This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

CORNELL
UNIVERSITY
LIBRARY

DC
611
N841
S655
[v. 3]
1870/1883

Digitized by Google

CORNELL UNIVERSITY LIBRARY
3 1924 082 054 028

DATE DUE

GAYLORD
PRINTED IN U.S.A.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE ESPÉRANCE CAGNIARD

Rues Jeanne-Darc, 88, et des Basnage, 5

ROUEN

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

ANNÉES 1880-83

ROUEN

CH. MÉTÉRIE, SUCCESSEUR DE A. LE BRUMENT

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

RUE JEANNE-DARC, N° 11

M DCCC LXXXIV

Digitized by Google

303148C
200

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

EXERCICE 1880-1881

I

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue le lundi 8 novembre 1880

DANS L'HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A quatre heures

Sous la présidence de M. C. DE BEAUREPAIRE.

Le Secrétaire fait lecture du procès-verbal de la précédente séance ; la rédaction est adoptée par le Conseil.

On procède d'abord à la composition du Bureau pour l'exercice 1880-1881. Sont élus : Président, M. le marquis de Blosseville ; Vice-Président, M. C. de Beaurepaire ; Secrétaire, M. C. Lormier ; Secrétaire-Adjoint, M. Paul Allard ; Archiviste, M. Bouquet ; Trésorier, M. G. Gravier.

La Commission des fonds est ensuite réélue : Président, M. Semichon ; Membres, MM. Gueroult et R. d'Estaintot.

M. le Président renvoie aux archives deux livraisons de la *Revue historique* dirigée par M. G. Monod : juillet-août, septembre-octobre 1880.

Digitized by Google

M. le Président proclame membre de la Société avec l'approbation du Conseil :

M. le baron d'Houdemare, présenté par MM. S. de Merval et J. Félix.

M. de Beaurepaire, s'occupant alors des prochains travaux de la Société, met en première ligne la publication du Bulletin contenant le compte-rendu de la dernière séance générale : tous les éléments en sont réunis, il ne s'agit plus que de les disposer et surtout d'activer l'imprimeur.

On décide que cette livraison du Bulletin formera la fin du 2e volume des procès-verbaux, et que, pour aider les lecteurs, une table, aussi ample que possible, sera dressée par le Secrétaire.

A cinq heures un quart la séance est levée.

SÉANCE DU LUNDI 6 DÉCEMBRE 1880

Présidence de M. C. de Beaurepaire.

Le Secrétaire fait lecture du procès-verbal de la précédente séance ; la rédaction est adoptée par le Conseil.

M. de Beaurepaire annonce que le nouveau volume des *Cahiers des Etats de Normandie,* comprenant la période de 1589 à 1601, est sur le point d'être terminé ; il espère pouvoir bientôt en faire annoncer la distribution aux sociétaires.

Le Bureau s'occupe ensuite du contingent du nouvel exercice ; après d'assez longues observations échangées entre les membres présents, il est décidé que l'on fera tous

Digitized by Google

les efforts possibles pour distribuer à la prochaine réunion générale le 1er volume de l'*Ancien coutumier de Normandie* et le 2e volume de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport.*

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU LUNDI 10 JANVIER 1881

Présidence de M. DE BLOSSEVILLE.

M. C. de Beaurepaire exprime le regret de ne pouvoir encore donner le 4e volume des *Cahiers des Etats de Normandie;* il est certain toutefois de pouvoir bientôt annoncer au Bureau sa terminaison.

A l'occasion de cette distribution prochaine un membre demande si les *bons* envoyés pour retirer les volumes ne pourraient pas affecter une forme différente des lettres d'avis ordinaires; il doit arriver certainement, à en juger par le nombre des volumes qui restent chez les libraires sans être réclamés par les ayants-droit, que l'attention n'est pas assez attirée par la disposition de ces *bons*, et que dans bien des cas ils sont rejetés, égarés, sans qu'on ait compris la nécessité de les présenter au libraire pour retirer l'ouvrage nouvellement publié.

Plusieurs membres partagent cet avis et appuient la motion d'une disposition nouvelle pour les lettres donnant avis aux sociétaires de retirer leurs volumes.

M. le Président engage le Secrétaire à étudier cette

Digitized by Google

question, et à donner aux *bons*, s'il lui est possible, une forme spéciale évitant l'inconvénient signalé.

La séance est levée vers cinq heures.

SÉANCE DU LUNDI 7 FÉVRIER 1881

Présidence de M. DE BLOSSEVILLE.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. de Beaurepaire annonce que le 4e volume des *Cahiers des Etats de Normandie* pendant la période de 1589-1601, est définitivement terminé, impression et brochage; il pense qu'il serait convenable de le mettre le plus tôt possible en distribution.

Quelques membres demandent s'il ne vaudrait pas mieux attendre également la terminaison du procès-verbal de la séance générale pour ne faire qu'une livraison du tout. Mais la crainte de voir encore retarder la distribution des volumes depuis longtemps attendus, fait décider que la lettre d'avis sera envoyée, dès maintenant, aux sociétaires pour leur permettre de retirer le volume dû aux soins de M. de Beaurepaire, et aussi le 2e volume des *Evêques de Coutances*. — M. le Secrétaire est chargé de ce soin.

On arrête ensuite, pour le contingent du présent exercice, l'impression du 2e volume de l'*Histoire du Tréport* et le volume de texte de l'*Ancien coutumier de Normandie*.

Un membre fait remarquer que si ces deux volumes sont l'un et l'autre confiés aux presses de M. Boissel, il y a lieu

Digitized by Google

de craindre des retards, il demande au moins que le volume de l'*Ancien coutumier*, sans aucun doute plus long à composer, soit donné à une autre maison.

Cette demande est prise en considération. MM. Legay et de Beaurepaire veulent bien se charger de traiter aux meilleures conditions avec un autre imprimeur.

M. le Président dépose sur le Bureau plusieurs numéros d'un journal publié à Evreux dans ces derniers temps, contenant la relation d'un fait historique du XVIIe siècle; il demande s'il n'y aurait pas intérêt pour les sociétaires à trouver dans le Bulletin cette relation que la publicité toute locale du journal en question n'a pu faire connaître à la plupart d'entre eux. — M. le Secrétaire est chargé d'examiner l'article du journal d'Evreux et d'en faire le rapport à la prochaine réunion.

La séance est levée à cinq heures un quart.

SÉANCE DU LUNDI 7 MARS 1881

Sous la présidence de M. de Blosseville.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Legay et de Beaurepaire annoncent qu'ils ont porté le manuscrit de l'*Ancien Coutumier* à M. Cagniard. Les conditions pour imprimer cet ouvrage seront les mêmes que pour les volumes publiés chez M. Boissel, et déjà huit feuilles sont composées. Il ne semble pas que cette année il y ait beaucoup plus à étendre cette publication ; elle forme

Digitized by Google

d'ailleurs, telle quelle, un tout complet, et M. Tardif désire avoir quelque temps afin de consulter d'autres textes indispensables pour parfaire son œuvre.

M. le Secrétaire lit une lettre de M. Manchon, conseiller à la cour de Caen, demandant des volumes pour lesquels il dit n'avoir point reçu d'avis de distribution ; le Bureau décide de donner au réclamant les moyens nécessaires pour obtenir ces volumes chez un des libraires de la Société.

M. Lormier lit ensuite le rapport suivant sur des articles publiés dans un journal du département de l'Eure relatant une tentative d'assassinat faite à Evreux, en 1668, contre lord Clarendon :

« M. Alphonse Chassant, en examinant les nombreux dossiers des affaires civiles et criminelles du bailliage et siège présidial d'Evreux qui viennent d'être transportés du greffe du tribunal civil aux archives de la préfecture de l'Eure, a découvert les pièces d'une affaire, qu'avec quelque raison il s'étonne de ne pas trouver même indiquée par l'historien d'Evreux, Le Brasseur.

« Le comte de Clarendon, d'abord chancelier sous Charles Ier d'Angleterre, et plus tard nommé grand chancelier quand Charles II remonta sur le trône, ayant été chargé par ce dernier roi de négocier avec Louis XIV la vente de Dunkerque, tomba vers ce temps (1667) en disgrâce ; il fut accusé d'avoir favorisé les intérêts de la France au détriment de l'Angleterre, dépouillé de ses places et banni par le parlement à perpétuité. L'ex-chancelier vint alors chercher un asile en France, et le roi lui accorda la protection que lui méritaient son infortune et ses talents.

« Louis XIV lui envoya M. de La Font, gentilhomme de sa

Digitized by Google

maison, muni d'un ordre à tous les gouverneurs et lieutenants-généraux, capitaines, gouverneurs particuliers des villes et places, baillis, sénéchaux, prévôts et juges qui se trouveraient dans les villes et autres lieux du passage du comte de Clarendon, de lui fournir sans aucune difficulté ni retardement toutes les choses dont ils seraient requis.

« Le 23 avril 1668 lord Clarendon se trouvait avec M. de La Font et les gens de sa suite à Evreux dans l'hôtellerie de la Madeleine, quand, à cinq heures de relevée, survinrent d'abord 7 ou 8 canonniers anglais et bientôt un plus grand nombre ; après avoir effondré la porte de l'hôtellerie près de la salle où était le chancelier, épée et pistolet en main ils se jetèrent sur lui, l'entraînèrent jusque dans la cour, le frappant, l'insultant, cherchant à le tuer, agissant de même sorte avec M. de La Font et tous ceux qui s'étaient portés au secours du comte, pillant en outre tout son bagage, enlevant deux cassettes pleines d'argent, la vaisselle précieuse et des papiers de la dernière conséquence. Ils furent non sans peine chassés et poursuivis. Le plus grand nombre fut bientôt arrêté et livré à la justice.

« Pour punition et réparation de leurs méfaits, les uns furent pendus, les autres roués et étranglés, ou bien encore condamnés à servir sur les vaisseaux de sa Majesté. »

Les documents d'où sont extraits ces faits paraissent très nombreux, mais le narrateur au cours de cette relation ne donne textuellement que l'interrogatoire de la femme de Joseph Héron, le maître de l'hôtellerie de la Magdelaine, le procès-verbal de Gabriel Chamillard, le grand prévôt

Digitized by Google

général de la Haute-Normandie, et enfin la sentence du présidial.

La disposition du récit, comme il se trouve dans le journal d'Evreux, paraît trop spécialement l'œuvre de M. Chassant pour qu'on puisse, en dehors d'autres considérations, le reproduire tel qu'il nous est communiqué. Néanmoins M. Lormier croit qu'il y aurait, en effet, intérêt à consigner dans le Bulletin les circonstances de cet épisode historique ; mais pour ne point s'écarter du mode de publication usité par la Société même dans le Bulletin, il serait bon de faire un choix parmi les pièces originales signalées par M. Chassant et de les reproduire dans leur forme primitive.

M. le Président promet de s'enquérir auprès de M. Chassant et de l'Archiviste du département de l'Eure, des pièces originales contenant le fait précité, et s'il y a lieu, d'en faire profiter le Bulletin.

Avant de lever la séance, il est décidé qu'après la terminaison du second volume du Bulletin, qui sera clos par le procès-verbal de la dernière séance générale, l'impression en sera confiée à M. Cagniard pour obtenir plus d'exactitude dans son envoi.

SÉANCE DU LUNDI 4 AVRIL 1881

Sous la présidence de M. C. de Beaurepaire

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président et M. Legay prennent successivement la parole au sujet de la réimpression de l'*Ancien Coutumier;* des difficultés assez grandes sont survenues pour la dispo-

Digitized by Google

sition du texte et des notes, l'explication des différents systèmes essayés, et de celui définitivement adopté occupe une partie de la séance.

M. le Secrétaire, ayant reçu de plusieurs membres la réclamation d'anciennes publications de la Société, en donne avis au Conseil ; après examen de chacune de ces demandes, on décide de répondre favorablement à chacune d'elles.

A la fin de la séance M. le Président rappelle la nécessité, aux termes de l'article 7 des statuts, de choisir un Président d'honneur pour le jour de la séance générale.

Le nom de M. Siméon Luce, archiviste aux Archives Nationales, Membre du comité des travaux historiques et Président de la Société de l'Histoire de France, est proposé et accepté à l'unanimité.

M. C. de Beaurepaire est prié de vouloir bien faire part à ce savant confrère du désir exprimé par tous les membres présents.

SÉANCE DU LUNDI 2 MAI 1881

Sous la présidence de M. DE BLOSSEVILLE.

Le procès-verbal de la séance du mois d'avril est lu et adopté.

M. C. de Beaurepaire a reçu une réponse favorable de M. Siméon Luce, qui veut bien accepter la présidence d'honneur pour le jour de la séance générale.

M. Legay annonce que M. Tardif a envoyé l'introduction pour le volume de l'*Ancien Coutumier* sur lequel on peut certainement compter.

M. Lormier, au contraire, exprime des doutes sur la ter-

Digitized by Google

minaison en temps utile de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport;* l'imprimeur s'est tout à fait attardé dans ces dernières semaines, il n'y a point à croire qu'il regagnera maintenant le temps perdu.

On décide de distribuer dans la séance générale le premier fascicule du 3e volume des procès-verbaux, et, à l'avenir, de régulariser l'impression du Bulletin qui sera envoyé ponctuellement aux sociétaires tous les trois mois.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU LUNDI 13 JUIN 1881

Sous la présidence de M. C. DE BEAUREPAIRE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La séance est tout entière consacrée à la nouvelle organisation du Bulletin ; les membres présents sont engagés à faire leurs efforts pour trouver des matériaux intéressants, surtout pour provoquer l'envoi et la mise en œuvre par les autres sociétaires de documents historiques capables d'enrichir le recueil trimestriel.

M. le Président annonce qu'il y a ample matière pour la composition du prochain fascicule.

La séance générale aura lieu dans la seconde quinzaine de juillet; M. le Président d'honneur sera informé de cette décision.

A cinq heures la séance est levée.

Digitized by Google

SÉANCE DU LUNDI 4 JUILLET 1881

Sous la présidence de M. C. DE BEAUREPAIRE.

Le procès-verbal de la séance du mois de juin est lu et approuvé.

M. Lormier communique au conseil, de la part de M. Sabine, architecte, membre de la Société, des notes sur *le Chastel de Lisieux en 1366;* elles sont aussitôt remises à la commission chargée du Bulletin.

M. Bouquet lit ensuite son rapport sur les archives de la Société pendant le dernier exercice.

M. Gravier, trésorier, dépose sur le bureau le rapport financier qui doit être lu à la séance générale.

M. le Président proclame membre de la Société, avec l'approbation du Conseil, M. Bénet, conservateur de la Bibliothèque universitaire de Lyon, présenté par MM. C. de Beaurepaire et J. Félix.

La séance est levée.

Digitized by Google

RÉCEPTION FAITE AU DUC DE SULLY

A ROUEN EN 1608.

Bien que les échevins de Rouen n'eussent pas toujours eu sujet de se louer des procédés du duc de Sully à leur égard, ils crurent prudent, dans l'intérêt de la ville, de le recevoir avec toutes les marques de respect auxquelles lui donnaient droit la faveur dont il jouissait auprès de Henri IV et les grands services qu'il avait rendus à l'État. La pièce suivante, contenant le récit de la réception qui lui fut faite à Rouen, est tirée du registre A. 22 des délibérations municipales. Elle nous a paru n'avoir besoin, pour être comprise, ni d'introduction ni de commentaire.

Ch. DE B.

Du 29e jour d'aoust 1608, au Bureau tenu par MM. les six conseillers, en délibérant sur les lettres escriptes à la ville par Mr le mareschal de Fervasques, mareschal de France, lieutenant général pour S. M. en Normandie soubz l'authorité de Mgr le Daulphin, portans advis et prière de recevoir le plus dignement que faire se pourroit Mr le duc de Sully, pair, grand maistre de l'artillerie et superintendant des finances de France, qui s'acheminoit en ceste ville, les dits sieurs eschevins, recognoissans assés combien ledit sr duc pouvoit par sa faveur apporter d'advancement au bien de la dicte ville, a esté arresté par les dits srs eschevins que, ledit sr duc arrivant, la Cinquantaine feroit haie à pied dans le boulevert de Martainville entre les deux portes, et que hors et depuis icelle les harquebuziers la feroient des deux costés de la

Digitized by Google

Chaussée de Martainville, ne feroient aucune scopetiere (1), batroient le tambour, et la Cinquantaine sonneroit les trompettes, 4 ou 6 pièces de canon se conduiroient aux lieux plus propres et tireroient avec quelque nombre de boetes, le semblable se fairoit de tous navires estans sur la rivière, et que les dits s^rs^ eschevins iroient recevoir à pied jusques à l'entrée de la dicte première porte, sans bailly, lieutenant ou aultres (2) le dit s^r^ de Sully. Ce qui fust faict, et tesmoignage à luy rendu par le s^r^ de Hanyvel, 1er antien eschevin (3), du contentement que la ville avoit de le veoir arriver en icelle, et combien elle se promettoit de luy. Et le mesme soir, estant aussi arrivé le dit s^r^ de Fervasques, ordonna et pria les dits s^rs^ eschevins, présence de M^r^ le bailly, porter les clefz de la ville audit s^r^ de Sully de sa part, ce que s'estant M^r^ le bailly offert faire et y conduire lesdits eschevins, fust par eulx maintenu qu'ayans la garde des clefs par authorité du Roy, c'estoit à eux seuls à les présenter et porter et non à lui, et que sans luy, fust en qualité de bailly ou de prétendu cappitaine de la ville, ilz les

(1) Pour escoppeterie, décharge d'escopettes.

(2) Les échevins étaient alors en délicatesse avec le bailli de Rouen et avec les gens du Roi. Ils contestaient au premier, qui était alors Jean Du Fay sieur du Taillis, son titre de capitaine de Rouen, que le Roi lui avait accordé en même temps que la charge de bailli. Sur ce point ils se voyaient soutenus par le parlement. Ils contestaient aux autres le droit de prétendre voix délibérative dans les assemblées, où ils n'auraient été appelés que pour honorer le corps de ville dont ils n'étaient point partie intégrante, et pour donner leur avis quand on le leur demanderait. Il fallut pourtant, de guerre lasse, se soumettre à la tutelle du bailli, de son lieutenant général, de son lieutenant particulier et des gens du Roi du parlement, et renoncer à l'espoir que l'on avait un instant conçu de voir rétablir l'ancienne commune de Rouen, avec ses prérogatives administratives et judiciaires.

(3) Robert de Hanyvel, écuyer, sieur de la Chevalerie et de Saint-Etienne-du-Rouvray, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, nommé ancien conseiller, 4 juillet 1608.

Digitized by Google

debvoient porter seulz par les mains de leur 1er eschevin, ce qu'ils firent ; et le dit sr de Sully refusa les prendre, comme aussy donner le mot, suivant la priere que luy en faisoit faire ledit sr de Fervasques. Et le lendemain fust ledit sr de Sully prié prendre son disner au jour suivant en la maison de ville, ce qu'il promit, et néanmoins, sur une depesche depuis receue du Roy à ce qu'il eust à s'acheminer à Quillebeuf, s'envoya excuser du disner, le plus de la viande estant jà achapté ; et monsr de Fervasques, qui le vouloit traiter le soir et au chemin de Quillebeuf, pria d'estre accommodé de la viande qui se fust gastée et qu'il en rendroit pièce par pièce, à quoy les dits srs eschevins respondirent le prier la prendre en don, et trouvèrent bon prier ledit sr de Sully (que) ce qu'il leur avoit promis de faveur de disner audit hostel commun ne leur fust ostée, mais seulement différée au mercredy, à quoy il se consentit. Et suivant ce luy fust appresté le disner audit jour, et il et ledit sr de Fervasques prié par 2 des quarteniers, Mr le premier président et Mr le marquis de Rosny, filz dudit sr duc par un quartenier seul, les premiers présidens des Comptes, des Aides, celuy du Bureau des Finances, Mr le bailly de Rouen, les gouverneurs du Havre et de Dieppe, Evreux et Verneuil, cappitaine du Vieil palais de Rouen, le sr de Boniface, chevalier de l'ordre St Michel, gouverneur du chasteau d'Arques et les 24 du Conseil, sans pensionnaires, priés par le concierge et autre menu officier de la ville, six gallons de vin envoyés à chaque repas matin et soir au dit sr de Sully pendant son séjour en la ville ; et fust arresté luy faire présent et à Madame de cent escus de confitures qui s'envoiroient à Paris et présenteroient par ledit sr de Hanyvel, député vers le Roy pour autres très importantes affaires de la ville. Et le mercredy, jour dudit disner, fust ordonné au cappitaine de la Cinquantaine fournir 20 de ses hommes, à celuy des harquebuziers 30, pour faire haie depuis l'entrée de la porte dudit hostel commun jusques à la rue du Gros

Digitized by Google

Orloge, et lorsqu'ilz decouvriroient ledit s^r de Sully, battre tambour et fifres, puis entrant dans leur haie sonner trompetes et tambours ensemble, et cesser lorsqu'il entreroit la porte. Fust le dit s^r de Sully receu par lesd. eschevins, seuls et sans bailly ou autres officiers, à l'entrée de la porte dudit hostel au dedans, sans en sortir. Luy entré en la court, sonnèrent hautbois et clerons ; le premier plat et service se portant sur table, sonnèrent seulement trompetes ; aux autres services et pendant iceulx et partie du disner sonnèrent violons, luths, meslés de voix en musique. Ledit s^r de Hanyvel, 1er eschevin, présenta ausd. s^rs de Sully et Fervasques deux serviettes pliées à l'estroict et mouillées à un bout sur une assiette d'argent au lieu de plat à laver, ainsi qu'il s'est accoustumé faire aux repas du Roy, par le plus apparent qui lors s'y trouva ; fust le dit s^r de Sully entretenu par ledit de Hanyvel, quoyque souvent prié et lesd. s^rs eschevins prendre aussi leur disner en autre table qui leur estoit préparée, ce qu'ilz refusèrent, et à l'issue du disner conduirent tous ensemble ledit s^r de Sully en son logis par ce qu'il alloit monter à cheval, et que, si plus tard il fust party, tousjours leur convenoit aller prendre congé de luy en son logis, comme ilz firent (1). »

(1) Ce document avait été publié par extrait dans les *Recherches sur Rouen. Porte Martainville*, de M. Ch. Richard, p. 143 et suiv.

Digitized by Google

RENTRÉE DE LA COUR DES COMPTES DE NORMANDIE

LUNDI 8 JANVIER 1787

A chaque ouverture de semestre, la rentrée de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Rouen, se faisait avec une grande solennité, comme on peut le voir par ce procès-verbal que nous prenons au hasard dans les Plumitifs, et que nous croyons intéressant de rapporter à titre d'exemple.

Ch. DE B.

« La cour assemblée en ce Bureau des Comptes....., MM. les présidents, en robes de velours noir, MM. les conseillers maîtres, en robes rouges, les conseillers correcteurs, en robes de damas noir, les conseillers auditeurs, en robes de satin noir, M. l'avocat général, en robe rouge, est sortie du Bureau des Comptes précédée des huissiers de service, en robes violettes, M. le Premier Président ayant à sa gauche M. le Président De Rouen, et tous MM. les présidents et conseillers, deux à deux ; a passé le long de la salle des procureurs ou étoient deux détachemens de la Cinquantaine et des Arquebusiers, leurs officiers à leur teste, avec les tambours et les trompettes, lesquels formoient deux rangs, et s'est rendue dans la grande salle d'audience ornée et tapissée, dans laquelle on avoit préparé des bancs et dressé un autel et dans laquelle il y avoit un grand nombre de musiciens, et, toute la cour ayant pris sa séance sur lesdits bancs, a été commencé la messe solennelle du S. Esprit, laquelle a été célébrée par le curé de la paroisse S. Herbland sur laquelle est

Digitized by Google

situé le Palais de la Cour, assisté de deux religieux, chapelains d'icelle, faisant l'office de diacre et de sous-diacre, et de trois prêtres du clergé de S. Herbland, faisant l'office de chapiers, et chantée à grand chœur. A l'offertoire a été chanté un motet, pendant lequel tous Messieurs les Présidents, conseillers maîtres, conseillers correcteurs et auditeurs et gens du Roy ont été à l'offerte, après s'estre acquittés les uns envers les autres des salutations et révérences accoutumées. Après l'*Agnus Dei*, la paix a été apportée à toute l'assemblée par Guillot, huissier, faisant les fonctions de premier huissier. Le *Domine, salvum fac Regem* a été également chanté par la musique et, les oraisons finies, l'eau bénite a été présentée à M. le P. P. et à MM. les autres présidents et donnée par aspersion à tous Messieurs présents. Ce fait, la cour est retournée au Bureau des Comptes dans le même ordre qu'elle était venue pour donner le temps de ranger tout ce qui embarrassoit le parquet de la grande salle d'audience, et, ayant été avertie que tout estoit prest, est revenue, précédée comme dessus dans ladite salle d'audience. M. le P. P. a traversé le parquet, a monté les degrés du tribunal; MM. les autres présidents ont passé dans les barreaux, et sont entrés par la lanterne de droite et de gauche pour aller occuper les hauts bancs; et, comme il ne s'est point trouvé assez de place, grand nombre de MM. les conseillers maîtres sont descendus par les escaliers ou degrés étant à coté des lanternes et ont pris séance sur les bancs de bas avec les conseillers correcteurs et auditeurs. Les gens du Roi ont pris leur séance sur le banc qu'occupent MM. les Présidents à la première audience. M. le P. P. a dit qu'il ne doutoit pas que tous Messieurs ne fussent dans la disposition de renouveler leurs serments suivant l'usage, ce qui ayant été fait, M. le P. P. a ordonné aux huissiers de service d'appeler l'audience, et les avocats et procureurs étant entrez avec un grand nombre de personnes de tous états, M. le P. P. a donné ordre au greffier

Digitized by Google

de ce Bureau de faire l'appel de tous les officiers de la cour, lequel appela commencé par M. le P. P., MM. les autres présidents, conseillers maîtres, conseillers correcteurs, auditeurs, les gens du Roy, les greffiers en chef, les notaires secrétaires, substituts, premier huissier, avocats et procureurs, pendant lequel appel l'avocat général a traversé le parquet de la Chambre, a monté les degrés attenant à la lanterne à gauche, a été renouveler son serment sur le livre des saints Evangiles que M. le P. P. tenoit sur ses genoux et a été suivi par les avocats et procureurs, lesquels ont également renouvelé leur serment sur le même livre, et ont tous passé devant M. le Premier Président.

« L'appel fini, Yver de la Bruchollerie, avocat général du Roi, a fait un Discours sur la bienfaisance, après lequel il a requis, pour le procureur général du Roi, qu'acte lui soit donné de la comparence des officiers présents, défauts sur les absents non-excusés et, pour le profit d'icelui, défenses leur être faites d'exercer leurs charges jusqu'à ce qu'ils ayent renouvelé leurs serments. »

Digitized by Google

LA GÉNÉALOGIE

DES

SEIGNEURS ET DAMES D'ESTRÉPAGNY

Nous devons à l'amitié de M. Ch. de Beaurepaire la connaissance et la communication d'un curieux manuscrit : *La généalogie des Seigneurs et Dames d'Estrépagny.* Hâtons-nous de dire que cette pièce ne doit pas être confondue avec l'abrégé historique et généalogique des seigneurs et dames d'Estrépagny, dédié à Michel-Jacques Turgot, président honoraire au parlement de Paris, dont une copie se trouve parmi les manuscrits de la Bibliothèque publique de Rouen (1). L'auteur de cet abrégé a certainement connu la pièce que nous publions aujourd'hui, mais il a systématiquement dédaigné tout ce qui fait à nos yeux le mérite de ce document, c'est-à-dire tout ce que le rédacteur de la généalogie rapporte comme étant à sa connaissance personnelle, ou comme le tenant de son père ou de son aïeul. Ce sont ces particularités cependant qui auraient sauvé peut-être de l'oubli l'abrégé généalogique ; ce sont elles, dans tous les cas, qui ont attiré l'attention du bureau de la Société de l'histoire de Normandie et qui valent aujourd'hui les honneurs de la publicité au mémoire de Robert Berée. Les pages dédaignées au siècle dernier feront surnager celles qu'on jugeait naguère seules dignes d'attention, car il serait difficile de détacher, de la compilation dans

(1) Mss. Y. 207.

Digitized by Google

laquelle ils sont encadrés, les souvenirs personnels de l'auteur.

Robert Berée, quoiqu'il n'ait pas signé la généalogie des seigneurs et dames d'Estrépagny, est bien en effet l'auteur de cette généalogie. La lecture de la pièce que nous publions ne peut laisser aucun doute sur ce point. Parlant de l'excommunication fulminée au prône, en 1589, par le curé d'Estrépagny, contre le roi Henri IV et « tous ceux qui tenoient son party », le rédacteur de la généalogie ajoute entre parenthèses : « Ce qui obligea mon grand père, « Me Robert Berée, qui, en sa qualité d'esleu en l'élection « d'Andely, Vernon et Gournay, estoit obligé d'estre dans « le party du roy, de quitter Estrépagny. » Plus loin, rapportant un mot de Henri IV à Mademoiselle de Longueville : « Elle a raconté, dit-il, cette menace à feu Me Léonor « Berée, mon père, son advocat et procureur fiscal à « Estrépagny. » — Petit-fils de Robert Berée, fils de Léonor Berée, ce ne peut être que Robert Berée, reçu advocat fiscal à Estrépagny, aux lieu et place de son père, le 26 novembre 1658. Trois quittances pour ses gages, qui s'élevaient à trente livres par an, signées de sa main en 1664, 1665 et 1666, sont conservées aux archives de la Seine-Inférieure. Sa commission fut révoquée en 1667 parce qu'il « avait discontinué de faire l'exercice de sa charge, s'étant fait pourvoir depuis un an de la charge de président en l'élection de Gisors. » Son fils, Denis Berée de Courpont, avocat au grand conseil, fut pourvu de cet office de président en l'élection par lettres patentes du roi données à Fontainebleau le cinquième de septembre 1714 (1).

(1) Arch. de la Seine-Inférieure, C. 1501.

Digitized by Google

On voit par la supplique adressée par Denis Berée de Courpont aux Présidents et Trésoriers Généraux de France au Bureau des finances en la généralité de Rouen, que Robert Berée, l'auteur de notre généalogie, était décédé lors de l'obtention des lettres patentes. Le travail que nous donnons aujourd'hui aurait donc été rédigé, au plus tard, dans les premières années du XVIIIe siècle.

Si ces pages de notre avocat fiscal d'Estrépagny n'ont pas une grande importance historique, on reconnaîtra, nous l'espérons du moins, qu'elles ne laissent pas d'ajouter quelques traits au tableau des anciennes mœurs de la nation.

CH. LEGAY.

GÉNÉALOGIE DES SEIGNEURS ET DAMES D'ESTRÉPAGNY

Depuis MCXIX jusqu'en MDCXCVIII.

Il est fait mention d'Estrépagny dans la vie de St Eloy, évesque de Noyon, écrite par St Ouën, archevesque de Rouen, son contemporain. St Eloy vescut à la cour des roys Clotaire IIe et Dagobert Ier, dont il estoit argentier. Revenant d'Estrépagny (*e Sterpiniaco, villa regia,* c'est ainsi qu'on appeloit les terres du domaine du roy), il guérit un boiteux qu'il trouva devant la porte de l'église de Gamaches, scituée sur le chemin d'Estrépagny à Paris (1).

Suivant le recueil des titres de l'abbaye de St-Denis fait

(1) Cnf. Dom Luc d'Achery. Spicilegium, t. III, Vita Sancti Eligii episcopi et confessoris, scripta a Sancto Audoëno, archiepiscopo Rothomagensi. Cap. XXVII, p. 86.

Digitized by Google

par frère Jacques Doublet (1), Dagobert fit don de cette terre de son domaine à l'abbaye de St-Denis. La donation est tout au long, page 674. Dagobert commença à régner l'an 631 et mourut à Epinay le 17 janvier 638.

Guillaume Crespin, IIe du nom, issu par les femmes des ducs de Normandie, si on en croit Charles de Venasque dans la généalogie qu'il a faite de la maison de Grimaldy, espousa l'héritière d'Estrépagny, et vivoit l'an 1119. Il eut part à toutes les grandes affaires de son temps et servit utilement Robert IIIe, dit Courte-Heuse, duc de Normandie, contre Henry, son frère, roy d'Angleterre.

De ce mariage vint (2) :

(1) Histoire de l'abbaye de St-Denys en France, contenant les antiquitez d'icelle, les fondations, prérogatives et privilèges, ensemble les tombeaux et épitaphes des roys, reynes, etc. Paris, 1625, in-4o.

Dom Michel Félibien, dans la préface de son Histoire de l'abbaye royale de St-Denis, paraît faire assez peu de cas du travail de Doublet. — Le diplôme de Dagobert, auquel Rob. Berée fait allusion, a été publié de nouveau dans les Diplomata, Chartæ..., t. II, p. 53.

(2) Berée suit ici, en les abrégeant, le P. Anselme et Moréri. Cependant La Roque, dans son Histoire de la maison de Harcourt, t. I, p. 629, après avoir rapporté ce que disent « ceux qui ont écrit de la maison du Bec-Crespin », remarque que « les archives de l'abbaye du Bec baillent une autre origine à cette maison » et il semble que notre auteur aurait dû, sans hésitation, préférer les documents du Bec, corroborés par le texte de nos vieux chroniqueurs, aux allégations dépourvues de preuves de Philippe de Mornay et de Charles de Venasque dont se sont contentés le P. Anselme et Moréri. La charte donnée par M. Delisle, dans sa belle et définitive édition de Robert de Torigny, t. I, p. 286, note 2a, ne permet pas de douter de l'exactitude des indications fournies par les archives de l'abbaye du Bec.

Il serait bien désirable qu'on publiât à nouveau l'opuscule que Dom Luc d'Achery a joint aux œuvres de Lanfranc et qui est intitulé : *Miraculum quo Beata Maria subvenit Wilelmo Crispino seniori, ubi de nobili Crispinorum genere agitur.* D'une part, on trouverait dans ce document, perdu dans les œuvres de Lanfranc, les éléments

Digitized by Google

Josselin ou Gosselin, seigneur d'Estrépagny, qui espousa Isabelle de Dangu. Ils fondèrent ensemble six livres de rente à l'abbaye de Mortemer, à prendre sur le moulin de Valtot, qui se payent encore.

De leur mariage, entre autres enfants, vint :

Guillaume IIIe, seigneur d'Estrépagny et de Dangu, qui espousa Eve d'Harcourt et vivoit en 1196.

De leur mariage vint :

Guillaume IVe, seigneur d'Estrépagny et de Dangu, qui espousa Alix de Sancerre, dont il eut entre autres enfants Guillaume Ve, seigneur d'Estrépagny, et Hugues, dont le marquis de Vardes se disoit descendu.

Guillaume Ve, mareschal de France, seigneur d'Estrépagny, de Neaufle et de Dangu, signa à l'arrest rendu en faveur du roy Philippe le Hardy contre Charles, roy de Sicile, son oncle, pour le comté de Poitou et les terres d'Auvergne qui avaient été à Alphonse, frère de Charles. Ce fut au parlement de la feste de tous les saincts de l'année 1283.

Il espousa Jeanne de Mortemer, héritière de Varenquebec et de la connétablie de Normandie, dont il eut Guillaume VIe, qui suit, et Jean, seigneur de Dangu, dont sont descendus tous les seigneurs de Dangu jusqu'à Anne de Montmorency, connétable.

Guillaume Crespin, maréchal de France, mourut le 26e août 1333 et fut enterré en l'abbaye de Mortemer, ordre de Citeaux, fondée par Henri Ier, roy d'Angleterre, en 1153. — Voyez son éloge et de tous ceux qui suivent dans l'Histoire des grands officiers de la couronne par le P. Anselme.

nécessaires pour rectifier la généalogie donnée par le P. Anselme, Moréri, Berée, et, d'autre part, on pourrait restituer, par la même occasion, à l'histoire de Neaufle, une pieuse et gracieuse légende qu'un nom de lieu, inexactement transcrit (Melfia au lieu de Nielfia), ne permettait pas de placer dans son véritable cadre.

Digitized by Google

Charles Loyseau, en son traité des offices (1), livre IIe, touchant les offices héréditaires, à la fin du deuxième chapitre, fait mention que les enfants de messire Guillaume Crespin, prétendant à cause de leur mère la connétablie héréditaire de Normandie, en furent déboutez par arrest de l'an 1275. Ces enfants ont deubt estre Guillaume Crespin, sixième du nom, et Jean, seigneur de Dangu. Comment Guillaume Crespin, leur père, avoit-il postérieurement, en l'an 1283, signé à l'arrest rendu en faveur du roy Philippe le Hardy contre Charles, roy de Sicile, à moins que leur mère ne fust morte avant leur père, et que, comme héritiers de leur mère, ils prissent, du vivant de leur père, la qualité de connestables héréditaires de Normandie, ou qu'il y ait erreur aux dattes des arrests (2)?

Guillaume Crespin, VIe du nom, seigneur de Bec-Crespin, de Neaufle, de Varenquebec et d'Estrépagny, connestable

(1) Loyseau, 2e édit. Paris, Abel Langelier, 1614. Liv. II, chap. III, p. 193.

(2) Les arrêts ne disent pas ce que Loyseau leur fait dire. Il est bien vrai qu'au parlement tenu dans l'octave de la Toussaint, 1262, la demande de Guillaume Crespin tendant à obtenir la connétablie de Normandie, sa vie durant, pourvu qu'il ne convolât pas en secondes noces, avait été repoussée par une exception dilatoire. La question n'était susceptible de recevoir une solution qu'à la majorité de ses enfants, auxquels la connétablie appartenait du chef de leur mère. Des enfants sous âge pouvaient gagner, mais jamais perdre. Cela ne faisait pas obstacle à ce qu'il obtînt la saisine de la connétablie jusqu'à la majorité de ses enfants. Aussi, au parlement de la Chandeleur, 1276, constate-t-on que la saisine de la connétablie lui avait été accordée jusqu'à la majorité desdits enfants issus de son mariage avec Jeanne de Mortemer. Cette dernière était vivante en 1259, comme on peut le voir par une enquête du mercredi après la Toussaint rapportée au parlement de la Saint-Martin d'hyver, 1260. Elle décéda entre cette date et la fête de la Toussaint, 1262. Ainsi s'explique la difficulté qui avait arrêté Robert Berée.

Cnf., sur ce point, les Olims, t. I, p. 7, VI; p. 889, XLIV; t. II, p. 80, VI.

Digitized by Google

héréditaire de Normandie, espousa Marguerite de Beaumes, dont il n'eut que deux filles, Jeanne, qui suit, et Marie Crespin, mariée, premièrement, à Jean de Chaalon, IIIe du nom, comte de Tonnerre, bouteiller de France; deuxièmement, à Guillaume Sanglier, s^r d'Exodun.

Jeanne Crespin, dame d'Estrépagny, de Varenquebec et de Neaufle, mourut le 14e janvier 1374, après avoir été mariée à

Jean de Melun, IIe du nom, vicomte de Melun, seigneur de Montreuil-Bellay, gouverneur de Champagne, de Brie, de Bourgogne et de Languedoc, grand chambellan et grand maistre de France, chambellan héréditaire de Normandie, créé comte de Tancarville par le roy Jean, le 4e febvrier 1351. Il estoit fils de Jean de Melun, Ier du nom, et de Jeanne, héritière de Tancarville et de la charge de chambellan de Normandie, sa première femme.

En deuxièmes nopces il espousa Isabeau, dame d'Epinay, dont sont descendus tous les princes d'Epinay, jusqu'à présent héritiers du nom et armes de Melun.

Jean de Melun, IIe du nom, seigneur d'Estrépagny, mourut l'an 1382 et fut enterré en l'abbaye du Jard, ordre de St-Augustin, diocèse de Sens, laissant de Jeanne Crespin, sa femme : Jean et Guillaume qui suivent, et Margueritte qui fut mariée, premièrement, à Miles de Noyers, comte de Joigny, deuxièmement, à Robert de Fiennes, connestable de France.

La maison des vicomtes de Melun en Gatinois est sortie d'Aurelien à qui, suivant Aimonius monachus (lib. Hist. Franc., c. 14), le roy Clovis donna le château et domaine de Melun en récompense de ce qu'il avoit négocié son mariage avec Clotilde, fille du roy de Bourgogne. De la Roque, en son traité de la noblesse, chap. 18, dit, au mesme chapitre, que Louis IIe fit seigneur de Melun Olivier le Daim, son barbier.

Digitized by Google

Jean de Melun, IIIe du nom, comte de Tancarville, auquel comté furent annexées et incorporées les baronnies d'Ellebosc, Varenquebec, Estrépagny, Monville, Machonville, Anglesqueville, Mucidax, Fontaine le Dun, Le Trait de Ste Margueritte et Blangi en Auge, fut prisonnier à la bataille de Poitiers et mourut l'an 1385, n'ayant point laissé d'enfants d'Ode de Marigny, sa femme.

Guillaume de Melun, IVe du nom, vicomte de Melun, comte de Tancarville, seigneur de Montreuil-Bellay, chambellan du roy, grand bouteiller de France, et premier président né en la chambre des comptes, dont il fist serment au roy le 5e may 1402, souverain maistre et général réformateur des Eaux et Forests de France (comme son père l'avoit aussi esté). Il porte cette qualité dans les lettres qu'il obtint du roy le 3e juin 1400, par lesquelles l'usage de prendre la branche de tout bois vif de chesne et de hestre pour le chauffage de son chasteau et de son four à bois de Estrépagny est changé en mortbois en tant que se contient et comporte la garde de Longchamp, ensemble l'usage de tout et tel bois qui lui sera nécessaire et à ses hoirs successeurs pour édiffier au dit chasteau et le réparer toutes fois et quantes qu'il en sera besoin, pareillement de mettre cent porcs dans la dicte forest au temps de la paisson et les retirer à son profict.

Il épousa le 21e janvier 1390 Jeanne de Parthenay, fille de Guillaume l'Archevesque, seigneur de Parthenay en Poictou, et de Jeanne de Mathefelon, dont il n'eut qu'une fille, Marguerite, qui suit.

Il fut tué le 25e octobre 1415, en la bataille d'Azincourt, et fut enterré au Jard. Il obtint en 1408 de l'évesque de Lisieux de transférer l'ancien Hostel-Dieu de St-Anthoine d'Estrépagny à un nouveau qu'il eut permission de fonder et faire bastir devant son chasteau au nom de la Vierge Marie et de Ste Magdelaine, laquelle fondation fut faicte le 21e novembre 1413, affin que les pauvres tant mandians que

Digitized by Google

malades et femmes gissantes en gesine y fussent gouvernés et alimentés des biens et revenu de l'Hostel-Dieu, et que la messe et autres offices divins soient, au dit lieu, continuellement exercez par un prestre recteur et administrateur d'iceluy Hostel-Dieu, qui sera nommé par le dit seigneur comte et ses successeurs. Il donna pour cet effet, entre autres biens, la terre de Neaufle avecque perpétuelle faculté de remeré et céda au roy, en 1407, soixante livres de rente qu'il avoit à prendre sur la recepte du pays d'Aunis en échange de 40 livres de rente que le roy avoit sur la terre de St-Martin-lez-Estrépagny possédée alors par Robert de St-Martin, seigneur de St-Martin, Vathiemesnil et Heudicourt, lesquelz 40 livres de rente demeuroient fondez et amorties au dit Hostel-Dieu, le surplus estant pour l'amortissement du dit Hostel-Dieu. Et en 1432, Richard Habraham escuyer anglois, sieur de St-Martin, Vathiemesnil et Heudicourt, fut condamné à payer les dictes 40 livres de rente par sentence de Guillaume l'Archevesque, lieutenant de Jean Salvaing, bailly de Rouen et de Gisors, et à la requeste de l'administrateur et du procureur du roy ayant la garde noble de Henry Gray, chevallier, comte de Tancarville, seigneur alors d'Estrépagny. — Cette famille possédait Estrépagny dès 1420. Il y en a encore un de ce nom en Angleterre qui se dit comte de Tancarville. — L'Hostel-Dieu de St-Anthoine estoit où est présentement la maison de Me Hector Bréant, lieutenant d'Estrépagny, soubz l'avant sollier de laquelle on adjuge tous les ans la foire d'Estrépagny dont les droicts appartiennent au dit Hostel-Dieu.

Marguerite de Melun, comtesse de Tancarville, dame d'Estrépagny, morte en 1440, fut mariée, en 1417, à Jacques de Harcourt, chevallier, sire et baron de Montgommery et de Noïelle-sur-Mer. Il estoit capitaine de Rue et du Crotoy qu'il rendit aux Anglois faute de secours après l'avoir tenu longuement. En allant à Parthenay voir son oncle Jean l'Arche-

Digitized by Google

vesque, il fut tué malheureusement par l'ordre de son dit oncle qui crut qu'il venoit pour s'emparer de la ville de Parthenay; dont fut dommage, dit Alain le Chartier dans son histoire de Charles VIIe, car il estoit bel chevallier et vaillant. Ce fut en 1428. Il laissa de son mariage avec Margueritte de Melun, Guillaume d'Harcourt, qui suit, et Marie d'Harcourt, 2e femme du bâtard d'Orléans, Jean, comte de Dunois.

Guillaume de Harcourt, comte de Tancarville-Montgommery, chevallier, conseiller et chambellan du roy, grand maitre et souverain réformateur des eaux et forests de France. Il obtint des lettres de confirmation des roys Charles VIIe et Louis XIe touchant les droicts accordés à Guillaume de Melun pour le chauffage de la ville et édification du chasteau d'Estrépagny dont on croit qu'il fit bastir le donjon, parce que ses armes sont sur le frontispice, écartelées au premier et dernier de Harcourt, au 2e d'Artois, au 3e de Ponthieu, sur le tout de Melun et de Tancarville (1). Il fut marié deux fois. Premièrement à Peronnelle d'Amboise, fille de Louis, vicomte de Thouars, dont il n'eut point d'enfants. Secondement, en 1454, à Iolande de Laval, veuve d'Alain de Rohan, comte de Porrhoet, et fille de Guy, XIVe du nom, comte de Laval, et d'Isabeau de Bretagne, dont il eut deux filles: Jeanne qui suit, et Marguerite, qui mourut jeune, ayant été fiancée à René d'Alençon, comte du Perche. Il fit son testament en 1484 et mourut en 1487. Il est enterré à Montreuil-Bellay.

Jeanne de Harcourt, comtesse de Tancarville, épousa le 20 juin 1471, René, IIe du nom, duc de Lorraine, si fameux par la défaite et la mort de Charles le Preux, dernier duc de Bourgogne, devant Nancy, en 1477. Il la répudia pour cause de stérilité, l'an 1485. Elle fit son testament en 1488 et mou-

(1) Voir la pièce publiée en Appendice.

Digitized by Google

rut peu de temps après, laissant toutes les grandes successions des maisons de Crespin, de Melun et de Harcourt, à son cousin germain, François d'Orléans.

François d'Orléans, premier du nom, comte de Dunois et de Longueville, gouverneur de Normandie et grand chambellan de France, fils unique de Jean, bastard d'Orléans, aussi grand chambellan de France, et de Marie d'Harcourt, sa 2e femme. Ledit François n'ayant point eu d'enfants de sa première femme, Marie Louvel, fille de Jean Louvel, président de Provence, et un des favoris de Charles VIIe, il épousa par contract passé à Montargis, le 2e juillet 1466, Agnès de Savoye, fille puisnée de Louis duc de Savoye, dame de Chypre, et sœur de Charlotte de Savoye, femme de Louis XIe, roy de France, dont il eut François et Louis qui suivent, et Jean, appelé le cardinal de Longueville, archevesque de Toulouse et evesque d'Orléans, et Anne, mariée par contract passé à Vienne le 10e aoust 1494, avec André, seigneur de Chavigny et de Chasteauroux, vicomte de Brosse, baron de Raix et de Brielay. On leva des deniers sur les habitants d'Estrépagny pour l'ayde de ce mariage.

François d'Orléans mourut d'un catarrhe le jour de Ste-Catherine en l'an 1491, et fust enterré à Notre-Dame de Cléry, dans la chapelle de Longueville. Après sa mort, Agnès de Savoye, sa femme, eut la garde noble et le gouvernement de ses enfants, et fit donner un arrest à l'échiquier de Normandie, au mois de février 1503, avecque les juges royaux, portant règlement pour les hautes justices du comté de Tancarville, par lequel il fust dit que les appellations des juges du dit comté ressortiraient devant les juges royaux. Estrépagny estoit pour lors membre du dit comté y ayant été annexé dès 1351. Elle vescut jusqu'au 16e mars 1508. Elle fut enterée auprès de son mari et ses entrailles portées en l'abbaye de Ste Geneviève à Paris.

Digitized by Google

François d'Orléans, IIe du nom, premier duc de Longueville, que Louis XII érigea pour lui en duché, l'an 1505. Le comté de Tancarville y fut incorporé, à condition qu'au défaut d'hoirs masles le duché et terre de Longueville et la Barronnye d'Auffay retourneroient au roy, et le comté de Tancarville et les autres terres, qui avoient été annexées au dit duché pour le composer, aux héritiers femelles de la maison de Longueville, auquel cas les appellations des juges du comté de Tancarville et des autres terres qui avoient esté incorporées au duché de Longueville ressortiraient comme au précédent devant les juges royaux. Il fut grand chambellan de France, gouverneur de Guyenne et eut tous les emplois de faveur pendant le règne de Louis XIIe. Il ne réussit pas à l'expédition de Navarre par la jalousie de Charles de Bourbon-Montpensier qui estoit dans son armée. Il en mourut de regret à son retour en Guyenne qui fut l'an 1512. François Ier, alors comte de Valois, assista à sa pompe funèbre qui fut très somptueuse et qui fut faicte à Nostre-Dame de Cléry où il fut enterré. — Il avait épousé, l'an 1505, Françoise, fille ainée de René, duc d'Alençon, qui fut remariée après sa mort à Charles de Bourbon, duc de Vendosme, trisayeul du Roy. Il n'en eut qu'une fille, nommée

Renée d'Orléans, qui mourut à Paris le 23 mars 1515, âgée de 7 ans, et fut enterrée dans l'église des Célestins de Paris où l'on voit sa sépulture. Tous les biens de la maison de Longueville tombèrent, après sa mort, à son oncle

Louis d'Orléans, premier du nom, duc de Longueville, pair et grand chambellan de France, gouverneur de Provence. Il portoit la qualité de marquis de Rothelin et mourut l'an 1516. Il avoit épousé, l'an 1504, Jeanne d'Hochberg, fille unique et héritière de Philippe, marquis d'Hochberg, comte souverain de Neufchastel, seigneur de Rothelin, Fustemberg, Ste-George et Ste-Croix, et de Marie de Savoye. Ce Philippe estoit fils de Rodolphe et de Marie de Fribourg, descendue

Digitized by Google

d'une Marie de Chalon, fille de Jean de Chalon, premier prince d'Orange de la maison de Chalon, et de Marie de Beaux. Après la mort de René de Nassau, prince d'Orange, tué au siège de St-Disier, en 1544, qui n'avait point laissé d'enfants et qui estoit fils de Claude de Chalon d'Orange, les maisons de Longueville et de Clèves prétendirent à cette principauté; celle de Longueville, comme la plus proche, et fondée encore sur un traité de succession réciproque entre les maisons d'Hochberg et de Chalon, comme il se pratique ordinairement en Allemagne. Feu M. Colbert avoit dessein de recueillir les vieux droits sur la principauté d'Orange en faveur de ses petits enfants sortis du marquis de Seignelay, son fils, et de mademoiselle de Matignon. Guillaume de Nassau, aydé de la faveur de l'empereur Charles-Quint et du testament de son cousin René, emporta cette principauté au préjudice de la maison de Longueville, et c'est peut-être en vertu de ce traité réciproque que Guillaume, à présent Prince d'Orange et roy d'Angleterre, prétend à la succession du Neufchastel, comme estant aux droits de la maison de Chalon.

Jeanne d'Hochberg après la mort du duc de Longueville, son mary, eut la garde noble des enfants venus de leur mariage, qui furent : Claude et Louis, successivement ducs de Longueville, François, marquis de Rothelin, tige des derniers ducs de Longueville, et Charlotte d'Orléans, mariée le 17 septembre 1528 avec Philippe de Savoye, duc de Nemours, d'où vint Jeanne et Jacques de Savoye. — Jeanne, fut 2e femme de Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur et comte de Vendosme, père de Philippe Emmanuel, duc de Mercœur, dont la fille unique fut mariée à César, ayeul de Messieurs de Vendosme d'à présent. — Jacques de Savoye, duc de Nemours, épousa Anne d'Est, comtesse de Gisors, veuve de François, duc de Guise (ce Jacques demanda l'investiture du comte de Neufchastel en 1552). Ils eurent Charles Emma-

Digitized by Google

nuel, mort en 1595, sans être marié, et Henry de Savoye, duc de Nemours, qui fut père de deux enfants : le premier, Charles, tué en duel, qui d'Elisabeth de Vendosme eut la duchesse douairière de Savoye, ayeulle de madame la duchesse de Bourgogne, et la feue reine de Portugal; le second fut Henry qui quitta l'archevesché de Reims pour épouser madame de Nemours d'à présent, seule restante de la maison de Longueville.

Jeanne d'Hochberg mourut l'an 1543, fort agée, et fut enterrée dans l'église des Jacobins de Dijon.

Claude d'Orléans, duc de Longueville, fils aisné de Louis et de Jeanne d'Hochberg, fut tué au siége de Paris, sur la fin de 1525. Il ne fut point marié, mais il laissa un fils naturel nommé Claude, bâtard de Longueville, marié avec Marie de la Boissière, dont il eut Jacqueline d'Orléans, femme de Pierre de Brisay, chevallier, sieur de Nouville, d'où descendent les sieurs de Nouville.

Louis d'Orléans, 2e du nom, duc de Longueville par la mort de son aisné, fut grand chambellan de France aussi bien que son frère. Il épousa, le 4e aoust 1534, Marie de Lorraine, une des plus belles princesses de son temps, fille aisnée de Claude, duc de Guise, et d'Anthoinette de Bourbon, et depuis reyne d'Ecosse, ayant été remariée, en 1538, à Jacques, roy d'Ecosse, dont elle eut la célèbre Marie Stuart. De son mariage avec le duc de Longueville vinrent deux fils: François, qui suit, et Louis, posthume, qui mourut jeune. Louis, IIe duc de Longueville, mourut au mois de juin de l'an 1537 et fut enterré dans la Ste Chapelle de Chasteaudun.

François d'Orléans, IIIe du nom, duc de Longueville et grand chambellan de France, nasquit à Chasteaudun le 30e octobre 1535. Il fut successivement soubs la tutelle de Marie de Lorraine. sa mère, et de Claude, duc de Guise, son ayeul, qui, en 1548, le 2e octobre, obtint un arrest ou ordonnance

Digitized by Google

de la chambre des eaux et forests de la table de marbre à Paris, par lequel il est fait main-levée et délivrance des droitures et usages de mortbois en la forest de Lions en telle quantité requise et necessaire pour le chauffage du seigneur d'Estrépagny et de son four à ban, ensemble de prendre en la verderie de Longchamp tout et tel bois requis et nécessaire pour édifier et réparer son chatel. Pendant cette minorité, et environ l'an 1540, au mois d'avril, le roy François, 1er, et la reyne Eleonor, sa femme, accompagnés de monsieur le Dauphin, de monsieur d'Orléans, de monsieur le connétable, de monsieur Jacques d'Annebaut, cardinal, evesque de Lizieux, et de plusieurs autres cardinaux, logèrent à Estrépagny ; le roy et la reyne, chez Robert de la Fontaine ; monsieur le dauphin, au chasteau ; monsieur d'Orléans, à l'hostel de monsieur de Lizieux, à St-Martin, et monsieur le connetable, chez Jean de Vache (sic), écuyer, procureur du roy, à Gisors, qui a laissé cette remarque dans un vieux registre que j'ay. Le lendemain le roy et toute la maison fut disner au Til et coucher à Ecoüis, et, de là, à l'abbaye du Bonport, auprès du Pont-de-l'Arche; et monsieur le connétable fut disner à Dangu, dont il estoit seigneur.

François d'Orléans, IIIe du nom, duc de Longueville, assista au sacre du roy Henri 2e, en 1547, n'estant encore aagé que de 13 ans. Il mourut à Amiens le 22 de septembre 1551, aagé de 16 ans, sans avoir este marié, et fut enterré dans la chapelle de Chasteaudun. Après sa mort, le duc de Guise fit tomber dans sa maison la charge de grand chambellan qui avoit toujours été dans la maison de Longueville depuis le grand comte de Dunois, à qui le président Fauchet dit qu'on l'avoit donnée. D'autres disent qu'elle fut créée en sa faveur pour accoustumer les princes du sang à le voir parmi eux, près la personne du roy, à ses pieds lorsqu'il estoit dans son trosne, et à la queue de son cheval lorsqu'il chevauchoit en magnificence royale. Il obtint aussy pour un de ses enfants

Digitized by Google

la charge de colonel général des suisses qui avoit esté possédée par trois ducs de Longueville. A François, IIIe du nom, succéda son cousin

Léonor d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, souverain du Neufchastel, marquis de Rothelin, soubs la tutelle de Jacqueline de Rohan, sa mère, huguenote, fille puisnée de Charles seigneur de Gié et de Jeanne de St-Séverin, qui avoit épousé par contract passé à Lyon, le 9e juillet 1536, François d'Orléans, marquis de Rothelin, baron de Varenquebec et de Neaufle, troisième fils de Louis, premier duc de Longueville, et de Jeanne d'Hochberg, lequel mourut le 25 octobre 1548, laissant de la dite Jacqueline ce Léonor et Françoise d'Orléans, posthume, qui épousa par traité fait à Vendosme, le 8e novembre 1565, Louis de Bourbon, premier du nom, prince de Condé, après la mort de sa première femme. Et c'est d'elle que sont descendus les comtes de Soissons-Bourbon, dont les deux héritières furent mariées, sçavoir : Louise, l'aisnée, à Henry, IIe duc de Longueville, dont il eut madame de Nemours encore vivante et seule de la famille, et Marie, la puisnée, à Thomas de Savoye, prince de Carignan, dont le prince de Carignan, en Piémont, et les princes de Soissons, en France.

François d'Orléans, marquis de Rothelin, eut aussi un fils naturel de Françoise de Blosset, dame de Novion, nommé François d'Orléans, marquis de Rothelin, chevallier de l'ordre du roy, baron de Varenquebec, seigneur et patron de Neaufle près Gisors, capitaine de cent hommes d'armes sous la charge du duc de Longueville, tige des marquis et comtes de Rothelin au Vexin normand. C'est le trisayeul du marquis de Rothelin d'à présent né d'une fille du feu marschal de Nouaille. Il mourut en 1600. La dicte Françoise de Blosset devoit estre d'une bonne maison de Basse-Normandie, car Le Veneur, evesque de Lizieux, et l'amiral Dannebaut estoient sortis chacun d'une Blosset.

Digitized by Google

Léonor d'Orléans, duc de Longueville, épousa, en 1563, Marie de Bourbon, dame de Trie, veuve de Jean de Bourbon, comte d'Enghien, son cousin germain, tué à la bataille de St-Quentin, fille unique et héritière de François de Bourbon, comte de St-Paul et de Chaumont, duc d'Etouteville, frère puisné de Charles de Bourbon, duc de Vendosme, trisayeul du roy, et d'Adrienne d'Etouteville, vicomtesse de Roncheville, baronne de Cleuville, de Briquebec, de Hambie, de Moion, de Gassé et de Musrelant, chastelaine des Loges, dame de Vallemont, de Hotot, de Foville, de Berneval, d'Offrainville, de Trie, de Chambors, de Hericourt, de Gassaville du Bec de Mortagne, de Mereil, de la Rocheguyon, en partie, et François Ier érigea toutes ces seigneuries en duché en 1534, en faveur du mariage de François de Bourbon avec Adrienne d'Etouteville.

Léonor d'Orléans, duc de Longueville, fut fort aimé du roy Charles IXe (Voy. Varillas, *Hist. de Charles IX*). La jalousie qu'en eut le duc d'Anjou, depuis roy Henry IIIe, fut peut-être la cause de sa mort qui arriva à Blois, l'an 1573, au retour du siége de la Rochelle. Il n'estoit aagé que de 33 ans. Il fut enterré à Chasteaudun, laissant de son mariage avec Marie de Bourbon deux fils et quatre filles. Le premier, Henry, duc de Longueville, Ier du nom, qui mourut à Amiens, le 29e avril 1595, d'un coup de mousquet qu'il avait reçu à son entrée à Dourlan, laissant de Catherine de Gonzague un fils qui fut Henri IIe, duc de Longueville. Le 2e, François, comte de St-Paul, qui n'eut qu'un fils tué au siége de Montpellier en 1622. Les filles furent Catherine, dicte Mademoiselle de Longueville, Marguerite, dicte Mademoiselle d'Estouteville, desquelles nous parlerons parce qu'elles furent toutes deux Dames d'Estrépagny. Anthoinette qui espousa le marquis de Bellisles, fils aîné d'Albert, duc de Retz, mareschal de France, tué au Mont-St-Michel en 1596 ; elle en eut un seul fils qui fut Henry de Gondy, duc de Retz, qui n'eut

Digitized by Google

que deux filles, dont la première, Françoise de Gondy, épousa Pierre de Gondy, son cousin, frère du cardinal de Retz, dernier mort, qu'elle fit aussi père de deux filles, l'aisnée, religieuse au Calvaire, et la puisnée, mariée en 1675 au comte de Saux, père de Monsieur de Lesdiguières d'à présent; la seconde fille de Henry de Gondy fut Catherine, femme de Louis de Cossé, duc de Brissac, d'où Madame la marquise de Villeroy et Monsieur le duc de Brissac; et enfin la 4e, Eléonor, mariée en 1596, à Charles de Matignon, chevallier des ordres du Roy, comte de Torigny, lieutenant général en Basse-Normandie, fils du mareschal de Matignon. Elle en eut cinq enfants. Le 1er, Henry, mort aagé de 12 ans, le 2e, Jacques, tué par le comte de Boutteville en 1626, le 3e, Léonor, evesque de Lizieux, mort en 1680, le 4e, François, qui continua la postérité, père du marquis de Matignon d'aujourd'hui, qui est ainsi le plus proche héritier de madame de Nemours, quoique venu d'une cadette, la 5e, Catherine Gilonne, qui mourut à Paris au mois de mars 1662, sans enfants de son mary François de Silly, comte de Rocheguion.

Marie de Bourbon après la mort de son mary fut tutrice et curatrice de leurs enfants et en cette qualité, elle poursuivit un procez à la Chambre impériale de Spire pour le marquisat de Rothelin contre l'archiduc d'Autriche et le marquis de Baden. Ce fut une princesse fière, à qui on fit faire au roy Henry IVe la mesme response que fit autrefois Blanche, duchesse d'Orléans, fille de Charles le Bel au roy Philippe de Valois : « Sire, luy fait-on dire au Roy qui lui reprochoit quelque défaut de son sexe, si je n'estois point femme peut estre ne seriez vous pas Roy. » Blanche avoit raison; aussi les historiens de son temps luy font dire cecy en termes très significatifs; mais pour la duchesse de Longueville, issue d'un cadet de Bourbon, elle ne pouvoit espérer d'estre préférée à Henry IVe son aisné, si ce n'estoit parce qu'elle avoit esté

Digitized by Google

tousjours catholique et le roy presque toujours huguenot. Elle porta toute sa vie la qualité de dame et baronne d'Estrépagny. Elle fut encore tutrice de Henry IIe, duc de Longueville, son petit-fils. Elle obtint une ample confirmation des droits de paturage et de chauffage pour Estrépagny, mais elle vendit (ou le sieur Tourtier, son trésorier et porteur de sa procuration) les droits de tiers et danger des bois de Mosny à monsieur Sublet, seigneur d'Heudicourt, par 2,000 escus, à condition de réméré ou retraict perpétuel par contract du 4e mars 1597, et ceux des bois d'Arquency et Susay, pour payer sa rançon lorsqu'elle fut faicte prisonnière pendant la Ligue à Amiens. Elle fut la première des princesses du sang qui signèrent au contract d'Elisabeth de France et de Philippe IIe, roy d'Espagne, en 1559. Elle estoit veufve alors de son premier mary, aussy ne prend elle la qualité que de duchesse d'Estouteville. Elle mourut à Ponthoise le 7e avril 1601, aagée de 62 ans et fut enterrée dans l'abbaye de Valmont, diocèse de Rouen, ordre de St-Benoist, fondée par Jean d'Estouteville, l'un de ses prédécesseurs, l'an 1169.

Henry, Ier du nom, duc de Longueville, ne prit jamais la qualité de seigneur d'Estrépagny; mais comme Marie de Bourbon, sa mère, n'en jouissoit que pour partie de son douaire, et que la propriété lui appartenoit tousjours, que ses sœurs mesme, Catherine et Marguerite, ne l'eurent en partage qu'à condition de ne le pouvoir vendre ny engager, nous le mettons au rang des seigneurs d'Estrépagny. Ce fut luy qui gaigna la bataille de Senlis contre les ligueurs. Le sieur de Mainneville, grand père du dernier mort, qui estoit aussy le dernier de sa branche, y fut tué, parce qu'ayant demandé quartier, il se nomma, et celui a qui il avoit affaire : « Mainneville, Maine Ligue, » luy dit-il, et le tua. Ce fut au moys de may de l'an 1589. La Ligue receut là un si grand coup, dit Brantôme, que jamais oncques du depuis ne s'en put-elle bien guérir ny remuer.

Digitized by Google

Ceste mesme année 1589, depuis le mois de mars jusqu'au mois de may, on levoit journellement des deniers sur les habitants d'Estrépagny pour la réparation des fortifications du bourg dont les fossez avoient trente-trois pieds de roy de largeur. Le duc du Maine y passa avecque son armée et donna aux habitants une sauvegarde dattée du camp d'Estrépagny le 4e septembre 1589. Il alloit assiéger le Roy dans Arques. Le duc de Longueville amenant du secours au roy apprit qu'Estrépagny estoit ligueur, et que le curé avoit excommunié en son prosne le roy et tous ceux qui tenoient son party. (Ce qui obligea mon grand père Me Robert Berée, qui en sa qualité d'esleu en l'election d'Andely, Vernon et Gournay, estoit obligé d'estre dans le party du roy, de quitter Estrépagny). Il avait résolu de le mettre en cendres, mais le comte de St-Paul son frère qui estoit un prince très-doux détourna le coup, à la prière de Me Robert Grandin qui estoit officier dans sa compagnie d'ordonnance et qui depuis fut avocat fiscal d'Estrépagny, quoyque les habitans d'Estrépagny eussent bruslé sa maison en hayne de ce qu'il estoit dans le party du roy. Ils ne purent faire de mesme de celle de Robert Berée, parce qu'elle n'estoit pas placée commodément pour cela. — Il auroit faict pendre le curé, s'il ne s'estoit caché dans les lambris de l'église.

Henry, Ier du nom, duc de Longueville, mourut d'un coup de mousquet qu'il reçut à Dourlan le 29e avril 1595. Comme je l'ay dit, on a cru qu'il avoit esté des amis de madame Gabrielle, et estant convenus ensemble de se rendre respectivement leurs lettres, le duc avoit retenu une partie de celles de la dame et en avoit fait un mauvais usage. Il avoit aussy donné de la jalousie au marquis d'Humière et au comte de Chaunes, et on a cru que d'Humière avoit pratiqué le soldat qui luy donna le coup de mousquet par ordre de madame Gabrielle. Ces deux seigneurs se deffirent de leurs femmes environ dans ce temps-là. D'Humière fut tué trois mois après

Digitized by Google

d'une mousquetade au siége de Ham. La blessure du duc de Longueville n'estoit qu'une effleurure de la peau à la nuque du col. Mais les chirurgiens n'ayant pas pris garde qu'il y avoit du poil de son castor dans la playe qu'ils ne nettoyèrent pas bien, la gangrène s'y mit. Baltasar de la Cuisse, chirurgien de réputation à Estrépagny, et père du fameux La Cuisse, accoucheur de femmes à Paris, fut mandé, mais trop tard pour le traiter.

Henri, duc de Longueville, par traité fait au Louvre, le 27 febvrier 1588, avoit espousé Catherine de Gonzagues, dame de Colommiers en Brie, fille aisnée de Louis de Gonzague, prince de Mantouë, duc de Nevers et de Rethel, et de Henriette de Clèves, qui, après la mort de son mary et de Marie de Bourbon, sa belle-mère, eut la tutelle de Henry, duc de Longueville, son fils, et la régence de ses états par préférence au comte de St-Paul, son beau-frère, qui la lui disputoit. Elle mourut à Paris, le 2e décembre 1629, âgée de 61 ans, et est enterrée aux Carmélites de la rue du Chapon, à Paris.

Marguerite d'Orléans, appelée mademoiselle d'Estouteville, fut troisième fille de Léonor et de Marie de Bourbon. Par les partages qui furent faits peu après la mort de sa mère, elle fut dame et baronne d'Estrépagny, les Loges, Guesles et la Rocheguion en partie. Il n'y eut que son peu de santé et les prières de mademoiselle de Longueville, sa sœur, pour laquelle elle avoit toujours une très-grande déférence, qui l'empescha d'être carmélite. Elle voulut être enterrée dans leur couvent de la rue St-Jacques où elle fut mise le 14e septembre 1615. Elle estoit âgée de 49 ans et ne fut point mariée.

Catherine d'Orléans, appelée mademoiselle de Longueville, fille aînée de Léonor, duc de Longueville, et de

Digitized by Google

Marie de Bourbon (1), devint par la mort de sa sœur, mademoiselle d'Estouteville, dame d'Estrépagny, Bréhal, Cernon, Courbefosse, Hudumesnil, les Loges, Fresnes-Léguillon et la Rocheguion en partie. C'était une belle princesse qui avait beaucoup d'esprit et de fierté. Le duc d'Alençon, frère de trois rois, François IIe, Charles IXe et Henri IIIe, en avoit esté fort amoureux et l'auroit espousée, si la reyne Catherine de Médicis ne l'en eust empesché. Une damoiselle qui estoit familière avec elle lui demandant un jour si elle eut pu condescendre à espouser un prince aussi laid que le duc d'Alençon, elle respondit qu'un prince du sang estoit tousjours un beau mary. Charles de Bourbon, comte de Soissons, son cousin, eut aussy dessein de l'espouser, mais le roy Henry IVe ne voulut pas y consentir quoiqu'il eut d'ailleurs beaucoup d'estime pour elle. On dit même qu'il en avoit été amoureux et mal reçeu, ce qui l'obligea de luy dire tout indigné qu'il ne souffriroit jamais qu'elle se mariast, et que, si elle avoit porté un haut de chausses, elle lui auroit fait la guerre. Elle a raconté cette menace à feu Me Léonor Berée, mon père, son advocat et procureur fiscal à Estrépagny, auquel elle avoit grande confiance, et l'honoroit d'une estime si particulière qu'elle luy a dit, plusieurs fois, si elle avoit esté reyne, qu'elle l'auroit fait chancelier de France. Elle prenoit tant d'interest à son établissement qu'ayant appris qu'il avoit essuyé quelque froideur d'une personne qu'il rechercheoit en mariage, qu'elle ne croyoit pas estre son avantage, elle lui manda aussy tost de la venir trouver à Paris. Prenant occasion de son chagrin, elle le fit marier sans désemparer à damoyselle Heleine d'Abancourt, sa demoiselle d'honneur, ma mère. L'on voit, dans les mé-

(1) C'était par conséquent la tante de ce Henri II de Longueville qui épousa le 2 juin 1642 la célèbre Anne-Geneviève de Bourbon, dont le souvenir a été si puissamment ravivé dans ces derniers temps par M. Cousin.

Digitized by Google

moires de Sully, que dans une longue conférence que le roy eut avec lui sur les princesses de France qu'il pourroit espouser après son divorce avec la reyne Marguerite : « Il y en a trois, dit le roy, dans la maison de Longueville qui ne sont pas à mépriser pour leurs personnes, mais d'autres raisons m'empeschent d'y penser. » C'estoit en 1598. Ainsi cela se doit entendre de Catherine, Anthoinette, veufve depuis deux ans, et de Marguerite, car Eléonor, la dernière des sœurs, estoit mariée alors à monsieur de Matignon.

Mademoiselle de Longueville estoit si altière qu'un jour, madame Gabrielle ayant osé prendre le pas devant madame de Longueville, elle lui avoit donné un soufflet de sa pantouffe en luy disant : « Vous estes bien hardie de passer devant madame ma mère.» Elle n'eut jamais pu se résoudre à espouser comme ses deux autres sœurs quelqu'un qui n'eût pas eu la qualité de prince, aussy ne fut-elle jamais mariée. Elle demeuroit ordinairement à Estrépagny. La comtesse de la Rocheguyon, sa niepce, y estoit aussy souvent, et il y avoit toujours bonne compagnie chez elle, mesme des princes et d'autres gens de la cour que le mérite de mademoiselle de Longueville attiroit. Et quoyqu'elle ne jouist que de viron 25,000 liv. de rente (1), elle ne laissoit pas de bien régaler. Elle aymoit la musique; on la chantoit de son temps dans l'église d'Estrépagny où elle donna des livres imprimez au chant et office de Rome, ce qui fut cause que l'on vendit les anciens qui estoient à l'office de Rouen, en veslin, avec de très-belles enluminures et dorures en mignature qui sont

(1) Ses grandes libéralités l'avaient réduite à ce revenu bien médiocre pour une princesse du sang. Nous voyons, en effet, dans la bulle de fondation des Carmélites, qu'elle avait assigné au monastère de Paris des revenus annuels et perpétuels de deux mille quatre cents livres tournois en propriétés et biens immeubles, et qu'elle avait fait faire, en outre, à ses frais, toutes les autres dépenses nécessaires et opportunes pour cette pieuse institution.

Digitized by Google

presentement à Dernétal, proche Rouen, conservez avec grand soin comme pièces curieuses. J'ay veu un couvert d'un vieux érable où elle venoit chanter tous les soirs, en été, avec ses demoiselles et les plus considérables et jolies filles du bourg. Quand elle estoit à Estrépagny, elle s'y mesloit de toutes choses, et on n'auroit ozé y faire un mariage sans son approbation et sans avoir apporté une livrée ou présent de nopces à sa guenon dont on voit encore la pierre qu'elle fit mettre sur le lieu où elle estoit enterrée dans le chasteau, avec ces mots de la minerve du sieur Chardin, son secrétaire :

Cy dessous gist une guenon
Belle et chérie avec raison.
Une princesse la regrette,
Car elle estoit toute parfaite.

Madame la duchesse douairière de Lesdiguière, son arrière niepce, l'a voulu imiter en faisant ériger au milieu de la cour de son hostel une espèce de pyramide sur le lieu où elle a fait enterrer une petite chienne qu'elle aymoit, avec ces mots :

Cy gist.... chienne jolie
Qu'une dame qui n'ayma rien,
Ayma jusqu'à la folie.
Pourquoy le dire ? On le voit bien !

L'anagramme du nom de mademoiselle de Longueville qui estoit Catherine d'Orléans, chaste lieu don rare, se voit encore sur des tapisseries qui ont été à elle. On voit son tableau sur l'autel de la chapelle du Rozaire d'Estrépagny. Elle estoit déjà avancée en aage, car c'estoit en 1634 qu'elle fit établir la confrairie du Rozaire. Elle ayda à faire bastir cette chapelle sur la porte de laquelle on voit encore l'écu en lozange, ecartelé de ses armes, aussi bien que sur celle de Ste Catherine qui est vis à vis. Cette chapelle de Ste Catherine est fort ancienne. Guillaume Barbié qui avoit été

Digitized by Google

vicomte de Neaphle soubz la reyne Blanche d'Evreux, femme de Philippe de Valois et belle-mère du roy Jean, et qui fut aussy vicomte d'Estrépagny et seigneur du fief de St Germer, sciz à Estrépagny, que l'on appelle par corruption St Germain, y est enterré dans une fosse toute maçonnée.

Mademoiselle de Longueville estoit si populaire qu'elle s'est déguisée en bavolet pour aller danser avec les femmes et filles du pays qui se trouvent le 6e aoust à Heudicourt, à l'assemblée de la chapelle de St Sauveur. Elle fit venir du Hâvre de Grâce des ouvriers en dentelle qui montroient tous les jours à en faire à six jeunes garçons et autant de filles qu'elle alloit voir tous les soirs et menoit un violon pour les faire danser afin de les encourager. Et c'est par là qu'a commencé dans le pays des deux Vexins le négoce de dentelle qui a enrichy tant de marchands et fait subsister tant de familles.

Tout le monde scait que c'est sous sa protection que les carmélites se sont establies en France. St François de Salles l'en appelle même la fondatrice (1) dans la lettre qu'il en écrit à Clément VIIIe où il fait ce bel éloge de mademoiselle de Longueville : « Catharina Aurelianensis, principessa a Longavilla, virgo non tantum magnorum principum sanguine, sed etiam, quod caput est, Christi charitate perillustris. » Elle fut enterrée dans leur église du faubourg St Jacques en 1638, estant morte à Paris le 29e septembre, jour de St Michel, à l'hostel de la Rocheguyon, rue des Bons enfants (2).

Henry d'Orléans, IIe du nom, duc de Longueville et gouverneur de Picardie, né à sept mois le 25e avril 1595, deux

(1) C'est à sa requête que furent données la bulle de fondation et les lettres patentes du roi Henri IV pour l'établissement du premier monastère de Paris.

(2) Cf. Cousin. *La jeunesse de Mme de Longueville*, édit. in-18, p. 112.

Digitized by Google

jours seulement avant la mort de son père, et nommé Henry par le roy Henri 4e son parrain, fut fils unique de Henry Ier et de Catherine de Gonzagues. Il a commandé les armées du roy en Lorraine, Franche-Comté, Allemagne et Italie (1644). Il fut envoyé plénipotentiaire à Münster en 1650. Le 8e febvrier il fut arresté prisonnier avec les princes de Condé et Conti. Elargi le 18e febvrier 1651, il mourut à Rouen le 11e mars 1663, et fut enterré en la chapelle de Chasteaudun. Son cœur est aux Célestins de Paris dans la chapelle d'Orléans sous un magnifique mausolée de marbre blanc. Il épousa le 30e apvril 1617, en premières noces, Louise de Bourbon fille aisnée de Charles, comte de Soissons et grand maître de France, morte à Paris le 9e septembre 1637, d'où il eut madame de Nemours, et, en secondes nopces le 2e juin 1642, il épousa Anne-Geneviefve de Bourbon, née, le 27e aoust 1619, de Henry, IIe du nom, prince de Condé, et de Charlotte de Montmorency, morte à Paris le 15e apvril 1679. De ce mariage sont issus :

Jean Louis, appelé l'abbé d'Orléans ou de Longueville, né à Paris le 12e janvier 1646. Il prit la soutane dans le collége des Jésuites de Rome, le 24e novembre 1666, et y fut fait prestre sur la fin de 1667. Le 21 mars 1668 il résigna ses états du Neufchastel au comte de St Pol, son frère, et trois ans après il lui fit une donation de tous ses biens, ne se reservant qu'une pension de soixante dix mille livres. Il est mort dans l'abbaye de St Georges, ordre de St Benoist, le 4e febvrier 1694.

Charles Paris d'Orléans, né dans la maison ou hostel de ville de Paris le 18e janvier 1649, se distingua dans les campagnes de 1667 et 1668 et fut en Candie sur la fin de cette dernière année. Il fut tué à Tolus, au passage du Rhin, le dimanche de la Trinité, 12e juin 1672, sans estre marié, laissant seulement un fils naturel appelé le chevalier de Longue-

Digitized by Google

ville, légitimé le 7e septembre 1661, qui fut tué malheureusement au siège de Philisbourg en 1688.

Marie d'Orléans, damoiselle de Longueville, fille unique de Henry IIe du nom, et de Louise de Bourbon-Soissons, sa première femme, est née à Paris le 5 mars 1625. Elle fut mariée à Trye le 22e may 1657 avec Henry de Savoie, duc de Nemours et de Génevois. Elle fit son entrée au Neufchastel le 6e juillet 1679 où elle fut receue au bruit du canon et y establit pour gouverneur le baron de Molondin. Elle a vendu Estrépagny par contract passé à Paris le 26e mars 1698. Il avoit esté dans la maison de Longueville dès 1488 : ainsi il y est resté 210 ans, et on peut compter plus de six cents ans de succession continue sans que cette terre ait esté alienée, dont peut-être il y a peu d'exemples en France. Ce fut pour cette raison que feu mon père détourna Henry IIe, duc de Longueville, qui avoit beaucoup de croyance en lui, d'exécuter le dessein qui avoit esté agité dans son conseil d'abandonner en ruïne le chasteau d'Estrépagny. Le duc Henry IIe ne voulut point qu'on prist résolution sur ce dessein qu'après en avoir conféré à feu mon père ; mais, hélas ! si celui-ci avoit veu cette terre sortie comme elle a fait de la maison de Longueville, il en aurait eu une aussi grande douleur que le Grand Prestre Héli eut de voir l'Arche d'Alliance dans les mains des Philistins (1).

(1) Disons, pour consoler ceux de nos lecteurs sur qui la vente de la terre d'Estrépagny pourrait faire autant d'impression que sur Me Léonor Berée, qu'en 1698 ce beau domaine de la maison de Longueville ne tomba pas dans d'indignes mains. Il eut pour acquéreur Nicolas Bailly, chevalier, seigneur de Beyre et de la Grosse-Maison, conseiller du roy en tous ses conseils et maître ordinaire en sa Chambre des comptes. La veuve de Nicolas Bailly, qui avoit une moitié de la terre d'Estrépagny à titre de conquêt de communauté, se vit adjuger l'autre moitié pour la reprise de ses biens dotaux. Elle laissa cette terre à Pierre-Edme Galland, son frère, maître ordinaire en la Chambre des comptes de Paris, et ce dernier la donna en dot à sa fille unique, qui épousa le 17 mars 1752 Michel-Jacques Turgot, président du parlement de Paris.

Digitized by Google

APPENDICE

Dans une note de Robert Berée sur un extraict de l'information faicte par monsieur L'huillier, maistre en la chambre des comptes de Paris, le lundy 13e jour de janvier 1515 à Estrépagny, on lit ce qui suit :

Me Robert de la Mare, prestre, curé de St-Martin près Estrépagny, aagé de 70 ans ou viron, a déposé qu'il a esté 40 ans curé du dit Estrépagny et 60 ans et plus qu'il est demeurant au dit lieu, au moyen de quoy il dit scavoir qu'au bourg et village du dit Estrépagny, pour le présent il y a 260 feux et plus, et, en iceluy lieu, il y a chasteau, lequel fut destruit du temps des Anglois, et, depuis, a este refait et rédifié par feu messire Guillaume de Melun, en son vivant comte de Tancarville....

Charles Boniface, laboureur, demeurant à Estrépagny, âgé de 52 ans ou viron, dit qu'il est natif d'Estrépagny et qu'il a tousjours demeuré au dit lieu, sinon quatre ou cinq ans qu'il a demeuré à Paris, à St-Leu de Taverny et à St-Denis en France, et, pour ce, dit scavoir qu'au dit Estrépagny il peut y avoir deux cents feux ou viron, et cy il y a un chasteau qu'il a ouy dire autrefois avoir este démoly du temps des Anglois et depuis a esté rédifié par feu Mr le comte de Tancarville pour lequel il a autrefois besogné au dit chasteau du métier de maçon dont il s'est meslé par ci devant....

Plus, on a examiné Robert Gautier, Jean Dubois, Jean Fleurie, Jean Godin et Colin Lemonnier qui rapportent environ la même chose.

Il faut que la démolition rapportée en la déposition du curé de La Mare n'ait pas este rédifiée par Guillaume de Melun puisqu'il estoit mort des 1515, ou il faut que les Anglois n'ayent pas démoli le chasteau lorsqu'ils le prirent sur le seigneur de Rambures et que le curé entende parler d'une démolition précédente. Mais Boniface, en sa déposition, semble parler de la démolition après la prise sur le seigneur de Rambures, ainsi le comte de Tancarville qui a fait rédifier le chasteau ne peut pas avoir este Guillaume de Melun, puisque Boniface qui n'estoit âgé que de 52 ans dit avoir travaillé pour le dit comte de Tancarville à la dicte rédification qui peut toutefois avoir esté longtemps à parfaire, aussi

Digitized by Google

paroist il que le donjon est beaucoup plus nouveau que le corps de logis. Il y avoit anciennement autour du chasteau des fossés à fond de cuve pleins d'eau qui y venoit par un canal de pierre qui fut découvert en faisant un puits dans la maison de Robert Hauvard, verdier de Longchamps et receveur d'Estrépagny, qui est proche de celle de Jacques Herpin. La rivière qui vient de St-Martin par le bas de la couture fait un coude au bout du jardin du dit Herpin, pour venir au moulin du bourg. L'eau de la rivière s'entonnait et entroit apparemment vers cet endroit et coude dans le canal de grosses pierres de taille maçonnées qui estoit aussi couvert de longues pierres, et, passant dans la rue dessous le pavé de la chaussée, alloit tomber dans les fossés du chasteau qui en sont proche. Ce canal s'est encore depuis découvert dans la rue devant la maison dudit Havard sur lequel il n'y a que le simple pavé. J'en parle pour l'avoir veu en ce dernier endroit.

Les dicts fossés ont en partie esté remplis du costé du jardin et de la basse cour par Mr Vincent Le Bret, conseiller au Parlement de Paris, intendant de la maison de Longueville et capitaine du chasteau d'Estrépagny, jusqu'à la vendue que madame de Nemours a faicte de la terre d'Estrépagny, estant encore vivant en la présente année 1698, âgé de 84 ans. Lui et madame sa femme ne se sont jamais mis dans le chœur de l'église d'Estrépagny, dans le cabinet de menuiserie que feu mademoiselle de Longueville y avoit fait mettre à la place ordinaire des patrons des églises, ayant pris leurs places dans la chapelle de St-Jacques qui a tousjours été celle des capitaines du chasteau, qui est au costé droit du chœur et qui a veue dans iceluy ; car il me souvient qu'estant fort jeune et encore enfant, comme l'on faisoit une fosse dans la dite chapelle, le fossoyeur, qui estoit fort âgé, trouva une teste de femme où pendoient encore de fort longs cheveux qu'il disoit estre celle de la demoiselle de Pic, morte il y avoit trés longtemps, qui estoit femme (ou fille) de Jean Bail, escuyer, seigneur de Pic, gentilhomme ordinaire de la maison de Léonor d'Orléans, duc de Longueville, et escuyer de sa grande écurie, capitaine du chasteau d'Estrépagny par provisions du dict seigneur Léonor, duc de Longueville, données à Gaillon le 16e febvrier 1570. Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, donna la survivance de la dicte capitainerie à Léonor de Baill, escuyer, fils du dit Jean, lequel Jean elle qualifie dans les dites provisions de survivance, données à Trie le 20e mars 1585, de chevalier de l'ordre du roy. Léonor de Pic fut un des parains de feu mon père, et lui donna son nom le premier janvier 1593. Messieurs de Pic estoient seigneurs du Mesnil-Guilbert, proche d'Estrépagny, et du fief et terre du Mouchel, assis au dit Estrépagny. Ces deux terres valaient viron

Digitized by Google

3000 liv. de revenu. Pour celle de Pic dont ils portaient le nom et qui estoit apparemment la plus considérable, je ne scay où elle estoit scituée. Tous leurs biens furent perdus et ils furent obligés d'abandonner le pays pour éviter la persécution du sieur de Presteval, seigneur de St-Paër, proche le Mesnil-Guilbert, dont ils avoient tué le frère, nommé le sieur de Chambré, comme il chassoit sur leur terre du Mesnil. Ils coupèrent aussi la teste à un jeune laquais qui estoit avec lui, ce qui rendit le cas irrémissible, à joindre qu'ils avoient affaire à une partie puissante, le sieur de Presteval estant celui dont la fille avoit epousé le président Aubery, de la chambre des comptes de Paris, d'où sont sorties mesdames de Vauvigneux, de Raré, de Nonant et de Vieuxpont. Le marquis de Panilleuse, dernier mort, estoit son petit fils, et il estoit bisaïeul de celui d'à présent qui a vendu Panilleuse à monsieur Jubert, seigneur de Bouville. Le nom de Baill est écrit diversement, car dans les provisions de Jean, il n'y a qu'une *l*, et dans celles de Léonor, il y en a deux. Il y en a aussi deux dans l'extrait baptistaire de feu mon père, mais il y a une *s* après, ce qui fait Baills. Ce nom me paroist suisse aussi bien que celui de Hucquemud qui estoit avant eux capitaine du chasteau d'Estrépagny; ce qui est d'autant plus vraisemblable que messieurs de Longueville possédant une souveraineté en Suisse, ils en tiroient des officiers pour leur maison. Il y a viron 35 ans qu'il vint à Estrépagny un homme d'affaires, envoyé exprès par une dame de qualité de la généralité de Moulins, qui estoit veuve et dont il ne me souvient du nom. Cet homme avoit des lettres de recommendation de Me Joachim Bonté, commis à la recepte de la dite généralité, adressantes à Me Michel Bonté, lors procureur fiscal à Estrepagny, son parent, pour le prier d'avoir quelques instructions de la famille de messieurs de Pic, parceque cette dame, qu'on qualifioit de marquise et qui estoit veufve d'un de cette famille dont elle avoit des enfants, estoit inquiétée pour la noblesse. L'on ne put lors rien trouver et cet homme s'en retourna avec quelques mémoires seulement de ce que lui en dirent les anciens du lieu. Je souhaiterois savoir le nom du seigneur et la demeure de ceux de cette famille. Je leur donnerois avec plaisir les provisions en original qne j'ay des dits Jean et Léonor de Pic où on leur donne de beaux éloges.

Rouen. — Imp. E. CAGNIARD, rues Jeanne-Darc, 88, et des Basnage, 5.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

EXERCICE 1880-1881

II

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue le lundi 1er août 1881

DANS L'HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A quatre heures

Sous la présidence de M. C. DE BEAUREPAIRE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président rend compte des difficultés éprouvées pour la terminaison des impressions. Il a fallu renoncer à l'espoir de tenir l'assemblée générale dans le mois de juillet; tous les efforts seront faits pour pouvoir, au retour des vacances, être prêt à convoquer les membres de la Société.

M. le Président rappelle ensuite que les réunions du Conseil n'ont pas lieu pendant les mois de septembre et octobre.

A la fin de la séance, M. le Président proclame membre de la Société, avec l'approbation du Conseil :

Digitized by Google

M. G. Picot, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, présenté par MM. C. de Beaurepaire et L. Delisle;

M. W. L. de Gruchy, Juré justicier à la Cour royale de l'île de Jersey, présenté par MM. C. de Beaurepaire et C. Lormier.

La séance est levée.

SÉANCE DU LUNDI 7 NOVEMBRE 1881

Sous la présidence de M. C. DE BEAUREPAIRE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Au commencement de la séance M. C. de Beaurepaire paie un juste tribut d'éloge à la mémoire de M. Semichon, tout dernièrement décédé; après avoir été un des fondateurs de la Société, il s'était toujours montré assidu aux délibérations du Conseil.

M. le Président dépose sur le bureau les livraisons des mois de mai, juin et juillet du *Journal des Savants* qu'il a reçues pour la Société.

L'époque de la réunion générale est aussitôt après l'objet des préoccupations des Membres présents.

Après l'échange de plusieurs observations, il reste convenu qu'on s'enquerra auprès de l'imprimeur du plus court délai qu'il lui faudra encore pour terminer le volume de l'*Ancien Coutumier*, le seul ouvrage qu'on puisse avoir prochainement.

M. de Beaurepaire annonce que la copie du manuscrit de l'*Histoire de Jumiéges* est achevée, et que M. l'abbé

Digitized by Google

J. Loth se met dès maintenant à la disposition de la Société pour en suivre l'impression.

M. le Président proclame Membre de la Société, avec l'approbation du Conseil :

M. Boursy, présenté par MM. C. de Beaurepaire et Félix.

M. C. Semichon, présenté par MM. C. de Beaurepaire et Lormier.

La séance est levée.

SÉANCE DU LUNDI 6 DÉCEMBRE 1881

Sous la présidence de M. DE BLOSSEVILLE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. C. de Beaurepaire annonce qu'il s'est rendu chez M. Cagniard pour hâter la terminaison du volume l'*Ancien Coutumier;* il a pu constater la cause du retard mis par l'imprimeur à satisfaire aussitôt qu'il l'aurait voulu aux vœux des Sociétaires; sans doute, dans le courant de janvier, le volume qui lui a été confié, et qui a présenté de véritables difficultés, sera enfin terminé.

Plusieurs opinions sont émises par les Membres du Conseil, par rapport à l'époque de la réunion générale; on décide, à la fin, d'envoyer une lettre annonçant aux Sociétaires cette réunion pour le mois de mars prochain.

Le Secrétaire lit une lettre de M. de Gruchy, remerciant le Conseil de l'avoir admis parmi les Membres de la Société; ce nouveau confrère annonce l'envoi pour les archives d'une réimpression qu'il vient de publier de *la Coutume de Normandie*.

La séance est levée.

Digitized by Google

EXTRAITS D'UN RECUEIL D'ARRÊTS

DU PARLEMENT DE NORMANDIE

Dans un des derniers Bulletins de la Société de l'Histoire de Normandie, nous avons rapporté quelques extraits d'un Recueil d'arrêts du Parlement, composé, vers la fin du dernier siècle, par l'avocat Le Normand. Les extraits que nous publions dans le présent Bulletin sont tirés d'un autre Recueil composé, quelques années après, par un autre avocat du nom de Pierre Brumoy. Les arrêts, ou, pour parler plus exactement, les analyses d'arrêts, vont de l'année 1657 à l'année 1712, et sont suivis d'une table. Le volume qui les contient est un in-folio de 579 pages; sur le plat de la reliure, à l'intérieur, on a collé une vignette représentant les armoiries de la famille Brumoy avec cette inscription : *Prudentia et Charitate*. Le nom de Brumoy est avantageusement connu par les œuvres littéraires et historiques du savant jésuite Brumoy, qui fut professeur au collège de Rouen, et qui, comme on sait, naquit en cette ville en 1688. Quant à Pierre Brumoy, qui pourrait être son père, il est peu ou point connu. Il ne figure pas dans la liste générale des avocats du Parlement de Normandie de 1700 à 1789, qui a été dressée par M. Decorde (1). Il y a lieu de penser cependant que ce ne fut pas un jurisconsulte sans valeur. Son travail, conçu au point de vue

(1) Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, 1871, p. 165 et suiv.

Digitized by Google

spécial de l'homme de pratique, laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la netteté et de la pureté de la rédaction. Aussi nous bornerons-nous à quelques citations qui ont trait à quelques faits intéressants et qui permettront de recourir aux registres de la Cour.

Si la portion congrue doit préférer le gros de la prébende du chantre d'une cathédrale.

Par arrest du 6 juillet 1675, on a ajugé au sieur de Moüy, curé de N. D. des Champs, qui est la principale église paroissiale de la ville d'Avranches, 300 l. de pension congrue sur les dixmes de la paroisse, au préjudice du sieur Doeda, chantre en l'église cathédrale, dont le gros de la prébende ne consiste qu'en 100 l. de rente de dixmes à prendre dans la d. paroisse, et qui se trouvoit par conséquent absorbé par la portion congrue; qui sembloit n'estre pas favorable en la personne d'un curé d'une ville, en la paroisse duquel il y avoit 2 vicaires et 18 prestres habitués (1); ce qui faisoit juger que le casuel de l'église devoit valoir au curé plus de 1,000 l. par an; et par conséquent la condition du curé estoit bien meilleure que celle du chantre, qui offroit, en plaidant, d'abandonner tout son revenu pour celui du curé, à quoy l'on n'eut point d'égard. Plaidant, Durand, pour le chantre, Gréard, pour le curé, et Bigot pour le chapitre.

Si on peut exhumer un corps pour prouver qu'il a été sallé.

Les religieux de S. Martin de Séez, patrons de la cure de S. Denis sur Sarton, prétendant que, pour faire fraude à leur droit, on avoit gardé le corps mort du curé nommé

(1) Ce nombreux clergé est remarquable dans une paroisse qui devait compter à peine 2,000 paroissiens.

Digitized by Google

Savary, avoient obtenu du juge d'Alençon permission d'exhumer le corps, qu'ils soutenoient avoir esté sallé. Sur l'empeschement apporté par l'héritier du curé, la Chambre, par arrest du dernier octobre 1679, a permis aux religieux toute autre sorte de preuve, et les a déboutés de celle-là, touchant l'exhumation. Néel plaidant pour eux, et Durand pour l'héritier.

Si les avocats des basses juridictions peuvent prétendre 4 livres 10 sous.

Il y avoit eu arrest qui l'avoit ainsy jugé en la 1re des Enquêtes, au rapport de M. de Brinon pour un avocat d'Avranches (1). Cependant on jugea qu'ils ne devoient avoir que 60 sous, par arrest du 19 déc. 1690, pour Roussin, contre Le Pelletier, advocat à Mortain.

Servitude acquise sans titre sur le fief de Tillières en faveur de l'évesque d'Evreux.

Le vendredy 2 de may 1698, en l'audience de grand'chambre, il se présenta une question fort particulière, de savoir si les possesseurs d'un fief qui, de temps immémorial, présentoient, le jour de la Purification, un cierge du poids de 36 livres en l'église cathédrale d'Evreux, étoient obligés de continuer cette rente, quoiqu'il ne se trouvast aucun titre originaire. Cette question se meut entre l'évesque d'Evreux, d'une part, et les srs barons de Tillières, lesquels estoient appelants d'une sentence qui les avoit condamnés à présenter au jour de la Purification un cierge du poids de 36 l. Me Néel le jeune, leur advocat, représenta que depuis quarante ans ils n'avoient rien payé, et que c'était un temps assez long pour s'exempter d'une telle servitude, art. 608 de la

(1) Arrêts de 1690 et de 1697.

Digitized by Google

Coustume; que véritablement l'évesque d'Evreux, prédécesseur de celuy qui étoit en cause, avoit intenté contre eux une action qui pouvoit interrompre la prescription, mais que, par la faute dudit s^r évesque, elle étoit tombée en péremption, et par conséquent on ne devoit y avoir aucun égard pour interrompre le privilège de la prescription. Au fond, il représenta que c'étoit une servitude que l'on vouloit imposer sur le fief de Tillières, mais que l'évesque d'Evreux n'en avoit qu'une possession sans titre, qui ne pouvoit lui acquérir aucun droit; que c'étoit un pur effect de la dévotion de leurs ancestres, qui ne devoit point leur faire de préjudice. Il s'aidoit d'un arrest rendu au Parlement de Paris, rapporté par Bardet, lequel déchargea les parroissiens de la Chapelle au diocèse de Troyes en Champagne d'une certaine portion de blé qu'ils avoient coustume de présenter à leur curé tous les ans à l'Offrande de la messe du jour de la Pentecôte, quoique de temps immémorial on eût observé cette cérémonie. Si d'ailleurs l'évesque prétendoit que ce fût une redevance, il devoit faire voir que le fief de Tillières relevoit de l'évesché d'Evreux, ce qu'il ne pouvoit pas faire voir; qu'il étoit vray que l'official tenoit un registre de ceux qui devoient apporter des cierges à pareil jour, et que, pour ceux qui n'en apportoient point, on mettoit *défaut* sur ledit registre, mais on n'y devoit avoir aucun égard, parce qu'il n'y avoit là dedans aucune déclaration de leur part; que les évesques d'Evreux avoient pu faire faire un pareil registre pour s'acquérir un titre et imposer par là une nécessité, à ces particuliers, de s'acquitter d'un devoir qui n'étoit dans le commencement qu'un acte de leur piété et de leur dévotion.

Bertheaume, pour l'évesque d'Evreux, remontra que, par l'ordonnance du Roy en faveur des ecclésiastiques, il leur étoit permis de se maintenir dans la possession des droits attribués à l'Eglise, quoiqu'ils n'eussent aucun titre, et qu'il

Digitized by Google

leur devoit suffire d'alléguer leur possession immémoriale, et que, quand bien même l'ordonnance ne seroit pas favorable, il n'étoit pas difficile au s^r évesque d'Evreux de prouver son droit, puisque, dans le XIVe siècle, un de ses prédécesseurs ayant esté mis à la Bastille pour crime de lèze Majesté, le Roy envoya un commissaire à Evreux recevoir le revenu temporel et le spirituel dudit évesché pour entretenir led. évesque, qui étoit en prison dans la Bastille, et que dans le mémoire qu'on dressa de ses biens on y emploia un cierge du poids de 38 l., dû par le fief de Tillières, ce qui faisoit voir qu'il y étoit obligé. Par l'arrest, la sentence fut confirmée, et les s^rs de Tillières condamnés de payer les arrérages depuis la dernière action intentée.

Si le distric d'une paroisse, étant diminué par l'érection d'une nouvelle succursale, peut être augmenté en diminuant le distric d'une autre succursale dépendant de la même paroisse.

Cette cause fut plaidée pour la dernière fois le jeudy 19 mars 1699, à la grande audience, entre les paroissiens et le trésor de S. Léonard d'Alençon, appelant comme d'abus contre le curé et les parroissiens de N.-D. dudit lieu. Ce qui saisissoit la cour estoit l'appel d'une ordonnance de M. l'évesque de Séez, par laquelle on donnoit à l'église de N.-D. plus de 10,000 paroissiens de S. Léonard. Pour l'intelligence de cette cause, il faut sçavoir que dans Allençon il n'y a qu'une parroisse primitive, laquelle doit avoir pour aide ou succursale une autre église qui porte le nom de S. Léonard, qui est desservie par un vicaire amovible à la volonté du curé. Il y a, à un quart de lieue d'Allençon, un petit faubourg qui s'appelle Courteille, relevant autrefois de la paroisse de N.-D. et où le curé avoit coutume d'aller administrer les sacrements lorsqu'il en étoit requis. Mais les portes de la ville

Digitized by Google

par lesquelles on pouvoit avoir communication avec le faubourg ayant esté condamnées par ordonnance du Roy, cela fut cause que deux ou trois personnes de ce faubourg moururent sans le secours spirituel, ayant été surprises de maladie pendant la nuit. L'évesque de Séez, pour prévenir un pareil désordre, fit bâtir une succursale sous le nom de S. Roch dans ce faubourg de Courteille, et, le curé de N.-D. luy ayant représenté qu'il souffroit par le retranchement de ce faux-bourg, l'évesque ordonna qu'il seroit tiré un certain nombre de paroissiens de la vicairie de S. Léonard pour indemniser le curé de N.-D. de la perte qu'il faisoit du faux-bourg de Courteille. C'est de cette ordonnance dont étoit appel.

Exposoit Me Du Sortoir, pour le trésor de S. Léonard, que de temps immémorial les choses ayant toujours été en cet état et l'étendue des deux églises étant limitée, il n'étoit point au pouvoir d'un évesque de changer ces anciennes bornes sans qu'il y eût de raison ou de nécessité ; que l'évesque avoit excédé son pouvoir, car la chose étoit toute temporelle. Cela auroit dû être fait par le juge laïque, et c'étoit sur quoy il fondoit son moyen d'abus.

Me Varin, pour le curé de N.-D., disoit qu'il étoit le curé de toute la ville, que S. Léonard n'étant que son ayde, il pouvoit en diminuer le territoire à sa volonté, lorsqu'il se trouveroit en état d'en supporter tout le soin ; et, pour soutenir l'ordonnance de l'évesque, il disoit qu'il n'y avoit rien de plus spirituel que de charger un curé du soing des âmes de ses parroissiens.

La cour, sur l'instance, appointa les parties à écrire et produire.

Preséance des gentilshommes.

Le 15 janvier 1700, il a été jugé entre les gentilshommes de L'Aigle et le vicomte du même lieu, que dans les cérémo-

Digitized by Google

nies publiques les gentilshommes doivent précéder le vicomte et avoir la préséance à son préjudice, encore que le vicomte fût accompagné par les autres juges de sa juridiction, l'arrest fondé sur ce que les gentilshommes ayant la préséance sur le lieutenant particulier du bailli, qui a le pas devant le vicomte, ils doivent l'avoir, à plus forte raison, au préjudice du vicomte.

Procès entre le fermier de Mgr Huet et le successeur de ce prélat en l'évêché d'Avranches.

Le vendredy 28 mars 1700, il a été jugé, au profit de M. de Coetanfao, évesque d'Avranches, que le fermier général de son prédécesseur, M. Huet, qui s'étoit démis de son évesché à Pasques 1699, étoit obligé de luy représenter les sous-baux des biens de son évesché, pour partager les revenus de lad. année 1699, et que ce nouveau titulaire n'estoit point obligé de s'arrêter au prix porté par le bail général, encore que M. Huet eût donné un certificat comme les revenus de son évesché n'estoient que de 14,000 l. de revenu. Plaidant, Simon pour le receveur, et Néel pour M. de Coetanfao.

Verriers et vitriers.

Le vendredi 16 déc. 1701, les vitriers de la ville de Rouen ayant obtenu une sentence du lieutenant de police, par laquelle on avoit assujety les maîtres des manufactures de verre de le vendre dans la ville de Rouen aux marchands vitriers par le prix de 15 l. le pannier, lesd. manufacturiers ayant appelé de cette sentence à la cour, et ayant représenté qu'il n'étoit pas juste que, trouvant à vendre leurs marchandises plus cher dans les pays étrangers, ils fussent en obligation de les vendre à Rouen à meilleur marché, qu'ils se soumetoient d'en fournir la ville et de donner la préférence aux marchands de Rouen sur le pied qu'on leur en offroit

Digitized by Google

hors le royaume, mais non pas à un prix qui fût plus médiocre,

La cour, par arrest rendu ledit jour, mit l'appellation et ce dont au néant; réformant, permit aux manufacturiers de vendre leurs marchandises le plus qu'ils pourroient. Plaidant, Bertheaume pour les appelants, et Néel pour les intimés.

LA COUR DES AIDES DE NORMANDIE

ET SES VINGT-SEPT CHARGES DE CONSEILLER

Nous possédons le *Catalogue du Parlement de Normandie*, dû à l'érudition et aux recherches consciencieuses de MM. de Merval; ce genre de recherches nous a paru pouvoir être utilement étendu aux autres Cours souveraines de notre province, et nous présentons aujourd'hui celui des conseillers de la Cour des Aides de Normandie (1).

La collection des noms des membres des Cours souveraines se rattache, aussi bien que l'histoire même de ces juridictions, à l'état de l'ancienne société française. Les charges dont ces membres étaient investis répondaient à une situation sociale acquise au prix d'efforts longuement prolongés. Dans une société où la distinction des rangs était respectée, la possession de ces charges permettait aux familles enrichies par l'industrie et le négoce de s'agréger aux classes que l'on appelait privilégiées. Elles donnaient au premier titulaire la noblesse personnelle, et si elles étaient possédées pendant

(1) Nous avons laissé de côté les présidents et les magistrats du parquet, dont les noms ont été recueillis par Farin, et sont donnés complètement dans l'édition de du Souillet, en 1732.

Digitized by Google

plusieurs générations, procuraient la noblesse transmissible. Elles permettaient l'acquisition des fiefs et les protégeaient contre les vexations des traitants chargés de la perception de ce droit de franc-fief, si pénible pour les familles de noblesse douteuse.

Elles mettaient à l'abri des révocations, qui venaient si souvent atteindre la noblesse conférée par lettres patentes, dans les cas où c'étaient les besoins du trésor, plus que les services des bénéficiaires, qui motivaient l'obtention des parchemins scellés du grand sceau. Elles étaient, enfin, la source invisible à laquelle s'alimentait la noblesse française, qui conservait ainsi, malgré l'extinction rapide d'un grand nombre de ses familles d'ancienne chevalerie, l'apparence d'une inépuisable fécondité.

Aux époques de lutte guerrière de notre histoire, la noblesse s'était recrutée d'une autre manière ; par une sorte de réaction assez curieuse, la terre que le gentilhomme avait primitivement anoblie, en payant à l'aide du service militaire, transformé en rente, le prix de sa possession, en était un jour venue à anoblir son possesseur, et lui imposait à son tour le service militaire pour lequel sa naissance ne l'avait pas créé. On avait eu au XVe siècle la noblesse des francs-fiefs ; il était réservé au XVIe de créer la noblesse par charges.

On trouve l'origine de cette innovation dans l'édit de Henri III sur les tailles, en 1582.

« Depuis, dit La Roque, la maxime a été introduite que nos rois, comme dit M. Lebret en sa septième action, confèrent la noblesse, non seulement par lettres, qui est le moyen ordinaire, mais aussi par un *moyen tacite*, c'est-à-dire par les hauts offices de justice et par le service que le père et l'ayeul ont continué de rendre au public. » (1)

(1) *Traité de la noblesse*. Rouen, XVCCXXXIV, p. 103.

Digitized by Google

Cette maxime fut inscrite dans l'article 25 du règlement des tailles de mars 1600; on y reconnut comme nobles « ceux qui ont fait profession des armes ou servi le public en quelques charges honorables, de celles qui, par les lois et les mœurs du royaume, peuvent donner commencement de noblesse à la postérité » (1).

L'usage exigeait généralement, pour que la noblesse devînt transmissible, la justification d'offices remplis par le père et l'aïeul de l'impétrant; mais une déclaration de 1644 accorda momentanément la noblesse au premier degré, aux officiers des cours supérieures, les plaçant ainsi dans les mêmes conditions que les secrétaires du roi du grand collège; des déclarations particulières de 1652, 1653 et 1654 étendirent spécialement la faveur de l'anoblissement, dès le premier degré, aux charges de la Chambre des comptes, de la Cour des aides et du Parlement de Rouen; mais un édit de 1669 ayant révoqué les anoblissements antérieurs, les membres de ces hautes juridictions se trouvèrent replacés dans leur situation primitive.

Il se présentait même une difficulté spéciale à la Normandie, où les preuves, en matière de noblesse, avaient toujours reposé sur la justification de trois degrés, en dehors et au-dessus de celui du produisant; on y voulait aussi trois générations d'officiers de cours souveraines.

Cette règle ne fléchit qu'à partir de l'enregistrement sans restriction, par la Cour des aides, de l'édit de 1694, créant les trésoriers de France, à Rouen, en compagnie supérieure (2).

(1) *Traité de la noblesse.* Rouen. XVCCXXIV, p. 103.

(2) Cet édit portait « qu'à l'avenir leurs charges feront degré de noblesse pour la transmettre à leurs descendants, *après deux degrés*, suivant la possession de toutes les cours supérieures de France ». Les décisions rendues à partir de cette époque adoptèrent cette règle, et les

Digitized by Google

Voilà qui donne quelque intérêt à cette liste des officiers de la Cour des aides ; elle n'a pas été d'ailleurs sans nous imposer un travail de collation assez minutieux. Nous nous sommes en effet aidés de deux manuscrits. L'un d'eux est conservé à la bibliothèque publique de Rouen, sous le n° $\frac{Y}{81}$ et provient du legs Martainville. Il comprend : 1° la suite des membres du Parlement jusqu'en 1730; 2° l'état des officiers de la Cour des aides et de la Chambre des comptes.

Ce dernier état est continué jusqu'en 1736. L'un et l'autre sont faits avec beaucoup de soin; ils sont accompagnés tous deux de tables alphabétiques.

Notre second manuscrit provient de la bibliothèque de M. de Bellegarde, membre de la Commission départementale des antiquités, qui l'avait acheté l'année dernière à la vente d'un reliquat de la bibliothèque de M. Auguste Le Prevost, et nous l'a très obligeamment communiqué; nous sommes heureux de lui en exprimer toute notre gratitude.

Nous ferons ici du volume où il est contenu une mention toute spéciale. Il se divise en trois fascicules différents :

Le premier comprend une liste des officiers du Parlement, suivie de tables. Elle comprend 101 pages. Cette liste se continue jusqu'en 1756 et est interlignée d'annotations d'une écriture fine que j'estime de la fin du siècle dernier. Ces annotations, qui ne sont pas d'ailleurs très nombreuses, sont empruntées à deux sources; les unes à un manuscrit, dit de Saint-Ouen, daté de 1663, ce qui se trouve justifié par une note, en tête de la première page, ainsi conçue : « Ce qui est icy de mon écriture a été tiré d'un manuscrit de Saint-Ouen

descendants de père et aïeul, officiers de cours supérieures, furent jugés nobles. — Voir sur cette question une note intéressante de Baillard de Caumont, sur les *Recherches de noblesse de la généralité de Rouen*, extraite d'un manuscrit de l'Arsenal (*Hist.*, in-4°, 772). *Cabinet historique*, t. VI, p. 214 et s.

Digitized by Google

cotté 198 et fait en 1663. » Les autres proviennent de deux manuscrits que l'annotateur avait en sa possession et qu'il désigne, le premier, comme provenant de « M. Bertheaume, célèbre avocat »; le second, sous le nom des « Mémoires manuscrits de M. Grihaut, avocat ».

Ce sont, la plupart, des mentions rapides relatives à la vie, à la mort, à l'enterrement du personnage qu'il cite; quelques-unes cependant sont plus développées; je transcris celle-ci relative au mode de prestation de serment des conseillers, et qui se trouve à la suite de la réception de Nicolas Neveu, s^r d'Espinay, au 8 juin 1734 : « Ce fut le premier qui ait prêté serment debout à côté du banc du rapporteur, en dedans des barreaux, à l'instar du Parlement de Paris. Deux jours après fut reçu de même M. de Tavannes, archevêque de Rouen et conseiller né en ce Parlement. Jusque-là les conseillers, à leur réception, prêtoient serment à genoux sur l'Évangile entre les mains du premier président, et c'était l'ancien usage du Parlement de Paris et des autres Parlements du royaume. Henri IV l'abrogea en faveur de ses amis les huguenots. Il s'étoit conservé au Parlement de Rouen. Il n'y avoit eu que l'archevêque d'Harlay, surnommé à la Grande-Barbe, qui avait voulu subir l'ancien cérémonial. »

L'annotateur emprunte aux mémoires de M. Grihaut certaines circonstances, offrant surtout de l'intérêt pour l'ordre des avocats; aussi croirions-nous volontiers qu'il pût lui appartenir.

Ainsi, à l'occasion de la mort du P. P. de Montholon, il rappelle un ancien usage du barreau et les circonstances dans lesquelles il fut abandonné : « Les avocats de la cour qui avaient tenté plusieurs fois les moyens de se dispenser de venir les après-midy au Palais y recevoir les consultations, où ils étaient ordinairement depuis cinq heures jusqu'à

Digitized by Google

sept ou huit du soir à perdre leur temps et à faire une figure qui n'étoit point conforme à leur état, trouvant en lui de la fermeté, prirent une dernière résolution de s'en abstenir une bonne fois. Il loua leur dessein et le fit exécuter vigoureusement, quoique quelques anciens y apportassent de la résistance. »

La cérémonie de l'installation de ce magistrat est aussi l'occasion d'une autre anecdote empruntée, celle-ci, aux « Mémoires de Bertheaume, le célèbre avocat. »

« Le lundi 25 février 1692, M. de Montholon prit séance en la grand'chambre du Parlement comme premier président. M. de Langrie, avocat général, lui fit un compliment, d'abord, prenant occasion de la lecture de quelques déclarations.

« Ensuite on appela un placet, et trois jeunes advocats, Mes Du Val de Sortois, Gobé et Bordeaux, qui avoient fait entre eux une cause de plaisir sous des noms supposés, pour avoir lieu de parler, firent chacun un compliment fort ample. La témérité de ces trois jeunes advocats (dit le ms. de M. Bertheaume) a été blâmée et M. le P. P. lui-même l'a trouvée fort mauvaise. »

Les compliments, en pareil cas, étaient de tradition dans le barreau, mais nous doutons qu'aujourd'hui nos jeunes confrères en fussent quittes pour un blâme, comme le furent MM. Du Val de Sortois, si tant est qu'il se trouvât des huissiers pour appeler des causes de cette nature, et des avoués pour leur prêter leur ministère.

Mais il y a bien d'autres annotations curieuses. Ainsi, à cause des difficultés faites, en 1580, à la réception de Charles de Gruchet, sr de Soquence, il explique « qu'il fut trois ans à poursuivre sa réception à cause de l'*accident* de son père (singulier accident, en vérité, qui nous reporte en plein à l'un des plus tristes épisodes de nos luttes religieuses du

Digitized by Google

XVIe siècle) ... de son père, qui fut pendu pour avoir aydé à voler Notre-Dame. »

Ainsi, à l'occasion de Tanneguy de la Porte, reçu en 1605, « il s'estoit donné au diable pour devenir habile. Ceux qui restent de sa famille en gardent encore quelque chose. »

Ainsi, à l'occasion de Pierre Vigor, reçu en 1606 comme conseiller clerc, la cour eut l'occasion de poser des principes relativement à la possession de ces charges.

« Quoique conseiller clerc, il estoit marié et ne déclara son mariage qu'en 1637, temps où il résigna à M. de Fermanel, et eut des lettres (de vétérance) comme conseiller clerc. Après sa mort il y eut procès par les héritiers du sr Vigor contre cette femme. Il fut jugé à son avantage, mais MM. du Parlement donnèrent arrêt, en 1656, par lequel, vu l'indécence qu'il y avoit à avoir un conseiller clerc marié, il fut dit qu'on ne recevroit plus de clercs, à l'avenir, qui ne fût au moins sous-diacre. »

J'y trouve encore comment la grand'chambre trouvait moyen de renouveler son ameublement. Un conseiller, François Marguerit, sr de Guibray, ayant reçu, dans un bal, un soufflet d'un gentilhomme du pays de Caux, nommé Fréfossé, celui-ci eût couru grand risque d'avoir le col coupé « sans la prière instante du sr de Guibray, envers lequel il fut seulement condamné à de grandes réparations et à payer une tapisserie de 8,000 fr. à la grand'chambre, qui en avait grand besoin » (1).

On y constaterait aussi d'intéressantes variantes au travail important publié par MM. de Merval sous le titre de : « Catalogue et armorial du Parlement de Normandie. » Les dates de réception y sont, en effet, indiquées avec une plus grande précision ; j'ai même pu constater, à la date du 10 décembre

(1) La date de ce fait n'est pas indiquée, mais la réception du conseiller est de janvier 1654.

Digitized by Google

1754, un nom qui ne se trouve pas dans leur catalogue, celui de Jacques-Mathieu-Augustin de Saint-Aubin, laïque, reçu sur la résignation de Jacques Bulteau, s^r de Franqueville.

Mais je laisse le fascicule relatif au Parlement pour parler de celui que j'ai plus spécialement consulté. Il y a d'abord un second fascicule d'un format un peu plus grand que le premier, et il a pour titre : « Filiation des officiers qui composent la Chambre des comptes depuis son établissement en 1580. » Les titulaires successifs de chaque charge sont appelés, non pas chronologiquement, mais à la suite les uns des autres, dans une même colonne, chaque colonne étant affectée à un office différent.

La Chambre des comptes comprenait, avant sa réunion à la cour des aides, quatre-vingt-neuf offices : 5 de présidents, 36 de conseillers-maîtres, 10 de correcteurs, 36 d'auditeurs, en plus un procureur général et un avocat général.

Les officiers de la Chambre des comptes sont rapportés du folio 1 au folio 28; ceux de la cour des aides du folio 29 au folio 48.

Enfin, le troisième fascicule contient 25 pages et a pour titre : « Cour des aides de Normandie, sous le titre de généraux, et le roy Charles VII, en 1450, en créa deux par commission. »

Cette liste, dressée par ordre chronologique, va bien au delà de la réunion de la cour des aides à la chambre des comptes en 1706, mais elle est spéciale aux offices provenant de la cour des aides; le dernier président indiqué comme reçu est à la date du 29 mars 1755 (lisez 1765). Je cite en entier les deux lignes qui lui sont consacrées comme exemple de la manière dont sont rédigées ces courtes notices.

« Louis Robert de Saint-Victor, conseiller au Parlement de Normandie, à la place de M. Le Chevalier de Grèges,

Digitized by Google

avec dispense d'âge, né le 26 novembre 1738, baptisé le.... 1744, petit-fils du doyen au temps de l'union. »

Il s'agit, bien entendu, de l'union des deux cours en 1706.

Le dernier conseiller cité est Jacques-Antoine-François Bigot de Sainte-Croix, reçu le 17 novembre 1768.

Tels sont les documents dont nous nous sommes servi. Voici comment nous les avons utilisés :

Nous allons indiquer successivement les dates des créations des charges et les noms des premiers titulaires. Le chiffre romain placé à la suite du nom de chacun d'eux, renvoie à une note finale où se trouve indiquée la série de ses successeurs jusqu'en 1706. — Nous terminerons par la liste des 27 titulaires à cette dernière date.

II

A l'origine, le nombre des magistrats était de cinq, deux généraux et trois conseillers; les deux premiers généraux furent Jean Favé (I) et Guillaume Picart, s^r d'Estelan (II), ci-devant procureur du Roi à la cour des aides; les trois conseillers (1), Gilles Gouppil (III), Jacques de Croismare (IV), lieutenant du bailly de Rouen, et Philippes Rivel (V). Un quatrième, Guillaume Ango, s^r de Veulles, fut reçu extraordinairement en attendant la vacance d'une charge.

En 1529, un troisième office de général fut créé et rempli par Robert Sureau (VI); trois nouveaux offices datent de 1541; en furent pourvus Henri Jubert (VII), reçu la même année président; Guillaume Aoustin (VIII) et Thomas Artur (IX).

Un édit de 1552 transforma les trois offices de conseillers

(1) On trouve comme conseillers, en 1462, Jean Dumesnil; en 1463, Gilles Gouppil; en 1466, Robert le Danois et Pierre de Croismare, ce dernier au lieu de Jean Dumesnil; mais la succession des charges n'est régulière que pour ceux que nous indiquons ensuite.

Digitized by Google

en offices de généraux et institua trois nouveaux offices de généraux, dont le nombre se trouva porté ainsi à douze.

Jean Roger (x), Jacques du Hamel, s^r du Bosc (xi), et Pierre de la Place (xii) en furent les nouveaux titulaires.

En 1554, Jean Artur, procureur général, fut pourvu d'un office de général surnuméraire, supprimé après lui.

Un office supplémentaire fut créé au profit de Jean du Hamel (xiii), qui avait été supprimé en 1569 pour cause de religion.

Quatre nouveaux offices furent érigés en 1581, réduits bientôt à deux sur la réclamation des membres de la cour, et même avec stipulation « que, en cas de mort de quelques conseillers généraux, les deux premiers mourants demeureroient supprimés, afin que l'ancien nombre de douze subsistât toujours, sans pouvoir être augmenté, et ce, moyennant finances, qui servit à rembourser ceux qui avoient acheté les charges et les gages des anciens, augmentés de 200 escus ».

Cette réserve peint à merveille les causes qui présidaient aux augmentations et créations d'offices sous l'ancienne monarchie, basées, non sur les besoins des justiciables, mais sur les nécessités du trésor. Pierre Tarel (xiv) et Jean-Baptiste Aubert (xv), fils d'un conseiller au Parlement, furent investis des deux nouvelles charges.

En 1631, Jean de la Place (xvi) remplit un nouvel office de conseiller. En même temps étaient créés deux offices de notaires et secrétaires attachés à la cour et un office d'huissier.

De décembre 1636 à 1654 se succédèrent une série de déclarations purement fiscales, destinées à battre monnaie au profit du trésor. Leur résultat définitif fut la création de douze nouveaux offices transmissibles.

Nous résumons ainsi ces déclarations :

Digitized by Google

Décembre 1636, création d'une seconde chambre, composée de deux présidents et douze conseillers.

1637. Création d'un président, trois conseillers, un substitut et deux notaires-secrétaires.

1641. Réunion de la cour des aides de Caen à celle de Rouen, pour servir par semestre, de février à août.

Voici comment nos manuscrits donnent, à cette époque, la composition des semestres :

SEMESTRE DE FÉVRIER 1641	SEMESTRE D'AOUT
Jean Diel, P. P. de l'un et l'autre semestre.	
Présidents.	
Jacques Morin d'Escajeul.	Alphonse Jubert, sr d'Arquency.
Jacques du Gripon (il était procureur général à Caen).	Jean de Colardin, sr de Boisolivier.
Jean Hellouin, sr de Mesnilbus (il était président à Caen).	Nicolas de Croixmare.
Conseillers	
Jean Bigot(*), sr de Sommesnil.	Georges du Vernay.
Jean Dupré *, sr de la Porte.	Jean Le Roux.
François du Bosc *, sr d'Hermival.	Jean Dubois.
Laurens Marc *, sr de la Ferté.	Jean-Baptiste Saonnet.
Charles Boutren *, sr de Franqueville.	Jacques du Fry *, sr de Boisrobert.
Pierre Mauduit *, sr de Fatouville.	Guillaume Bigot *, sr de la Turgère.
Robert Le Peigné *, sr de Douxmesnil.	Jean Hallé *, sr d'Orgeville.
Pierre Mahault *, sr de Tierceville.	Charles Heusté *, sr de la Motte.
Augustin Le Haguais (avocat général à Caen); il fut reçu le 31 janvier 1642.	Gilles de Giverville *, sr de Glatigny.

(*) L'astérique indique les anciennes charges de la cour des aides de Rouen.

Nota. Charles de la Place, reçu en 1636, ne figure pas sur cette liste. Il avait été interdit avec MM. Bigot et Le Peigné, qui cependant y figurent.

Digitized by Google

Louis du Perron, sr de Benesville.
Charles du Bois.
Robert Graindorge (avocat général commué).
Charles du Hallé.
Jean Patouf.
François le Haguais (supprimé en 1648).
Nicolas Du Moustier (supprimé en 1648).

Mais, en 1649, suppression de treize offices de conseillers généraux des aides, et réduction à 830 livres des gages des officiers conservés.

Enfin, en 1654, suppression de neuf offices des aides avec leur remboursement.

Voici, d'après notre manuscrit, les noms de leurs titulaires :

1. Nicolas du Moustier.
2. Gabriel Morin.
3. François le Haguais.
4. La veuve de François Cousin.
5. La veuve de Michel Morin.
6. Alexandre Le Courtois.
7. Jean-Germain de Saint-Aubin.
8. Le marquis de Sarte (?).
9. Bertren-François Buquet, sr de Semanville.

Nous donnons en note quelques indications sur des réceptions intermédiaires (1).

Voici maintenant les titulaires des offices nouveaux définitivement maintenus : Jean le Patouf (XVII), Jean-Baptiste Saonnet, sr de la Mancellerie (XVIII), Georges de Vernay (XIX), Charles du Hallé (XX), Richard de Montholon (XXI), Pierre Le Cerf (XXII), Nicolas Coquerel (XXIII), Charles Paviot (XXIV), Jacques de Saint-Yon (XXV), Pierre Marmousse (XXVI), Claude de la Barre (XXVII) et Jean du Jardin (XXVIII).

(1) — 21 janvier 1642. Réception de Michel Morin, supprimé en 1649.
— 2 décembre 1645. Réception de François Cousin, supprimé en 1649.
— 31 janvier 1648. Réception de Jean Colardin, depuis président, office remboursé en partie.
— 1648. Réception de Claude Leseigneur, plus tard remboursé.
— 23 décembre 1648. Réception d'Alexandre Le Courtois, conseiller au Châtelet de Paris, supprimé et remboursé.

Digitized by Google

Telle fut l'origine des 27 offices de conseillers ou aides, réunis en 1706 au corps de la Chambre des comptes. Ils étaient possédés à cette date par les magistrats dont les noms suivent; nous les indiquons suivant l'ordre de leur réception :

1660 Pierre de Varroc, sr de Liesville.
1664 Léonor de Garaby, sr de Troismonts.
Pierre Briffault, sr de Brecy.
1671 Jean-Baptiste Le Bas.
1672 Pierre Asselin, sr des Parts.
1678 Léonor Bertoult.
1678 Jacques Ferault, sr de Falandre.
1680 Simon de la Hogue.
1682 Louis Puchot, sr du Plessis.
Ferdinand Henriquez, sr du Fayel.
1685 Louis du Four.
1686 Claude Richomme, sr d'Estremare.
1687 Michel de Beaumer.
1687 Georges Cavelande, sr de Caudemuche.
1689 Robert Lecerf, sr d'Iclon.
1690 Adrien de Rouen, sr de Bermonville.
1691 François Charlemagne, sr du Boulley.
1692 Jacques-Robert Le Chevalier.
1696 Louis-François Bigot, sr de Martigny.
Guillaume-François Quentin, sr de Morigny.
1697 Jacques - Nicolas Toustain d'Héberville.
Alexandre-Toussaint Guyot, sr des Fontaines.
1700 François Doisnel, sr de la Morie.
1701 Jean-Jacques d'Houdemare, sr de Vandrimare.
Jacques-Adrien du Val, sr de Herz.
1704 Nicolas Le Masson, sr d'Estennemare.
Guy Laignel, sr des Marbeufs.

Digitized by Google

I

1462 Jean Favé.
1466 Jean Guesdon.
1494 Jean Bohier, protonotaire du Saint-Siége.
1495 Pierre Mésange, chanoine de N.-D. de Rouen, par résignation du précédent.
1500 Richard (ou Jean) Guérin.
1506 Jean Maignart.
1510 Jean de Croismare.
1536 Jacques de Croismare.
1560 Raoul du Val, sr de Couppeauville.
1586 Charles du Val, sr de Couppeauville, fils du précédent.
1632 Gilles de Giverville, reçu le 12 juin.
1677 Jean de la Varde, reçu le 13 août, mort le 3 décembre 1687 (de sable à l'épée en pal d'argent, à la poignée d'or, accompagnée de deux molettes d'or au chef.
1687 Charles Le Ber, sr de Trouville.
1692 Antoine Le Ber, sr de Trouville, frère du précédent, mort le 9 juillet 1704.
1704 Nicolas Le Masson, sr d'Estennemare.

II

1462 Guillaume Picart, sr d'Estelan, ci-devant procureur du Roi audit auditoire.
1466 Pierre Louvel.
1490 Jean Parent (frère de Pierre, secrétaire du Roi et changeur du trésor royal).
1492 Robert le Barge ou de Barge.
1503 Nicolas de Manneville.
1508 Jean Lallemand.
1510 Pierre de St-Laurent (d'azur au chevron d'or, au chef cousu de sable, chargé de 3 étoiles d'or).
1536 Jean de Saint-Laurent, fils de Pierre, reçu en survivance le 6 mars.
1546 Jean Frigard, reçu le 28 février (cet office fut supprimé en 1575).

III

1463 Gilles Gouppil.
1506 Nicolas Hamelin.
1521 Pierre de Quiévremont (d'argent à 4 fasces de gueules au Lyon d'or sur le tout).
1553 Antoine Caradas.
1583 Charles Maignard.
1587 Jean de la Motte.
1618 Jean Dupré.
1653 Richard Boissel.
1684 Louis Theroulde, sr de Bordeaux.
1692 Charles Theroulde, frère du précédent, sr du Mesnil-Benard (d'or, au chef d'azur, chargé de 2 croissants d'argent).
1695 Nicolas de Balandonne.
1700 François Doisnel, sr de la Morie.

Digitized by Google

IV

1475 Jacques de Croismare, lieutenant du bailly de Rouen.
1492 Pierre de Croismare, fils du précédent.
1498 Jean de Croismare, fils du précédent.
1510 Jean de Cormeilles.
1514 Jean d'Esquetot (d'or à trois bandes de sable écotées de six, portant chacune une molette d'or).
1531 Nicolas d'Esquetot, reçu en survivance.
1554 Geoffroy de Quincarnon, privé de sa charge en 1570, comme de la R. P. R.
1570 Nicolas Larcher.
1592 Jacques Richard, sr de Bracqueville.
1605 Pierre Le Cornier.
1629 Richard Hébert.
1634 Pierre Mahault, sr de Tierceville.
1651 Claude de la Hogue.
1673 François Le Cordier, sr de Bigars et du Tronc.
1682 Ferdinand Henriquez, sr du Fayel.

V

1475 Philippes Rivel.
1495 Robert de Villy.
1508 Henry de Bernières.
1509 Robert Sureau.
1521 Pierre Valles (du Val ?), sr de Manneville.
1541 Arnauld Goupil.
1553 Guillaume Jubert.
1588 Estienne Bigot de Graveron.
1618 Guillaume Bigot, sr de la Turgère, fils du précédent.
1650 Jacques Baudouin, sr d'Iville.
1676 Henry de Pas, sr de Bois-l'Abbé.
1686 Claude Richomme, sr d'Estremare.

VI

1521 Robert Sureau.
1522 Jean de la Perreuse.
1527 Thomas Maignard.
1556 Jean Maignard, fils du précédent.
1574 Jacques Jouey.
1587 Gilles Le Carpentier.
1594 Léon Heusté, sr de la Motte.
1631 Charles Heusté, fils du précédent.
1696 Louis-François Bigot, sr de Martigny (d'azur au chevron d'or, surmonté d'une demi-fleur de lys à dextre, accompagné de trois besans, 2 et 1.

VII

1541 Henry Jubert, reçu la même année Président.
Pierre Valles.
1575 Guillaume Druel, au lieu de Geoffroy Quincarnon, rétabli, auquel on avait donné un des offices vacants.

Digitized by Google

1587 Nicolas Dehors (ne fut reçu qu'avec les protestations de Pierre Tharel, général).
1612 Jean Bigot, sr de Sommesnil.
1646 Nicolas Bigot, sr de Cleuville, fils du précédent.
1683 Pierre Danviray.
1687 Georges Cavelande, sr de Caudemuche.

VIII

1543 Guillaume Aoustin.
1572 Jacques de Croismare, sr de Saint-Just.
1587 Jacques de Croismare, fils du précédent.
1601 Jean Bertout.
1631 Pierre Mauduit, sr de Fatouville.
1683 Anne Mauduit, sr de Fatouville, fils du précédent.
1689 Robert Le Cerf, sr d'Iclon.

IX

1542 Thomas Artur.
1559 Guillaume Paix-de-Cœur.
1568 Pierre Restault.
1586 Louis Cavelier.
1608 Claude du Perron.
1634 Louis du Perron, sr de Benesville, fils du précédent.
1680 Jacques Ferault, sr de Falandre (d'azur à la carpe d'argent, mise en fasce, au chef d'or, chargé de trois roses de gueules).

X

1553 Jean Roger (d'azur au sautoir d'or cautonné de quatre rocs d'or).
1558 Robert Cavelier, sr de Villequier.
1586 Louis Marc, sr de la Ferté.
1625 Laurent Marc, sr de la Ferté, fils du précédent.
1650 Jean-Baptiste Labbé, sr de Jncarville ou Jucauville.
1657 André de Bonissent.
1663 Abraham Huet, sr de Grainville.
1697 Alexandre-Toussaint Guyot, sr des Fontaines.

XI

1552 Jacques du Hamel, sr du Bosc, supprimé en 1569, comme de la R. P. R.
1569 Pierre Pillon, sr du Breuil et de Giverville.
1587 François de Giverville, petit-fils du précédent.
1619 François (ou Robert) du Bosc, sr d'Hermival (il fut doyen et eut lettres de conseiller d'Etat).
1672 Pierre Asselin, sr des Parts.

XII

1552 Pierre de la Place (d'azur à trois molettes d'or).
1582 Jean Diel, depuis P. P.
1591 Adrien Bottey.

Digitized by Google

1599 Philippe Marescot.
1627 Jean Hallé, sr d'Orgeville.
1673 Philippe Bigot, sr de Graveron.
1682 Louis Puchot, sr du Plessis.

XIII

Jacques du Hamel, supprimé en 1569 (voir à XI), puis rétabli. (1)
1573 Jean de la Porte (d'azur au chevron d'argent, accompagné de deux roses d'or et d'une étoile d'argent).
1597 Charles Boutren (de gueules chappé d'argent).
1629 Charles Boutren, sr de Franqueville, fils du précédent.
1659 Charles-Auguste Boutren, sr d'Astingues et de Franqueville, fils du précédent.
1696 Guillaume-François Quentin, sr de Morigny (écartelé 1 et 4 d'argent au porc-épic de sable; au 2 et 3 d'or, à l'aigle éployé de sable).

XIV

1582 Pierre Tarel (au lyon de sinople lampassé de gueules).
1588 Pierre de Fry.
1616 Jacques de Fry, fils du précédent, sr de Boisrobert.
1646 Pierre Lambert.

(1) Le maintien de ce rétablissement fut probablement l'une des causes de la suppression de l'office de Jenan Frigard (v. n° 2).

1655 Germain Le Tellier, sr de la Vaquerie.
1685 Michel de Beaumer (d'azur à la bande d'argent, chargée d'une branche d'olivier (de sinople ou d'azur, accostée de deux molettes ou étoiles à six rais de même).

XV

1582 Jean-Baptiste Aubert, fils du conseiller au Parlement.
1607 Guillaume Michel.
1633 Robert Le Peigné, sr de Douxmesnil (de gueules à trois peignes d'or).
1670 Henry de Lannoy (d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux croissants d'argent surhaussé d'une étoile d'or et en pointe d'un lion d'or, armé, lampassé et couronné de gueules).
1699 Jacques de Lannoy, fils du précédent (il épousa Marguerite Lhermite, fille de Pierre, sr de Bellegarde, auditeur, et de Geneviève Le Parmentier).
1701 Jacques-Adrien du Val, sr du Herz, fils d'Adrien, conseiller au bailliage d'Evreux (d'or au chevron d'azur accompagné de deux pommes de pin de gueules et d'une branche de rosier de sinople jetant trois roses de gueules).

Digitized by Google

XVI

1663 Jean de la Place (d'azur à l'étoile d'or surmonté d'un lambel d'or).
1636 Charles de la Place.
1662 Alexandre Le Boucher.
1680 Simon de la Hogue.

XVII

1640 Jean le Patouf.
1664 Léonor de Garaby, sr de Troismonts (de gueules au lion rampant d'argent).

XVIII

1640 Jean-Baptiste Saonnet, sr de la Mancellerie.
1656 Charles Saonnet, fils du précédent.
1659 Pierre Parey.
1663 Jean-Baptiste-Adrien Mallet, sr d'Ouvers (de Douvres).
1669 Antoine Tullon, sr de la Jublinière (d'azur à trois aigles éployés d'or, posés en fasce, accompagné de trois besans d'argent 2 et 1).
1704 Louis (ou Guy) Laignel, sr des Marbeufs, beau-frère du précédent.

XIX

1641 Georges du Vernay.
1654 (3 déc.) Michel Lucas, sr d'Ossonville.
1663 Pierre de Galentine, sr de la Vallée (de gueules à la fasce d'argent chargée de trois lyons rampants de gueules, accompagnée de trois besans d'argent écartelé de sable, à la croix trefflée d'argent.
1585 Louis du Four.

XX

Charles du Hallé.
1658 Pierre Le Bas (d'azur au basilic d'or).
1671 Jean-Baptiste Le Bas, frère du précédent, sr du Coudray.

XXI

1642 Richard de Montholon.
1655 François Labbé.
1659 François du Hamel, sr du Désert (d'argent à trois têtes de loup arrachées de sinople).
1690 Adrian de Rouen, sr de Bermonville (d'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'une roue d'or, au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules.

XXII

1644 Pierre Le Cerf, pourvu d'un office de la création de Caen.
1660 Pierre de Varroc, sr de Liesville (de gueules à six roses d'argent).

Digitized by Google

XXIII

1644 Nicolas Coquerel, pourvu d'un office de la création de Caen (fils de Nicolas, lieutenant de la vicomté de Rouen, et de Marie Guenet, marié à Geneviève Deshommets).

1664 Pierre Briffault, sr de Brécy.

XXIV

1644 Charles Paviot, pourvu d'un office de la création de Caen.

1651 François Charlemagne, sr du Boulley (d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux croissants d'or et en pointe d'une molette de même).

1691 François Charlemagne, sr du Boulleys, son fils.

XXV

1644 Jacques de Saint-Yon, pourvu d'un office de la création de Caen.

1654 François de la Place.

1665 Jean d'Houdemare, sr de Vandrimare (d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une merlette d'or).

1701 Jean-Jacques d'Houdemare, sr de Vandrimare, fils du précédent.

XXVI

1644 Pierre Marmousse, pourvu d'un office de la création de Caen.

1651 Olivier Druel.

1661 Jacques de la Porte (d'azur au chevron d'argent accompagné de deux roses d'or et d'une étoile d'argent).

1697 Jacques-Nicolas Toustain, sr d'Héberville, fils du procureur général (d'azur à deux fasces d'argent chargées, la première, de deux, et la deuxième, d'une merlette de sablé).

XXVII

1644 Claude de la Barre, pourvu d'un office de la création de Caen.

1650 Pierre Racine, sr du Tremblay, reçu le 4 février (de gueules à trois mains senestres d'argent posées 2 et 1).

1674 Gédéon Formont, sr de Cléronde (de gueules au château flanqué de deux tours bâti sur une terrasse, le tout d'argent, soutenu par deux lions d'or).

Digitized by Google

1692 Jacques Robert Le Chevalier (d'azur au sautoir d'argent, cantonné de trois molettes d'or, une en chef et deux en fasce et deux croisettes ou une croix d'or en pointe).

XXVIII

1648 Jean du Jardin.
1654 Claude Bertout, sr d'Heudreville.
1678 Léonor Bertout, sr d'Heudreville, fils du précédent.

RÉCEPTION A ROUEN DE LOUIS DE BRESZÉ

COMME GOUVERNEUR DE NORMANDIE, 1526.

Louis de Breszé (1), comte de Maulévrier, baron du Bec-Crespin et de Mauny, grand Sénéchal de Normandie depuis le 30 août 1490, fut nommé à l'état de gouverneur de cette province en remplacement du duc d'Orléans, décédé. Les lettres par lesquelles le Roi informait les échevins de cette nomination étaient datées, comme la nomination même, de Cognac, 21 mai 1526. Elles furent apportées par le bailli de Rouen, Jean d'Estouteville, seigneur de Villebon, qui en donna lecture en assemblée générale tenue à l'Hôtel commun de Rouen, le 5 juin de cette année. Par ces lettres le Roi annonçait qu'il retenait le sénéchal près de sa personne, et que le bailli était chargé de prendre possession du gouvernement, au nom du nouveau titulaire.

Ce ne fut que dans le courant du mois de septembre suivant que le sénéchal put songer à venir prendre possession, en personne, de la charge importante qui lui avait été confiée. Les échevins, qui savaient de quelle faveur il jouissait à la cour, tinrent à le recevoir avec tous les honneurs dus à sa dignité et à sa naissance (2). Aussi le prièrent-ils de différer

(1) Il signait, ainsi que son père, Breszé et non Brezé.

(2) C'était le 2e fils de Jacques de Breszé et de Charlotte de France, fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel.

Digitized by Google

de quelques jours sa joyeuse entrée afin de leur laisser le temps de lui préparer une réception digne de lui. Ils écrivirent, en même temps, dans le même but, à François Ier.

L'entrée eut lieu le 27 septembre. Un récit en fut rédigé par ordre des échevins, et fut transcrit au registre A 12, folio 421 et suivants des Déliberations de la ville, pour l'instruction de leurs successeurs. En fait de cérémonial, tout était calculé, et rien, d'ordinaire, pas plus à la ville qu'au parlement, ni au chapitre de la cathédrale, n'était laissé à l'arbitraire. On tenait à se mettre en garde contre les excès de zèle, et par là les moindres témoignages de déférence conservaient tout leur prix.

Louis de Breszé mourut à Anet le 20 juillet 1531. Son corps, moins le cœur, fut inhumé dans la chapelle de la Vierge, à la Cathédrale de Rouen, où sa veuve Diane de Poitiers, lui fit élever un superbe tombeau, que l'on considère encore comme un des chefs-d'œuvre de l'art de la Renaissance. Le Roi s'intéressa aux funérailles de son favori, comme il s'était intéressé à la cérémonie de son installation en qualité de gouverneur. En 1526, les bourgeois et le clergé, pour se conformer à la volonté royale, avaient reçu Breszé avec tous les honneurs qui avaient été rendus précédemment, en pareille circonstance, au duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII. La cérémonie des obsèques ne fut pas moins magnifique. Elle fut réglée par l'évêque de Lisieux, grand aumônier du Roi et exécuteur testamentaire du défunt. Le récit en a été publié récemment par la Société des Bibliophiles Normands, et M. Deville en a rapporté de longs extraits dans son savant ouvrage intitulé *les Tombeaux de la Cathédrale,* dont une nouvelle édition vient d'être donnée, avec tout le soin possible, par notre confrère M. Bouquet.

« Le jeudi vingt-septième jour de septembre mil cinq cens vingt six, trois heures de relevée, hault et puissant sr Monsr

Digitized by Google

le grant Séneschal fist sa première joyeuse et nouvelle entrée en ceste ville de Rouen, comme gouverneur de Normendye; et estoient en sa compaignye Messrs les évesques de Lisieux (1), Euvreux (2) et d'Angoulesme (3), l'abbé de Bernay (4), Monsr Polliot, maistre des Requestes du Roy, Monsr le bailly dudit Rouen, lieutenant dudit gouverneur, Monsr de Genly, bailli d'Evreux (5), le bailly de Costentin (6), le baron de Clère (7) et plusieurs autres grans seigneurs et gentilz hommes, tant de ce dit pays que d'ailleurs; et est le dit grant Séneschal entré par la porte du pont, monté sur ung cheval jeunet, de pouel fauve, fort blonc, richement enharnaché de veloux cramoisy, et estoit ledit s^r vêtu d'une robe gaucourte à chevaucher de veloux cramoisy rouge, et en sa teste avoit un chappeau de Savoye avec ung plumart rouge et en son col le collier de l'ordre. Et furent à l'encontre de luy les curez et chappelains des parroisses, en seurplis, avec croix et bennyeres, et les quatre Relligions mandiennes jusques au delà des Anmurées (8). Et partirent à aller à l'encontre dudit s^r de l'ostel commun de lad. ville, ledit s^r bailly de Rouen, son lieutenant général, l'advocat et procureur du Roy notre sire en l'ordinaire, les conseilliers modernes de la d. ville, aucuns des

(1) Jean Le Veneur, cardinal de Tillières.

(2) Ambroise Le Veneur de Tillières.

(3) Antoine de la Barre.

(4) François Bohier.

(5) Adrien de Hangest, s^r de Genlis.

(6) Antoine Bohier, baron de S. Cierge.

(7) Clères, arr. de Rouen; la baronnie de Clères fut possédée pendant longtemps par des seigneurs du même nom.

(8) Les Emmurées au faubourg Saint-Sever.

Digitized by Google

anciens conseilliers et aucuns des pencionnaires d'icelle, plusieurs des bourgoys et marchans de lad. ville, honnestement vêtus en longues robes, et tous à cheval furent jusques au prieuré de Bonnes nouvelles. Et marchoient devant le dit s^r^ bailly, lieutenant, advocat et procureur du Roy, conseilliers et bourgoys de lad. ville, le vicomte de Rouen et son lieutenant général, qui menoient les sergens de lad. ville avec ceulx de la Cinquantaine qui estoient vêtus de leurs hoquetons argentez. Et à la rencontre, prez du prieuré de Bonnes Nouvelles, feust faicte audit s^r^ gouverneur, par le dit s^r^ bailly du dit Rouen, une petite harangue, qui ne fut pas longue, que icelluy gouverneur eust agréable; et, en venant en lad. ville, trouva icelluy gouverneur, environ le parmy de Saine, une establye de laquelle, par ung arbre qui y estoit debout, qui avoit cinquante piedz de long, et au bout dudit arbre une sibille dont sortissoit par ses mamelles une fontaine qui estoit fort plaisante à veoir, et chacun se esmerveloit (1). Au dit s^r^, au bout dud. pont, vers lad. ville, feust présenté ung pouelle de satin aux coulleurs du dit s^r^, qui est rouge, noir et jaune, que tenoient les quatre quarteniers de lad. ville, vêtus honnestement de robes noires et chacun ung pourpoint de damas cramoisy, lequel pouelle feust reffusé par icelluy s^r^ gouverneur, et ne voulust qui fust porté sur luy (2). A l'entrée de lad. ville, prez l'ostel du Paon, y avoit une autre establye où il y avoit dedans traize personnages, dont l'un représentoit ung prince qui estoit vêtu de veloux, assis en une chaire sur une mote, fort richement abillé; auprez et devant luy, en l'un des costez de lad. establye, estoient quatre belles filles abillées en sibilles, vêtues de soye en grosse pompe, et en l'autre costé de lad. establye y avoit huit hommes qui estoient vêtus de drap aux coulleurs dud.

(1) La phrase est incomplète.

(2) Le poêle avait pendant longtemps été réservé aux rois.

Digitized by Google

s^r gouverneur, chacun d'eulx portant une trompe en semblance de veneurs (1), qui tous feirent la révérence audit s^r, en disant qu'il feust le bien venu et en chantant mélodieusement de la joye de sa venue. Les rues, tant de costé que d'autre, depuis le dit pont jusques à la grant église Notre-Dame dudit Rouen, estoient tendues de bonnes tapisseries; et sur les *Changes* devant lad. grant église, trouva une autre establye fort riche, toute faicte à l'antique, et aux armaries et devises dud. s^r gouverneur, où estoit escript en grosse lettre *Dilectus quem admodon fillius vincornion* (2), dedens laquelle estoit une belle fille qui représentoit Normandye, fort richement abillée, vestue d'une robe de satin broché tenné. Et auprez d'elle estoit ung aigneau, qui sembloit estre vif, qui est l'armarye de lad. ville, qui par engins chemynoit et pessoit en ung pâtis, aussy une licorne qui semblablement chemynoit et faisoit la révérence, en eulx humyliant; et venoient boire en une fontaine qui là estoit, et aprez s'en retournoit lad. licorne reposer au genou de lad. dame. Et le dit aigneau s'en alla au costé reposer sur lad. robe. Et entra led. s^r gouverneur dedens le chymetiere de lad. grande église tout à cheval et jusques aux portes là où il descendit, et là led. s^r trouva actendant très-révérent père en Dieu mons^r l'archevesque du dit Rouen, avec plusieurs des chanoines de la dicte église, vêtus de chappes et ornemens d'icelle église, qui grandement et en révérence receurent ledit s^r gouverneur. Et aprez entra en lad. église, et s'en alla faire son oraison devant le cruchefils et ymage de la Belle Dame, et ce fait se retira au logis du dit archevesque,

(1) Peut-être par allusion à la charge de grand veneur de France qui avait été donnée à Louis de Breszé, le 1er janvier 1496, et qu'il exerça jusqu'au dernier décembre 1497.

(2) Texte estropié : *Dilectus quemadmodum filius unicornium*, Psaume XXVIII, v. 6.

Digitized by Google

auquel lieu il souppa, et aprez s'en alla coucher au Chasteau (1).

« Le dit jour il feust presenté audit s^r, de par la ville, trois queues de vin de Beaune, dont l'une estoit blanche, et les deux autres clerectes.

« Et le vendredi, vingt-huictième jour du dit septembre, eu dit an mil cinq cens vingt-six, furent devers le dit s^r gouverneur, audit lieu du chasteau, le dit lieutenant général du dit bailly, l'advocat et procureur du Roy notre sire, les d. conseilliers modernes et aucuns des anciens conseilliers et bourgoys de lad. ville, et en leur présence, par vénérable et discrète personne maistre Guillaume Gombault, trésorier et chanoyne de la d. grant église Notre Dame dudit Rouen (2), fut faicte audit s^r une seconde proposicion (3), fort élégante et de grande révérence, en le remerciant des grans services et plaisirs qu'il avoit par cy-devant fais à la d. ville, en luy supplyant que son plaisir feust garder les previllèges d'icelle ville et pays, aussy que justice feust soutenue et gardée, et que pugnicion soit faicte des gens d'armes qui chacun jour vivent sur le povre peuple.

« Et le samedi ensuyvant, penultième jour du dit septembre eudit an, en la présence de Sires Jacques Le Lieur, Massé Le Barge, Jehan de Maromme, Jehan Martel, Pierre Le Prevost et Roumain Le Portier, conseilliers modernes de la d. ville, et en leur compaignye, maistre Pierre Le Gouppil, procureur général de la communaulté d'icelle, par la bouche dudit Le Gouppil, fut présenté et donné, de par la d. ville, audit s^r grant Séneschal, gouverneur dudit pays, deux grans

(1) Le château de Rouen, qui cessa bientôt d'être la résidence des gouverneurs de Normandie.

(2) Nommé dans l'assemblée du 25 septembre.

(3) Les points touchés dans cette seconde proposition avaient été délibérés au Conseil de la ville le mercredi 26.

Digitized by Google

platz, deux grandes esguyeres et deux flagons dorez de fin or, le tout aux armaryes dudit s^r (1), pesans cinquante mars d'argent ou environ. »

LETTRES ADRESSÉES A LA VILLE DE ROUEN

PAR SON PROCUREUR SYNDIC, 1529.

François Ier avait demandé à la ville une somme de 75.000 l. pour la rançon des Enfants de France, retenus prisonniers en Espagne. Les échevins, malgré tout leur patriotisme, trouvèrent cette contribution trop élevée et essayèrent d'obtenir une décharge. Ils envoyèrent, à cet effet, vers le roi Pierre Le Gouppil, sieur du Parquet, procureur général de la ville, qui leur rendit compte de ses démarches dans plusieurs lettres que nous publions ici. Elles furent lues en assemblée générale de la communauté le 22 fév. et 7 mars 1529. Ces lettres sont transcrites au Registre A. 13 des Délibérations municipales, f°s 57 et 68.

« A Messeigneurs Messrs les bourgoys, conseillers de la ville de Rouen, à Rouen.

« Messeigneurs, depuis ma venue par deça je vous ay escript comme monseigneur le grant Séneschal, devers lequel je envoye ce porteur mon clerc, garny de lettres, est de présent à Ennet (2). Je ne sçay le jour de son retour. J'entens que

(1) D'azur à 8 croisettes d'or posées en orle autour d'un écusson d'or comblé d'azur, et l'azur rempli d'argent. Anselme, *Hist. gén.*, VIII, 714.

(2) Anet, résidence favorite du grand sénéchal et de Diane de Poitiers, sa femme.

Digitized by Google

mons^r de Lisieux et le Roy seront ce jour d'huy en cette ville.

« Messrs, aprez avoir acomply aulcunement ce dont vous m'avyez donné charge, j'ay parlé à aulcuns de voz amis de l'affaire et impossibilité qui est à nous, et que par tous moyens possibles à chercher ne povons trouver la faculté de y satisfaire. Toutesfoys je n'ay peu sçavoir le moyen de parvenir à notre intencion, et doubte que ne soyons blamez de notre négligence, à raison de quoy j'ay cessé à me monstrer, atendant le retour et venue de Messrs les grant Sénéschal et Lisieux (1). J'ay entendu que ces jours passez mess^rs de ceste ville (2) ont esté envoyez quérir et blasmez qu'ilz ne se dilligentent à fournir leur somme, au moyen de quoy ou aultrement j'ay veu faire de rigoureuses contrainctes sur aulcuns de la ville et jusques à tirer espées nues et assemblée de peuple, dont Dieu nous veuille garder !

« Messrs, j'ay entendu que plusieurs villes ont tendu à modération, mais ilz n'y ont point esté ouys; bien ont termes et délay de payer, par quoy, mess^rs, il vous plaira veiller et diligenter eu dit affaire selon voz nobles et pourveues discrétions. Je croy que l'assiete et cueillete des deniers qui seront requis lever ne vous sera contredite, et que l'advis que deslibérerez sur ce sera accepté, et octroyé telles provisions que trouverez bon estre à ceste cause. Il vous plaira y bien adviser, comme sçaurez bien fere, et en la greigneure diligence qu'il sera possible.

« Messrs, mon séjour par deça n'est pas de prouffict, par quoy il vous plaira me ordonner mon retour pour acomplir ma charge, qui sera fin de la présente, aprez me estre recommandé à voz seigneuries. A Paris, ce XIIIIe jour de février.

« Le votre à perpétuité,

(1) L'évêque de Lisieux.

(2) La ville de Paris.

Digitized by Google

« Parquet, procureur de la ville de Rouen. — A Messeigneurs Messieurs les bourgoys, conseilliers de la ville de Rouen, à Rouen. »

« Messeigneurs, depuis que je vous ay escript et envoyé l'ung de mes gens qui est passé par Ennet, comme il vous a peu dire, Monsr le bailly de Rouen est arrivé en ceste ville de Paris, et, aprez le festin de Monsr le bailly de Paris faict, je luy ay faict la revérence de par vous, dont il a esté joyeux, et s'est offert et offre employer à votre affaire, soit à parler au Roy, à son Conseil et partont ailleurs où il appartiendra, dont grâces luy font à rendre.

« Messrs, je vous ay escript que mon séjour n'est pas de grant prouffit par deça. Toutes foys je fais chacun jour la court à ceulx qui sont de voz amys, et ay sceu que au jour d'hier il fut parlé au Conseil du Roy de votre affaire, et que l'on voulloit vous envoyer quelque personnage pour sçavoir ce que avyez faict, et comme voz deniers estoient prestz. Sur quoy l'ung de voz amis dist qu'il estimoit que n'avyez encor riens assis pour la difficulté ou impossibilité que trouvyez à l'assiete, et que votre procureur estoit par deça pour en parler, ce qu'il avoit différé pour l'absence de Monsr le gouverneur qui estoit prochain à venir, comme le dit procureur entendoit, et sur ces paroles fut dit par aulcun que à très grosse difficulté l'assiete se feroit par les maisons, et que aulcuns estoient d'advis prendre aydes, à quoy aulcuns adhérèrent, les autres non, disans que les estrangers paieroient, et cela demoura sans conclusion.

« Messieurs, il est de nécessité que procédez en dilligence à prendre une résolution et conclusion eu dit affaire, car aultrement, comme j'ay entendu, n'aurez prouffict, et m'a esté dit que l'on a deslibéré envoyer quérir demain quatre ou cinq des principaulx de ceste ville de Paris pour les mestre en arrest jusques à ce que ilz ayent fourny à ce que on leur

Digitized by Google

demande. A ceste cause vous y penserez et arresterez les moyens et voyes par lesquelz subviendrez à ce que fault que payez.

« J'ay demandé sy on pourroit délayer sans parler jusques à la venue de Monsr le gouverneur, mais on m'a dit que non, par quoy sera requis y employer voz aultres bons amis qui ont bon voulloir de y faire leur povoir. Dieu veuille qu'il soit comme l'entendez! Ilz m'ont dit qu'il ne fault plus délayer, mais promptement procéder, et que drechez et mectez par ordre tous les pointz et moyens que voullez avoir, et que entendez pour fournir et subvenir de la somme qui sera levée, laquelle se pourra bien payer à temps. Toutesfoys il fauldra à ce voyage prendre une fin sans plus y retourner. Je vous suplie dilligenter et considérer que par deça le caresme est cher, et sy de jour en jour on dit que le Roy s'en va à Escouen et si aillieurs aux champs, qui sera fin de la présente, aprez me estre recommandé à vos bonnes graces. De Paris, ce XVIe jour de février.

« Le tout vostre à jamais Parquet. »

« A Messeigneurs Messrs de la ville de Rouen, à Rouen.

« Messeigneurs, eu jour d'hier incontinent votre poste party, m'en allay vers Monsr le bailly, et luy présentai vos lettres, contenant aulcunement ce que aviez conclud. A quoy il me feist responce que mons. d'Escalles (1) lui avoit escript, et que il estoit d'advis que luy, Monsr de Lisieux et Monsr le Général de Normandie (2) en parleroient ensemble, pour quoy m'en allay à Suraynes, fort mouillé, pensant trouver les ditz s^rs. Mais sur mon arrivée le Roy se embarqua pour aller par pais à son plaisir, pour quoy me suis retourné devers lesd. évesque et Général, qui me ont dit, aprés déclaration à eulx faicte de votre intencion, qu'ilz trouveroient fort

(1) M. Jean Le Fèvre s^r d'Escalles, un des conseillers du parlement.
(2) Bohier, général des finances.

Digitized by Google

difficille l'article de la somme, de sorte que aulcuns avoient dit que la somme de L ᵐ demandée n'estoit que une advance sur lad. somme, toutesfoys congnoissoient bien l'impossibilité et y feroient leur povoir, et qu'il estoit raisonnable de modérer, sur quoy je eusse à leur dresser quelque mémore ou requeste tant de lad. somme par vous offerte, que des aides par vous demandez, disans, sur l'excuse ou délay que je demandois jusques à votre venue, que le Roy estoit chacun jour en terme de partir et aller à Blois où il estoit conclud de aller et passer par Fontaines bleau. A ceste cause mon intencion est de drecher de ce quelque mémore ou article, jà soit ce qu'il me soit fort difficile. Le demourant sera supléé par voz seigneuries etc., actendant votre responce et ordonnance pour l'acomplir à mon povoir. De Paris, ce vendredi matin, vᵐᵉ de mars.

« Le votre Parquet. »

LETTRE ADRESSÉE AU PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE NORMANDIE

PAR LE CARDINAL DU BELLAY, 1536.

« Monsʳ, pour vous faire part de noz nouvelles je vous advise que, aprez tant de brasveryes faictes par l'empereur ces jours passez, avec parolles du Roy tant mal sonnantes qu'il n'est possible de plus, comme s'il la chargeast, de mon honneur, qu'estant assailly en sa maison il ne se osoit monstrer en sa maison et voulsist honteusement (laisser) pillier et gaster son Royaulme, le dit sʳ, ayant pourveu à tout ce qui estoit nécessaire pour exécuter une telle et sy haulte entreprinse, et aussi, comme ayant donné Monsieur le grant maistre, comme dit le dit sʳ Roy par ses lettres, tel ordre qu'il n'est

Digitized by Google

possible de milleur, est allé en personne en son camp et faict grandes esclandes depuis son dit camp jusques vers celuy du dit empereur pour y faire marcher plus facillement son armée, ce que voyant icelluy empereur s'est mis en fuite (plus) honteusement et plus malheureusement que fist oncs, le Roy fermement et vivement poursuyvant sa victoire, de laquelle je espoire sçavoir meilleure nouvelle de jour en autre. Cependant j'ai bien voullu vous faire part de ce que j'en ay (sceu), afin qu'il vous plaise en advertir tant vostre compaignie que votre gouverneur là partout qu'il sera, affin que chacun, en droict soy, puisse jouir d'une telle et sy heureuse nouvelle. Vous avez sçeu comme les ennemys se sont en pareil cas retirez de Peronne. Ils se amusoient à démolir quelques places de peu d'importance, craignant qu'elles nous aydassent cest yver à les travailler, où on les presse de bien prez, et journellement en deffaict-on quelque nombre. J'atens d'heure en heure d'entendre qu'ils se seront du tout rompus, dont, et de ce qui surviendra du costé du Roy, je ne fauldray à vous advertir. Cependant feray fin à la présente pour aller avec le corps de la court et de la ville chanter ung beau *Te Deum* en ceste eglise, me recommandant bien fort à votre bonne grace, et priant notre Saulveur vous donner avec la bonne vye. De Paris, le quinziesme de septembre, votre meilleur amy bon serviteur, J. Cardinal du Bellay.

« A Monsr le président de la court de parlement à Rouen. »

Ces lettres furent apportées à l'hôtel de ville par le contrôleur des aides A. Morelon. La cour avait délibéré qu'il serait chanté un *Te Deum* pour remercier Dieu de la retraite de l'empereur La ville fut d'avis que la cérémonie fût différée parce que la victoire ne lui avait été notifiée que par une personne privée.

Digitized by Google

Cette lettre a été transcrite très incorrectement au registre A 14, f° 100, des Délibérations de la ville de Rouen.

LA LIGUE A ROUEN.

Nous empruntons aux mêmes Délibérations la copie de quelques documents relatifs au rôle joué par la ville de Rouen, à l'époque de la Ligue. Ces documents n'ont pas besoin de commentaire. Il suffira de les rapprocher des excellents mémoires de MM. Jules Lair et Robert d'Estaintot.

Touchant la saisye de la ville de Rouen à l'Union.

« Le mardi 7e jour de février 1589, sur l'heure de midy, Jeh. De Sens, sergent royal et de l'hostel commun de ceste ville, est venu signifier à moy Arnoult Gosselin, greffier d'icelle, que j'eusse présentement à me transporter en la maison de la ville, ce que j'ay faict, en la compaignye de Me Jeh. Colombel, procureur, auquel il avoit faict semblable signification, et estant arrivé ay trouvé grand nombre d'eclésiastiques, conseillers des cours souveraines, officiers et grand multitude de peuple, qui m'ont commandé, parlans par Monsr de Bourdeny, maistre des Requestes, prendre ma place de greffier de la ville et faire ma charge en lad. assemblée ; et n'y avoit pour lors aucuns de MM. les eschevyns assis en leur Bureau, ains estoient assis au banc des anciens conseillers ; et tost aprez me feust présenté certaine liste contenant 12 personnes arrestez par les quartiers pour conseiller la ville, avec lesd. srs eschevins, reservé le sr Bigot, qui n'y estoit pour lors, laquelle liste me feust ordonné et commandé lire à haute voix, qui contenoit ces mots :

Digitized by Google

Pour l'eglise, M. Secart, curé de S. Maclou, M. Secart, chanoyne, M. le provincial des Carmes ou M. le pénitencier, M. le doyen de la Chrestienté ;

Pour la justice, M. de Bourdeny, M. Dupont, conseiller en la cour, M. le président du Mesnil, M. de Bénesville ;

Pour les bourgeois, M. Gueroult, secrétaire, M. Voisin, secrétaire, M. De Laval, ancien conseiller de ville, M. De Bornes.

Aprez laquelle lecture, les dessus dits furent nommez et éleus par le peuple pour conseiller la ville durant ces troubles avec les 5 eschevins d'icelle demeurez en exercice, néantmoins les excuses par eulx respectivement alléguées et par plusieurs foys reitérées, qui sont MM. Dupont, de Guillotz, Colombel, Le Pigny et Hérembourg, qui, enfin, prindrent leurs places au Bureau, et sera la court suppliée authoriser et confirmer la présente nomination et élection. »

Extraict des registres de la court de parlement. — « La Court, les Chambres assemblées, a approuvé l'augmentation du Conseil de la ville pour y traicter des affaires qui se présenteront en lad. ville et à la charge, s'il s'y en offre aucunes d'importance, de les venir raporter en la Court pour y estre délibérées en la présence du gouverneur dud. pays. Faict à Rouen en parlement, le 8e jour de fév. 1589. Collation faicte, signé : de Boislevesque ; et à costé est escript : Veu le présent arrest, nous appouvons l'augmentation du Conseil de ceste ville, conformément à icellui arrest. Signé : Carrouges.

« Lesd. Voisin et De Laval, estant nommez des douze, demandent en estre deschargez d'autant qu'ilz sont anciens conseillers, du moins que cella ne leur pourra préjudicier, en demandant acte, qui leur a été accordé.

« Et a esté demandé par led. Colombel, eschevin, sçavoir si les 12 appelez signeront les mandemens et ordonneront des

Digitized by Google

deniers avec lesd. eschevins, sur quoy n'y a eu aucune résolucion.

« Et sur ce que le peuple a demandé que la compagnye eust à advouer la saisye de la ville à l'Union, faicte dimenche dernier, aprez en avoir demandé les advis par le s^r Dupont, 1er eschevyn, tous, en général et uniformément, ont approuvé ce qui a esté faict, et ont juré de vivre et mourir pour la religion catholique, apostolique et romaine. Et d'autant que le greffier de la ville n'estoit présent au commencement de lad. assemblée, led. s^r de Bourdeny a dit qu'il dresseroit procez-verbal de la proposition par luy faicte, avant que led. greffier feust mandé. »

Serment pour l'Union. « Du 10e jour de fév. 1589. Ce jourd'hui, estans les habitans de la ville de Rouen généralement convoquez et assemblez en la grand salle de l'hostel-commun de lad. ville, suivant le commandement qui en avoit esté faict par M. de Carrouges, bailly dud. Rouen, présent en lad. assemblée, assisté du Conseil d'icelle ville, a esté faict lecture à haute voix et en plusieurs endroitz de lad. salle, mesmes en la court dud. hostel commun, des déclarations faictes le jour précédent par led. s^r de Carrouges, ensemble de la forme du serment de l'Union jurée par MM. de la Court de parlement de Paris, dont la teneur ensuit :

« M. de Carrouges se déclare chef de l'Union et Ligue Saincte de ceste ville de Rouen, promectant de la garder et se conformer en tout, selon l'ordre que ceulx de Paris ont tenu ; fera déclaration en plaine assemblée de sa dicte promesse, comme ont faict les princes catholiques, villes unyes et autres de lad. Union et Saincte Ligue, protestant y employer ses biens, moyens et vye, et à ceste fin la jurer et signer en plaine assemblée, selon le formullaire du serment faict par la Court de parlement de Paris et les habitans de

Digitized by Google

lad. ville, aprouve et ratifie tout ce qui faict a esté en ceste ville ces jours passez, comme estant pour le bien et advancement de lad. Union et Ligue Saincte. Signé : Carrouges. »

« Mr de Carrouges a déclaré, suivant la réquisition à luy faicte par tout le peuple de Rouen, qu'il est chef de l'Union des Catholiques de lad. ville, laquelle il jurera et signera, comme ont faict ceulx de Paris, au moyen de quoy il se démettra de la qualité de lieutenant du Roy, et promect jurer et signer lad. Union en la première assemblée généralle qui se fera, et pour vérité a signé la présente et juré, en foy et parolle de gentilhomme d'honneur, de n'aller jamais au contraire. Faict le neufvième jour de fév. 1589. Signé : Carrouges. »

La forme du serment que doibvent faire tous les bons catholiques Unis pour la conservation de l'Église et de l'État.

Extraict des Registres de parlement.— « Ce jour, toutes les Chambres assemblées, en la présence des princes, pair de France, prélatz, maistres des Requestes, advocatz et procureurs généraulx, greffiers et notaires du parlement, au nombre de six-vingtz six a esté leue la déclaration ou forme de serment pour l'entretènement de l'Union, qui feust hier arrestée, laquelle tous lesd. seigneurs ont jurée sur le tableau et signée, et aucuns de leur sang.

« Ensuict la teneur de lad. déclaration :

« Nous soubzsignez présidens, princes, pair de France, prélatz, maistres des Requestes, conseillers, advocatz et procureurs généraulx, greffiers et notaires de la Court de parlement, jurons et promectons à Dieu, sa glorieuse mère, anges, sainctz et sainctes de Paradis, vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, employer noz vyes et biens pour la conservation et accroissement d'icelle, sans y rien espargner jusques à la derniere goutte de notre sang, espé-

Digitized by Google

rant que Dieu, seul scrutateur de nos cueurs et volontez, nous assistera en une si saincte entreprise et résolution, en laquelle nous protestons n'avoir d'autre but que la manutention et exaltation de son sainct nom, défense et protection de son église à l'encontre de ceulx qui ouvertement ou par moyens occultes se sont efforcez ou efforceront l'anéantir et maintenir l'hérésye en ce Royaulme.

« Jurons aussy d'entendre, de tout notre pouvoir et puissance, à la garde et conservation de ceste ville de Paris, establissement d'ung repos asseuré en icelle, et des autres villes et communaultez unyes, à la descharge et soulaigement du pauvre peuple.

« Jurons pareillement et promectons defendre et conserver envers et contre tous, sans aucun excepter, et sans respect d'aucune dignité ou qualité de personne, les princes, prélatz, seigneurs, gentilhommes, habitans de ceste ville et autres qui sont unis ou s'uniront cy-aprez pour ung si bon et sainct subject, maintenir les privileiges et libertez des trois ordres et estatz de ce royaulme, et ne permectre qu'il leur soit faict aucun tort en leurs personnes et biens, et résister de toutes noz puissances à l'effort et intention de ceulx qui ont vyolé la foy publique, rompu l'eédict d'Union, franchises et libertez des Estatz de ce royaulme par les massacres et emprisonnemens commiz en la ville de Bloys les 23e et 24e décembre derreniers, et en poursuivre la justice par toutes voyes, tant contre les autheurs coupables et adhérans, que ceulx qui les assisteront ou favoriseront cy-aprez, et généralement promectons ne nous abandonner jamais les ungs les autres et n'entendre à aucun traicté, sinon d'ung commun consentement de tous lesd. princes, prélatz, villes et communaultez unyes. En tesmoing de quoy nous avons signé de notre propre main la présente déclaration. Faict en parlement le 26e jour de janv. l'an 1589. Signé : Du Tillet.

Digitized by Google

« Aprez laquelle lecture faicte desd. déclarations et forme de serment cy-dessus, led. s^r de Carrouges a derechef juré et promis tenir et entretenir le contenu en icelles de poinct en poinct, selon leur forme et teneur, sans y contrevenir aucunement, et à l'instant lad. forme de serment a esté approuvée à haute voix du consentement du peuple y assemblé, comme dict est, et, ce faict, a esté requis par le curé de S. Patrix de ceste d. ville, parlant au nom dud. peuple, qu'il pleust aud. s^r de Carrouges députer telles personnes que bon luy sembleroit pour se transporter par devers MM. de la Court de parlement, Chambre des Comptes, Court des Aides, Bureau des Trésoriers généraulx de France, compagnye des Secrétaires de la chancellerie, Bailliage et Viconté, Esleuz que autres officiers de ceste d. ville, pour leur faire entendre la réquisition du peuple, tendant afin que toutes lesd. compaignyes eussent à jurer, prester le serment, et signer lad. Union ainsi approuvée. Sur quoy présentement ont esté nommez et desputez, tant par led. s^r de Carrouges, présent au Conseil de lad. ville que autres ecclésiastiques et gentilshommes y assistans, les s^rs de Boudeny, maistre des Requestes, Regnault, conseiller en la Court, St Désir, grand vicaire, Secart, curé de St Maclou, Dupont et de Guillots, conseillers eschevyns de lad. ville. »

Articles arrêtés en la présence de Mgr le duc de Mayenne. — « Du samedy 4e jour de mars 1589, en l'assemblée généralle de la ville et communaulté de Rouen, tenue en l'hostel commun d'icelle par Mg^r le duc de Mayenne, assisté de Mg^r le comte de Chaligny et de Piercourt, de MM. les députez de la Court de parlement, Chambre des Comptes, Court des Aydes, Trésoriers généraulx, Bailliage, et de MM. du Conseil, conseillers et eschevins de lad. ville,

« Sur la proposition faicte par mondit seigneur le duc et

Digitized by Google

MM. de Dampierre et Roulland, conseillers de MM. de la ville de Paris,

« A esté arresté que le Conseil général de l'Union estably à Paris demeurera authorisé, actendant la résolution qui se fera en l'assemblée généralle des Estatz, pour pourveoir à toutes les affaires concernant le bien de cest Estat et conservation de l'Union des Catholiques, et que ce qui sera ordonné audit Conseil sera exécuté en la province de Normandie, et y sera rendu semblable obéissance que aux mandemens, ordonnances et arrestz des Conseils d'Estat et privé et expéditions qui auroient cy-devant accoustumé estre faictes au grand sceau.

« A esté aussi arresté que l'assemblée et convocation généralle des Estatz sera requise au dit Conseil général de Paris, en laquelle les députez des trois Estatz de ceste province seront tenus assister, suivant le mandement qui leur en sera faict, et au temps et lieu qui sera ordonné par ledit Conseil.

« Seront commiz et depputez, attendant lad. assemblée des Estatz, 2 habitans de ceste ville, l'un officier, et l'autre bourgeois, qui seront nommez par icelle pour aller à Paris porter l'acte du serment d'Union faict et juré en ceste ville et assister aud. Conseil général, suivant l'establissement d'icelluy, pour y demeurer tant et si longuement qu'ils verront estre requiz et nécessaire pour le bien de ceste ville et province, et leur sera baillé procuration expresse pour traicter et négocyer, avec MM. de la ville de Paris, tout ce qui sera pour le bien et utilité de l'une et autre ville.

« Sera passé une procuration en blanc... pour aller à Rome vers notre Sainct Père le pappe Sixte et luy remoustrer et faire entendre l'estat des affaires de ce Royaulme, naguères tant florissant et domicille de piété et religion, et à présent presque du tout ruyné et en danger de sentir ung change-

Digitized by Google

ment de religion par le moyen du suport et faveur qui a esté donné aux hérétiques depuys 12 ou 15 ans en ça, en faveur desquels on auroit commis les massacres et emprisonnemens, en la ville de Bloys, les 23 et 24 déc. derreniers, qui auroit meu les catholiques de toutes les bonnes villes de ce royaulme s'unyr, entre lesquelles celle de Rouen est une des premières et principalles, y ayant parlement, Chambre des Comptes et Court des Aides, de laquelle dépendent plusieurs villes, qui auroient aussi juré l'Union, sçavoir : le Havre de grâce, Andelys, Lyons, Vernueil, Lisieux, Evreux, Caudebec, Avranches, Neufchastel, Vernon, Honnefleur et autres, pour toutes lesquelles sera donné pouvoir ausd. procureurs de requérir, en toute humilité et obéissance, le dit Sainct Père jecter ses yeux de begnignité sur ce royaulme, confermer le décrept de la Sorboune de Paris et user de l'authorité que Dieu luy a donnée, et qui a esté exercée par ses prédécesseurs en semblables faicts, pour restablir ce royaulme en ses anciennes loix, religion envers Dieu, obéissance et fidélité vers l'église catholique et Sa Saincteté, et générallement leur sera donné pouvoir de faire et procurer tout ce qui sera pour le bien et utilité de l'Union desd. catholiques, conformément aux suplicacions qui seront faictes par les autres villes.

« A esté résolu et arresté que l'acte de la confédération et amitié d'entre la ville de Paris et celle de Rouen sera enregistré avec la procuration baillée par lad. ville aux s^rs de Dampierre et Roulland, députez d'icelle, auxquels en sera délivré extraict, signé du greffier de lad. ville, pour le porter ausd. s^rs de la ville de Paris.

« Sur la proposition faicte par mondit s^r comme il avoit estably ung Conseil pour ceste province et adjousté seulement quelques personnes à ceulx qui avoient esté cy-devant nommez et choisis par le peuple, a esté faict lecture de

Digitized by Google

l'establissement dudit Conseil, laquelle a esté confermée et authorisée par tout le peuple, et a promis et juré y rendre tout devoir et obéissance.

« Aprez avoir délibéré et résolu tous lesd. articles proposez par mon dit seigneur, s'est présenté Me (Martin Hébert), curé de St Patrix, lequel a dict estre advoué de tout le peuple et remonstré combien il estoit nécessaire d'avoir ung grand prince pour gouverneur en ce pais, qui le peust maintenir et conserver en repos et le défendre contre ceulx qui le voudroient offencer, et que à ceste cause, au passé, on avoit tousjours honorez de ceste charge le premier fils de France ou premier prince du sang, qui faisoit qu'aprez avoir meurement pesé et considéré qui ilz en pourroient choisir et eslire digne de leur gouvernement, ilz n'auroient peu trouver autre prince en ce royaulme sur lequel ils peussent jecter les yeulx que sur luy, pour la grandeur de sa maison, expérience singulière au faict des armes, zèle en la religion, justice et vertu recongneue en luy au gouvernement des provinces qu'il a eues en charge, le supliant le vouloir accepter et attendre d'eulx le devoir d'obéissance qu'il pouvoit désirer d'ung peuple fort affectionné et grandement tenu et obligé vers luy, pour la paine qu'il avoit prise de les venir voir et establir ung repoz en ceste ville, à quoy mon dit sr a usé de très grandz et honorables remercymens, les suplians le vouloir excuser, si présentement il n'acceptoit lad. charge pour ne rompre la résolution prinse, entre tous les princes et sieurs catholiques unys, de ne prendre aucune charge ny gouvernement sinon par l'advis des Estatz, si tant est que les provinces se puissent passer de gouverneurs jusques aud. temps, sinon par l'advis du Conseil général estably à Paris, et néantmoins leur a promis apporter le mesme désir et volonté pour les assister de sa personne et conseil, comme s'il estoit pourveu dud. gouvernement, et user du mesme soing

Digitized by Google

pour l'establissement d'ung repos en ceste province, dont il les prioit se remectre du tout sur luy et vouloir garder l'ordre qu'il a estably pour leur conservation et se mainctenir au zèle et affection qu'ilz ont montrée avoir à l'honneur de Dieu, religion catholique, apostolique et romaine et restablissement de cest estat, ce qu'ilz ont juré et promis et le tenir, nonobstant son refuz, pour leur gouverneur, n'en voulant aucun autre. »

Ensuict l'establissement dud. Conseil. « Sera estably ung Conseil en ceste ville de Rouen pour la seurté et conservation de la religion et de l'Estat en la province de Normandie, lequel sera composé : *Court de Parlement* : des s^rs^ de Bourdeny et du Mesnil, frères, en l'absence l'ung de l'autre; du s^r^ Rassent; du s^r^ Chandelier; du s^r^ Du Pont; du s^r^ de Bénesville; — Pour l'église : des s^rs^ de Monchy et Péricard; du s^r^ pénitencier; des s^rs^ Secart, frères, en l'absence l'ung de l'autre; du curé de S. Vivien; — Pour la noblesse : du s^r^ de Veraines; du s^r^ de la Londe; — Tiers Estat : du s^r^ Gueroult; De Bornes; De Voisin; De Laval. — Mes Jeh. Pericart, secrétaire dud. Conseil, et Rob. Le Picart, son commis. — Outre lesquelz a esté ordonné qu'il y aura 2 eschevyns du nombre des six qui assisteront aud. Conseil, et y auront voix comme les autres conseillers dud. Conseil.

« Semblablement y auront entrée et séance MM. les président et conseillers du parlement, toutes les foys qu'ilz seront députez par led. parlement, et les advocats et procureurs généraux pareillement.

« Aussi y auront séance, voix et entrée les s^rs^ de la Mailleraye et Pierrecourt, lieutenants généraux au gouvernement, et le s^r^ de Villars, gouverneur du Havre.

« Lesquels conseillers feront le serment de l'Union, et outre jureront et promectront à Dieu de bien et sincèrement exercer les charges de conseillers, auxquelles ilz ont esté

Digitized by Google

esleuz et procurer de tout leur pouvoir l'entretènement de la dicte Union et le bien, seurté et conservation de cest Estat, de tenir les délibéracions et résolutions dud. Conseil secrettes et de recongnoistre et obéyr à tout ce qui sera arresté et résolu au Conseil général de l'Union de tous les catholiques estably à Paris, actendant l'assemblée généralle des Estatz suivant ce qui a esté arresté en la Court de parlement:

« Et se tiendra led. Conseil en la maison abbatialle de S. Ouan trois fois la sepmaine d'ordinaire et plus souvent, quand il sera besoing.

« MM. de la Court de parlement dud. Rouen seront supliez d'authoriser et approuver le Conseil cy-dessus.

« Les prévost des marchands et eschevyns de la ville de Paris ont constitué et constituent leurs procureurs Mes Nas Roulland, premier eschevin, et Ch. le Boucher, sr de Dampierre, conseiller de lad. ville, pour, en la compagnye de Mgr du Mayne, se transporter en la ville de Rouen et partout aillleurs où il appartiendra, et conjointement avec led. sr duc du Maynne, et autres princes de l'Union, faire traicter et négotyer, au nom de lad. ville de Paris, tout ce qu'il apartiendra et trouveront utille pour le bien desd. villes de Paris, Rouen et autres de lad. Union et pour la confirmation d'icelle, circonstances et dépendances ét générallement faire tout ce qu'il apartiendra. Donné au Bureau de lad. ville, le 20e jour de fév. l'an 1589. Signé : Heverard, et cacheté des armes de lad. ville.

« Ce jourd'huy 4e mars 1589, MM. Mes Nas Roulland, général des monnaies et 1er eschevyn de la ville de Paris, et Ch. le Boucher, sr de Dampierre, maître des Requestes et conseiller de lad. ville, procureurs d'icelle, se sont transportez en l'hostel de la ville de Rouen, où après avoir traicté avec MM. de lad. ville, en présence de Mgr le duc de Mayenne, des affaires concernans le bien général de l'Union des princes

Digitized by Google

et villes de ce royaulme, ont particulièrement accordé, au nom desd. villes de Paris et Rouen, une estroicte aliance et confédéracion, ensemble se secourir et défendre les ungs les autres, toutes les foys qu'ilz en auront besoing et nécessité, de tous leurs moyens, tenir et réputer les habitans et bourgeois de l'une desd. villes comme bourgeois de l'autre et les faire joyr de toutes les libertez, franchises et immunitez dont leurs habitans joissent, et les amys et ennemys de l'une desd. villes pour amys et ennemys communs, promectans ne se départir jamais de ceste amytié, ains la garder à tousjours inviolable, comme la chose la plus inviolable, comme la chose la plus nécessaire pour leur bien et conservation. Signé : Boucher et Roulland ; chacun ung paraphe.

« Et, de la part de MM. les Conseillers et eschevyns de cette ville de Rouen, a esté promiz et accordé lad. alliance et confédéracion réciproque avec MM. de lad. ville de Paris, aux termes et selon qu'il est porté et particulièrement déclaré cy-dessus, et en suivant l'adviz uniforme de l'assemblée généralle du peuple tenue led. jour par mon dit seigneur de Mayenne, assisté de Mgr le comte de Chaligny, de Pierrecourt, de MM. les députez de la Court de Parlement, Chambre des Comptes, Court des Aydes, Trésoriers généraux, Bailliage et de MM. du Conseil, conseillers et eschevyns de lad. ville. Signé : Gosselin.

(Nomination le même jour de procureurs pour se rendre à Rome auprès du pape Sixte V). Noms en blanc.

Ensuivent les députez de MM. des courts souveraines : MM. Rassent et Le Brun, députez de la Court. — MM. Rassent, président, Hardouyn et de Beauvays, députez de la Chambre. — MM. Le Carpentier et Dehors, députez de la Court des Aides. — MM. de la Haulle, et de Castille, députez

Digitized by Google

par MM. les Trésoriers Généraux. — MM. de Monchy et Péricart, députez par le chappitre. — MM. le Cerf et du Mesnil-Bazire, pour le Bailliage (1).

MANDEMENT

POUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE LA PROCESSION DU ROI A DIEPPE, 1574.

Le document suivant a trait à une des cérémonies les plus célèbres et les plus populaires de la ville de Dieppe, la procession du Roi qui précédait les fêtes de l'Assomption. Il fait partie d'un lot de pièces anciennes récemment achetées par les archives départementales.

Les cappitaine et conseillers de la ville de Dieppe à Me Moise Maynet, recepveur des deniers communs, dons et octrois de ladite ville, salut. Nous vous mandons que des deniers de votre dite recepte vous paiez comptant à noble et discrette personne Me Nicolle de Breban (2), seigneur abbé de Vallemont, prieur d'Andely, à présent maître de la feste de la glorieuse et triomphante Assomption de la Sacrée Vierge Marie, fondée à l'esglise parroissialle de Monsr Sainct Jacques de Dieppe (3), la somme de trente livres tournois à luy ordonnée pour deffroy qu'il a convenu faire pour la procession du Roy notre Sire, célébrée le jour et vigille de ladite Assomption, tant pour payer les presbtres et gens d'église y assistens, que

(1) *Arch. de la ville de Rouen.* Reg. des Délibérations.
(2) Abbé de Valmont de 1566 à 1579.
(3) Consulter sur cette fête les Mémoires d'Asseline.

Digitized by Google

pour le mothet en musique qui se dit le dit jour devant l'Hostel commun de ladite ville à chant et à déchant et pour le sermon qui se faict et célèbre ledit jour en icelle esglise pour pryer Dieu pour la prosperité et santé de Sa Majesté et pour les affaires d'icelle ville en memoire et recordation que ladite ville feust délivrée des oppressions des Anglois qui prétendoient antiennement, en ung tel jour, surprendre et eulx emparer de ladite ville et forteresse d'icelle, dont par la grâce de Dieu elle fust préservée, laquelle somme a de tout temps acoustumé estre payée par chacun an au maître de ladite feste et ainsi observé inviolablement, et rapportant la présente signée de nous et du procureur sindic de ladite ville, avec quitance sur ce suffisante dudit sieur de Vallemont, ladite somme de xxx l. t. vous sera allouée en voz comptes et rabatue des deniers de votre dite recepte partout où il appartiendra.

Faict à Dieppe, ce samedy quatriesme jour de septembre mil cinq cent soixante et quatorze.

Signé : Sigongnes, Constentin, Heron, Lefeure, N. Saillot, Lemoyne.

Au dos :

L'an de grâce mil cinq cens soixante et quatorze, le lundy six^me^ jour de septembre à Dieppe, devant nous Pierre Bellyn, tabellion juré, et Nicolas de Marbeuf, advocat, prins pour adjoint, fut présent ledit sieur abbé de Vallement, dénommé en l'autre part, lequel voluntairement a confessé avoir eu et receu comptant dudit sieur Maynet, receveur, la somme de

Digitized by Google

trente livres tournois, contenue en dite aultre part, dont etc. présens Nicol. Lallemant et Jacques Bense dud. Dieppe, tesmoins.

Signé : BRABAN, DEMARBEUF, BELLYN.

Rouen. — Imp. E. CAGNIARD, rue des Basnage, 5.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

EXERCICE 1881-1882

III

PROCÈS-VERBAUX

ASSEMBLEE GÉNÉRALE

Tenue le mardi 21 mars 1882

DANS L'HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A quatre heures

Sous la présidence de M. Siméon Luce

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Etaient présents au bureau : MM. Siméon Luce, président d'honneur ; de Blosseville, président ; Ch. de Beaurepaire, vice-président ; Bouquet, archiviste ; Gravier, trésorier ; Paul Allard, secrétaire-adjoint ; abbé Loth, Félix, membres du Conseil.

Ont répondu à l'appel de leurs noms :

MM. Paul Allard, Arondel, Alfred Baudry, Paul Baudry, Beaurain, Beaucousin, de Beaurepaire, Bligny, de Blosseville, Bouquet, de Civille, abbé Delalonde, Deschandelier, d'Estaintot, Félix, Fleury, abbé Fleury,

Digitized by Google

Gravier, Hellot, Héron, Legay, Legentil, Legros, Lesens, abbé Loth, Luce, Prevost, O'Reilly, Rousselin, Charles Semichon, Thil, Verger.

Après l'appel, M. le Président a lu le discours suivant :

MESSIEURS,

Je ne saurais assez vous remercier du grand honneur que vous avez daigné me faire et qui m'a profondément touché en même temps qu'il m'a surpris. Un tel honneur m'a surpris parce que je n'avais aucunement le droit d'y prétendre; mais ce haut témoignage de vos sympathies m'a d'autant plus vivement ému que je m'en estime moins digne. Si j'ai quelque titre à votre bienveillance, ce ne peut être que ma piété filiale pour la grande province dont vous étudiez le passé, car je manquerais de sincérité si je paraissais désavouer ici l'un des penchants, j'allais dire l'une des passions qui ont dominé ma modeste carrière et qui en ont fait le charme. C'est cette piété qui, de bonne heure, m'a attiré vers les études historiques ; c'est elle qui me vaut aujourd'hui la plus flatteuse des distinctions et surtout la plus douce à mon cœur.

Oui, Messieurs, il est des âmes où vit encore l'amour de la patrie normande, et la meilleure preuve de la vitalité de ce sentiment, c'est la fondation de notre Société, c'est le succès relatif qui a couronné votre louable initiative et vos persévérants efforts. Là même où cet amour inné du pays natal semble presque éteint, il suffit souvent du moindre souffle pour le rallumer dans toute son ardeur. Il faudrait s'étonner qu'il en fût autrement. On peut morceler à coups de décrets le territoire d'une province, on ne saurait briser du jour au lendemain son unité morale, qui est le produit d'une élaboration séculaire et qui résulte de la nature des choses. Cette unité morale, c'est son génie, c'est-à-dire ce qu'elle a de plus intime,

Digitized by Google

et cela git à de telles profondeurs que les influences du dehors n'y sauraient atteindre. L'originalité du génie normand se sent beaucoup mieux qu'elle ne se peut définir. Cependant, je ne crois pas me tromper en disant qu'elle a pour caractère distinctif et essentiel la pondération dans la force. Non seulement ce génie a survécu à la destruction de notre ancienne province, mais on peut dire qu'il n'a jamais brillé d'un plus vif éclat qu'à notre époque. Nous l'avons vu se manifester dans toutes les branches de l'activité humaine avec un ensemble merveilleux. Depuis la chute de l'ancien régime, Élie de Beaumont et Le Verrier dans les sciences naturelles et mathématiques, Eugène Burnouf (1) dans la linguistique, Géricault et Jean-François Millet dans la peinture, Boïeldieu et Auber dans la musique, Alexis de Tocqueville dans l'histoire politique, ont montré tour à tour cette force de conception et cet équilibre dans la force où l'on reconnaît les dignes héritiers de Samuel Bochart, de Corneille, de Poussin, de Fontenelle, de Turgot, de Vicq d'Azyr et de Laplace. Un des plus profonds observateurs du xve siècle, notre compatriote Thomas Basin, nous dit que de son temps notre province payait à elle seule le tiers des impôts du royaume de France. De nos jours, les charges financières sont mieux reparties entre les diverses parties du territoire qu'à l'époque où vivait le sagace évêque de Lisieux ; mais à côté du tribut pécuniaire versé au trésor public par les habitants de chaque région, il y a la contribution en quelque sorte intellectuelle qu'ils apportent au fonds commun du génie national ; et, sous ce dernier rapport, les noms que je rappelais tout à l'heure prouvent combien la contribution de la Normandie a été considérable en ce siècle par la qualité plus encore que par le nombre.

Je n'ai pas parlé de l'érudition historique où trois hommes dont les noms nous sont particulièrement chers, MM. de Ger-

(1) Né à Paris, mais Normand de père et de mère.

Digitized by Google

ville, Auguste Leprévost et de Caumont, ont imprimé une impulsion qui, partie de leur pays natal, s'est propagée peu à peu dans le reste de la France. Ces initiateurs revivent aujourd'hui dans un savant éminent qui fut leur élève ou leur ami, et que la Normandie est fière de compter au nombre de ses enfants. M. Léopold Delisle, vous l'auriez reconnu sans que j'aie besoin de prononcer son nom, tient une si large place dans l'érudition française qu'il dépasse depuis longues années, par la variété féconde de ses travaux, le cadre étroit de notre province. Toutefois, nous n'avons garde d'oublier qu'il a consacré les prémices de son talent à la région qui l'a vu naître et que l'histoire normande est le champ de bataille où il a remporté ses premiers triomphes. Nous l'oublions d'autant moins qu'il a prêté dès le début à la Société de l'histoire de Normandie, non seulement son appui moral et ses encouragements si autorisés, mais encore sa collaboration la plus active, comme en témoigne cette édition de Robert de Torigni, œuvre magistrale et définitive que l'Europe savante considère à juste titre comme le joyau le plus précieux de notre écrin de publications. Assurément, mon meilleur titre à votre bienveillance est d'avoir été assez heureux pour recueillir les leçons d'un tel maître, et je me féliciterais davantage encore de cette bonne fortune si j'en avais mieux profité. Par son érudition serviable, inépuisable, et, ce n'est pas trop dire, colossale, l'historien des classes agricoles en Normandie m'a fait plus d'une fois penser à ce groupe du jardin des Tuileries, où le Nil est représenté sous la figure d'un géant étendu sur le dos, qui soutient de ses membres athlétiques une nombreuse famille de nourrissons. M. Delisle est vraiment le Nil de l'érudition normande, et toute mon ambition serait qu'on me rangeât parmi les petits canaux dérivés de ce grand fleuve.

Hélas! l'un des représentants les plus éminents de cette première et forte génération d'érudits qui a illustré la pre-

Digitized by Google

mière moitié de ce siècle, l'auteur de l'*Histoire du Parlement de Normandie* et des *Études sur la vie de Bossuet* nous a été ravi le mercredi 3 août dernier. Pierre-Amable Floquet était un enfant de Rouen, où il avait vu le jour le 9 juillet 1797 et fait de brillantes études classiques. Successivement élève de la première promotion de l'école des Chartes en 1821, attaché à la Bibliothèque Royale, où il eut la bonne chance de faire entrer le studieux jeune homme qui devait rendre célèbre le nom de Paulin Paris, greffier en chef de la Cour d'appel de sa ville natale, Floquet publia en 1838 son *Histoire du Privilège de saint Romain* qui forme 2 volumes in-8°. C'était comme le prélude de cette importante *Histoire du Parlement de Normandie,* dont le septième et dernier volume parut en 1842, et qui valut à son auteur, l'année suivante, le grand prix Gobert de l'Académie des Inscriptions. Dès 1839, cette même Académie avait élu Floquet comme l'un de ses correspondants régnicoles. Admirateur passionné de Bossuet, on peut dire que notre éminent et regretté confrère a renouvelé la biographie de ce grand évêque. Les quatre volumes publiés chez Didot en 1855 et 1864 sont des modèles de conscience, de persévérance, de profondeur dans les recherches et aussi de sagacité ingénieuse. Si les titres scientifiques de Floquet sont impérissables, il a laissé dans l'ordre purement littéraire un véritable chef-d'œuvre. Je veux parler de ces *Anecdotes normandes* qui datent de 1838, récits étincelants de verve, de finesse et de gaieté, dont le seul défaut est de n'avoir été imprimés qu'une fois et de n'avoir été imprimés qu'à un nombre beaucoup trop restreint d'exemplaires. Puisse la digne veuve de notre si regretté compatriote nous donner bientôt une nouvelle édition des *Anecdotes*. C'est une prière que j'ose lui adresser au nom des amis et des admirateurs de M. Floquet, au nom de tous ceux qui ont le culte des gloires normandes.

Appelé à l'honneur de m'entretenir un moment avec vous,

Digitized by Google

j'ai cru l'occasion favorable pour vous dire quelques mots d'un épisode fort curieux, quoiqu'il soit à peu près inconnu, de notre histoire économique pendant la seconde moitié du XIVe siècle. Cet épisode offre un intérêt particulier pour des habitants de Rouen, car je veux parler d'un emprunt forcé auquel furent soumis deux cent dix-sept bourgeois de cette ville au mois de décembre 1370.

Le traité de Brétigny venait d'être rompu, et Charles V avait été contraint d'imposer les plus lourds sacrifices à ses sujets pour recommencer la lutte contre les Anglais. En vertu d'une ordonnance du 29 décembre 1369, un nouveau subside avait été ajouté à l'aide établie depuis 1360 pour la rançon du roi Jean. Ce subside devait être de 6 francs d'or par feu dans les villes fermées et de 2 francs en plat pays. Personne n'en était exempt, si l'on excepte toutefois les gens d'église et nobles servant de leur personne à la guerre (1). Les simples domestiques eux-mêmes avaient été mis à contribution. Tout serviteur ayant un salaire annuel de plus de cent sous parisis devait verser au Trésor public la dixième partie de ce qu'il gagnait au-dessus de cette somme (2). Cette ordonnance était à peine rendue que des réclamations très vives s'étaient élevées de toutes parts contre un impôt aussi exorbitant.

Un mandement en date du 25 janvier 1370, provoqué sans doute par ces réclamations, avait réduit le fouage à 4 francs et demi en plat pays (3); mais cette réduction n'avait duré que quelques semaines. Dès le 26 avril suivant, il avait fallu remettre en vigueur les dispositions arrêtées le 29 décembre précédent. Les Anglais envahissaient le royaume par tous les côtés à la fois, et pour leur tenir tête la levée de six mille hommes d'armes avait été reconnue nécessaire. Le roi s'était

(1) Delisle, *Mandements de Charles V*, p. 311 à 314.
(2) *Ibid.*, p. 313.
(3) *Ibid.*, p. 319 et 320.

Digitized by Google

vu réduit à affecter aux préparatifs militaires sa propre dotation ainsi que celle de la reine et du Dauphin, qui étaient assises sur l'imposition de 12 deniers pour livre et la gabelle du sel (1).

Cette pénurie des finances atteignit son comble vers la fin de 1370. A cette date, Du Guesclin revenait d'Espagne où sa bravoure avait donné la couronne de Castille à Don Enrique de Trastamare. Parti de France comte de Longueville, il repassait les Pyrénées avec les titres nouveaux de duc de Molina, de comte de Borja et de Soria. Nommé connétable de France le 2 octobre, l'intrépide Breton ramenait avec lui la victoire, mais il ramenait aussi les dépenses considérables pour l'entretien des troupes. Comme tous les grands capitaines, Bertrand exigeait beaucoup de ses soldats; il voulait en retour qu'on les récompensât dignement. Il n'admettait pas qu'on marchandât l'argent à qui verse son sang. Né d'ailleurs et élevé à la campagne, fils d'un gentilhomme cultivateur, il aimait les paysans presque autant que les gens de guerre ; et il savait par expérience que tout ce que l'homme d'armes ne reçoit pas régulièrement sous forme de solde, il le demande au pillage et le prend de force dans la malle du marchand ou le bahut du laboureur. Et puis, à l'occasion, le duc de Molina et sa digne compagne, Thiphaine Raguenel, qui avait le cœur d'or des vraies Bretonnes, savaient prêcher d'exemple. A l'époque même où se place l'épisode de l'emprunt forcé dont nous allons parler, à la veille de la victoire de Pontvallain, on avait vu Du Gueslin et sa femme vendre ou engager leurs joyaux et leur argenterie afin d'employer le produit de cette vente à l'enrôlement des gens d'armes recrutés pour marcher à la poursuite de Robert Knolles. La duchesse de Molina s'était tellement dépouillée que, le 7 janvier 1371, six semaines seulement après l'affaire de Pont-

(1) Delisle, *Mandements de Charles V*, p. 342 et 343.

Digitized by Google

vallain, la reconnaissance royale crut devoir lui allouer 2,000 francs d'or, « pour l'aider, lit-on dans l'acte de donation, à soutenir son état (1). »

Charles V, qui voyait son connétable sacrifier ainsi sa propre fortune pour soutenir la lutte contre les envahisseurs, ne pouvait rester en arrière. On a retrouvé récemment dans des archives privées et l'on a bien voulu nous communiquer un fragment de compte d'Étienne Braque, d'où il résulte que, du 22 octobre 1370 au 1er janvier 1371, les sommes versées par ce trésorier des guerres entre les mains de Du Guesclin ne s'élevèrent pas à moins de 51,867 francs (2).

Pour se procurer cette somme assez considérable, si l'on tient compte de la puissance de l'argent au moyen âge, Charles V eut recours à tous les expédients, et fit, comme on dit, flèche de tout bois. Le principal de ces expédients fut un emprunt forcé auquel il paraît avoir soumis la plupart des fonctionnaires en général et les officiers de sa cour en particulier. Appliquée à certains fonctionnaires, aux conseillers au Parlement par exemple, une telle mesure avait cela de particulièrement vexatoire que le roi invitait à lui prêter de l'argent des magistrats qu'il n'avait pas payés de leurs gages depuis près de dix mois. Voici, en effet, ce qu'on lit dans les registres du Conseil, à la date du mercredi 7 août 1370 : « Ce jour, Edouart Tadelin promist en bonne foy en ceste court que, dedens quinze ou vingt jours, il parpaira aux seigneurs de Parlement, des Enquestes et des Requestes du Palais, tout ce qui leur peut estre deu de leurs gages deserviz es mois de novembre et decembre dernierement passez (3). » Cet Édouard Tadelin était un rusé Lucquois que le parcimonieux Charles V

(1) Delisle, *Mandements de Charles V*, p. 381 et 382, nº 742.

(2) Extrait d'un compte d'Étienne Braque pour les années 1370 et 1371, conservé dans les archives de la famille de Nicolaï, fonds du marquisat de Goussainville. Ce fragment nous a été communiqué par M. de Boislisle.

(3) Arch. Nat., sect. jud., X. 1469, fº 416.

Digitized by Google

devait considérer comme le meilleur des trésoriers; il payait le moins et le plus tard possible, mais il promettait toujours. Cette fois encore, les conseillers au Parlement n'en obtinrent que de bonnes paroles. On comprend donc à merveille leur surprise lorsque le roi les pria, dans le courant du mois de novembre, de lui prêter de l'argent. Ils firent à leur tour la sourde oreille et refusèrent de s'exécuter. Charles V eut alors recours à la menace et dépêcha, le 18 décembre 1370, vers les conseillers récalcitrants, Hugues Aubriot, le terrible prévôt de Paris, pour leur intimer l'ordre d'apporter sous trois jours au Trésor les sommes auxquelles on les avait taxés. « Ce mercredy XVIIIe jour de decembre, lit-on dans le registre du Conseil, les seigneurs des deux Chambres assemblez au Conseil, le prevost de Paris leur presenta un mandement du roy, en une cedule plaquée soubz le seel secret du roy, par laquele il fist commandement à touz de paier dedans trois jours les sommes à quoy ilz estoient ordenez de par le roy (1). »

Charles V trouva naturellement moins de résistance parmi les officiers de sa cour et les serviteurs attachés immédiatement à sa personne. L'unité adoptée comme base de l'emprunt fut la paye d'un homme d'armes pour six semaines, évaluée de 11 à 12 francs. Le 14 novembre, pour renforcer son connétable, le roi emprunta à un certain Richard de Lallier deux payes de gens d'armes, c'est-à-dire 45 francs d'or (2). Le 21 novembre, un de ses secrétaires, maître Jean de Rougemont, prêta la même somme (3). Le 22 novembre, Jean de Vaubretay (4), Pierre le Mareschal (5), damoiselle Jeanne de Boulloy (6) prêtèrent chacun 22 francs d'or et demi. Il n'est

(1) Arch. Nat., sect. jud., X. 1469, f° 446 v°.
(2) Bibl. Nat., titres originaux, au mot *Du Guesclin*.
(3) Delisle, *Mandements de Charles V*, p. 372, n° 728.
(4) *Ibid.*, p. 373, n° 730.
(5) Bibl. Nat., titres originaux, au mot *Du Guesclin*.
(6) *Catalogue Joursanvault*, t. I, p. 7, n° 38.

Digitized by Google

pas jusqu'à son cuisinier que le royal emprunteur n'ait invité à lui venir en aide. Ce cuisinier, qui n'était autre que le célèbre auteur du *Viandier*, Guillaume Tirel, dit Taillevent, fournit trois payes de gens d'armes, évaluées 67 francs et demi (1). Aucun intérêt ne fut stipulé ; c'étaient des prêts gratuits. On institua un receveur général chargé de recueillir et de centraliser les sommes provenant de cet emprunt. Ces fonctions furent confiées à un ancien prévôt des marchands de Paris, nommé Jean Gencien (2).

Il fut convenu que le Trésor rembourserait au bout de six semaines l'argent prêté; mais il ne semble pas que cette promesse ait été tenue. Il est certain du moins que Guillaume Cirier, fruitier de la reine Blanche et bourgeois de Paris, qui avait prêté 22 francs d'or le 19 décembre 1370, ne fut remboursé que le 7 mai de l'année suivante (3), et que les héritiers d'un autre prêteur, Nicolas Touroude, aussi bourgeois de Paris et marchand de fer, ne purent recouvrer la somme prêtée que dans les derniers mois de 1371 (4).

Ces deux derniers noms prouvent que Charles V avait fait appel dans sa détresse financière aux habitants de Paris avant de s'adresser à ceux de Rouen. Du reste, cela résulte explicitement d'un passage du mandement royal relatif à l'emprunt forcé de Rouen; mais on n'a pas retrouvé jusqu'à ce jour le rôle complet des prêteurs parisiens. Nous sommes plus heureux en ce qui concerne Rouen. Nous possédons la liste de tous les bourgeois de cette ville qui furent mis en demeure de prêter au roi des sommes plus ou moins considérables. En recourant à cet expédient, où l'on serait tenté de voir au premier abord une innovation financière, Charles V ne faisait que marcher

(1) Delisle, *Mandements de Charles V*, p. 372, n° 729.

(2) Jean Gencien est mentionné dans tous les documents parisiens relatifs à cet emprunt.

(3) Bibl. Nat., Quittances, t. XVIII, n° 1024. Cf. t. XIX, n° 1113.

(4) *Ibid.*, t. XIX, n° 1191.

Digitized by Google

sur les traces de Philippe le Bel. Ce dernier prince, auquel il faut toujours remonter dès qu'il s'agit d'une invention fiscale, avait frappé ses sujets d'emprunts plus ou moins forcés, à plusieurs reprises et notamment en 1302. Un rouleau relatif au bailliage de Troyes, que l'on conserve au Trésor des Chartes, contient les noms de tous les habitants de ce bailliage qui avaient été requis de prêter au roi des sommes plus ou moins fortes en proportion de leur fortune, dont certains commissaires avaient estimé sous serment le montant (1).

Charles V ne procéda pas autrement en 1370. Le 5 octobre de cette année, il chargea quatre commissaires de se rendre en toute hâte à Rouen afin d'y procéder sans retard à la levée ainsi qu'à l'assiette d'un emprunt à repartir entre les gens d'église, les nobles et les bourgeois, tant de la ville que du diocèse. Ces quatre commissaires étaient Thomas Le Tourneur, archidiacre de Tournay, premier secrétaire du roi et maître de la Chambre des Comptes, Jean d'Orléans, trésorier de France, maître Jean de Pontoise, chanoine de Rouen, et Vincent du Valricher, maître des requêtes de l'hôtel.

Pour mieux disposer les esprits à bien accueillir une mesure dont on prévoyait les difficultés, on mettait habilement en avant dès les premières lignes de la pièce officielle le nom déjà si populaire de Bertrand du Guesclin, qui avait été institué connétable de France deux jours auparavant. Comme il a été dit plus haut, l'emprunt n'était censé fait que pour six semaines, et l'on affectait au remboursement de cet emprunt le produit des aides ayant cours dans les ville et diocèse de Rouen pour le fait de la guerre. Les gens d'église et les nobles étaient invités à fournir leur quote-part des sommes prêtées au même titre que les bourgeois. Toutefois, le rôle que je signale à votre attention donne seulement les noms de ces derniers.

(1) Arch. Nat., sect. hist., J. 778. Cf. Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*, p. 297.

Digitized by Google

Il importe de faire remarquer que les quatre commissaires choisis par Charles V étaient pour les Rouennais des compatriotes. Ils avaient besoin, du reste, de connaître à fond la situation de fortune des principales familles de Rouen pour remplir avec équité la mission de confiance dont le roi les avait chargés. L'un d'eux, Jean d'Orléans, avait exercé les fonctions de maire en des temps difficiles, pendant ces terribles années 1358 et 1359, où la sagesse précoce du jeune dauphin avait été soumise à de si tragiques épreuves. Il avait marqué son passage à l'Hôtel-de-Ville par des règlements sur les foulons, les teinturiers, les drapiers et pris des mesures en faveur du petit commerce contre les marchands en gros (1). La récompense de ces services municipaux avait été une charge de trésorier de France. Marié à Agnès de Launoy, probablement fille de Robert de Launoy, maire en 1340, Jean d'Orléans mourut le 15 juillet 1390 et voulut être enterré dans sa ville natale, au milieu du chœur de l'église des Cordeliers (2). Un autre commissaire, Jean de Pontoise, habitait Rouen, où il possédait une prébende canoniale. Enfin, Vincent du Valricher était, comme Jean d'Orléans, un ancien maire; il avait été le chef de la commune en 1348 (3), avant d'être investi des importantes fonctions de maître des requêtes de l'hôtel du roi.

Ces commissaires avaient pour tâche principale de repartir l'emprunt entre les trois ordres, clergé, noblesse et bourgeoisie. Une fois cette repartition opérée, ils durent choisir dans chaque ordre deux subdélégués chargés de l'assiette et du recouvrement de la part de l'emprunt incombant à cet ordre. Pour la bourgeoisie, ces deux subdélégués furent

(1) Chéruel, *Hist. de Rouen pendant l'époque communale*, II, 269 et 270.

(2) Farin, *Hist. de la ville de Rouen*, édit. de 1731, t. II, 6e partie, p. 57.

(3) Chéruel, *Hist. de Rouen pendant l'époque communale*, I, 372.

Digitized by Google

Robert Deschamps et Guillaume de Gaugy, qui reçurent leur commission les 1er et 2 décembre 1370. Robert Deschamps a laissé un souvenir durable dans l'histoire municipale de Rouen; il était maire et capitaine de cette ville au moment de la suppression de la Commune par Charles VI, en avril 1384. Marié à une Rouennaise, Thomasse de Maudetour, il fut le père du célèbre docteur Gilles Deschamps, qui devint évêque de Coutances et auquel le pape Jean XXII donna le chapeau de cardinal (1). Quant à Guillaume de Gaugy, il est beaucoup moins connu que son collègue, mais nous savons qu'il vivait encore en 1395 et qu'à cette date il était un des trois trésoriers de la paroisse de Saint-Erbland (2).

Le rôle dressé par ces deux subdélégués comprend 217 noms. Chacun de ces noms est suivi d'un chiffre indiquant la somme qui doit être fournie par chaque bourgeois. Le montant de ces sommes s'élève à 8,362 livres 10 sous tournois. On compte deux bourgeois taxés à 225 francs, Jean le Treffilier et Ricart Ogier; trois à 180 francs, Godefroy Dureaume, Henri Guelloquet et Tassin Morin; un à 160 francs, Guillaume Leroux; cinq à 135 francs, Robert Alorge, Michel Daniel, Ricart de Jumièges, Laurent Biset et Robert Grenon; un à 112 francs, Michel Dutot; un à 100 francs, Michel Leconte; trois à 90 francs, Guillaume Alorge, Guillaume Heuzé et Jean Lemarchant. La plupart de ces noms sont familiers aux érudits versés dans l'histoire de Rouen. Jean le Treffilier devait devenir maire de cette ville quelques années plus tard, en 1377 et 1378. Mort le 27 mai 1379, il fut enterré dans le chœur de l'église des Jacobins (3). Godefroy Dureaume, ou plutôt sire Godefroy Dureaume, car le nom des anciens maires est accompagné le plus souvent de la qualification de sire, était le prédécesseur immédiat d'Eudes Clément, maire en exercice

(1) Farin, *Hist. de la ville de Rouen*, t. I, 2e partie, p. 105 et 106.
(2) *Ibid.*, t. II, 4e partie, p. 36.
(3) *Ibid.*, t. II, 6e partie, p. 45 et 46.

Digitized by Google

au moment de la rédaction du rôle. Il fut inhumé à Saint-André-des-Fèvres, et l'on trouve un dessin de sa pierre tumulaire en tête du second volume de l'*Histoire de Rouen pendant l'époque communale* de notre savant confrère M. Chéruel (1).

Henri Guelloquet paraît être le même que le personnage de ce nom que l'on trouve mentionné comme maire de Pont-Audemer et bourgeois de Rouen. Il mourut le 27 mai 1387, et l'on voyait sa sépulture et celle de sa femme Agnès dans la nef de l'église des Cordeliers (2). Robert Alorge, qui était déjà maire en 1349, allait être de nouveau investi de ces fonctions en 1373 ; mais il survécut peu à cette seconde mairie et finit ses jours le 10 septembre 1374. Ses restes furent déposés dans le chœur de l'église de Saint-Erbland (3). Michel Leconte était un célèbre avocat que Charles V avait admis plusieurs fois dans ses conseils et qui, pour cette raison, prenait le titre du conseiller du roi. Décédé le 16 février 1375 (4), il fut inhumé dans la nef de l'église des Cordeliers. Guillaume Alorge devint maire en 1736 (5), et Guillaume Heuzé avait été l'un des douze pairs de Rouen en 1365 (6).

Quand on étudie le document dont il s'agit sous toutes ses faces, on n'est pas peu surpris de voir que plusieurs bourgeois, qui avaient été ou qui allaient être bientôt placés à la tête de l'administration municipale, sont inscrits sur le rôle pour des sommes relativement peu considérables. Roger Mustel, maire en 1342, est taxé à 67 francs et demi ; Jean Le Fèvre, maire à deux reprises, en 1344 et 1354, à 45 francs ; Guillaume Legrant, brasseur, maire en 1361, à 25 francs et demi ; sire

(1) Chéruel, II, 319, note 1.
(2) Farin, t. II, 6e partie, p. 62.
(3) *Ibid.*, t. II, 4e partie, p. 32.
(4) *Ibid.*, t. II, 6e partie, p. 61 et 62.
(5) Chéruel, *Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, I, 373.
(6) Farin, t. I, 2e partie, p. 104.

Digitized by Google

Jacques Filleul, maire en 1364 et appartenant à cette famille des Filleul dont trois autres membres, Raoul, Jean et Amauri, avaient occupé la mairie depuis le commencement du XIVe siècle, sire Jacques Filleul, dis-je, à 45 francs; Roger Louvet, qui devint maire en 1374, à 22 francs et demi seulement (1). Ces exemples tendent à prouver que l'on pouvait parvenir au faîte des honneurs municipaux sans avoir ce qu'on appellerait aujourd'hui une grande situation de fortune. Le sénéchal de l'archevêque de Rouen, Jean de la Moricière, si connu par ses démêlés avec le bailli royal Oudart d'Attainville, fut taxé à 60 francs. Signalons aussi sur le rôle de décembre 1370 certains noms de famille, Baudribosc, Le Sauvage, Caval, Darion ou Daron, Morice, noms que la publication des *Procès de Jeanne d'Arc*, a remis dans ces derniers temps en lumière. Les prêteurs devaient être remboursés sur la recette de Jean le Maréchal, receveur général des Aides pour la guerre au diocèse de Rouen. Jean le Maréchal était un bourgeois opulent qui fit construire à ses frais des chaires dont il orna l'église Saint-Lô de Rouen, dans le chœur de laquelle il fut inhumé en 1389 (2). Charles V avait promis de rendre au bout de six semaines l'argent prêté, mais il ne put tenir sa promesse et plusieurs bourgeois de Rouen n'étaient pas encore remboursés le 24 décembre 1372.

Ce prince avait espéré sans doute que le produit de l'emprunt pourrait être recueilli immédiatement et lui être remis pour ainsi dire du jour au lendemain. Quoi qu'il en soit, les choses n'allèrent pas aussi vite que le désirait l'impatience du roi et que l'exigeait le complet épuisement du Trésor public. A la date du 9 décembre, huit jours après que les commissaires avaient dressé la liste des bourgeois inscrits pour le prêt et le chiffre des sommes exigibles, un certain nombre

(1) Farin, t. II, 6e partie, p. 64.
(2) *Ibid*, t. II, 6e partie, p. 9 et 10.

Digitized by Google

de prêteurs n'avaient par encore payé ces sommes, bien qu'on leur eût fait des sommations réitérées. C'est pourquoi un sergent d'armes royal nommé Jean d'Artois, qui appartenait selon toute apparence à la famille rouennaise de ce nom, reçut l'ordre de contraindre les récalcitrants à s'exécuter, en opérant, s'il le fallait, la saisie et la vente de leurs biens (1). Charles V fut sans doute content du résultat de l'emprunt levé à Rouen en 1370, car nous voyons, par un document qui faisait partie de la collection Joursanvault, qu'il recommença dans cette ville la même opération l'année suivante pour le fait de son armée de la mer (2).

Il y a un proverbe qui dit qu'on se brouille entre amis, quand on s'emprunte de l'argent. Charles le Sage fit mentir ce proverbe. Il força les Rouennais à lui prêter des sommes relativement assez fortes et n'en resta pas moins leur ami. Il se plaisait à les visiter, à résider parmi eux, à inspecter ce clos des galées qui était l'une de ses plus heureuses créations et dont les recherches approfondies de notre excellent ami M. Charles de Beaurepaire ont complètement renouvelé l'histoire. Lorsqu'il appela à l'évêché de Lisieux le savant doyen du chapitre de Rouen, Nicole Oresme, il eut soin de prendre des arrangements pour que le nouvel évêque continuât de faire sa résidence ordinaire dans la capitale de la Normandie. Les personnes originaires de cette province étaient nombreuses dans son entourage. Gervais Chrétien, son premier médecin, Gace de la Bigne, son premier chapelain, Thomas Letourneur, son premier secrétaire, Jean

(1) Delisle, *Mandements de Charles V*, p. 377 et 368, nº 878.

(2) « Rôle intitulé : Cy ensieut le taux des empruns faiz pour le roy nostre sire, en la ville de Rouen, pour le fait de son armée de la mer, sur une et chascune personne cy après contenue, par nous, Vincent du Val Richer, maistre des requestes de l'ostel du roy, et Jehan de Pontoise, chanoigne et chancellier en la grande eglise Nostre Dame de Rouen, commissaires en cette partie. 1371. » *Catalogue Joursanvault*, t. I, p. 335, nº 1865.

Digitized by Google

Lemercier, l'organisateur de ses finances, Nicole Oresne, le plus habile de ses traducteurs, Gilles Mallet, son valet de chambre favori et son bibliothécaire, Guillaume Tirel, dit Taillevent, son cuisinier, étaient des Normands. Du Guesclin, son connétable, était le fils d'une Normande, Jeanne Malesmains, et c'est à Ponterson, en Basse-Normandie, que l'infatigable batailleur aimait à se reposer entre deux campagnes. On sait que Charles V, lorsqu'il dicta ses dernières volontés, exprima le désir que son cœur fût enterré dans la cathédrale de Rouen. Cette clause du testament royal doit être considérée comme la manifestation suprême de la sympathie la plus vive et la plus constante pour la vieille capitale normande, et ce n'est pas un médiocre honneur pour cette noble cité d'avoir été l'objet de l'affection particulière, et parfois un peu onéreuse, ainsi que nous venons de le voir, de l'un de nos plus grands rois.

Ma tâche est terminée, Messieurs, et pourtant il me semble que j'ai encore quelque chose à vous dire. Vers la fin de l'hiver dernier, des recherches relatives à une publication depuis longtemps projetée m'ont fait entreprendre un pèlerinage au pays natal de Jeanne d'Arc. J'ai visité, non sans attendrissement, Domremy, Vaucouleurs et toute cette partie de la vallée de la Meuse qu'embaume d'un si pénétrant parfum le souvenir des jeunes années de la Pucelle. Aujourd'hui, pour répondre à l'appel que votre bienveillance a daigné m'adresser, je me trouve à Rouen, à Rouen où s'est allumé le bûcher de la place du Vieux-Marché, à Rouen où la sainte de la France a souffert son martyre.

De l'époque de Charles V dont je vous entretenais tout à l'heure à celle de Jeanne d'Arc où me reporte cette coïncidence, que de changements s'étaient opérés dans la capitale de la Normandie en moins d'un demi-siècle ! En 1370 et 1371, Rouen faisait au roi l'avance de sommes considérables pour combattre les Anglais sur terre et sur mer. En 1419, ce même

Digitized by Google

Rouen se voyait réduit après une résistance vraiment glorieuse à ouvrir ses portes à l'ennemi ; et douze ans plus tard, en 1431, il laissait brûler une jeune fille dont le seul crime était d'avoir voulu arracher sa patrie au joug des envahisseurs.

Les Rouennais du temps de Jeanne d'Arc étaient-ils donc au fond moins bons patriotes que les bourgeois qui avaient prêté de l'argent à Charles V ? Nous ne le croyons pas. Le fait est que la France tout entière expiait alors le malheur d'avoir excité la convoitise de puissants voisins et le crime de les avoir attirés par ses divisions intestines. Rouen du moins s'était défendu à outrance devant l'invasion, et les Anglais étaient à peine maîtres de cette ville que des complots avaient éclaté en quelque sorte d'année en année pour les en chasser. De 1419 à 1428, nous avons les noms de plusieurs centaines de bourgeois, plus ou moins compromis dans ces complots, qui périrent de la main de Geffroi Therage, maître exécuteur de la haute justice de Henri V et de Henri VI à Rouen (1). Aussi, faut-il remarquer qu'on chercherait vainement un reproche ou une parole de blâme contre les habitants de cette ville dans les réponses de la Pucelle à ses juges. Le mot bien connu : « Pour coudre et pour filer, je ne crains pas une bourgeoise de Rouen », est au fond un hommage indirect rendu aux qualités traditionnelles des Rouennaises comme bonnes ménagères et excellentes maîtresses de maison.

Et quant à l'apostrophe que Jeanne mourante adressa sur le bûcher à la ville de Rouen, loin d'y reconnaître, comme on l'a dit, une sorte de malédiction, j'y verrais plutôt la preuve que la condamnée croyait pouvoir compter sur la sympathie de la majorité de la population, sinon même sur une démonstration populaire en sa faveur. Ici, suivant une remarque que

(1) Bibl. Nat., Quittances, t. LII, nos 5,509, 5,511 ; t. LIII, nos 5,637, 5,640 ; t. LV, nos 57, 77, 79 ; t. LVIII, no 731 ; t. LIX, nos 889, 894, 896, 904 ; t. LX, no 1,043.

Digitized by Google

j'ai déjà faite ailleurs, la Pucelle avait une petite colonie de compatriotes, Husson Lemaistre (1), Jean Chando, Nicolas Saussart, Jean Moreau (2), pour ne parler que de ceux dont nous connaissons les noms. Originaires d'Urville en Bassigny, tous ces individus exerçaient la profession de rétameurs, de chaudronniers et de poêliers. Ils appartenaient à cette corporation de la Dinanderie dont le chroniqueur Pierre Cochon parle avec tant de dédain et qu'il a désignée par une expression d'une crudité si grossière. Ils purent donner les détails les plus précis sur la naissance de la Pucelle, sur sa famille, sur la bonne renommée dont elle jouissait là-bas et ne permirent pas ainsi à l'évêque de Beauvais d'égarer l'opinion des simples sur le compte de sa victime. Ils figurèrent sans aucun doute aux premiers rangs de cette foule immense qui assista au dernier supplice de Jeanne et qui l'entendit s'écrier : « Rouen, Rouen, mourrai-je ici ! Hélas ! Rouen, Rouen, seras-tu ma dernière demeure ! Hélas ! Rouen, j'ai grand peur que tu n'aies à souffrir de ma mort. » Un aussi déchirant appel nous touche encore aujourd'hui comme si nous faisions partie de l'assistance, et l'on éprouve le besoin de croire que, dans l'impuissance des bras, les cœurs du moins y ont répondu.

A Vaucouleurs, à Chinon, à Poitiers, à Orléans, à Reims, devant Paris, à Compiègne, la Pucelle s'est placée au premier rang des gloires de notre pays ; mais à Rouen on peut dire qu'elle s'est élevée au-dessus d'elle-même. Passée au creuset des plus horribles épreuves, c'est alors surtout que cette âme de diamant a brillé d'un éclat incomparable. C'est ici que Jeanne a tenu victorieusement tête à une meute d'ennemis déguisés en juges et qu'elle a trouvé ces réponses foudroyantes qui illuminent comme des éclairs les embûches ténébreuses de la procédure inquisitoriale. C'est ici, au cimetière Saint-

(1) *Procès*, III, 197 et 198.
(2) *Ibid.*, 191 et 192.

Digitized by Google

Ouen, qu'oublieuse d'elle-même dans un débat où sa vie était en jeu, elle a interrompu le prédicateur Guillaume Evrard, qui déclarait Charles VII hérétique et schismatique, pour lui crier dans un élan d'indignation : « Par ma foi, sire, révérence gardée, je jure, sur peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens et celui qui aime le mieux la foi et l'Église. » C'est ici qu'elle a mieux aimé mourir et mourir par le feu que de rester plus longtemps exposée sous ses habits de femme aux outrages d'une soldatesque infâme. C'est ici enfin que, jusque sur le bûcher et du milieu des flammes qui la dévoraient, elle a rendu témoignage de la divinité de son inspiration par ces paroles à jamais mémorables : « Oui, mes voix étaient de Dieu ; oui, mes voix ne m'ont pas trompée. »

Pendant ces dix dernières années, il nous a été donné d'assister, au lendemain de nos malheurs, à un consolant spectacle. Nous avons vu des villes où la Pucelle n'a fait qu'apparaître en quelque sorte, Paris, Compiègne, le Crotoy, lui élever à l'envi des statues. Avant de terminer une lecture déjà trop longue, permettez-moi d'exprimer le vœu que Rouen s'associe à son tour à ce mouvement patriotique et qu'au besoin la Société de l'Histoire de Normandie prenne l'initiative d'une souscription publique tendant à compléter ou plutôt à racheter la bizarre et mesquine fontaine que vous savez par l'érection d'un monument proportionné à la grandeur du sujet et rappelant dignement l'épisode le plus émouvant de notre histoire et de toutes les histoires. C'est ici que l'intrépide jeune fille a eu sa passion ; il faut qu'elle ait ici son apothéose. Il faut qu'un artiste de génie nous rende Jeanne telle qu'elle fut sur le bûcher, alors que sur sa face inspirée l'amour de Jésus et de la France triompha des plus atroces douleurs, à ce suprême instant où la gloire de Dieu, comme dit Bossuet, commença à lui apparaître. Si les Rouennais du temps de Bedford, courbés sous le joug de l'étranger, n'ont pu répondre

Digitized by Google

à l'appel désespéré de la victime de Cauchon, c'est une raison de plus pour que les Rouennais d'aujourd'hui ne refusent pas d'entendre la voix de l'opinion qui réclame un hommage éclatant et durable en réparation du crime dont l'occupation anglaise a souillé le sol de leur cité. Sur l'une de vos places, Messieurs, se dresse la statue de Pierre Corneille, le plus grand poète de l'héroïsme dont s'honore notre littérature. Cette statue appelle pour ainsi dire comme pendant l'effigie de celle dont la destinée, dans sa simple réalité, fait pâlir les créations les plus idéales, les plus sublimes du génie, de cette Pauline du xve siècle qui fut plus cornélienne que les héroïnes mêmes de Corneille. Décorée de ces deux monuments, dominée par ces deux hautes figures, la capitale de la Normandie deviendrait véritablement ce qu'elle mérite d'être par l'éclat de ses annales, la beauté, la variété et le caractère tout national de ses édifices, l'une des villes saintes du patriotisme français.

Emprunt fait a Rouen pour le roy nostre sire pour le fait de ceste presente guerre sur une et chascune personne cy aprez contenue par nous Thomas le Tourneur, archediacre de Tournay, premier secretaire du dit seigneur et maistre de la Chambre des Comptes, Jehan d'Orliens, tresorier de France, Jehan de Pontaise, chanoine et chancellier de l'eglise Notre Dame de Rouen, et Vincent du Valrichier, maistre des requestes de l'ostel du roy nostre dit seigneur, commissaires d'icelui seigneur en ceste partie envoiez soubs nos seauls à Robert Deschamps et Guillaume de Gaugy, bourgoiz de Rouen, commis et deputez de par nous à recevoir le dit emprunt, si comme par nostre commission sur ce faite peut apparoir, de laquelle la teneur ensuit.

Les commissaires ordenez de par le roy nostre sire à faire empruns en la ville et diocèse de Rouen pour le fait de ceste presente guerre, à Robert Deschamps et Guillaume de Gaugy, bourgoiz de la dicte ville, salut. Nous avons receu les lettres du roy nostre dit seigneur contenans la fourme qui s'ensuit.

Digitized by Google

Charles (1), par la grace de Dieu roy de France, à tous ceuls qui ces lettres verront, salut. Savoir faisons que nous, considerans les très grans dommages que nos ennemis, qui à present sont en nostre royaume, ont fait et font en plusieurs parties d'icelui et les tribulations et pestillences ès quelles nostre peuple a esté et ancore est à cause de ce, voulans et desirans de tout nostre cuer y pourveoir et remedier hastivement, par la deliberation et advis de nostre grant Conseil et de plusieurs prelas, nobles, bourgoiz et habitans de nostre bonne ville de Paris, avons ordenné de mettre sus sans delay certaine provision pour la deffense de nostre dit royaume. Pour laquelle briefment executer et mener à bonne et desiderable conclusion, avons, par la dicte deliberation et advis, fait et establi nostre connestable de France, nostre amé et feal Bertran du Guesclin. Et pour ce que l'execucion de la dicte provision ne se pourroit si tost ne si briefment ensuir comme il en est très grant besoing sanz l'ayde de nos bons et loyaux subgez, gens d'eglise, nobles, bourgoiz et habitans des bonnes villes de nostre dit royaume, confians à plain du sens, loyauté et bonne diligence de nos amez et feaulx conseilliers, maistre Thomas Letourneur, archediacre de Tournay, nostre premier secretaire et maistre de la Chambre de nos comptes et Jehan d'Orliens, nostre tresorier, iceuls nos conseilliers envoyons hastivement en nostre bonne ville de Rouen et ès autres villes fermées du diocèse. Et avecques eulz avons adjoint et adjoingnons nos amez et feaulz conseilliers, maistre Jehan de Pontaize, chanoine de Rouen et Vincent du Valrichier, maistre des requestes de nostre hostel, pour l'accomplissement des choses qui s'ensuivent, auxquiex nos dis quatre conseilliers et à deux d'eulz nous avons donné et donnons plain povoir, auctorité et mandement especial de faire

(1) Cette pièce, copiée au dos d'un compte, a déjà été publiée par M. Léopold Delisle (*Mandements de Charles V*, n° 1967, p. 953 à 955).

Digitized by Google

assembler, ainsi que bon leur semblera, nos amez et feaulx gens d'eglise, nobles et autres habitans des dictes villes et de leur exposer et dire de par nous nostre volenté et entencion sur les choses dessus dictes et de les requerir que chascun d'eulz, selon sa faculté et puissance, veuille baillier promptement certaine somme d'argent ou faire paie de gens d'armes pour six sepmaines par manière de prest, ainsi que liberalement et promptement l'ont fait nos amez les gens d'eglise, nobles et autres habitans de nostre bonne ville de Paris, pour mettre et convertir en l'execucion et effect de la dicte provision, et de leur signifier le très grant proffit qui en avenra pour tout le royaume au plaisir de nostre seigneur et le dommage qui s'en pourroit ensuir, que ja Dieu ne veuille, se la dicte provision estoit delaissie, lequel prest que chascun d'eulz fera pour la cause dessus dicte et terme dessus dit, nous voulons et ordenons qu'il soit repris et que chascun d'eulz en soit paié et satisfait en temps avenir sur les aides qui sont ordennées à avoir cours pour le fait de la guerre en la dicte ville et diocèse de Rouen, et de faire lever et recevoir le dit prest par la manière ordennée en nostre dicte ville de Paris ou autrement, ainsi qu'il semblera estre expedient, et de pourcachier et faire toute autre chose qu'il verront estre necessaire pour le plus briefve et proffitable expedicion du fait dessus dit, mandans à tous nos diz amez et feaulz gens d'eglise, nobles et habitans dessus diz et à tous nos officiers, justiciers et subgez, que à nos diz conseilliers et à leurs commis en ceste partie obeissent et entendent diliganment et prestent conseil, confort et aide, se mestier est. En tesmoing de ce nous avons fait mestre nostre seel à ces presentes. Donné à Paris le cinquiesme jour d'octobre l'an de grace mil troiz cens soixante et dix et le septiesme de nostre règne. *Ainsi signé*. Par le roy en son conseil. J. Tabari.

Par vertu desquelles nous vous avons commis et commettons par ces presentes à recevoir en la dicte ville de

Digitized by Google

Rouen les deniers des empruns que fait y avons et de par nostre dit seigneur vous mandons que à ceuls de qui vous recevrez les diz deniers vous bailliez cedulles de ce et du jour que vous ferez la recepte pour reprendre et recouvrer les deniers qu'il aront prestez sur la recepte de Jehan le Mareschal, receveur general es dictes ville et diocèse des aides ordennées pour le fait de la guerre, selon l'ordenance de nostre dit seigneur sur ce faite. Donné à Rouen soubs nos seaulx le premier jour de decembre l'an mil CCCLX et dix.

1 Sire Godefroy Dureaume,	IX^{XX} frans.
2 Colin Apoiz,	XXII frans et demi.
3 Henry Dufay,	XXX frans.
4 Colin Revelart,	XLV frans.
5 Jehan de Gisors,	XXX frans.
6 Jehan le Treffillier,	II^{C} XXV frans.
7 Jaquet Carmen,	XLV frans.
8 Jehan le Fèvre,	XLV frans.
9 Laurens Biset,	VI^{XX} XV frans.
10 Guillaume Baudry,	L frans.
11 Estienne d'Artoiz,	XLV frans.
12 Guillaume Godeffroy,	XXII frans et demi.
13 Robert le Brumen,	XXII frans et demi.
14 Guillaume Heuzé,	IIII^{XX} X frans.
15 Ricart Ogier,	XI^{XX} V frans.
16 Jacques Baudry,	XXII frans et demi.
17 Guillaume le Bougre,	XXII frans et demi.
18 Jehan Pitemen,	XLV frans.
19 Jehan le Merchier,	XLV frans.
20 Michiel Daniel et ses frères,	VI^{XX} XV frans.
21 Colin Berengier,	LXVII frans et demi.
22 Jehan Oursel,	XLV frans.
23 Robert Grenon,	VI^{XX} XV frans.
24 Compaignon,	XXII frans et demi.
25 Robert Langloiz,	XLV frans.
26 Regnault Boissel,	XXII frans et demi.
27 Guillaume Boullefer,	LXVII frans et demi.
28 Jehan Manessier,	XLV frans.
29 Jehan Harpin,	XXII frans et demi.

Digitized by Google

30	Robert du Bosc,	LXVII frans et demi.
31	Estienne de Baudribosc,	LLVII frans et demi.
32	Raoul à la Hache,	XXII frans et demi.
33	Michiel Dutot,	CXII frans et demi.
34	Guillaume Hallé,	XXII frans et demi.
35	Symon de Greges,	XXII frans et demi.
36	Henry Guelloquet,	IX^{XX} frans.
37	Sire François Thorel,	XLV frans.
38	Guillaume le Roux,	VIII^{XX} frans.
39	Colin le Vavasseur,	LXVII frans et demi.
40	Colin le Petit,	XXII frans et demi.
41	Robert Duval,	XLV frans.
42	Colin Labbé,	XLV frans.
43	Guillaume d'Oultremer,	XLV frans.
44	Colin Lecaron,	XLV frans.
45	Ricart le Sauvage,	XXII frans et demi.
46	Robert Avisse,	XXII frans et demi.
47	Ricart le Forestier,	XXII frans et demi.
48	Guillaume Amis,	XLV frans.
49	Jehan Troussart,	XXII frans et demi.
50	Colin Daguenet,	XXII frans et demi.
51	Regnault Cousin,	XXII frans et demi.
52	Martin le Bateeur,	XXII frans et demi.
53	Guillaume Pinchon,	XXII frans et demi.
54	Thomas Bataille,	XLV frans.
55	Adam Gueroult,	XLV frans.
56	Guillaume Toulousen,	XLV frans.
57	Robert Auberée,	XXII frans et demi.
58	Mahieu Hais,	XLV frans.
59	Guiffin Martin,	XXII frans et demi.
60	Guillaume Gaudin,	XLV frans.
61	Robert Dumaresc,	XLV frans.
62	Guillaume Langloix,	XLV frans.
63	Jehan le Prevost l'Ainsné,	XXII frans et demi.
64	Aimée la Harenguière,	XXII frans et demi.
65	Tassin Morin,	XI^{XX} frans.
66	Cardinet Letellier,	XXII frans et demi.
67	Ricart Capellet et Jouen Gueroult,	XLV frans.
68	Remont de Saintes,	XLV frans.
69	Garnier Dumoustier,	XLV frans.
70	Estienne Caval,	LXVII frans et demi.

Digitized by Google

71	Jehan de Biguemare, drappier,	XLV frans.
72	Laurens Passavant,	LXVII frans et demi.
73	Guillaume Legrant, brasseur,	XXII frans et demi.
74	Jehan le Valoiz,	XXII frans et demi.
75	Jehan Domenville,	XXII frans et demi.
76	Jehan Pierres,	XXII frans et demi.
77	Pierres des Masières,	XXII frans et demi.
78	Jehan Saquespée,	XXII frans et demi.
79	Raoul Vinemer,	LXVII frans et demi.
80	Jehan de Bucy,	XLV frans.
81	Guillaume Bras de Fer,	XLV frans.
82	Adam de Romare,	XXII frans et demi.
83	Rogier Mustel,	LXVII frans et demi.
84	Thomas Lacanne,	XXII frans et demi.
85	Robin du Boscage,	XXII frans et demi.
86	Guiffin de la Mote,	XLV frans.
87	Pierres des Hayes,	XXII frans et demi.
88	Guillaume Darion,	XLV frans.
89	Michiel Paumelle,	XLV frans.
90	Jehan de Grenesie,	XXII frans et demi.
91	Jehan Dumoustier,	XXII frans et demi.
92	Guiffin l'Alemant,	XLV frans.
93	Robert Huote,	XXII frans et demi.
94	Rogier le Cornu,	XXII frans et demi.
95	Rommaing le Roussel,	XLV frans.
96	Rogier Delessart,	XXII frans et demi.
97	Jehan des Portes,	XLV frans.
98	Adam Morisce,	XXII frans et demi.
99	Richart Femi,	XXII frans et demi.
100	Guillaume Paumelle,	XXII frans et demi.
101	Michiel Avisse,	XXII frans et demi.
102	Martin Yon,	XXII frans et demi.
103	Guillaume le Carpentier,	XXII frans et demi.
104	Guiffroy le Fèvre,	XXII frans et demi.
105	Jehan le Duc,	XXII frans et demi.
106	Jehan Varnier,	XXII frans et demi.
107	Jehan du Bosc,	XXII frans et demi.
108	Pierre Pitemen,	XLV frans.
109	Nicole l'Eureux,	XXII frans et demi.
110	Guillaume Osber,	XXII frans et demi.
111	Gaultier de Bures,	LXVII frans et demi.

Digitized by Google

112	Jehan à la Jambe,	XXII frans et demi.
113	La femme Laurens Ouyn,	XXII frans et demi.
114	Robert le Briant,	XXII frans et demi.
115	Evrart d'Antretot,	XXII frans et demi.
116	Jehan Guerart,	XLV frans.
117	Raoul le Roy,	XXII frans et demi.
118	Guillaume du Busc, harenguier,	XLV frans.
119	La femme Denys Faussart,	XV frans.
120	Jehan Lequeu,	XXII frans et demi.
121	Guillaume Dumesnil,	XXII frans et demi.
122	Thomasse Mustel,	XLV frans.
123	Guillaume le Roy des Petis Soliers,	XXII frans et demi.
124	Jehan Biaugendre,	LX frans.
125	Jehan Asselin,	XLV frans.
126	Jehan Dumont,	XI frans 1 quart.
127	Colin Guerart,	XI frans 1 quart.
128	Ricart Pavie,	XXII frans et demi.
129	Roullant de Jumèges,	LVI frans 1 quart.
130	Guillaume Labbé,	XI frans 1 quart.
131	Pierres Oursel,	XXII frans et demi.
132	Pierres Taillefesse,	XXII frans et demi.
133	Jehan Burnel,	XXII frans et demi.
134	Raoul Privé,	XXII frans et demi.
135	Jehan Crasbouel,	XXII frans et demi.
136	Nicole le Villain,	LXVII frans et demi.
137	Ricart de Jumèges,	IX^{XX} frans.
138	Millet Ridel,	LXVII frans et demi.
139	Jehan Leleu,	XLV frans.
140	Rogier Bosquet,	XLV frans.
141	Pierres Patenostre,	XI frans V sols.
142	Ricart de Sommery,	XXII frans et demi.
143	Jehan l'Omme,	XXXII frans.
144	Jehan Lemarcheant,	
145	Guillaume Tyrart,	IIII^{XX} X frans.
146	Colin Lecaron, merchier,	XXII frans et demi.
147	Guiffroy Ygouf,	XXII frans et demi.
148	Michiel le Merchier,	XXII frans et demi.
149	Adam Vinemer,	XXII frans et demi.
150	Pierres de Carqueleu,	XLV frans.
151	Colin le Blont,	XLV frans.
152	Jehan de Moy,	XI frans V sols.

Digitized by Google

153	Michiel Delamare,	XI frans V sols.
154	Guillaume de Biaumont,	XLV frans.
155	Massiot Morin,	XXXIII frans III quars.
156	Robert des Haies,	XXII frans et demi.
157	Regnault Dutot,	XI frans V sols.
158	Jehan de Menieres,	XXII frans et demi.
159	Rogier Sauvalle,	XI frans I quart.
160	Helies Choisy,	XXII frans et demi.
161	Mahieu Nepveu,	XI frans.
162	Robert Duhamel,	XLV frans.
163	Pierres de Gournay,	LXVII frans et demi.
164	Gervès des Sauls,	XXII frans et demi.
165	Guiffroy Millet,	XI frans V sols.
166	Helies le Carbonnier,	XXII frans et demi.
167	Jehan Leclerc,	XXII frans et demi.
168	Robin Bourdet,	XXII frans et demi.
169	Guillaume Lecoq,	XXII frans et demi.
170	Jehan Nepveu,	XI frans V sols.
171	Guillebert Canu,	XI frans V sols.
172	Clement le Heriché,	XI frans V sols.
173	Colin le Pareur,	XI frans V sols.
174	Jehan Bosquet,	XI frans V sols.
175	Girot Morel,	XI frans V sols.
176	Jehan le Faatel,	XVI frans.
177	Raoul Daniel,	XI frans V sols.
178	Guillaume Baudart,	XI frans V sols.
179	Jehan des Haies,	XXII frans et demi.
180	Anthiaumet du Hazay,	XI frans V sols.
181	Phelipe de Foville,	XVI frans.
182	Raoul Duval, arballestrier,	XVI frans.
183	Jehan de la Rue,	XI frans I quart.
184	Guillaume de Saint Ouen,	XI frans I quart.
185	Jehan du Chemin,	XI frans I quart.
186	Ricart de Pierreval,	XXII frans et demi.
187	Sire Jaques Filleul,	XLV frans.
188	Jehan Guillebache,	XII frans.
189	Ricart Bachellier,	XI frans I quart.
190	Hue Ybert,	XXII frans et demi.
191	Guillaume l'Espicier,	XI frans I quart.
192	Durant Belloche,	
193	Jehan Delamare,	XII frans.

Digitized by Google

194	Regnault Porchier,	XXII frans et demi.
195	Jehan le Françoiz,	XLV frans.
196	Jaques Deschamps,	XI frans l quart.
197	Guillaume Alorge,	IIII^{XX} X frans.
198	Rogier Louvet,	XXII frans et demi.
199	Robert le Marchant,	XXII frans et demi.
200	Jehan Bourdet,	XI frans l quart.
201	Estienne Dehors,	XI frans l quart.
202	Adam Boulon,	XI frans l quart.
203	Thomas de Greges,	XLV frans.
204	Guillaume de Gant,	XXII frans et demi.
205	Jehan le Villain,	XI frans l quart.
206	Jehan Maugier,	XI frans l quart.
207	Robert Alorge,	VI^{XX} XV frans.
208	Jehan Digueaumare,	XLV frans.
209	Thomas le Vintre,	XXII frans et demi.
210	Estienne Certain,	XXII frans et demi.
211	Jehan de la Moricière,	LX frans.
212	Colin Labbé, bouchier,	XXII frans et demi.
213	Michiel Leconte,	C frans.
214	Robillart de Gaillartbos,	XL frans.
215	Guillaume de Croismare,	XXX frans.
216	Guillaume Chevron, barbier,	XXII frans et demi.
217	Jehan Hellart,	XI frans l quart.
	Somme de ces parties,	VIII^{M}III^{C}LXII liv. x s. t.

Nous Thomas le Tourneur, archediacre de Tournay, premier secretaire du roy nostre sire et maistre de la Chambre des Comptes, Jehan d'Orliens, tresorier de France, Jehan de Pontaise, chanoine et chancellier de l'eglise Nostre Dame de Rouen, et Vincent du Valrichier, maistre des requestes de l'ostel du roy nostre dit seigneur, commissaires d'icellui seigneur en ceste partie, certifflons à tous que nous avons commis et establi noz bien amez Robert Deschamps et Guillaume de Gaugy, bourgoiz de Rouen, pour cueillir et recepvoir l'assis de l'emprunt fait en la ville de Rouen pour le dit seigneur sur toutes les personnes qui sont nommées en cest present roulle, et par especial les sommes des parties cy

Digitized by Google

dessus transcriptes. En tesmoing de ce, nous avons mis à cest roulle l'empreinte de nos seaulx. Donné à Rouen le second jour de decembre l'an mil CCC LX et dix.

(*Arch. Nat., sect. hist., K.* 49, *n°* 52.)

M. de Beaurepaire a pris ensuite la parole en ces termes :

MESSIEURS,

Ce serait assurément tromper votre attente, puisque j'ai l'honneur de parler en votre nom, de ne pas, tout d'abord, adresser, de votre part, nos plus sincères et nos plus vifs remerciements à l'historien éminent qui a bien voulu venir présider cette réunion. Que de titres n'a-t-il pas d'ailleurs à notre reconnaissance ! Tous, vous les connaissez, et pourtant vous me sauriez mauvais gré de ne pas les rappeler. En écrivant la vie de Bertrand Duguesclin, il nous a fait connaître, avec autant de sûreté que de précision, les caractères du siècle où vécut le bon connétable ; les mœurs et les institutions de cette époque si troublée, où la patrie, après avoir subi des désastres inouïs, s'était relevée avec éclat, par l'administration, par les exploits militaires, et avait dès lors fait voir, comme le disait plus tard un célèbre écrivain, à propos d'un siècle plus mémorable, « de quoi les Français sont capables, quand ils sont conduits. » Il nous a fait comprendre ce que cette société, du temps de Charles V, renfermait de vitalité et d'énergie, malgré tant d'éléments de discorde et même de barbarie qu'on peut y remarquer. Il a prêté à son tableau des couleurs si vives que cette œuvre, de l'érudition la plus sévère, où rien n'est sacrifié à la forme, où rien n'est écrit en vue de l'effet, a cependant, pour nous, le charme d'une œuvre purement littéraire, où des faits empruntés à l'histoire auraient été disposés avec un art exquis.

Digitized by Google

Déjà nous lui devions la *Chronique des quatre premiers Valois,* dans laquelle il avait su reconnaître la plume d'un Normand, vraisemblablement d'un prêtre de Rouen. C'était comme une préparation à cette vaste publication des *Chroniques de Froissart,* devant laquelle avait fini par reculer un professeur très érudit, qui pourtant en avait fait la principale occupation de toute sa vie. Ajoutons que, par affection pour son pays natal, M. Siméon Luce a pris plaisir à nous faire envisager dans notre province, qui plus que toute autre eut à souffrir de l'invasion anglaise, un coin de terre privilégié, le Mont-Saint-Michel, que la bravoure héroïque de quelques chevaliers ne défendit pas moins que les flots de la mer contre les attaques de l'étranger. Le récit des sièges que cette forteresse, d'un aspect si étrange et si grandiose, où ne flotta jamais le drapeau étranger, eut à subir dans ces temps malheureux, est un des plus intéressants épisodes de la longue lutte de la France et de l'Angleterre. Je m'en tiens à ces publications, de crainte de m'engager dans un trop long détail. C'en est, du reste, assez pour notre enseignement, si nous voulons y prendre garde. L'histoire de Duguesclin nous montre tout le parti qu'un habile historien peut tirer de textes judicieusement interprétés. Ce qu'il y avait de vraiment original dans la manière d'écrire d'Augustin Thierry se retrouve dans ce beau travail, qui a obtenu le plus légitime succès, et dont la suite est attendue avec impatience. Les *Chroniques de Froissart* mettent en relief toutes les qualités que l'on peut attendre d'un éditeur, qualités plus rares qu'on ne l'imaginerait à première vue; elles nous fournissent un des plus parfaits modèles que nous puissions nous proposer, pour les éditions que nous aurons à entreprendre, bien qu'il n'y ait guère lieu de prévoir qu'il s'en présente à nous, parmi celles auxquelles nous pouvons prétendre, d'aussi importantes ni d'aussi difficiles. En lisant ce qui concerne les sièges du Mont-Saint-Michel, on est surpris

Digitized by Google

de voir tout ce qu'on a pu rassembler de renseignements nouveaux sur un point particulier qui occupe une si petite place dans l'histoire générale, et, par cet exemple, il nous est permis de nous faire une idée de ce qui reste encore à recueillir et à trouver, si nous savons voir avec perspicacité et chercher avec persévérance. Dans cet ouvrage, comme dans les deux autres que j'ai d'abord cités, respire un souffle patriotique, sans affectation, sans recherche, qui ne contribue pas médiocrement à en rendre la lecture aussi saine qu'attachante.

Aussi ne sommes-nous pas surpris que, tout dernièrement (il y a quelques jours à peine), l'Académie des Inscriptions, qui avait précédemment accordé à M. Siméon Luce ses plus hautes distinctions, ait tenu à s'attacher définitivement par le titre de Membre résidant un collaborateur aussi distingué. Dans cette réunion d'amis et de compatriotes, il nous permettra de l'en féliciter de tout notre cœur, et de nous en féliciter nous-mêmes, parce que cet honneur rejaillit, dans une certaine mesure, sur le pays dont nous étudions l'histoire, et aussi sur notre Société, dans laquelle M. Luce est entré au premier appel qui lui fut adressé par M. de Lépinois.

Ce nom, Messieurs, nous rappelle de grands services rendus, et nous ne saurions le prononcer sans ressentir, comme un malheur récent, la grandeur de la perte que nous fîmes à la mort de notre fondateur. A ce deuil, d'année en année viennent s'en ajouter d'autres, qui doivent vous être signalés par un sentiment bien naturel de reconnaissance, et afin de stimuler notre zèle à tous pour le recrutement de notre Société.

Cette année, nous avons perdu deux de nos Sociétaires les plus éminents : M. Floquet et M. Semichon. Je n'ai point la prétention de vous raconter leur vie ni d'analyser leurs travaux ; il y faudrait une plus longue préparation et une

Digitized by Google

étude plus sérieuse. Je me contenterai de leur consacrer quelques mots à titre de simple souvenir, et pour éviter tout reproche d'ingratitude qui pourrait nous être adressé.

M. Floquet (Pierre-Amable) naquit à Rouen en 1797. Son nom figure dans la liste des élèves de la première promotion de l'école des Chartes. Cette école n'avait alors que deux professeurs : l'un, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque Royale; l'autre, chef de la section historique des Archives du royaume. Les cours se faisaient dans ces deux établissements à un nombre limité de douze élèves, nommés par le Ministre de l'Intérieur sur la présentation de l'Académie des Inscriptions. M. Floquet fut l'un des douze premiers élèves, et il eut la bonne fortune de compter parmi ses condisciples des hommes tels que : MM. Lacabane, de Pétigny, Benjamin Guerard, Eugène Burnouf, tous parfaitement propres à réaliser la pensée du gouvernement, qui était, suivant les propres termes de l'ordonnance de 1821, « de ranimer un genre d'études indispensable à la gloire de la France et de fournir à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres tous les moyens nécessaires à l'avancement des travaux confiés à ses soins. »

Pendant plusieurs années, M. Floquet fut attaché à la Bibliothèque royale, et il s'acquitta très consciencieusement de la mission qui lui fut donnée de classer un amas de mandements et de quittances provenant de l'ancienne Chambre des Comptes de Paris.

Revenu à Rouen, et nommé greffier en chef de la Cour royale de cette ville, il estima moins les émoluments de ses fonctions que l'avantage qu'elles lui procuraient de satisfaire ses goûts pour les recherches historiques, à l'aide du vaste dépôt confié à ses soins.

Un autre que lui, peut-être, eût été rebuté par les difficultés de la tâche.

Qu'on se figure, en effet, une masse énorme de registres

Digitized by Google

entassés sans ordre dans un immense grenier où il était malaisé de se mettre à l'abri de la chaleur pendant l'été, de se défendre du froid pendant l'hiver; couverts de poussière; en général fort mal écrits; sans titre au dos; sans table; sans indications marginales; sans rien de ce qui peut faciliter les recherches; voilà ce qu'il lui fallut aborder, exploiter, analyser pendant de longues années. C'est de là qu'il a tiré, après bien des fatigues, les éléments de son *Histoire de l'Échiquier et du Parlement de Normandie,* qui lui valut le premier prix Gobert au concours des Antiquités nationales.

Sans doute on pourra y signaler quelques lacunes, contester quelques appréciations qui paraîtront, les unes trop sévères, les autres trop bienveillantes; ne point approuver, en tout point, cette apologie presque constante d'une grande compagnie qui, si elle eut ses mérites, eut aussi ses préjugés et ses faiblesses. Dans un pareil sujet, qui comprend près de quatre siècles et qui touche à tant de questions, et à des questions si délicates, les erreurs sont inévitables, et il est juste de pardonner à l'historien quelques illusions sur la valeur des hommes et des institutions, puisque, sans cela, le courage lui eût manqué pour en entreprendre l'étude. Convenons, si l'on veut, que M. Floquet n'a pas dit tout ce qu'il y avait à dire, qu'il y aurait moyen de refaire quelques parties de l'*Histoire du Parlement*, et surtout de celle de l'*Échiquier;* il n'en restera pas moins incontestable que cet ouvrage figure au premier rang parmi ceux qui ont été consacrés à l'histoire de la Normandie, qu'une méthode plus scientifique et plus rigoureuse eût effarouché bien des lecteurs, qu'il a fallu un esprit bien vigoureux et une grande puissance d'application pour mener à bonne fin un travail aussi considérable.

Vers le même temps, parut, précédé d'une remarquable introduction, le *Diaire du chancelier Seguier,* relatif à la

Digitized by Google

répression des *Nu-pieds*, que sont venus compléter les *Mémoires du président Bigot de Monville*, récemment édités par notre confrère M. le vicomte d'Estaintot.

Antérieurement, M. Floquet avait donné en deux gros volumes in-8° l'*Histoire du privilège S. Romain*, histoire qu'on pourra abréger, qu'on ne peut être tenté de refaire, et qui conservera à tout jamais le souvenir d'usages qui furent autrefois si chers à la ville de Rouen et à toute la province.

Avec les *Anecdotes Normandes*, le talent de M. Floquet se présente à nous sous un nouvel aspect. Les sujets de ces *Anecdotes* sont encore empruntés à notre histoire locale; tout, jusqu'aux moindres détails, est rigoureusement exact. Mais, en s'astreignant à la réalité, M. Floquet a su l'orner par des rapprochements ingénieux, par une manière de conter qui varie suivant les situations, par un choix d'expressions empruntées à la langue des temps qu'il veut peindre ou des personnages qu'il met en scène. Il a trouvé le secret d'instruire et d'amuser, d'être, en restant érudit, un conteur original et charmant. Ces petits chefs-d'œuvre, qui firent les délices de l'Académie de Rouen, et souvent le principal attrait de ses séances solennelles, ont conservé toute leur saveur, et sont un des livres les plus goûtés et les plus recherchés de la littérature de ce pays.

Les trente dernières années de M. Floquet ont été, vous le savez, à peu près exclusivement consacrées à ses études sur Bossuet, dont il avait écrit l'éloge dès 1827, études malheureusement inachevées, dont le mérite est universellement reconnu, mais écrites dans un style qui s'écarte trop de l'esprit de notre temps pour être du goût d'un public nombreux. Je me contenterai de faire remarquer, à propos de cette constance dans l'admiration, que peu de vies ont présenté un caractère aussi frappant de simplicité et d'unité que celle de M. Floquet. Cicéron attachait tant de prix à cet

Digitized by Google

accord de toutes les actions dans la vie d'un homme, qu'il permettait, pour l'atteindre, de s'écarter en certains points des règles de la morale ordinaire. M. Floquet, plus heureux, plus éclairé que le moraliste latin, n'a point eu besoin, pour obtenir cet avantage, de sacrifier les devoirs les plus simples et les plus communs. Ferme jusqu'à la fin dans les convictions religieuses de sa jeunesse, il a consacré toute sa vie, qui, Dieu merci, fut longue, aux plus sérieuses études, sans la moindre préoccupation de gain, sans ambition, sans envie. Une bienveillance inaltérable faisait le fond de sa nature. On ne relèvera dans tout ce qu'il a écrit, aucune parole qui sente le triomphe de l'amour-propre, le mépris ou l'aigreur. J'aurais peine à croire qu'il eût pu avoir des ennemis. Mais je puis affirmer qu'il ne fut l'ennemi de personne, qu'il ne chercha jamais à dominer, mais à se rendre serviable et utile à tous.

M. Semichon (Louis-Ernest) naquit à Neufchâtel-en-Bray, le 19 août 1813.

Les traditions de sa famille, l'exemple de son père, avocat estimé, déterminèrent sa vocation. Il étudia le droit à Paris, où il était allé achever ses humanités, et où il avait eu l'occasion de se lier avec quelques camarades, qui se sont fait un nom dans la diplomatie et dans les lettres.

Un amour très vif de la famille le ramena en 1836 dans sa ville natale, où toute son ambition fut de se créer, à force d'application et de travail, une situation honorable et de se dévouer aux intérêts de son pays. Une union des mieux assorties, la plus heureuse qu'il pût espérer, acheva de l'attacher à cette ville qui l'a connu, pendant bien des années, avocat des plus laborieux et des plus habiles, administrateur dévoué de l'hospice, conseiller municipal, conseiller général de 1852 à 1863. Dans l'exercice de ces diverses fonctions, qui furent la principale occupation de sa vie (le reste ne fut, pour ainsi dire, pour lui, qu'un délassement), M. Semi-

Digitized by Google

chon se concilia les sympathies les plus honorables et les plus précieuses.

Il avait hérité de son père, avec l'estime de sa profession, l'une des plus nobles qui puissent tenter un homme de cœur et d'intelligence, le goût de l'histoire, qu'il considérait avec raison comme très propre à entretenir l'amour que l'on doit à son pays. A vrai dire, l'étude du droit et celle de l'histoire, loin d'être incompatibles, se prêtent un mutuel secours, comme suffirait pour le prouver la liste des magistrats ou des avocats qui ont été en même temps des historiens.

M. Semichon débuta par son ouvrage intitulé : *la Paix et la Trève de Dieu, Histoire des premiers développements du tiers-état par l'Église et les associations.* Paris, Didier, 1857. Il y fit ressortir ce fait qui n'avait été qu'entrevu, c'est que les ligues formées par le clergé avaient contribué très efficacement au développement communal, soit en assurant le respect à ces vieilles institutions municipales que la féodalité avait altérées, mais n'avait pu complètement effacer, soit en révélant au peuple sa force, en développant le principe de l'association, enfin, en inspirant à tous le désir de la règle, le dégoût de l'arbitraire. Cet ouvrage fut accueilli avec une faveur marquée : il était consacré à un des points les plus intéressants de notre histoire ; il joignait au mérite de recherches consciencieuses l'attrait d'un style attachant et élevé, d'idées neuves et originales. Une seconde édition en fut donnée en 1869.

En 1862, M. Semichon fit paraître son *Histoire de la ville d'Aumale et de ses institutions depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours.* C'est une des meilleures monographies qui aient encore été écrites, bien qu'on puisse y relever quelques erreurs dans la lecture des textes. L'introduction, intitulée : *Une Ville du moyen âge et de l'ancien régime, sa vie et ses institutions,* fut fort remarquée et méritait de l'être.

Digitized by Google

Notre confrère se proposait d'aborder ensuite l'histoire de Neufchâtel et surtout celle des établissements hospitaliers de cette ville. Une maladie causée par l'excès du travail le força de renoncer au barreau et d'interrompre pour quelque temps ses recherches. Mais, pour un esprit aussi actif, un long repos était absolument impossible. M. Semichon accepta l'inspection des établissements hospitaliers du département, et plus tard celle des enfants assistés; il s'acquitta de ces deux emplois avec le plus grand dévouement. C'est dans cette seconde partie de sa carrière qu'il a fait paraître deux autres ouvrages qui ont ajouté à sa réputation : *Les Réformes sous Louis XVI, Assemblées provinciales et Parlements,* 1876; *Histoire des Enfants abandonnés depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.* Le Tour, Paris, 1880.

Je ne crois pouvoir mieux faire, en l'honneur de notre regretté confrère, que d'emprunter quelques lignes au discours que M. l'abbé Loth a prononcé sur sa tombe au nom de l'Académie de Rouen : « Les écrivains distingués, fermes dans leur foi, dévoués à leur pays, que nous voyons disparaître l'un après l'autre depuis vingt ans, nous causent un double regret. Nous pleurons leur mort, et nous savons que le vide qu'ils laissent ne sera pas comblé. Les générations qui les suivent sont peut-être aussi intelligentes, elles sont moins laborieuses. Elles n'ont plus surtout le goût des labeurs désintéressés. Le désintéressement fut un des traits du caractère de M. Semichon. Il y joignait une grande bonté, qualité de plus en plus rare aujourd'hui. Son empressement à obliger était extrême, et ses confrères des différentes sociétés savantes rendent tous hommage à la sûreté, à la douceur, à l'amabilité de son commerce. Membre de l'Académie de Rouen à titre de correspondant en 1857, de résidant en 1868, correspondant de la Société des Antiquaires de France, membre du Conseil de la Société de l'Histoire de Normandie, il a apporté

Digitized by Google

à ces associations littéraires la plus utile, la plus constante collaboration. »

J'ajouterai que cette collaboration avait pour ses confrères d'autant plus de prix qu'il la donna toujours de la manière la plus empressée et la plus généreuse, souvent sans consulter ses forces et même au détriment de sa santé. Il fut doux envers la maladie; il l'accepta courageusement, et, sans murmure, sans tristesse, il conserva jusqu'à la fin ses relations et ses habitudes de travail.

Notre confrère aimait à rapporter l'honneur de ses succès aux leçons et aux exemples de son père. Dans les dernières lignes de son *Histoire d'Aumale*, il a rendu un hommage touchant à la mémoire de ce père vénéré. Il a mérité de la sorte d'avoir un fils qui honore à son tour le nom de sa famille, et qui a recueilli, comme un précieux héritage, les notes que M. Semichon avait recueillies pour l'histoire de Neufchâtel.

Après avoir acquitté la dette de la reconnaissance envers notre président d'honneur, après avoir payé un juste tribut de regrets aux deux savants et excellents confrères que nous avons perdus dans le cours de l'année dernière, il faut bien en venir à un aveu qui nous coûte et réclamer une fois de plus votre indulgence.

L'aveu, c'est que notre Assemblée, qui eût dû régulièrement être convoquée à la fin de juillet dernier, a été différée jusqu'à ce jour 21 mars 1882. C'est encore que nous n'avons à vous présenter qu'un volume au lieu de deux, nombre règlementaire. L'aveu peut être pénible, et pourtant nous ne saurions nous dissimuler qu'il ne peut être considéré comme méritoire, puisque les faits ne sont que trop clairs.

Notre excuse, c'est que, pendant longtemps et presque de mois en mois, nous nous sommes bercés d'espérances qui nous paraissaient assez fondées, mais qui toujours se sont évanouies au moment où nous comptions sur leur réalisation.

Digitized by Google

Les affaires de notre imprimeur, sur lesquelles il nous paraîtrait trop cruel d'insister, vous expliqueront, Messieurs, et les difficultés que nous avons rencontrées et le retard que nous avons dû vous faire subir.

Aujourd'hui, toutes nos mesures sont prises avec notre nouvel imprimeur, M. Cagniard, pour que nos publications soient poussées avec toute l'activité que vous pouvez désirer. Nous avons en préparation le *Draco Normannicus* que publiera M. Omont, d'après une copie relevée à Rome par M. Léopold Delisle; la *Chronique du Bec;* l'*Histoire de l'Abbaye de Jumièges;* la suite de l'*Histoire de l'Abbaye du Tréport;* un volume de Mélanges qui nous permettra de donner plus de variété à nos travaux.

Dans quelques mois, vous recevrez le deuxième volume des *Etats sous le règne de Henri IV,* qui complètera, avec l'*Ancien Coutumier,* le contingent de l'année 1881.

Ce dernier volume est le plus mince de notre collection; mais, si vous voulez bien faire attention à l'importance historique de ce document, au soin extrême avec lequel il a été édité et annoté, nous ne doutons pas, Messieurs, que vous ne l'accueilliez avec faveur, et que vous ne sachiez gré à M. Joseph Tardif d'avoir procuré à notre Société un travail aussi savant et aussi approfondi que celui qu'il nous a offert.

M. Félix a lu ensuite, au nom du président de la Commission des fonds, un rapport dont les éléments ont été puisés dans les deux rapports suivants :

Digitized by Google

Comptes de l'exercice 1880-81

DÉPENSES

1880				
Juin	26	Payé à M. Boissel, pour bulletin de 1879-80	232 f. 60	
		A déduire : 2 rames de papier.....	84 »	
		Reste.....	148 f. 60	148 f. 60
Juill.	3	Payé à M. Wilhelm, pour affranchissement et expédition du bulletin.....		21 35
Août	9	Payé à M. Cottard, pour service et chauffage des salles de réunion de la Société.....		50 10
—	10	Timbre du chèque délivré par le comptoir d'escompte pour le paiement fait à M. Hérissey, le 10 juin (voir bordereau du 30 juin).....		0 20
Oct.	12	Payé à M. Cagniard, pour compte sur l'impression du 4e vol. du *Cahier des Etats de Normandie.*		550 10
1881				
Mars	19	Payé à M. Wilhelm, pour expédition d'avis, affranchissement de lettres, expédition et affranchissement des quittances de 1880-81, soins et entretien du dépôt de livres pendant l'année 1880.		164 30
—	24	Payé à M. Cagniard, pour solde des frais d'impression du 4e vol. des *Cahiers des Etats de Normandie*.....		1.871 35
Avril	4	Payé à M. Boissel, pour impression des feuilles 25, 26 et 27 de l'*Histoire du Tréport*	252 f. »	
		A déduire : 2 rames de papier.....	84 »	
		Reste.....	168 f. »	168 »
—	4	Payé à M. Boissel, pour impressions diverses...		50 50
—	16	Payé à M. Boissel, pour impression à 375 exempl. du procès-verbal de la séance générale de 1880.....	373 f. 65	
		A déduire : 3 rames de papier.....	126 »	
		Reste.....	247 f. 65	247 65
		A reporter.....		3.272 f. 15
				10

Digitized by Google

		Report.....	3.272 f.	15
1881				
Mai	14	Payé à M. Boissel, pour impressions diverses...	46	10
—	14	Payé à M. Boissel, pour impression des trois premières feuilles du 2e vol. de l'*Abbaye du Tréport*..... 252 f. 10		
		A déduire : pour 3 rames de papier... 126 »		
		Reste..... 126 f. 10	126	10
—	24	Payé à *la Rouennaise*, pour prime d'assurance échue le 1er mars 1881.....	7	84
—	27	Payé à M. Wilhelm, pour expédition et affranchissement du bulletin.....	45	85
Juill.	5	Payé à M. Gravier, pour frais de correspondance et divers.....	4	80
		Total.....	3.502 f.	84

Rouen, le 7 juillet 1881.

Le Trésorier,

GABRIEL GRAVIER.

Comptes de l'exercice 1880-81

RECETTES

1880				
		Solde créditeur au 30 mai 1880.....	2.462 f.	04
Juin	15	Reçu de M. de Gasté pour sa cotisation de 1880-81	20	»
Août	5	Reçu de M. de Chambray pour ses cotisations de 1876-77, 1877-78, 1878-79, 1879-80.....	80	»
—	10	Intérêts, du 1er janvier au 30 juin 1880, des sommes en dépôt au comptoir d'escompte.....	20	05
Sept.	16	Reçu de Mme la comtesse de Brissac pour Mme de la Chastre, cotisation de 1877-78.....	20	»
		A reporter.....	2.602 f.	09

Digitized by Google

		Report.....	2.602 f.	09
1880				
Oct.	11	Reçu du Ministre de l'Instruction publique la subvention allouée pour 1880, 500 fr. — 0 fr. 10	499	90
—	26	Reçu de M. le marquis Alphonse de Civille, pour sa cotisation de 1879-80.....	20	»
Nov.	18	Reçu de M. Gonse, pour sa cotisation de 1879-80.	20	»
1881				
Fév.	27	Reçu de M. Pelay, pour ses cotisations de 1878-79 et 1879-80.....	40	»
Mars	11	Reçu de M. Siméon Luce, pour sa cotisation de 1880-81.....	20	»
—	19	Intérêts produits, du 1er juillet au 31 déc. 1880, par les sommes en dépôt au comptoir d'escompte.....	17	30
—	24	Reçu de M. le Président de la Chambre de Commerce d'Elbeuf, pour cotisations de 1878-79, 1879-80, 1880-81.....	60	»
Avril	24	Reçu de l'administration des postes :		
		Pour 203 cotisations de 1880-81		
		— 3 — 1879-80		
		— 1 — 1878-79		
		207 — frais de recouvrement déduits	4.089	97
Juill.	5	Reçu de M. Gravier, pour ses cotisations de 1879-80, 80-81.....	40	»
		Total.....	7.409 f.	26
		Report de la dépense.....	3.502	84
		Solde créditeur.....	3.906 f.	42
		En dépôt au comptoir d'escompte.....	3.908 f.	08
		La différence en plus de.....	1	66

a pour cause des appoints parfaits par le trésorier sur ses fonds personnels. Il en fera la reprise dans les comptes de 1881-82.

Rouen, le 7 juillet 1881.

Le Trésorier,

GABRIEL GRAVIER.

Digitized by Google

Exercice 1880-81

Inventaire général des archives, du 1er juin 1880 au 1er juin 1881

I. OUVRAGES REMIS PAR LES IMPRIMEURS

1° Par M. Hérissey, le tome II des *Evêques de Coutances*	500 exemplaires
2° Par M. Cagniard, le tome I des *Cahiers des États de Normandie sous Henri IV*	400 —
Total	900 exemplaires

II. LIVRAISON DE CES OUVRAGES A DIVERS

1° Tome II des *Evêques de Coutances*.		
M. Métérie a reçu toute la livraison, soit		500 exemplaires
2° Tome I des *Cahiers des États de Normandie sous Henri IV*, M. Métérie, libraire	378	400 —
Dépôt légal par M. Cagniard	2	
Remis à M. Ch. de Beaurepaire, éditeur	20	
Total		900 exemplaires

L'archiviste a reçu les *Cahiers des États* de l'imprimeur, M. Cagniard, et lui en a donné un reçu, à la date du 21 février 1881.

Il les a fait porter immédiatement chez M. Métérie, qui lui en a donné le reçu ci-joint, à la date du 22 février 1881.

Il a vu le visa du dépôt légal de cet ouvrage, mais l'a laissé entre les mains de l'imprimeur, pour sa décharge.

L'éditeur, M. de Beaurepaire, a donné le reçu ci-joint, pour les vingt exemplaires auxquels il a droit.

M. Hérissey, l'imprimeur du tome II des *Evêques de Coutances*, a livré 500 exemplaires, sans en déduire les deux du dépôt légal, pour lequel le visa n'a pas été produit.

L'éditeur, M. Dolbet, n'a pas donné de reçu des vingt exemplaires envoyés par M. Métérie.

Digitized by Google

III. VENTE DES OUVRAGES

Il a été vendu, depuis le dernier inventaire du 1er juin 1880, en tout 52 volumes, réduits à 48, pour les bénéfices de la vente, à cause du treizième accordé au libraire.

Ces 48 volumes, au prix de 9 fr. l'un, ont produit.....	432 fr.	»
En plus, il a été vendu un bulletin, soit.....	3	75
Total général.....	435 fr.	75

Mais les débours et avances du libraire, M. Métérie, ont été, pendant le cours de l'exercice, d'après son mémoire ci-joint, de.....	60	35
Il reste donc, comme net à toucher, au crédit de la société.	375 fr.	40

Le nombre des volumes vendus est donc supérieur de 13 volumes à celui de l'an passé, et les bénéfices sont représentés par une plus value de 96 fr. 75.

IV. OUVRAGES EN MAGASIN OU EN DÉPÔT CHEZ LES DIFFÉRENTS LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ, PAR NOMBRE DE VOLUMES

1er Juin 1880.

MM. Métérie,	Magasin.....	658	1.953 vol.
—	Dépôt rue Saint-Lô.....	1.295	
	23 Août 1880.		
—	Reçu Ile *Évêque de Coutances*..	500	878 —
	22 Février 1881.		
—	Reçu Ier *des États sous Henri IV*	378	
	1er Juin 1880.		
Picard.....			243 —
Massif.....			70 —
Huet			105 —
Lebel.....			16 —
Un seul éditeur et dépôt légal.....			22 —
Total général.....			3.287 vol.

Digitized by Google

V. OPÉRATIONS PENDANT L'EXERCICE

1er Juin 1881

MM.	Picard	135 vol.
	Massif	150 —
	Huet	129 —
	Lebel	21 —
	Métérie :	
	Remis aux sociétaires	575 —
	En magasin	687 —
	Dépôt rue Saint-Lô	1.495 —
	Vente	53 —
	Deux éditeurs (1) et dépôt légal	42 —
	Total général	3.287 vol.

La balance entre les deux comptes est donc exacte.

Ci-joint : 1° Le compte de M. Métérie, arrêté le 1er juin 1881, où se trouve, article par article, le détail concernant chaque ouvrage et les totaux généraux ;

2° Le compte des avances et débours faits par lui, avec la balance et le net à toucher au profit de la Société.

VI. OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

L'archiviste n'a reçu que deux numéros de la *Revue historique*, cinquième année ; juillet et août 1880 ; septembre et octobre 1880. Les deux autres, pour terminer l'année, ne lui ont pas été remis.

Ils figurent sous le n° 68 du registre des archives.

Ils ont été remis au dépôt de la rue Saint-Lô, entre les mains de M. Wilhelm, qui en est chargé et en a donné un reçu à l'archiviste.

VII. DÉPÔT DE PIÈCES CONCERNANT LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ

Les rapports de l'archiviste, du trésorier et du président de la Commission des fonds pour l'exercice 1879-80, ont été mis dans une chemise qui porte le n° 30.

Ci-joint cinq pièces de comptabilité se rapportant à l'exercice 1880-81.

(1) M. Métérie a envoyé à M. Dolbet ses 20 exemplaires d'éditeur, en les prenant sur les 500 qui lui avaient été adressés directement par M. Hérissey. Voilà pourquoi il y a ici deux éditeurs et plus haut un seul.

Digitized by Google

Enfin, au sujet d'une réimpression des statuts faite récemment, l'archiviste rappelle, pour mémoire, que le 23 février 1880 il a remis :

20 statuts à M. Gravier, trésorier ;

6 à M. Lormier, secrétaire ;

4 à M. Wilhelm, chargé du dépôt de la rue Saint-Lô.

Fait à Rouen, le 30 juin 1881.

L'Archiviste de la Société,

BOUQUET.

A la suite de ces rapports, le compte du trésorier et celui de l'archiviste ont été approuvés par l'assemblée, vérifiés par M. le vicomte d'Estaintot au nom de la Commission des fonds, et des remercîments ont été votés à M. Gravier, trésorier, et à M. Bouquet, archiviste.

M. le Président a alors annoncé que la subvention accordée chaque année à la Société par M. le Ministre de l'Instruction publique venait d'être élevée de 500 à 1,000 francs, faveur exceptionnelle, a-t-il dit, justifiée par l'importance et les travaux de la Société.

L'assemblée a procédé à l'élection des cinq membres sortant du Conseil d'administration, aux termes de l'article 9 du règlement. Les cinq membres désignés par le sort sont MM. O'Reilly, d'Estaintot, Gravier, Guéroult, l'abbé Loth. Ils ont été réélus au scrutin secret.

Il est procédé ensuite à l'élection d'un membre du Conseil, en remplacement de M. Semichon, décédé. M. Héron a été élu.

La séance a été levée à 5 heures.

Rouen. — Imp. E. CAGNIARD, rue des Basnage, 5.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

EXERCICE 1881-1882

IV

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue le lundi 6 février 1882

DANS L'HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A quatre heures

Sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M. le Président dépose sur le bureau les numéros des mois d'août, septembre et octobre du *Journal des Savants;* les *Mémoires* de l'Académie de Caen, année 1881, et de la *Revue historique* (livraisons de juillet-décembre 1881; janvier, février 1882).

M. de Beaurepaire annonce ensuite que M. le Ministre de l'Instruction publique, à la date du 12 janvier dernier, a alloué la somme de mille francs à la Société de l'Histoire de Normandie.

Digitized by Google

M. le Président donne communication d'une lettre de M. l'abbé Sauvage, curé d'Ectot-l'Auber, qui met à la disposition de la Société, une copie de la *Neustria Sancta*, d'Artur du Moustier. C'est une œuvre inédite très intéressante pour notre contrée ; d'après le renseignement transmis elle formerait au moins quatre volumes de texte latin.

Après quelques observations échangées, au sujet de cette publication, on renvoie la décision à une autre séance.

Dans cette lettre, le même sociétaire propose pour le Bulletin un extrait du livre noir de la cathédrale de Coutances : 1° *les miracles faits en l'église de Coutances* au temps de l'abbé Geoffroy de Montbray ; 2° *les miracles faits en l'église de Fécamp*, notamment un curieux passage relatif à des actes de piraterie commis à l'embouchure de la Seine en 1087 ou 1088, ainsi que le récit du vol de la relique du Précieux Sang ; 3° *une vie latine* du B. Denys Berthelot, de Honfleur, qui fut hydrographe du roi de Portugal aux Indes Orientales.

Le Bureau prie M. de Beaurepaire de remercier M. l'abbé Sauvage de ses diverses offres et de son zèle pour les intérêts de la Société.

M. Lormier communique une lettre d'un autre sociétaire M. H. Sabine, architecte, renfermant quelques notes au sujet d'un mémoire antérieurement envoyé par lui, et qui doit prochainement paraître dans le Bulletin.

Le Bureau, s'occupant ensuite de la publication de l'*Histoire de l'abbaye de Jumiéges*, préparée par M. l'abbé J. Loth, nomme M. Ch. de Beaurepaire commissaire, aux termes de l'art. 16 du règlement. — MM. Gravier,

Digitized by Google

Bouquet et Lormier, sont chargés de s'entendre avec M. Cagniard sur les conditions de l'impression.

Une lettre envoyée par M. Burel fait connaître sa démission.

Avant de lever la séance, le Bureau admet au nombre des membres de la Société, M. Pierre Le Verdier, présenté par MM. de Beaurepaire et l'abbé J. Loth.

SÉANCE DU LUNDI 13 MARS

Présidence de M. le Marquis DE BLOSSEVILLE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Lettres du Ministre de l'Instruction publique et du Directeur des Beaux-Arts, relatives à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

MM. Appert et le comte de Bourmont présentent M. le comte de Contades, vice-président de la Société historique et archéologique de l'Orne ; il est admis comme membre de la Société.

La séance générale, conformément au désir exprimé par M. Siméon Luce, est fixée, sous sa présidence, au mardi 21 mars, à quatre heures.

La Société a reçu les numéros de novembre-décembre 1881, et de janvier 1882 du *Journal des Savants*.

La séance est levée.

Digitized by Google

SÉANCE DU LUNDI 24 AVRIL

Présidence de M. le Marquis de Blosseville.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Bouquet rend un compte très détaillé du manuscrit sur l'*Histoire de Neufchâtel*, dont il a proposé la publication à la Société. C'est une sorte de journal embrassant un espace de cent années environ (1540 à 1640). Si certains faits semblent d'un intérêt secondaire, certains autres, au contraire, paraissent tout-à-fait dignes d'être mis en lumière.

Une discussion s'engage sur le point de savoir si ce manuscrit doit être publié en entier ou s'il ne vaudrait pas mieux en éliminer les pages qui paraissent d'un moindre intérêt.

Avant de décider la question d'une manière définitive, M. Bouquet est prié de se renseigner sur le prix que coûterait une copie du manuscrit en question et d'en informer le Bureau.

Plusieurs propositions de publications sont ensuite faites ou rappelées par les membres présents ; on signale notamment un mémoire de M. de la Londe sur le siège de Rouen, une *Histoire de la ville de Gournay* du curé Cordier. Aucun de ces documents n'est l'objet d'une décision particulière.

A la fin de la séance, M. le Secrétaire lit une lettre de Mme du Barry de Merval, demandant à être reçue membre de la Société, en remplacement de son mari décédé.

Digitized by Google

L'admission de Mme du Barry de Merval, présentée par MM. de Blosseville et C. Lormier, est mise aussitôt aux voix et votée par le Conseil.

La séance est levée.

SEANCE DU LUNDI 5 JUIN 1882

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

En l'absence de M. Lormier, M. Ch. Legay, sur l'invitation de M. le Président, remplit les fonctions de secrétaire et donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 avril ; ce procès-verbal est adopté.

M. le Président lit une lettre de M. Lormier qui prie le Bureau d'agréer sa démission des fonctions de secrétaire. M. de Beaurepaire veut bien se charger de prier M. Lormier de revenir sur une détermination que tous les membres du Conseil n'apprennent qu'avec peine.

Dans une lettre écrite à M. de Beaurepaire, M. Léopold Delisle propose à la Société de publier le *Draco Normannicus* d'Etienne de Rouen, sans plus tarder. On se prépare en Allemagne, à publier le poème d'Etienne de Rouen, et il serait regrettable que la Normandie se laissât prévenir par l'étranger. M. Delisle adresse au Conseil le texte du poème préparé par ses soins. M. Omont veut bien se charger de l'introduction. — La publication du *Draco Normannicus* ayant été antérieurement décidée, le Conseil estime qu'il y a lieu de commencer immédiatement

Digitized by Google

l'impression. M. de Beaurepaire, commissaire de la publication, se charge de régler les détails de cette impression avec l'imprimeur M. Cagniard.

Six feuilles du second volume de *l'Histoire de l'Abbaye du Tréport* ont été tirées par l'imprimeur Boissel. Le Bureau décide que ces feuilles ne seront pas réimprimées, quoique la nécessité de confier l'impression de ce second volume à un autre imprimeur ne permette pas de poursuivre cette impression avec des caractères identiques à ceux qui ont été employés jusqu'ici. Les ressources de la Société ne lui permettent pas de sacrifier ces premières feuilles.

M. Louis Passy propose à la Société la publication d'un document inédit contenant des recherches historiques et économiques sur les trois Généralités de la Normandie. Il envoie un spécimen de ce travail, rédigé au siècle dernier et actuellement conservé en Angleterre. Ce spécimen comprend l'Élection de Gisors. — M. Passy pense que la partie économique présente seule de l'intérêt et devrait, seule, être intégralement publiée. Il offre de contribuer aux frais que nécessiterait la copie de ce travail. Le Conseil renvoie l'examen de cette proposition à la prochaine séance.

M. Bouquet rend compte de l'étude qu'il a faite à nouveau, au Ministère des affaires étrangères, de la chronique de Miton, bourgeois de Neufchâtel. Cette chronique signalée par M. Chéruel, présente beaucoup plus d'intérêt que l'analyse des premiers feuillets ne le faisait supposer. Conformément à la décision du Conseil, M. Bouquet en a demandé une copie. Lorsque cette pièce sera publiée, un exemplaire de la publication sera adressé, par la Société, aux archives du Ministère des affaires étrangères.

Digitized by Google

Un éloge de Pellot, encore inédit, remis à M. le Président par M. O'Reilly, sera inséré dans un des premiers fascicules du Bulletin.

Sur la présentation de MM. de Beaurepaire et Legay, M. d'Amonville des Nots, ancien officier d'artillerie à Versailles (78, rue d'Anjou), est admis au nombre des membres de la Société.

La séance est levée.

SÉANCE DU LUNDI 3 JUILLET 1882

Présidence de M. le Marquis DE BLOSSEVILLE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. de Beaurepaire n'a pu obtenir de M. Lormier qu'il voulût bien revenir sur sa décision. Le Conseil ne procèdera à l'élection d'un secrétaire qu'après le renouvellement par tiers prescrit par le règlement. M. Legay est invité à remplacer à la réunion de ce jour les secrétaires absents.

M. le Président a reçu pour la Société les ouvrages suivants qui ont été remis à M. l'archiviste :

1° *Journal des Savants*, cahiers de février, mars, avril 1882 ;

2° *Revue historique*, mai, juin 1882 ;

3° *Antiquités et monuments du département* de l'Aisne, par Edouard Fleury, 4e partie ;

Digitized by Google

4° Rapport de la Commission des Antiquités de la France, par M. Gaston Paris ;

5° Discours de M. Jules Ferry à la réunion des Sociétés savantes.

M. le Ministre de l'Instruction publique a fait adresser à la Société une demande de renseignements pour aider à établir une histoire complète des Sociétés savantes. M. Bouquet, à la demande du Conseil, veut bien se charger de la rédaction de la notice demandée.

La *Smithsonian Institution* annonce l'envoi d'une de ses publications portant le numéro 1066.

M. de Beaurepaire fait connaître l'état des publications de la Société. Le *Draco Normannicus* est imprimé en entier, les épreuves ont été envoyées à l'éditeur.

Il en est de même de l'*Histoire de Jumièges.*

M. le Maire du Tréport réclame le manuscrit de *l'Histoire de l'Abbaye du Tréport* qu'il a remis aux archives pour qu'on en puisse faire une copie. Cette réclamation sera communiquée à l'éditeur, M. Lormier.

Les publications en cours d'exécution ne permettent pas à la Société de publier, en ce moment, les documents relatifs aux trois Généralités de la Normandie, dont il a été question à la précédente séance. M. de Beaurepaire veut bien se charger d'écrire à M. Louis Passy pour lui transmettre les remerciements du Bureau et pour l'informer de la nécessité où se trouve la Société de ne pas s'engager à entreprendre, quant à présent, du moins, de nouvelles publications.

M. Héron fait part au Bureau d'une lettre de M. Paul Meyer qui l'informe que la Société des anciens textes va publier le poème sur la fondation de l'abbaye de Fécamp. Ce poème sera suivi d'un texte latin important fourni par

Digitized by Google

deux manuscrits des bibliothèques d'Oxford et de Cambridge.

L'état des affaires de l'imprimeur Boissel ayant retardé les impressions, le Conseil croit devoir renvoyer au mois de novembre prochain la convocation de l'assemblée générale. M. Jules Desnoyers sera prié de vouloir bien accepter la présidence d'honneur.

La séance est levée.

SÉANCE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 1882

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est rendu compte de l'état des impressions. Les volumes qui forment la distribution afférente à l'exercice 1882 sont le *Draco Normannicus* et le premier volume de l'*Histoire de l'abbaye de Jumièges*. Le premier de ces ouvrages est entièrement composé pour le texte et, pour le commencement de 1883, M. Omont promet l'introduction et la table qui le compléteront. Quant au deuxième ouvrage, M. l'abbé Loth annonce qu'il est terminé.

La séance générale peut en conséquence être fixée; le Conseil désigne pour la tenir le mercredi 29 de ce mois. Il regrette que des motifs de famille et de santé empêchent M. Desnoyers, membre de l'Institut, de venir présider la Société en cette circonstance et, reconnaissant de l'honneur

Digitized by Google

qu'en acceptant l'offre de patroner ses travaux, le savant secrétaire de la Société l'Histoire de France avait bien voulu lui faire, il confère à l'éminent érudit dont la carrière a été consacrée aux études historiques, le titre de Président d'honneur et associe ainsi son nom dans sa respectueuse gratitude à ceux de MM. Chéruel, de Broglie et Guizot.

Le Conseil approuve ensuite la publication dans le Bulletin d'une *Entrée de Charles VIII à Evreux* et d'un extrait d'un manuscrit de la bibliothèque municipale de Rouen, relatif à la Normandie sous les règnes de Charles VI et Charles VII. Ces documents inédits seront édités par MM. Bénet, archiviste du département de Saône-et-Loire, et Hellot, tous deux membres de la Société.

Il est accordé à M. le conseiller Prémont, demeurant à Caen, une feuille du bulletin en remplacement de celle qu'il a égarée, le Conseil décide que ce complément ne sera pas payé par ce sociétaire, malgré son offre d'en rembourser la valeur.

La Société a reçu 43 exemplaires des statuts renvoyés par M. Lormier qui les avait conservés jusqu'à ce jour.

Elle a reçu en outre les ouvrages suivants :

Institut Smithsonnien. — 1° Liste des Sociétés correspondantes; 2° Rapport annuel du bureau des régents de cet Institut.

Revue historique.—Numéros de juillet à décembre 1882 et table générale de 1871 à 1880.

Journal des Savants. — Numéros de mai à août 1882.

Rapport sur les archives nationales, par M. Alfred Maury.

Le rapport de M. l'Archiviste communiqué au Conseil est renvoyé à la Commission des fonds.

Digitized by Google

Le Conseil, après avoir entendu les renseignements de M. Bouquet, éditeur du *Journal de Miton*, l'autorise à adjoindre à ce travail un poème latin relatif au couvent de Bernesault, maison de pénitents établie près de Neufchâtel et une histoire de Neufchâtel composée par D. Bodin. Ces documents inédits compléteront l'œuvre de Miton et permettront de composer un volume entièrement consacré à l'histoire d'un arrondissement sur lequel il n'a été publié jusqu'à ce jour qu'un petit nombre d'écrits.

La séance est levée.

Digitized by Google

CHARLES VIII A ÉVREUX

1485

Documents tirés des Archives communales

par

ARMAND BÉNET

Les entrées et séjours des Rois de France, sujet curieux et intéressant déjà traité dans certaines villes, par exemple à Troyes (1), n'ont provoqué jusqu'ici à Evreux qu'une mince brochure de 16 pages (2) publiée en 1838, et dont l'auteur, M. Bonnin (3), avec la modestie qui a toujours caractérisé ses

(1) Cf. le travail de M. Babeau sur *Les Rois de France à Troyes au XVIe siècle*, que M. Gaston Paris qualifie *d'excellent petit livre* dans son *Rapport fait au nom de la commission des Antiquités de la France*, concours de 1881, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, p. 4.

(2) 11, plus exactement.

(3) *Notes sur les entrées solennelles des Rois de France à Evreux*. Evreux, Ancelle, 1838, in-8°. Extrait du *Recueil de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure*, t. IX, janvier 1838. M. Chassant a publié un travail analogue, d'après les mêmes sources, dans le *Recueil des travaux de la Société libre*, 2e série t. III, pp. 267-298, sous le titre : *Des joyeuses coutumes anciennement observées aux entrées et réceptions des baillis gouverneurs et autres personnes de distinction dans la ville d'Evreux* (*XVe, XVIe*

Digitized by Google

estimables et consciencieux travaux, ne se dissimulait ni les imperfections ni les lacunes (1). La date à laquelle le mémoire a été composé ne permettait guère, d'ailleurs, de faire œuvre définitive et complète, et les archives communales étaient alors dans un trop grand désordre pour qu'il fut possible de grouper tous les documents qu'elles renferment ; j'y ai retrouvé (2) quatre pièces (3) qui avaient échappé à ses recherches et qui apportent au séjour de Charles VIII une notable contribution (4).

Le passage relatif à ce roi, se réduit à consigner qu' « à la fin « du XVe siècle, [il] y fit son entrée solennelle » ; le reste est un extrait d'Hunault, grand chantre de la cathédrale à cette époque, sur le cérémonial observé par l'église d'Evreux. Ce n'est d'ailleurs que la reproduction ou plutôt la copie, le plus souvent mot à mot (5), de la partie consacrée à Charles VIII dans les *Recherches sur les entrées solennelles faites par nos rois dans la ville d'Evreux*, publiées en 1766 dans le Journal de Verdun (6) par Durand, professeur au collège

et XVIIe siècles). Ce mémoire est bien plus bourré de faits et de textes empruntés aux Archives communales.

(1) Cf. p. 5 : « Nous avons réuni quelques notes éparses sur les entrées « solennelles des rois de France dans notre cité ; appelant le concours « de nos concitoyens pour étendre ou rectifier un travail que nous « sommes loin de regarder comme complet. »

(2) Le savant conservateur, M. Chassant, a bien voulu faciliter mes travaux dans l'intéressant dépôt confié à ses soins éclairés.

(3) Série CC, comptabilité communale, à l'année 1485.

(4) M. Bonnin écrit à propos de Louis XI (p. 7) : « Louis XI vint plu- « sieurs fois à Evreux, qu'il paraît avoir affectionné ; mais il ne nous est « parvenu aucuns détails de ces visites. » Or, 6 pièces de 1462, conservées dans la même série CC, donnent d'intéressants détails : ils feront l'objet d'une autre publication.

(5) Jusqu'en l'orthographe, par exemple le *roY* (ligne 7), tandis qu'ailleurs (cf. p. 6. l. 1), ce mot est écrit avec *I*.

(6) Réimprimées dans les *Opuscules et Mélanges historiques sur la*

Digitized by Google

d'Evreux, auteur des deux Calendriers historiques de 1749 et 1750, qui avait au XVIIIe siècle fouillé les archives de la ville et n'avait pas davantage connu les documents que je publie aujourd'hui.

Ils sont loin sans doute d'offrir l'intérêt de ceux qui ont servi à M. de Beaurepaire pour son important mémoire sur *l'entrée et le séjour de Charles VIII à Rouen en* 1485 (1), mais ils m'ont paru dignes d'être signalés. Si les deux dernières pièces ne font guère que parler du vin offert au roi, la première présente un intérêt réel pour l'histoire de l'industrie (tapisserie et ornements), et montre de quoi se composait le « paelle à porter sur le roy » etc.; la seconde indique bien comment les villes devaient, selon le titre de la farce bien connue des écoliers de l'université de Caen, au carnaval de 1492, *ouaindre les pates* aux officiers royaux. Il est d'ailleurs inutile d'entrer dans l'analyse de documents intégralement publiés plus bas.

Le séjour de Charles VIII en 1485 n'est mentionné ni par le Batelier (2), ni par le Brasseur (3), nos deux chroniqueurs

ville d'Evreux et le département de l'Eure. Evreux, Ancelle, 1845, pp. 124-126.

(1) *Antiquaires de Normandie*, t. XX, pp. 279-306.

(2) Publié pour la première fois par M. l'abbe Lebeurier, alors archiviste du département, dans l'*Annuaire administratif, statistique et historique du département de l'Eure*, 2e série, 4e année, Evreux, 1865, 3e partie; cf. pp. I-VI. — Édité à part : *Le mémorial historique des Évêques, ville et comté d'Evreux*, écrit au XVIIe siècle, par Le Batelier d'Aviron, publié pour la première fois et annoté par l'Abbé P.-F. Lebeurier. Evreux, Paris et Rouen, 1865, in-8o de V-206 pages. — Sur la question de l'attribution nominative de l'auteur, voir mes *Notes sur l'historiographie normande.* Le Batelier. Mâcon, s. d., in-8o. La découverte de nouveaux documents, sans modifier les conclusions auxquelles je suis arrivé, me permettra d'apporter plus de précision sur cette question délicate dans un second travail que j'espère bientôt publier.

(3) *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux.* Paris François Barois, M DCC XXII, in-4o.

Digitized by Google

dont les œuvres soient publiées (1); mais il a laissé des traces dans d'autres pièces d'archives, parmi lesquelles je signalerai une lettre missive et une lettre patente (2) datées d'Evreux, 12 mars 1485 (n. s.), transcrites dans un extrait d'un compte de Jehan Gidoin, l'un des douze procureurs d'Orléans, receveur des deniers appartenant à la communauté de cette ville (3), ainsi que divers documents publiés dans les Ordonnances des Rois de France (4).

(1) Cf. le passage suivant de l'excellent petit résumé de l'Histoire d'Evreux, donné par M. l'abbé Lebeurier, dans l'*Almanach d'Evreux* pour 1867, p. 125 : « Le successeur de Louis XI, Charles VIII, vint à « Evreux à la fin du xve siècle, mais les chroniques locales ne nous ont « conservé aucun souvenir de son entrée, sinon que l'évêque, accom- « pagné des chanoines revêtus de chapes et de tout son clergé, le reçat « à la porte de la cathédrale. »

(2) *Archives communales d'Orléans*, série CC, n° 46.

(3) Cf. *Boucher de Molandon, Revue des Sociétés savantes*, 7e série, t. V, pp. 205 et 208.

(4) Cf. t. XIX, pp. 491 et 492, ordonnance concernant les offices de conseillers au Parlement : Evreux, 23 mars 1484 (5), règne 2; pp. 492-496, confirmation des privilèges du doyen et du chapitre de l'église cathédrale d'Evreux : Evreux, mars 1484 (5), règne 2, avant Pâques; pp. 496-499, confirmation des privilèges du doyen et chapitre de l'église collégiale de N.-D. de Taillefer, diocèse de Limoges : D. Ebroicis, in mense marcii, a. d. 1484 (5), r. 2; p. 516, confirmation des lettres obtenues par les ferrons de Normandie exerçant leur métier entre les rivières d'Orne et d'Avre : Evreux, avril 1484 (5) avant Pâques (3 avril), r. 2.

Digitized by Google

I.

Mandement des Conseillers et Procureurs de la ville au Receveur des deniers communs concernant le paiement de diverses fournitures pour l'entrée du Roi.

27 Avril 1485.

Les Conseilliers et Procureurs de la ville d'Evreux à Pierres des Ventes, Receveur des deniers communs de lad. ville pour les bourgoys, manans et habitans d'icelle, salut. Nous vous mandons que des deniers de lad. recepte vous prenez et retenez par vos mains la somme de quatorze livres quatre solz tournois à vous deue pour les causes cy aprez déclairées. C'est assavoir :

Pour quatre aulnes de taffetas de Fleurence pers renfforcé pour faire le paelle à porter sur le Roy nostre souverain seigneur en son entrée faicte en cested. ville, la somme de dix livres tournois, qui est au pris de cinquante solz tournois pour aulne.

Item, pour ung cent de fin or pour semer led. paelle de fleurs de lys, la somme de trente quatre solz tournois.

Item, pour deux onces (1) de frenge de soye blanche et rouge pour mectre autour dud. paelle, la somme de trente solz tournois, qui est au pris de quinze solz tournois chascune once de lad. frenge.

Item, pour avoir vaqué par le temps et espace de deux jours entiers a aller quérir les choses dessusd. en la ville de Roen, la somme de vingt solz tournois, qui est au pris de dix solz tournois pour jour.

Lesquelles parties cy dessus déclairées font en somme toute

(1) Ici le mot aulnes, rayé.

Digitized by Google

lad. somme de quatorze livres quatre solz tournois ; laquelle somme, par raportant ces présentes seullement, vous sera allouée en vos comptes, desduicte et rabatue des deniers de vostred. recepte, par tout ou il appartendra et mestier sera.

Donné aud. lieu d'Evreux, soubz nos signetz, le vingt sept jour d'avril l'an mil IIII^c IIII^xx et cinq.

G. le Moine. J. Corbin. P. Mareschal.

Original parchemin, deux simples queues, pas de signets.

Archives communales d'Evreux, CC. Pièces de comptabilité, à l'année 1485.

II.

Mandement des Conseillers et Procureurs de la ville au Receveur des deniers communs concernant le paiement de diverses sommes aux officiers du Roi.

10 Septembre 1485.

Les Conseilliers et Procureurs de la ville d'Evreux à Pierres des Ventes, Receveur des deniers communs de lad. ville pour les bourgoys, manans et habitans d'icelle, salut. Nous vous mandons que des deniers de lad. recepte vous prenez et retenez par vos mains la somme de neuf escus d'or, du pris de trente cinq solz tournois pièce, pour vostre rembours de semblable somme baillée par le commandement et ordonnance desd. Conseilliers et habitans aux personnes cy aprez déclairées. C'est assavoir :

A Eloy de Marlière dit Berry, roy des héraulx d'armes du Roy nostre sire, et Ogier Plain dit Bourgongne, hérault d'armes d'iceluy seigneur, pour eulx et les autres héraulx,

Digitized by Google

pour leur vin qui ont acoustumé avoir en chascune ville de ce royaulme quant le Roy nostre souverain seigneur y fait son entrée, la somme de deux escus d'or qui, au pris que dessus, vallent la somme de soixante et dix solz tournois.

Item, à Georges Giffart, l'un des fourriers du Roy nostred. seigneur, pour luy et les autres fourriers d'iceluy seigneur, pour leur vin, la somme de troys escus d'or qui, au pris que dessus, vallent la somme de cent cinq solz tournois.

Item, à Baugez Vicardel, l'un des huissiers dud. seigneur, pour le vin de luy et des autres huissiers de lad. chambre, deux escus d'or qui, aud. pris que dessus, vallent la somme de soixante dix solz tournois.

Item, baillé à Simon de Quincarnon ung escu d'or pour bailler aux portiers du chasteau, afin qu'ilz leur pleust laisser entrer lesd. habitans aud. chasteau pour faire leurs supplicacions et requestes au Roy nostred. seigneur, qui, aud. pris que dessus, vault la somme de trente cinq solz tournois.

Item, à Jehan de Senlys, chevaucheur d'escurye d'iceluy seigneur, ung escu d'or, dud. pris de XXXV solz tournois, qui luy fut donné le cinquiesme jour de septembre derrain passé, pour sa paine d'avoir apporté ausd. habitans unes lettres missives à eulx envoyés par le Roy nostred. seigneur.

Toutes lesquelles parties cy dessus déclairées font, en somme toute, la somme de *quinze livres quinze solz tournois* (1); laquelle, par raportant ces présentes seullement, vous sera allouée en vos comptes, desduicte et rabatue des deniers de vostred. recepte, par tout où il appartendra et mestier sera.

Donné aud. lieu d'Evreux, soubz nos signetz, le dixiesme jour de septembre l'am mil IIII^{c} IIII^{xx} et cinq.

G. le Moine. J. Corbin. P. Mareschal

(1) Ces 5 mots mis après grattage approuvé à la fin de la pièce.

Digitized by Google

Original parchemin, deux simples queues. pas de signets.
Archives communales d'Evreux, CC. Pièces de comptabilité, à l'année 1485.

III.

Mandement des Conseillers et Procureurs de la ville au Receveur des deniers communs concernant le paiement du vin présenté au Roi.

2 Avril 1485 (nouveau style).

Les Conseilliers et Procureurs de la ville d'Evreux à Pierres des Ventes, Receveur des deniers communs de lad. ville pour les bourgois, manans et habitans d'icelle, salut. Nous vous mandons que des deniers de lad. recepte vous paiez, baillez et délivrez à Simonnet Foliot, bourgoys de cested. ville, la somme de vingt quatre livres tournois a luy deue pour la vendicion et livraison de quatre ponssons de vin, deux de cléret et deux de blanc, qui est au pris de six livres tournois le ponsson, donnez et présentez au Roy nostre sire, avec autre nombre, à son joyeulx advènement et entrée faicte en cested. ville; et par rapportant ces présentes, avec quictance sur ce suffisante, lad. somme de XXIIII livres tournois vous sera allouée en vos comptes, desduicte et rabatue des deniers de lad. recepte, par tout où il appartendra et mestier sera, sans difficulté.

Donné aud. lieu d'Evreux, soubz nos signetz, le deuxiesme jour d'avril l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} et quatre, avant Pasques.

G. le Moine. G. de Quincarnon. J. Corbin.
S. Quincarnon. P. Mareschal.

Digitized by Google

Au dos :

Je, Simon Foliot, confesse avoir eu et receu de Pierre des Ventez, Recepveur des deniers comuns de ceste ville d'Evreux, la somme de vingt quatre livres tournois, contenues au blanc. Tesmoing mon saing manuel cy mis le premier jour de juillet mil IIII^c IIII^xx et cinq.

S. Folot.

Original parchemin, deux simples queues, pas de signets.
Archives communales d'Evreux, CC. Pièces de comptabilité, à l'année 1484.

IV.

Mandement des Conseillers et Procureurs de la ville au Receveur des deniers communs concernant le paiement du vin présenté au Roi.

9 Avril 1485.

Les Conseilliers et Procureurs de la ville d'Evreux à Pierres des Ventes, Receveur des deniers communs de lad. ville pour les bourgoys, manans et habitans d'icelle, salut. Nous vous mandons que des deniers de lad. recepte vous paiez, baillez et delivrez à Jaques Quincarnon, bourgoys de cested. ville, la somme de vingt quatre livres tournois à luy deue pour la vendicion et livraison de quatre ponssons de vin cléret, donnez et présentez par lesd. habitans, avec autre nombre, au Roy nostre sire à son joyeulx advènement et entrée par luy faicte en cested. ville d'Evreux ; et par rapportant ces présentes, avecques quictance sur ce suffisante, lad. somme de XXIIII livres tournois pour lesd. quatre ponssons de vin, qui

Digitized by Google

est au pris de six livres tournois chascun ponsson, vous sera allouée en vos comptez, desduicte et rabatue des deniers de vostred. recepte, par tout où il appartendra et mestier sera, sans difficulté.

Donné aud. lieu d'Evreux, soubz nos signetz, le IXe jour d'avril l'an mil IIII^c^ IIII^xx^ et cinq, aprez Pasques.

G. de Quincarnon. J. Corbin. G. le Moine.
P. Mareschal.

Au dos :

Je, Jacques de Quincarnon, confesse avoir eu et receu de Pierres des Ventes, Receveur pour les bourgoys, manans et habitans de la ville d'Evreux, la somme de vingt quatre livres tournois qui m'estoient deuz pour les causes contenues au blanc ; de laquelle somme de XXIIII livres tournois je quicte lesd. bourgoys, led. Receveur et tous autres. Tesmoing mon signe manuel cy mis le mardi XIIe jour d'avril mil IIII^c^ IIII^xx^ et cinq, après Pasques.

J. Quinquernon.

Original parchemin, deux simples queues, pas de signets.
Archives communales d'Evreux, CC. Pièces de comptabilité, à l'année 1485.

Digitized by Google

ENTRÉE DE LA DUCHESSE DE LONGUEVILLE A ROUEN (1648)

Le récit suivant est encore emprunté aux registres des délibérations de l'hôtel de ville de Rouen. On y remarque le soin extrême avec lequel était réglé l'ordre des cérémonies, et quelques traits de mœurs qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire. — CH. DE B.

Le samedy XXIIe jour de febvrier mil VI^c quarante-huict, MM. les Conseillers eschevins de la ville de Rouen, ayant eu advis que Mgr. le duc de Longueville, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Normandie, debvoit arriver le lendemain en son chasteau de Trie, au retour de Munster en Allemagne, où il avait été envoyé par S. M. pour traiter de la paix généralle (1), ont nommé et député les sieurs le Febvre, sieur du Mouchel, conseiller eschevin moderne, de Gueudeville, procureur syndic, et Coulon, quartenier, pour aller aud. lieu de Trie, saluer mondit seigneur, au nom de la ville, luy rendre les debvoirs et obéissances de la communauté et se conjouir de son heureux retour.

Du jeudi IIIIe jour de juin mil VI^c quarante-huict, en l'assemblée des vingt-quatre du Conseil de la ville de Rouen, tenue en l'hostel commun de lad. ville, devant nous Jean Du Fay, chevalier, comte de Maulevrier et bailly dudict Rouen.

Pour résoudre des ordres à observer à la venuë en ceste

(1) Il avait été nommé premier plénipotentiaire à Munster pour y traiter, au nom du Roi de France, de la paix générale, 1644.

Digitized by Google

ville de Mme la duchesse de Longueville (1), mesme pour délibérer sur la demande de MM. les Capitaines à ce qu'ils leur soit délivré du taffetas pour les enseignes de leur compagnie.

Pour le premier article, Mr de Guenonville, premier conseiller eschevin, a représenté qu'ayant reçu plusieurs lettres de Mr de Gueudeville, qui estoit, au Conseil du Roy, à la poursuitte des affaires de le ville, par lesquelles il leur donnoit advis de la résolution que Mme de Longueville avoit prise de venir en ceste province, et sceu de Mgr. le marquis de Beuvron que ce voyage se feroit dans peu de jours, ils avoient estimé, MM. ses confrères et luy, debvoir prier la compagnie de s'assembler pour adviser de ce qui seroit à faire pour la réception de S. A.; que led. sieur de Gueudeville leur avoit escript qu'on l'avoit chargé de leur faire sçavoir que S. A. désiroit qu'on lui fît Entrée, et qu'on luy avoit souvent demandé quel présent la ville feroit à S. A.; que mon dit seigneur de Beuvron les ayant aussy entretenus sur le mesme subjet dans les visites que leur devoir les avoit obligez de luy rendre, il leur avoit tesmoigné qu'outre lad. Entrée, Mme de Longueville s'attendoit que lad. ville luy donnast le bal; pour ce faire, il faudroit emprunter une des plus belles salles qu'il fut en la ville; pour le présent, qu'il leur en avoit toujours parlé comme d'une chose deûbe et d'obligation, quoy qu'ilz luy eussent faict cognoistre ce qui s'estoit observé aux Entrées de Mmes de Montpensier et de Soissons (2), et représenté la nécessité de lad. ville; que néantmoins, il ne leur avoit pas donné sur ce dernier point de résolution entièrement déterminée, mais après leur avoir fait sentir les obli-

(1) Anne Geneviève de Bourbon, fille de Henri de Bourbon et sœur du grand Condé, mariée au duc de Longueville, le 2 juin 1642; le 30 mai de cette même année, la ville de Rouen lui avait fait un présent en faveur de son mariage. Morte à Paris, le 15 août 1679.

(2) Femmes d'anciens gouverneurs de Normandie, sous Henri IV et sous Louis XIII.

Digitized by Google

gations que lad. ville avoit de donner en ce rencontre des marques extraordinaires de sa recognoissance à Mgr. le duc de Longueville, apres le mescontentement qu'il avoit receu en la nomination du dernier receveur (1), ce qui avoit aussy esté insinué, à Paris, aud. sieur de Gueudeville, il leur avoit dit que, lorsque mon dit seigneur de Longueville seroit en ceste ville, où il debvoit arriver dans deux ou trois jours, il prendroit son temps de luy en parler et sçauroit ses intentions, qu'il leur feroit entendre; sur quoy les advis de la compagnie ayant esté pris,

Il a esté résolu de faire pour l'Entrée les mesmes ordres qui ont été observez aux Entrées de Mmes la duchesse de Montpensier et comtesse de Soissons ; pour la collation, que Mme la duchesse de Longueville seroit suppliée de la vouloir prendre à l'Hôtel-de-Ville, ainsy qu'il est accoustumé, à quoy on pourra adjouster le divertissement des violons, si S. A. le souhaitte ; et pour le présent, il a esté remis à MM. du Bureau, après la conférence qu'ils ont eüe avec mon dit seigneur de Beuvron, d'en user ainsy qu'ils jugeront estre de l'honneur de lad. ville et du bien de ses affaires.

Pour le deuxième article, led. sieur de Guenonville, 1er eschevin, pour luy et MM. ses confrères, a représenté que, ceste demande ayant esté proposée à quelques uns d'eux en particulier, ils avoient tasché d'en excuser la ville, non-seulement sur son impuissance, mais aussy sur ce qu'elle avoit cy-devant fourny les enseignes aux d. sieurs capitaines, lesquels, n'ayant pas esté satisfaits de ceste response, en avoient fait instance auprès de mon dit seigneur le marquis

(1) Le 14 août 1647, la ville avait nommé pour son receveur Thomas Lucas, en écartant le candidat présenté par le duc de Longueville. Comment eût-elle fait pour se ménager les bonnes grâces de tous les personnages qui pouvaient lui être utiles? Il y avait, pour cette place, des candidats présentés par la Reine, par le duc d'Orléans, par le duc de Longueville et par le Surintendant.

Digitized by Google

de Beuvron, et avoient ce matin député au Bureau MM. de Mézenguemare et Petit, qui avoient réitéré la mesme demande, remontré que la plupart des capiteines et presque tous les enseignes avoient changé depuis la dernière nomination, et que, si la ville ne leur bailloit des drapeaux, ils ne pourroient pas faire leurs compagnies pour aller au-devant de Mme la duchesse de Longueville ; que leur ayant reparty de mesmes raisons qu'ils leur avoient dittes en particulier, il les avoient priez d'en faire l'ouverture à l'assemblée et avoient adjousté que, si la ville n'estoit présentement en estat de faire ceste despense, on pourroit trouver quelque expédient, de le prendre à crédit ou en faire les advances, pourveu que lad. ville en voulût faire son obligation, ce qui estoit à délibérer.

Il a esté résolu que lesd. sieurs capiteines seroient priez de faire les advances de ce qu'il conviendroit pour le taffetas de chascun leurs enseignes ou de l'emprunter sur leur crédit, dont lad. ville leur fera le remboursement aussytost que l'estat de ses affaires le pourra permettre (1).

Le samedy VIe jour de juin mil VIc quarante huict, environ sept heures du soir, Mgr. le duc de Longueville, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ceste province de Normandie, est arrivé en ceste ville de Rouen, les compagnies de la cinquanteine et des harquebusiers ayant esté au-devant de luy, ainsy qu'il est accoustumé, et est allé descendre en son hostel à Saint-Ouen, où Messieurs les Conseillers eschevins en charges, vestus de leurs robes et bonnets et assistez des officiers de lad. ville, l'ont esté saluer, parlant par le sieur de Guenonville, 1er conseiller eschevin, qui luy a ensuitte présenté les clefs, lesquelles mon dit seigneur a prises et mises ès mains (d'un) des capiteines de ses gardes qui les a retenues par son ordre durant tout le séjour que mon

(1) Il y avait 12 capitaines pour la milice bourgeoise. La dernière nomination ne remontait qu'au 11 janvier 1648.

Digitized by Google

dit seigneur a fait en la ville, et à l'heure de son souper luy ont esté présenté deux gallons de vin, au nom de lad. ville, par le sommelier ordinaire d'icelle.

Le mercredy XXVIIIe jour de juin mil VI^c quarante huict, feste de Saint-Jean-Baptiste, procession générale a esté faicte pour faire prière à Dieu pour la disposition du temps, à laquelle Mgr. le duc de Longueville a assisté, accompagné de M^r le marquis de Beuvron et de plusieurs gentilshommes ; comme aussy le corps de ville, conduit par Mr de Varengeville, lieutenant général, précédés de sergens, sergens à mace et de la ville, et des compagnies entières de la cinquanteine et des harquebusiers, par mon dit seigneur de Longueville, duquel lesd. compagnies avoient esté prendre l'ordre, leur ayant esté ordonné de suivre les anciennes formes, et a led. corps de ville tenu son rang et scéance accoustumée en lad. procession, laquelle est partie de l'église N.-D. et a esté à Saint-Ouen, où la messe a été célébrée par un des chanoynes de lad. église de N.-D., et, icelle achevée, lad. procession est revenue aud. lieu de N.-D., d'où led. corps de ville est aussy revenu en l'Hostel-commun, conduit et accompagné comme dessus, la châsse de N.-D. ayant esté portée en lad. procession par les presbtres ordinaires, et aux costés d'icelle, six flambeaux de cire blanche par les serviteurs de lad. ville, vestus de leurs casaques.

Du mardy VIIe jour de juillet mil VI^c quarante-huict, à l'assemblée des vingt-quatre du Conseil de la ville de Rouen, tenue en l'Hostel-commun de lad. ville, devant nous Jean Du Fay, chevalier, comte de Maulevrier et bailly dud. Rouen.

Pour résoudre de la réception de Mme la duchesse de Longueville.

Après que Mr de Guenonville, 1er conseiller eschevin, pour

Digitized by Google

luy et MM. ses confrères, a représenté qu'ayant entretenu Mgr. le marquis de Beuvron suivant les sentiments de la dernière assemblée sur le subjet du présent à faire à Mme la duchesse de Longueville et sceu de luy qu'on feroit en cela chose très aggréable à Mgr. le duc de Longueville, et mesmes qu'on leur avoit fait cognoistre ce que S. A. désiroit, ils avoient aussy tost donné ordre à Paris pour le préparer, qu'il n'estoit point encores prest, et qu'on leur avoit promis de (le) leur envoyer au plus tard trois ou quatre jours après l'arrivée de S. A.; que pour l'Entrée, la compagnie ne s'estant pas assez expliquée, ce leur sembloit, du lieu jusques auquel le corps de ville s'avanceroit pour saluer Mme de Longueville, c'estoit de sa prudence de le déterminer, et que mon dit seigneur de Beuvron, avec lequel ils en avoient conféré, leur avoit dit qu'il suffiroit, à son advis, d'aller dix ou douze pas au-delà du jardin de Saint-Yon.

Il a esté arresté que led. corps de ville s'avanceroit d'une petite distance au-delà dud. jardin de Saint-Yon, et, pour le présent, que MM. du Bureau demeureroient authorisés par l'assemblée, laquelle auroit aggréable tout ce qui seroit fait par lesd. sieurs eschevins.

Le jeudy IXe jour de juillet mil VIe quarante-huict, MM. les Conseillers eschevins de la ville de Rouen, ayant eu advis que Mme la duchesse de Longueville debvoit led. jour venir coucher aux Rocques, appartenant au sieur Bertout, et située proche du Chouquet (1), pour faire le lendemain son Entrée en ceste ville, ont nommé et député les sieurs Hébert et Le Breton, conseillers eschevins, pour aller aud. lieu des Rocques saluer S. A. au nom de lad. ville et se conjouir de son acheminement en icelle, et ont commandé au sergent de lad. ville de semondre MM. les vingt-quatre du Conseil et officiers

(1) Les Rocques et le Chouquet, à Saint-Ouen-de-Thouberville, canton de Routot (Eure).

Digitized by Google

de se trouver led. jour de lendemain, tous à cheval et en housse pour aller au-devant de lad. dame, ainsy qu'ils y avoient esté conviez en l'assemblée qui avoit esté tenue aud. Hostel-commun le mardy précédent, auquel jour MM. les quatre quarteniers avoient aussy receu l'ordre de semondre chacun vingt-cinq ou trente des plus notables et apparens bourgeois de leur quartier, pour se rendre aud. Hostel-commun en mesme équipage de cheval et en housse, affin d'accompagner led. corps de ville, suivant les mandemens qui leur en avoient esté envoyez auparavant sur les précédentes nouvelles de la venue de S. A., et led. jour de jeudy, sur les six heures après midy, étant venu advis que S. A. estoit demeurée à Annebault pour quelque légère incommodité et ainsy qu'elle n'arriveroit en ceste ville que le samedy ensuivant, l'assemblée dud. corps de ville et notables bourgeois a esté remise aud. jour de samedy 11e jour de juillet, an présent mil six cens quarante-huict, auquel jour, environ les deux heures après midy, MM. le bailly dud. Rouen, 1er advocat et procureur du Roy au bailliage, conseillers eschevins en charge, plusieurs des vingt-quatre du Conseil, avec les officiers de lad. ville et grand nombre desd. notables bourgeois, se sont rendus aud. Hostel-commun, d'où ils sont partis, tous à cheval et en housse, conduits par mon dit sieur le bailly, précédé des sergens royaux, sergents à masse et de lad. ville, les compagnies de la cinquanteyne et des harquebusiers ne s'estant pas trouvés en ceste cérémonie pour avoir esté envoyez en trois brigades, suivant l'ordre du Roy et le commandement de Mgr. le duc de Longueville, pour servir d'escorte aux prisonniers de guerre du party espagnol, qui estoient gardez en ceste ville et lesquels ont esté envoyez et distribuez par S. M. aux villes de Basse-Normandie et de Bretagne (1),

(1) La ville de Rouen avait réclamé pendant longtemps contre la charge qui lui avait été imposée de pourvoir à la nourriture des prisonniers

Digitized by Google

et led. corps de ville sorti par la porte du Bac, et prenant par-dessus le pont de batteaux, s'est avancé par le fauxbourg de Saint-Sever sur le chemin de Basse-Normandie jusques à cent pas ou environ au-delà du jardin de Saint-Yon, auquel lieu led. corps de ville a rencontré S. A. estant dans son carosse, accompagnée de Mlle de Longueville (1) et de plusieurs autres dames, précédée de grand nombre de noblesse conduitte par Mgr. le marquis de Beuvron, lieutenant-général pour le Roy au gouvernement de Normandie, et suivie de plusieurs dames estans aussy en carosse. Sad. Altesse ayant esté rencontrée entre les village de Quevilly et le prieuré de Saint-Julien, par MM. les capiteines des bourgeois, chacun avec les bourgeois de leurs compagnies, tous en armes, au nombre de six mil ou environ, les uns en forme de bataillon et les autres en haye, suivant l'ordre qu'ils en avoient eu de mon dit seigneur de Longueville et de mon dit sieur de Beuvron; et sont descendus de cheval lesd. sieurs bailly, advocat et procureur du Roy au bailliage, conseillers eschevins en charge et aucuns des antiens et officiers de lad. ville et, parlans par led. sieur bailly, ont salué S. A. au nom de toute la ville, dont elle a tesmoigné grande satisfaction, et les a remerciez. Ce fait, sad. Altesse, continuant son chemin, est descendue de carosse au commencement du pavé dud. faubourg de Saint-Sever, et s'estant mise en chaire à cause de sa grossesse (2), est entrée en lad. ville par lad. porte du Bac, accompagnée

espagnols. L'envoi d'une partie de ces prisonniers dans les villes de la Basse-Normandie avait été une satisfaction tardive accordée à de trop justes réclamations.

(1) Marie d'Orléans, damoiselle de Longueville, fille issue du premier mariage du duc de Longueville; née à Paris le 5 mars 1615. Elle se maria à Trie, le 22 mai 1657, à Henri de Savoie, duc de Nemours.

(2) La duchesse d'Orléans était enceinte de Charles Paris d'Orléans, depuis connu sous le nom de comte de Saint-Paul. Il vint au monde à Paris le 29 janvier 1649.

Digitized by Google

dud. corps de ville et notables bourgeois, qui l'ont suivie et conduitte jusqu'à l'abbaye de Saint-Ouen, où elle a pris logement, auquel lieu lesd. sieurs bailly, advocat et procureur du Roy, conseillers eschevins en charge et aucuns des antiens, ayant mis pied à terre, ont esté recevoir les commandemens de S. A. de la part de toute la communauté de lad. ville, et de là estans remontez à cheval sont revenus aud. Hostel-commun, au mesme ordre qu'ils en estoient partis, où chacun s'est séparé à la réserve desd. sieurs eschevins en charge, lesquels, assistez des officiers de lad. ville, sont retournez aud. Hostel de Saint-Ouen faire la révérence à S. A. et luy rendre les obéissances de lad. ville, ayant esté présentez à sad. Altesse par mon dit seigneur de Beuvron, et, suivant la charge qu'ils en avoient eue de mon dit seigneur de Longueville ont présenté à S. A. les clefs de lad. ville, lesquelles elle a refusez, leur ayant dit qu'elles ne pouvoient estre en meilleures mains, et de là ont esté à l'appartement de Mlle de Longueville, à laquelle ils ont aussy fait la révérence et luy ont rendu leurs submissions et respects, et incontinent après Me Thomas de Languedor, maistre des ouvrages et fortifications de lad. ville, a esté présenter à S. A., au nom d'icelle ville, 6 douzeines de boittes de confitures et 4 douzeines à Mlle de Longueville.

Le mercredy XVe jour dud. mois de juillet, MM. les Conseillers eschevins, accompagnés des officiers de lad. ville, ont esté aud. Hostel de Saint-Ouen, sur les onze heures du matin, auquel lieu ils ont présenté à Mme la duchesse de Longueville, au nom de lad. ville, un chandelier d'argent blanc ciselé à douze branches et une plaque aussy d'argent, d'un ouvrage très rare et très accomply, de la valeur de quatre mil livres ou environ, dont S. A. a remercié lesd. sieurs eschevins en paroles fort civiles et affectionnées.

Digitized by Google

Réception faite et collation servie à Mme la duchesse de Longueville à l'Hôtel-de-Ville.

Et le lendemain, XVIe, deux desd. sieurs eschevins ayant esté supplier S. A. d'avoir aggréable de venir prendre la collation aud. Hostel-de-Ville, et de leur faire savoir le jour de sa commodité, sad. Altesse leur a fait espérer cest honneur au lundy ensuivant, sur les cinq heures au soir, ce qu'ils ont incontinent fait sçavoir à Mlle de Longueville, laquelle ils ont aussy priée de lad. collation, que lesd. sieurs eschevins ont donné ordre au concierge de lad. ville de préparer pour led. jour, meslangée de viande et de confitures suivant le mémoire qu'ils luy en ont donné, et luy ont enjoint d'inviter Mesdames les première présidente de Bernière, de Saint-Aubin, d'Anfreville, de Franquetot, Bigot et de Martigny, présidentes au Parlement ; Mesdames de Motteville, première présidente à la Chambre ; de la Barre, de Fumechon et du Tronc, présidentes à lad. Chambre ; Mesdames d'Hocqueville, première présidente à la Cour des Aydes ; Jubert de Saint-Michel et de Croismare, présidentes à lad. Cour des Aydes ; Mesdames la duchesse de Portland, angloise ; la comtesse de Croisy, la comtesse de Maulevrier et la marquise d'Ectot, Mlle de Beuvron, Messieurs les vingt-quatre du Conseil et officiers de lad. ville, et ont commandé aux capitaines de la cinquanteine et des harquebusiers de se rendre aud. Hostel-de-Ville, avec leurs compagnons pour faire haye depuis la première porte dud. Hostel-commun, jusqu'à la porte de la salle, et empêcher la confusion lors de l'arrivée de S. A., vers laquelle MM. du Mouchel et Godescar, deux desd. sieurs eschevins, ayant esté le matin dud. jour de lundy XXe dud. mois de juillet, pour recevoir ses commandements et rapporté que sad. Altesse se disposoit à venir aud. Hostel-de-Ville,

Digitized by Google

sur les cinq heures après midy, toutes choses ayant esté préparées à lad. heure, lesd. sieurs de Saumont et Coulon, quarteniers, ont esté députez vers S. A. pour luy faire entendre que lad. collation estoit preste, et incontinent après, S. A. est arrivée aud. Hostel-de-Ville, menée par mon dit sieur le marquis de Beuvron et accompagnée de Mlle de Longueville, de Mesdames de Bernière, de Franquetot et Bigot, présidentes au Parlement; de Mme la marquise d'Ectot, de Mlle de Beuvron et autres dames et demoiselles de sa suitte; et à la grande et première porte dud. Hostel-de-Ville, Messieurs Hébert, second conseiller eschevin, et du Mouchel, premier conseiller moderne, l'ont esté recevoir, et au milieu de la cour, Mr de Guenonville, 1er conseiller eschevin, assisté de MM. les autres conseillers eschevins en charge, luy ont fait une seconde réception, led. sieur de Guenonville portant la parole, MM. les premiers advocat du Roy et procureur du Roy au bailliage, avec les antiens conseillers eschevins estant demeurez en lad. salle et ayant seulement salué S. A. entrant dans lad. salle sans parler à cause de l'absence de MM. le bailly et lieutenant-général; et a esté lad. collation présentée à S. A. dans lad. salle, tendue de belles et riches tapisseries, sur une longue table couverte de linge ouvragé damassé, led. sieur de Guenonville ayant présenté la serviette à Mme la duchesse de Longueville et led. sieur Hébert à Mlle de Longueville, lesquelles ils ont aussy entretenues et servies dans lad. collation, qui a esté prise avec grand respect, les violons sonnans par intervalles; et estoient Mme la duchesse de Longueville et Mlle de Longueville, assises chacune dans un fauteuil vis-à-vis l'une de l'autre, et au-dessoubz de S. A. Mme la duchesse de Portland, MM^mes de Berniere, de Franquetot, Bigot, de la Porte, d'Hocqueville et autres dames et demoiselles, et au-dessoubz de Mlle de Longueville, Mme la marquise d'Ectot, Mlle de Beuvron et autres dames et demoiselles de la

Digitized by Google

suitte de leurs Altesses, mon dit sieur le marquis de Beuvron, MM. l'abbé de Fiesque (1), comte de Croisy et marquis d'Ectot, et après lad. collation, lad. table ayant esté levée et leurs Altesses s'estans diverties quelque temps à danser, elles sont parties dud. Hostel-de-Ville, ayant esté reconduites jusques hors la grande et première porte, par lesd. sieurs eschevins, qui leur ont rendu très humble grâce de l'honneur qu'elles avoient eu aggréable de faire à lad. ville, comme, de leur part, leurs Altesses les ont remerciez de la bonne réception qui leur avoit esté faicte; et au parvis de la cour dud. Hostel-de-Ville et aux galleries d'icelle estoient attachés plusieurs escussons aux armes de France, de mon dit seigneur de Longueville, de Mme la duchesse de Longueville, de Mlle de Longueville, de la province et de lad. ville, toutes revestues de guirlandes de laurier ; et dans lad. salle y avoit nn dais qui couvroit la place en laquelle leurs Altesses estoient assises, et plusieurs chandeliers suspendus au plafond, chargez de flambeaux de cire, lesquels n'ont point servy, leurs Altesses estant parties dud. Hostel-de-Ville, avant le jour finy.

Le lundy IIIIe jour d'août mil VI^c^ quarante-huict, MM. les Conseillers eschevins ayant esté advertis que Mme la duchesse de Longueville et Mlle de Longueville avoient fait résolution de partir led. jour de ceste ville, ils se sont rendus à Saint-Ouen sur les dix heures du matin, pour prendre congé de leurs Altesses, et, après leur avoir rendu leurs obéissances, ils les ont accompagnez en carosse jusques sur le bord de la rivière, où elles se sont mises en batteau pour aller au Port-Saint-Ouen, jusques auquel lieu lesd. sieurs eschevins et officiers de lad. ville les ont aussy accompagnez, et là ont

(1) Claude de Fiesque, abbé de Lonlay, fils de François de Fiesque, comte de Bressuire et d'Anne le Veneur.

Digitized by Google

pris leur dernier congé et receu leursc ommandemens, ayant esté présenté à Mme la duchesse de Longueville deux douzeines de boittés de confitures, et à Mlle de Longueville une douzeine.

Digitized by Google

Parties de œuvres de carpenterie et de machonnerie faites par grant necessité en la viconté d'Auge, prises sur le Roy nostre sire, et comptées au terme de Pasques, l'an mil trois cent soixante-six.

Carpenterie. — Pour deniers paiés à Pierres Houel et à Pierres Hardouin, boscherons, pour les journées de els et de leurs deus varlès, pour couper, abatre, abouter et escarrir plusours grans chesnes en la forest du Roy nostre Sire, appellée la forest de Bonneville-sur-Touque, èsquels chesnes ils firent vint et chinc tronches pour faire aez, lices, postilles, liens et autre merrien nécessaire pour les repparacions des garites et autres édeffices dudit chastel, pour els un chascun 8 jours, par jour chascun 3 s., pour tout et despens valent 4 l. 16 s. (1).

Pour le peine et saillaire de Jehan Lemonnier et de Jehan de Touque, de leurs chevaulx, varlés et charetes, pour adporter les XXV tronches dessus dites de ladite forest eudit chastel, par marchié fait à els, pour chacune charetée, V s.; pour XIIII charetéez valent LXX s. (2).

Pour la peine, sallaire et despens de Robin Dufour et de son compaignon, qui firent aez et autre merrien dudit boys, s'cerent du long par marchié fait à els pour chacun pié d. 1 d. t.; pour XVIII cents piés valent VII l. X s. (3).

Pour les journées et pencions de Guillaume Millet et son varlet, charpentiers, aloués en tasche pour tout l'an pour veir et visiter, reffourmer et reffaire les ouvrages dud. chastel et prendre garde qu'il ne dechient, chacun jour ferié et ouvrable, et ont mist un post à une tourele qui porte la poutre de la meson dessus la porte dudit chastel, et ont redreché, resouvit et relié les garites emprès la tourelle aux

Digitized by Google

pos, et aussi ont resouvit le pont et les pos et les liens de la porte de la bastide et reffait les degreiz et remis y plusieurs aez et merrien, et si ont fait V huis et les sièges et les lices de la cohue de nouvel faite devant led. chastel et plusieurs autres ouvrages, et y ont mis et emploié grant quantité dud. merrien, — par jour XVIII d. t. pour toutes choses, — du xxixe jour de septembre derrain passé inclus jusques au ve jour d'avril exclus après, ensemble pour CIIII^xx VIII jours valent XIIII l. II s. (4).

Pour la peine et sallaire desdis boscherons, pour coupper en la dite forest plusieurs grans chesnez et d'iceulx faire essende pour estre mis et emploiez en la couverture des maisons dudit chastel par marchié fait à els pour chascun mille VI s. t.; pour XXXIIII milles valent X l. IV s. t. (5).

Pour la peine et sallaire de Henry Padou et de Jouen Legrant et de leurs jumens pour adporter la dite essende de ladite forest eudit chastel, par marché fait à els pour mille, III s., pour XXXIIII milles valent CII s. (6).

Pour IIII^xx XVI milles de clou à essende acheté de Richard de Rabu et Robin Leboucher, ferons, pour estre mis et emploié à la dite essende, metre et emploier ès repparacions des couvertures des mesons dudit chastel, chascun mille V s., valent XXIIII l. t. (7).

Pour la peine, sallaire et journées de Guillaume Carpentier et de son compaignon, couvreurs d'essende, pour emploier la dite essende, c'est assavoir sur la meson dessus la porte dudit chastel et sur les estables emprès la chapelle dudit chastel et aillours où mestier estoit et ès lieux plus descouvers, par marchié fait à luy pour chascun mille VIII s. IV d.; pour XXXIIII milles qu'ils en ont emploiez, valent XIII l. VI s. VIII d. (8).

Pour recouvrir la dite cohue devant ledit chastel, eu bout devers la mer qui estoit découvert par le vent, — baillé en

Digitized by Google

tasche à Pierres Maugier pour [trouver] ros, vignete et toute peine et pour y faire II fenestres en ladite couverture pour avoir greigneur clarté en ladite cohue, pour tout, XX s. t. (10).

Pour seuiller de pierre et clore de pal et de terre ladite cohue, baillé en tasche à Henry Quidort pour trouver pierre terre, boys et tout, XI s. t. (10).

Pour X paire de gons et de pentures de fer pour les huis de ladite cohue achetés à Lucas des Haies, XX s. (11).

Pour II sereures et les clefs pour II des huis de ladite cohue à Michel Saquespée, VIII s. (12).

Pour le saillaire et paine du clerc qui escript ces roulles et double et fist plusieurs autres escriptures, XV s. (13).

Somme : IIII^{ix} VII l. XIII s. VIII d.

NOTES.

Ce compte est écrit sur une feuille de parchemin de 0^{m}35 de hauteur sur 0^{m}31 de largeur. Je l'ai acheté à Paris, chez Charavay, avec d'autres pièces normandes. Par sa date et son objet, il se rattache à l'un des épisodes de la guerre de cent ans, probablement à une course menaçante d'une grande compagnie. Par *grant nécessité*, dit l'intitulé du compte, expression qui, sans doute, vise aussi bien le danger d'une surprise que l'insuffisance des défenses de Lisieux, auxquelles le roi dut pourvoir quelque temps après par l'allocation d'un secours financier.

Nous n'avons qu'un payement du compte de l'an 1366, ce qui concerne la *charpenterie*. La maçonnerie nous manque, à moins que ce mot employé dans le titre ne s'applique à

Digitized by Google

quelques travaux de maçonnerie et de couvertures mélangés avec le détail des ouvrages de charpente.

Nous avons transcrit exactement le texte, qui est fort bien écrit et facile à lire, sauf un seul mot.

---

(1) Les *boscherons* avaient des *varlés*, lesquels étaient payés le même prix, trois sous par jour. Cet article explique le travail demandé à ces hommes : *couper et abattre* les chênes, les *abouter* (régler de longueur), les *écarrir* (pour le débitage), y faire des *tronches* (tranches, débit à la scie), pour faire *aez* (planches), lices (planches légères), *postilles* (petits poteaux), *liens* (terme de charpente encore usité), *merrien* (pour merrain, désignation autrefois générique pour le bois de menuiserie, restreinte aujourd'hui au chêne de choix *maillé*).

(2) Nous avons ci-dessos le travail des hommes à la journée. Voici le prix du transport par charrettes et chevaux : 5 sous le voyage, par collier, dirait-on aujourd'hui. Le trajet ne nous est pas connu, les dimensions de la forêt dite alors de Bonneville-sur-Touques ne pouvant à cette date être précisées. Nous l'évaluons à 5 lieues, soit 10 lieues par voyage.

(3) Voici maintenant le travail à la tâche, le sciage de long au pied carré à raison de 1 denier le pied. Le bois n'avait été débité qu'en gros dans la forêt par les bûcherons, ce premier débitage ayant pour but de rendre transportable le bois utile aux travaux projetés en abandonnant les déchets.

(4) Cet article nous montre deux charpentiers *aloués à l'année* pour ce que nous appellerions *l'entretien* du chastel de Lisieux. Mais nous y trouvons quelque chose de plus intéressant. C'est d'abord la constatation formelle de l'existence d'une véritable place d'armes construite en bois et d'une certaine importance, ayant maison au-dessus de la porte d'entrée, qui était, pensons-nous, une *Bretèche*, plus des guérites, une tourelle, et une *bastide* formant probablement le corps de la place et ayant des degrés d'accès, enfin un bâtiment extérieur, *la cohue, de nouvel faite*, d'où nous pouvons déduire que le chastel et ses clôtures étaient d'une date plus ancienne.

Or, l'abbé De la Rue (*Annales militaires, p.* 236) dit qu'en 1367, les Lexoviens exposaient au Roi que leur ville n'étant pas close, ils avaient

Digitized by Google

dû se retirer dans des baraques qu'ils avoient bâties au pied de la forteresse qu'habitait leur évêque. Sans pouvoir dire que ces baraques étaient le *chastel* dont nous analysons le compte, il nous est permis de penser que ce *chastel* était voisin du chateau-fort épiscopal. Ces dépenses provisoires avaient dû être établies après la prise de Lisieux par les Anglais, en 1356. C'est en 1374 que le Roi Charles V accorda un subside pour rétablir les fortifications de la ville, lesquelles ne la préservèrent pas de nouvelles incursions de l'ennemi.

(5) Autre marché à tâche, fait avec les *boscherons* pour préparer l'*essente* destinée à la couverture des maisons dudit *chastel*, à raison de 6 s. par mille d'essente. Ceci confirme l'importance de la place d'armes, puisqu'elle contenait plusieurs maisons ou édifices, le tout en bois, même la couverture, l'essente ou bardeau remplaçant la tuile.

(6) Marché de transport à prix fait pour apporter l'essente préparée sur place dans la forêt de Touques.

(7) Achat des clous pour la pose de l'essente, à raison de 5 s. le mille.

(8) Marché de couverture à tâche, à raison de 8 s. et 4 d. le mille d'essente mise en place, par des *couvreurs d'essente*, métier spécialisé, d'où l'on peut admettre l'usage frequent des couvertures en bois à cette époque. Mais ici l'importance des bâtiments enfermés dans l'enceinte du *chastel* augmente encore, car il est fait mention d'*estables* (écuries) près *la Chapelle* et autres lieux plus découverts, à réparer.

(9) Par *ros* ou *vignettes*, il faut, vraisemblablement, entendre des roseaux et des vignots.

(10) Marché à prix fait pour regarnir les murs et le sol de la cohue qui était en piteux état. Les murs étaient en terre et pal (palis). *Seullier* ou *soullier* de pierre signifie regarnir le sol ou peut-être le pied des clôtures, qui en Picardie se nomme encore la *sole*.

(11) Prix de 10 gonds et pentures, 20 s.

(12) Prix de 2 serrures pour 2 des portes, 8 s. De cet article et du précédent, on peut inférer que la cohue avait 3 ou 4 portes et manquait de fenêtres, selon l'article 9 précédent, les portes restant ouvertes durant les réunions ou séances.

(13) Enfin, le clerc chargé d'écrire le rôle de ce compte, la copie que nous analysons et plusieurs autres écritures, reçut 15 s., somme très supérieure, comme salaire, aux journées des ouvriers, car elle était, peut-on croire, le prix du travail d'un seul jour.

Digitized by Google

REMARQUES

Il faut multiplier par 25 ou 30 les prix contenus au précédent compte pour les comparer aux prix actuels.

Nous avons analysé ce compte, en vue surtout d'en faire ressortir l'existence, en 1366, d'une place de refuge palissadée où les habitants de Lisieux pouvaient se réfugier en cas de *grant nécessité,* selon les termes du document, à quoi ils étaient souvent exposés en cette période néfaste de notre histoire. On a vu, par l'analyse des articles, que le *Chastel* ne manquait ni d'étendue ni d'importance, renfermant divers bâtiments et une chapelle, des écuries, etc. Il devait être susceptible d'une certaine résistance, nos ancêtres étant bons charpentiers et habiles à l'emploi dn bois, qui alors était abondant dans les anciennes forêts du pays.

Nous avons noté au passage les diverses formes de marché usitées avec les ouvriers, à la journée, à la tâche ou à prix fait, et nous remarquons le soin et la correction des notes consignées par le clerc touchant les articles du compte. On ne ferait pas mieux de nos jours pour la rédaction d'un devis ou d'un mémoire de travaux.

Il reste à déterminer la *grant necessité* qui motiva, en 1366, les réparations du *chastel* de Lisieux et l'emplacement même qu'occupa ce *chastel*, deux points sur lesquels nous n'avons aucun renseignement, à moins de croire que les barraques en bois dont parle l'abbé De la Rue, ne fussent les restes dudit *chastel,* qui aurait été voisin du château-fort occupé par l'évêque de Lisieux.

H. Sabine.

Rouen. — Imp. E. Cagniard, rue Jeanne-Darc, 88.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

EXERCICE 1881-1882

V

PROCÈS-VERBAUX

ASSEMBLEE GÉNÉRALE

Tenue le jeudi 23 novembre 1882

DANS L'HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A deux heures

Sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire

Etaient présents au bureau : MM. Ch. de Beaurepaire, vice-président; Paul Allard, secrétaire-adjoint; Bouquet, archiviste; d'Estaintot, Félix, de Merval, Héron, membres du Conseil.

Ont répondu à l'appel de leurs noms :

MM. Paul Allard, abbé Allard, Paul Baudry, de Beaurepaire, Bouquet, d'Estaintot, Félix, Fleury père, abbé Fleury, Héron, Le Brument, Lemarchand, Pierre Le Verdier, Lesens, Marc-Guernet, de Merval, abbé Tougard, Président de Tourville.

Digitized by Google

Lecture est donnée d'une lettre de M. de Blosseville, président de la Société, s'excusant de ne pouvoir assister à cette séance.

M. de Beaurepaire prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

Il n'a pas tenu à nous que la séance d'aujourd'hui n'aît eu pour vous le même attrait que les précédentes. Bien que vous nous ayez toujours tenu compte de nos moindres efforts, notre désir eût été de nous présenter devant vous sous le patronage d'un homme connu, estimé de tous, et dont le concours, dans cette circonstance, eût été, pour nous, un titre nouveau à votre indulgence. Dans ce but, notre choix s'était porté sur un savant universellement aimé et vénéré, M. Jules Desnoyers, membre de l'Institut, conservateur du Muséum d'Histoire naturelle, dont les nombreux ouvrages joignent, au mérite d'une forme irréprochable, celui d'une érudition aussi profonde que variée. Vous savez, Messieurs, tout ce que la Société de l'Histoire de France doit à la longue collaboration de son habile secrétaire, et de quelle manière elle a voulu lui marquer sa reconnaissance. Cette Société a servi de modèle à la nôtre. Aussi fûmes-nous tout particulièrement flattés de l'adhésion que M. Desnoyers nous donna, dans un temps où nous n'en étions qu'à nos débuts, et où nous ne pouvions nous prévaloir, auprès du public, que de nos bonnes intentions. L'honneur eût été plus grand encore, si M. Desnoyers eût pu venir présider cette réunion, ainsi que nous l'en avions prié. Malheureusement les douloureuses préoccupations d'un deuil récent, auquel nous ne pouvions manquer de nous associer, les soins exigés par une santé ébranlée, pour le rétablissement de laquelle nous formons les

Digitized by Google

vœux les plus sincères, ont empêché M. Desnoyers de se rendre à notre appel. Il ne lui a même pas été possible de rédiger, pour notre instruction, un programme de travaux, que nous aurions reçu avec la satisfaction la plus vive, et dont nous nous serions empressés d'enrichir nos Mémoires. Il nous sera, du moins, permis d'inscrire le nom de M. Desnoyers sur la liste de nos présidents d'honneur, au même titre que ceux de MM. Guizot et Chéruel. Ce sera un témoignage public de l'intérêt qu'un savant aussi éminent voulut bien nous porter, et de l'hommage que nous avions l'intention de lui rendre.

Pour nous acquitter de nos obligations envers vous, je dois maintenant, Messieurs, vous entretenir des publications que votre Conseil a préparées et de celles dont il a surveillé l'impression.

Sur la proposition de M. Bouquet, nous avons décidé la publication d'un volume relatif à l'Histoire de Neufchâtel, formé de trois documents inédits dont on ne connaît que deux ou trois copies.

Le premier de ces documents embrasse une période de cent vingt ans ; il porte pour titre : « Mémoire d'Adrien Miton, président en l'Élection de Neufchâtel, parlant des mariages, naissances, décès et évènements importants arrivés en la ville de Neufchâtel et ès environs, etc., dont il a reçu avis certain de ses devanciers ou qu'il a connus par lui-même. » Une copie de ce mémoire fait partie des archives du Ministère des affaires étrangères, par suite d'une acquisition faite, vers 1810. M. Bouquet en fut informé par l'un de nos plus dévoués sociétaires, M. Chéruel, à qui de longues recherches sur l'administration de Mazarin ont rendu ces archives familières. Notre confrère fut autorisé à prendre connaissance de ce manuscrit et même à en faire relever une expédition et à l'imprimer.

Digitized by Google

Le manuscrit en question, qui n'est, lui-même, qu'une copie faite au siècle dernier d'après le manuscrit original, vraisemblablement perdu, se compose de 144 feuillets petit in-folio. L'expédition que M. Bouquet s'est procurée a été révisée avec le plus grand soin par M. Chéruel, et nous en sommes presque à nous reprocher que cette tâche aride ait absorbé bien des heures d'un temps précieux que réclamaient de plus importants travaux.

L'existence du second document, concernant également l'Histoire de Neufchâtel, a été révélée à M. Bouquet d'une façon non moins inattendue.

M. le vicomte de Grouchy, ministre plénipotentiaire, sachant que M. Bouquet s'occupait de la publication du Mémoire de Miton, où il est question des Grouchy de Neufchâtel, lui offrit spontanément des notes généalogiques sur cette branche de sa famille, avec la copie d'un poème latin concernant le monastère de Bernesault, près de Neufchâtel, monastère dont le nom revient fréquemment dans le Mémoire de Miton.

Ce poème, de 674 vers, est intitulé *Salisberna,* par une traduction fantaisiste du nom de Bernesault, en latin *Berne Saltus* ou *Bernonis Saltus;* il fut composé au commencement du XVIIe siècle par un nommé Pierre de Grouchy, qui était investi d'une charge d'avocat du roi dans sa ville natale. L'auteur y passe en revue les prieurs de Bernesault; il décrit les bâtiments de ce monastère assez obscur, et qui n'acquit quelque notoriété qu'après qu'il eut servi d'établissement aux Pénitents du tiers-ordre, dont le père Jean-Marie de Vernon a pris soin de raconter l'histoire.

On avait perdu la trace de ce manuscrit. M. Emile Travers eut le bonheur de le retrouver; M. de Grouchy, son ami, homme soucieux de l'illustration de sa famille, en fit faire aussitôt une copie, que M. Bouquet a transcrite à son

Digitized by Google

tour, et dont la publication a semblé à votre Bureau pouvoir être jointe avec avantage à celle du Mémoire de Miton, si, comme il y a tout lieu de l'espérer, M. Emile Travers veut bien nous le permettre.

Le troisième document a pour titre : « L'Histoire civile et militaire de la ville de Neufchâtel, par Dom Bodin, religieux bernardin et procureur de la communauté de Beaubec en 1753. »

Une copie qui en fut faite en 1782, comprenant 80 pages environ, d'une écriture très fine et très serrée, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque publique de Rouen.

Dans cet ouvrage, qui n'est, il est vrai, que de seconde main, on trouve tracée à grands traits la suite de l'Histoire de Neufchâtel depuis le moyen âge jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

Nous nous garderons d'exagérer l'importance de ces trois manuscrits. Leur réunion en un volume, les notes judicieuses qui seront jointes au texte, la savante introduction dont il sera accompagné, ne sauraient équivaloir à une histoire de Neufchâtel, telle que nous l'attendions de M. Ernest Semichon, telle que nous l'obtiendrons, peut-être, de son fils, M. Charles Semichon, aujourd'hui inspecteur général des finances. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que, par la publication projetée, qui ne pouvait être confiée à un éditeur plus laborieux et plus compétent, nous mettrons à la disposition du public une mine utile et facile à exploiter, plus abondante en renseignements certains sur Neufchâtel qu'on n'en saurait rencontrer dans les courtes notices dont cette ville, jusqu'à ce jour, a été l'objet.

La publication de ce volume ne pourra avoir lieu que dans le cours de l'année 1883-1884, la préparation devant demander à M. Bouquet de longues recherches, tant les manuscrits que nous venons de citer renferment de dates, de faits, de

Digitized by Google

noms de lieux et de personnes qui ont besoin d'être vérifiés et éclaircis.

Je ne parlerai de l'*Histoire de l'abbaye du Tréport* que pour vous annoncer que M. Lormier a bien voulu nous promettre de donner, de nouveau, ses soins à cette intéressante publication, dont la suite est attendue avec impatience par nos sociétaires de la Haute-Normandie, et notamment par les habitants des villes d'Eu et du Tréport. Les motifs les plus légitimes en avaient suspendu l'impression, et nous pouvons dire, en toute vérité, que, si regrettable qu'ait pu être ce retard, nous n'avons éprouvé, à l'égard de notre excellent confrère, d'autres sentiments que ceux de la plus sincère gratitude et de la sympathie la plus respectueuse.

Une autre publication vous avait déjà été signalée comme étant de nature à être entreprise par notre Société. Dans un discours prononcé à la séance solennelle le 25 juillet 1875, discours dont, sans doute, vous n'avez pas perdu le souvenir, M. Léopold Delisle, alors notre président d'honneur, nous avait fait connaître un poème historique dû à Etienne de Rouen, poème analysé autrefois par La Porte Dutheil, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, longtemps égaré, retrouvé récemment par l'un des plus illustres érudits de notre époque, le cardinal Maï, et publié par lui à Rome, il y a peu d'années. La façon dont l'histoire de Normandie au XIIe siècle y est traitée, la description qu'on y trouve de la ville de Rouen et de l'abbaye du Bec, l'éloge que le poète fait de l'impératrice Mathilde et du roi Henri II, les récriminations amères qu'il adresse à Thomas Becket, étaient, dans la pensée du savant administrateur de la Bibliothèque nationale, autant de considérations qui faisaient de cette composition un document historique de premier ordre. Aussi nous engageait-il à examiner si le *Draco Normannicus* (c'est le titre de ce poème) ne mériterait pas d'avoir

Digitized by Google

sa place dans nos Mémoires, en y joignant les poésies d'Etienne de Rouen, qui sont conservées dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale. M. Léopold Delisle ne s'en est pas tenu à cette recommandation discrète. De plus en plus pénétré de l'importance du *Draco Normannicus*, averti d'ailleurs qu'il s'en préparait une édition en Allemagne, il nous a pressés de prendre les devants, et, pour nous déterminer plus sûrement, il a mis à notre disposition un exemplaire de l'édition donnée à Rome, exemplaire collationné par lui, et nous a présenté comme éditeur un habile paléographe, M. Omont, d'Evreux, auquel nous devrons bientôt le catalogue complet des manuscrits de la Bibliothèque publique de Rouen. C'était plus qu'il n'en fallait pour que la proposition qui nous était faite fût accueillie par nous avec faveur. L'impression de toute la copie qui nous a été transmise a été exécutée en peu de jours et avec une promptitude qui a dépassé l'attente de ceux qui nous avaient le plus excités à la diligence. Il y a plus de six semaines que les seize feuilles contenant le *Draco Normannicus* et les poésies d'Etienne de Rouen ont été tirées. Mais nous attendons encore l'introduction et les tables dont M. Omont s'est chargé. Nous ne doutons pas que, de son côté, il ne fasse tous ses efforts pour ne pas nous faire perdre l'avance que nous avons prise sur l'Allemagne, et pour qu'un volume, si près de sa fin, puisse nous être distribué dans un court délai.

Aujourd'hui, du moins, nous pouvons vous offrir le premier volume de l'*Histoire de l'abbaye royale de Jumièges*, publié par M. l'abbé Julien Loth d'une manière qui nous a paru ne rien laisser à désirer sous le rapport de la correction du texte, sous celui de la rédaction des notes. Savantes, succinctes, précises, ni trop rares, ni trop abondantes, elles rehaussent singulièrement la valeur de l'œuvre du chroniqueur bénédictin.

Digitized by Google

Parmi les cures mentionnées dans cet ouvrage comme dépendant de cette antique et célèbre abbaye, il s'en rencontre une qui nous présente un intérêt particulier, parce qu'elle fut occupée pendant plusieurs années par un homme qui ne saurait être indifférent à une Société comme la nôtre. Je veux parler de la cure de Saint-Paër sur Duclair, dont fut titulaire, de 1696 à 1708, l'abbé de Vertot, l'auteur des *Révolutions romaines*.

Comme le fait n'est point connu, vous me permettrez d'en dire ici quelques mots, en rappelant les liens qui rattachent l'abbé de Vertot à ce pays.

René Dauber de Vertot naquit au château de Bennetot le 25 novembre 1655. Il était le deuxième fils de François Dauber, sieur de Bennetot (1) et de Louise de Hanyvel de Mannevillette (2). Du côté paternel et du côté maternel, il se

(1) Il était fils et héritier en partie de messire Charles Dauber, chevalier, seigneur et patron de Daubeuf, Vertot, Gruchet, et de dame Louise de Prye.

(2) Elle était fille de messire Adrien de Hanyvel, chevalier, seigneur et patron de Mannevillette, Rouvray, Chambray et la Brière, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, ci-devant l'un des écuyers de S. M., pour lors Trésorier général de France en la généralité de Rouen, et de dame Anne Deschamps. Le contrat de mariage de François Dauber et de Louise de Hanyvel existe aux archives du tabellionage de Rouen. (Minutes de Jacques Crespin et N. Moisson.) Il est daté du 26 mai 1650. Par ce contrat, François Dauber, du consentement de la dame de Prye, sa mère, et de René Dauber, seigneur de Daubeuf, son frère aîné, promet prendre à femme et épouse lad. de Hanyvel; et icelle de Hanyvel, semblablement du consentement du sieur de Hanyvel, son père, et de dame Anne de Moy, sa mère en loi, promet accepter ledit Dauber pour son mari. Ledit sieur de Hanyvel promet donner, pour et au nom de sa fille, et en faveur du mariage, pour être son dot, six-vingts acres de terre à Saint-Etienne-du-Rouvray. Le frère de la future, Adrien de Hanyvel, sieur d'Isneauville, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, trésorier général du clergé de France, lui donne de son côté 1,200 l. Parmi ses meubles, on remarque une chambre garnie de lit, tapisserie,

Digitized by Google

rattachait aux meilleures familles de la Haute-Normandie. Les Hanyvel avaient rempli à Rouen les fonctions les plus honorables, et leurs relations avec l'Espagne expliqueraient peut-être le choix que l'abbé de Vertot, au début de sa carrière littéraire, fit d'un sujet qui est un des évènements les plus remarquables de l'histoire de ce pays.

Une notice, insérée dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, nous apprend qu'on envoya René de Vertot, avec un bon précepteur, faire ses études au collège des Jésuites de Rouen, où il soutint ses dernières thèses de philosophie à l'âge de seize ans.

Ce fut de son plein mouvement qu'il demanda à prendre la tonsure. « A sa sortie du séminaire, continue son biographe, il disparut totalement, et ce ne fut qu'après six mois de recherches qu'on découvrit enfin qu'il était allé se jeter dans un couvent de Capucins à Argentan. » Il ne tarda pas à y faire profession sous le nom de frère Zacharie. Mais bientôt, un mal de jambe dont il avait déjà souffert quand il était au collège, et qui avait amené une carie de l'os, mit ses jours en danger. On essaya d'abord d'un changement de résidence. Du couvent des Capucins d'Argentan, le jeune religieux fut envoyé au couvent des Capucins de Fécamp, où il se trouvait à portée des secours de sa famille. Mais, malgré les soins qui lui furent prodigués, il fallut reconnaître que sa santé ne pouvait s'accommoder d'une règle trop austère. On prit l'avis des médecins et des chirurgiens ; on consulta les docteurs de la Sorbonne, et l'on obtint, du consentement des supérieurs, un bref du pape autorisant la translation du frère Zacharie dans l'ordre de Prémontré.

En conséquence, il prit l'habit en l'abbaye du Valsery.

carrosse et chevaux, et une croix de diamants donnée par Anne de Hanyvel, femme de Ch. de Brebion, écuyer, sieur de Boscarré, conseiller du roi, maître ordinaire en sa Chambre des comptes.

Digitized by Google

Ses talents ne tardèrent pas à s'y révéler. L'abbé Colbert, qui était chef et général de l'ordre de Prémontré, ayant entendu parler du frère de Vertot de la manière la plus avantageuse, le fit venir à Prémontré pour y enseigner la théologie, s'intéressa vivement à lui, le prit pour secrétaire et le pourvut du prieuré de Joyenval. Tant de marques de faveur ne firent qu'indisposer les religieux ; et pour obtenir la paix, le frère de Vertot dut se contenter d'une simple cure qui dépendait de l'ordre de Prémontré, la cure de Croissy-la-Garenne, près la machine de Marly.

Ce fut là que, suivant le conseil de deux de ses compatriotes, Fontenelle et l'abbé de Saint-Pierre, il prit la résolution de s'adonner à l'étude des belles-lettres et à celle de l'histoire. Il débuta par l'*Histoire de la Conjuration du Portugal*. Elle parut, en 1689, chez Claude Barbin qui avait déjà publié, en 1665, l'*Histoire de la Conjuration du comte Jean-Louis de Fiesque,* du cardinal de Retz, et, en 1674, la *Conjuration des Espagnols contre la République de Venise*, de Saint-Réal. L'ouvrage de Vertot eut le plus grand succès, et passa pour un des morceaux les mieux écrits de la langue française. Le P. Bonhours, qui était un juge difficile à satisfaire, en parla avec les plus grands éloges. Bossuet lui-même en fut ravi : il dit un jour au cardinal de Bouillon que la plume de Vertot était taillée pour la vie de M. de Turenne.

Ce livre avait été dédié à Madame la Dauphine et présenté modestement comme l'essai d'un auteur qui avait voulu se procurer quelque distraction « dans le loisir dont on jouit malgré soi à la campagne. » Le fruit qu'il s'en promettait indique une ambition bien modérée : celle d'obtenir une cure dans sa province dont il n'était sorti qu'à regret.

L'occasion s'en présenta au bout de quelques années, « quand il put permuter, dit son biographe, la cure de Croissy-la-Garenne avec une autre du pays de Caux. Par surcroît de

Digitized by Google

bonheur, il obtint ensuite les dispenses pour passer de cette seconde cure, toujours dépendant de l'ordre, à une troisième qui était purement séculière, d'un gros revenu et aux portes de Rouen (1). »

Ce passage, qui nous intéresse plus spécialement, a besoin d'être complété et rectifié. Ce sera, à vrai dire, Messieurs, le seul objet des notes que je veux vous soumettre.

En 1693, l'abbé de Vertot n'appartenait plus à l'ordre de Prémontré, mais à celui des chanoines réguliers de Saint-Augustin, ordre plus mitigé et dans lequel il réussit à se faire transférer par la faveur de Mgr. Colbert, archevêque de Rouen, vraisemblablement dans le dessein d'obtenir un bénéfice à sa convenance. Il choisit celui de Fréville, que précédemment avait occupé Antoine Corneille, dont la Société rouennaise de Bibliophiles a publié un recueil de poésies. Vertot y succéda à un nommé Etienne Richomme (2), en faveur de qui il avait résigné la cure de Croissy. Ses lettres de nomination, enregistrées à l'Archevêché, sont datées du 18 août 1693. Le revenu de cette cure était relativement élevé; il lui permettait, tout en s'assurant une honnête aisance, de se décharger sur son vicaire des fonctions ecclésiastiques, ce qui nous semblerait, à nous, un véritable abus, mais ce qui était toléré et comme justifié par un long usage

(1) Arch. du Secrétariat de l'Archevêché de Rouen.

(2) Richomme s'était fait pourvoir à ce bénéfice le 3 septembre 1687, au préjudice de Jacques de Moy, religieux de l'ordre de Prémontré, qui, de son côté, s'en était fait pourvoir le 10 juillet précédent. Richomme avait requis la cure de Fréville le 30 du même mois de juillet, et en avait pris possession, le 2 août, en vertu d'une sentence du bailli de Caux. Le bénéfice, objet du litige, était devenu vacant par suite du décès de Toussaint Le Prevost, religieux de l'ordre de Prémontré, qui s'en était fait pourvoir le 19 octobre 1686, au décès de Me Lucas, et en avait pris possession, le 13 février 1687, par son procureur, J.-B. Lemoyne, prieur de Commeaux, ordre de Prémontré.

Digitized by Google

à la fin du XVIIe siècle. Vertot était, de plus secondé, en vertu d'une très ancienne fondation, par un chapelain royal, résidant en la paroisse de Fréville, et qui lui-même n'était autre qu'un religieux du Mont-aux-Malades.

Le titulaire de cet emploi était Gilles Le Febvre du Mouchel, chanoine régulier de Saint-Augustin, ancien prieur du Mont-aux-Malades. Mais celui-ci, de même que Vertot, n'était venu à Fréville que pour s'y procurer une retraite tranquille. On le voit, en effet, le 17 mars 1694, peu de temps après que Vertot eut pris possession de sa cure, lui faire l'abandon d'une portion de dîmes qu'un précédent curé avait assignée au chapelain royal, son prédécesseur, pour son entretien et sa subsistance, à charge par ledit de Vertot de le décharger de l'obligation d'assister à l'office, de confesser les fêtes et dimanches, et, dans le cas d'urgente nécessité, d'administrer les malades, dont le nombre était considérable. Du Mouchel prétextait des infirmités habituelles qui ne lui permettaient plus de vaquer à un ministère actif. Vertot le dispensa encore de l'obligation de payer sa part de la subsistance des pauvres, et toutes décimes ordinaires et extraordinaires ; il laissait à du Mouchel sa maison, deux jardins, un four, une écurie, un poulailler, une étable, et s'engageait à lui payer une pension de 350 l. Le contrat fut passé, au presbytère de Fréville, par devant le garde du scel aux contrats ecclésiastiques de la ville et vicomté de Caudebec. Dans cet acte, le curé est qualifié « Frère René Dauber de Vertot, prieur-curé de Fréville. »

Dans un autre acte passé au greffe des Insinuations de l'Archevêché de Rouen, signé par Frère de Vertot, celui-ci déclarait que le revenu annuel de son bénéfice s'élevait à la somme de 1,400 l. ; que sur cette somme il avait à payer 350 l. au chapelain royal, et qu'il avait baillé à ferme son temporel, moyennant un prix de 1,050 l. par an. Dans une seconde

Digitized by Google

déclaration du 15 avril 1695, il se qualifiait encore chanoine régulier de Saint-Augustin, titre que nous retrouvons pour la dernière fois dans un acte du 24 février 1696, par lequel il résigne entre les mains du Souverain Pontife, en faveur de frère Michel Grandin, prêtre, chanoine régulier, son prieuré-cure de Fréville « prioratum curatum, per canonicos regulares dicti ordinis regi et obtineri solitum, S. Martini de Frevilla. »

Antérieurement à la résignation que Vertot avait faite de la cure de Fréville, un bénéfice voisin, plus avantageux, la seconde portion de la cure de Saint-Paër sur Duclair était venue à vaquer par le décès de J.-B. Favier. Vertot s'y était fait présenter par le marquis d'Epinay, et avait obtenu, en cour de Rome, le 22 février 1695, une *signature* de dispense pour posséder ce bénéfice qui, jusqu'alors, n'avait été possédé que par des prêtres séculiers. Dans cette circonstance, l'appui de l'archevêque, Mgr. Colbert, le neveu de l'abbé de Prémontré, lui fut fort utile. Les termes de la signature témoignent clairement de l'intérêt que ce prélat lui portait. C'était lui qui avait rendu témoignage « de la religion, de la doctrine, des mœurs irréprochables, de l'éloquence du dévôt René de Vertot, prêtre, chanoine profès de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, professeur en théologie, prédicateur des plus distingués, et ayant fait preuve de la plus grande habileté dans la réfutation de l'hérésie, dans la mission qui lui avait été confiée de ramener les protestants dans le giron de l'Eglise et de confirmer dans la foi les nouveaux convertis (1). »

Il y a là évidemment une allusion à des prédications suivies

(1) « De religione, doctrina, morumque probitate, ac verbum Dei predicandi peritia devoti Renati de Vertot, presbyteri, canonici regularis ordinis S. Augustini canonicorum regularium expresse professi, sacræ

Digitized by Google

qui furent faites par Vertot dans le diocèse de Rouen, en vertu de pouvoirs que lui donnèrent soit Mgr. Colbert, soit Mgr. de Médavy. C'est un coin de sa vie sur laquelle nous en sommes réduits à ce renseignement un peu vague. Nous sommes toutefois porté à considérer comme fondé l'éloge que l'archevêque avait fait de l'éloquence de son protégé, d'après le témoignage de l'auteur de la Notice insérée dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions.

La *signature* obtenue, à Rome, par Vertot, fut visée par l'archevêque le 27 mars 1675, avec réserve en ce qui concernait une clause qualifiée incivile, et avec protestation que le titulaire serait révocable *ad nutum superioris quandocumque*. Vertot prit possession de ce nouveau bénéfice en présence de Pierre Pèlerin, prêtre habitué à Saint-Godard, le 15 avril 1695 (1).

La première portion de la cure de Saint-Paër ayant vaqué par la résignation de Denis Le Clerc, Vertot eut assez de crédit pour se faire pourvoir de cette portion, qui dépendait de l'abbaye de Jumièges. Elle lui fut donnée en commende, ce qui lui permettait de conserver la seconde portion. Cette fois encore, on justifia cette faveur par le mérite de celui qui en était l'objet : *Verbi Dei concionator eximius ad confutandam hæresim illiusque sectatores ad gremium sancte matris ecclesiæ reducendos, ac reductos in fide confirmandos peritissimus, necnon in sublevandis pauperum necessitatibus sedulo et continuo ac charitative et fructuose incumbens*. L'éloge de la charité de Vertot est joint ici à celui

theologiæ professoris, necnon verbi Dei concionatoris eximii et ad refutationem hæreseos et hæreticos ad gremium ecclesiæ reducere (*sic*) ac novos conversos ad fidem in ea confirmare peritissimi. »

(1) Au moment de cette procuration, il était logé à Rouen, rue Cauchoise, en la maison où pendait pour enseigne la *Croix Blanche*, *paroisse Saint-André*.

Digitized by Google

de son habileté comme prédicateur. Il n'avait eu que trop sujet de le mériter : car la misère et la mortalité furent extrêmes dans les paroisses du diocèse de Rouen, et même généralement en France, vers la fin du XVIIe siècle. Quoi qu'il en soit, Vertot prit possession de cette portion de cure le 1er novembre 1702. Il en jouit pendant près de quatre ans.

Le 5 avril 1706, il donna procuration pour résigner, en faveur de Joseph Le Daim, la première portion de l'église de Saint-Paër. Cette portion fut, en conséquence, conférée, le 7 juillet suivant, audit Le Daim, lequel en prit possession le 26 juillet. La deuxième portion fut conférée, à la suite d'une autre résignation du titulaire, à Jean Le Bourdais, prêtre du diocèse du Mans, licencié en droit canon, le 1er décembre 1706 (1). Il en prit possession le 22 du même mois. Sur cette seconde portion il avait été créé une pension de 430 livres au profit du démissionnaire. Je ne saurais dire si la résignation de la première portion avait eu lieu également sous réserve de pension. Il est à remarquer que dans les actes de 1706, rien n'indique plus en l'abbé de Vertot la qualité de religieux. Il s'intitule et s'intitulera désormais noble et discrète personne messire René Dauber de Vertot, prêtre, docteur ès-lois.

Pas plus à Saint-Paër qu'à Fréville, il ne s'occupa directement du ministère paroissial; il paraît, à en juger par les registres de l'état-civil, s'en être déchargé, soit sur le curé de la première portion, soit sur les deux vicaires (2).

(1) Il avait été présenté par François d'Epinay, chevalier, marquis de Bois-roult, comte de Rozendal, sieur et patron de Saint-Paër, les Vuifs, châtelain de Trubleville, colonel d'un régiment de dragons.

(2) Vertot était docteur en l'un et l'autre droit. Il paraît avoir assez bien entendu ses affaires temporelles.

Le 25 novembre 1703, dans un temps où il était curé des deux portions de Saint-Paër, il prit à fieffe perpétuelle et irraquitable des religieux de

Digitized by Google

Les cures de Fréville et de Saint-Paër ne furent pas les seuls bénéfices dont jouit l'abbé de Vertot.

Le prieuré de Sainte-Marguerite de Pubel, ayant vaqué par la résignation de René Guérard, lui fut conféré le 16 novembre 1695. Il le conserva jusqu'au 10 juillet 1705, qu'il le résigna en faveur d'André Le Masurier de Durden, chanoine régulier.

Il posséda, en même temps que la cure de Fréville, le prieuré de Sainte-Marie d'Esne, au diocèse de Nantes, qu'il résigna en faveur de Michel Grandin, moyennant une pension annuelle de 70 livres, par acte passé à Rouen le 21 septembre 1695.

Cependant il est encore cité comme prieur de Sainte-Marie d'Esne, dans les lettres par lesquelles l'abbé de Saint-Wandrille, Balthazar-Henri de Fourcy, docteur de Sorbonne, le nomme son vicaire général pour la collation des bénéfices dépendant de la mense abbatiale de Saint-Wandrille.

Jumièges cinq acres de terre à Saint-Paër, proche le cimetière, moyennant 50 l. par an. Les bailleurs retenaient le droit de tenir leurs plaids sur cette terre qui était, suivant leur prétention, l'ancien manoir de la seigneurie de Maréval. Cet acte n'était que fictif, comme on le voit par une lettre conservée aux Archives de la Seine-Inférieure, F. de Jumièges. Elle est adressée à Souché, procureur de l'abbaye. « J'ai receu, mon très révérend Père, les deux actes que vous m'avez envoiez. Je vous renvoie la fieffe signée de moi et le double du bail. J'ay mis au bas que je reconnoissois que la fieffe que vous m'aviez faicte n'étoit que pour me faire plaisir sans donner atteinte au bail qui est mon seul titre, et j'en passeré reconnoissance devant notaire en telle forme qu'il vous plaira. Mais je vous prie, aprez cette précaution, de me laisser un double de la fieffe, que je puisse montrer, si besoin est, et que je vous remettré toutes fois et quantes. J'ay l'honneur d'estre avec toutte l'estime et la reconnoissance que je vous dois,

« Vostre très humble et très obéissant serviteur,

« L. De Vertot. »

Digitized by Google

Ce fut pendant son séjour à Fréville que Vertot composa et fit paraître, en 1696, son *Histoire des révolutions de Suède*, qui ne lui fit pas moins d'honneur que son *Histoire de la conjuration de Portugal.*

« Cette production fut reçue avec tant d'applaudissement, dit son biographe, que l'on en fit quatre éditions de suite sans oser leur donner une nouvelle date. Elle fut aussi traduite en diverses langues, et l'ouvrage fut si estimé à Stockolm même, que l'on prétend que l'envoyé, qui étoit sur le point de passer en France fut chargé par ses instructions de faire connaissance avec l'auteur et de l'engager, par un présent de 2,000 écus, à entreprendre une histoire générale de Suède. On ajoute que cet envoyé, qui croyoit trouver M. l'abbé de Vertot à Paris, dans les meilleures compagnies et répandu dans le plus grand monde, surpris de ne le voir nulle part, s'en étoit informé, et qu'ayant appris que ce n'étoit qu'un curé de Normandie, il avoit rendu compte de sa mission d'une manière qui fit échouer le projet. »

Nommé par le roi membre associé de l'Académie des Inscriptions en 1701, Vertot resta cependant à Saint-Paër, après avoir promis d'envoyer, tous les six mois, un tribut à ses confrères ; c'est de là qu'il leur adressa notamment le plan qu'il avait tracé d'une nouvelle histoire de France, accompagnée de médailles sur les principaux évènements de chaque règne. Le motif qu'il donnait pour se dispenser de la résidence à Paris, c'était que le revenu de sa cure était sa principale fortune, et qu'il avait besoin d'un délai de quelques années pour pouvoir régulièrement résigner son bénéfice sous pension.

L'époque de la résignation de la cure de Saint-Paër, en faveur de Le Bourdais, coïncide avec celle où Vertot fixa, enfin, son domicile à Paris. Quand le duc d'Orléans forma sa maison, il nomma Vertot interprète, et lui assigna son loge-

Digitized by Google

ment au Palais-Royal, et plus tard lui donna la charge de secrétaire de la duchesse d'Orléans.

Vertot mourut, au Palais-Royal, le 15 juin 1735.

On lit encore les ouvrages qui ont fondé sa réputation d'historien et d'érudit. Quelques-uns sont de véritables modèles du genre, qui laissent bien loin en arrière les Essais du cardinal de Retz et de Saint-Réal, et n'ont guère été dépassés que par l'Histoire de Charles XII.

Ce sont là des titres qui m'ont paru suffisants pour rendre la mémoire de l'abbé de Vertot recommandable à une Société telle que la nôtre, et pour expliquer la liberté que j'ai prise de vous en entretenir pendant quelques instants.

Après ce discours, M. d'Estaintot présente, au nom de la Commission des fonds, l'exposé du compte du trésorier, et du compte de l'archiviste pour l'année 1881-1882. Ces comptes sont approuvés, et sur la proposition de la Commission, des remercîments sont votés à M. G. Gravier, trésorier, et à M. F. Bouquet, archiviste.

M. le Président proclame membres de la Société, avec l'approbation du Conseil :

M. Charles de Lépinois, attaché à la caisse des Dépôts et Consignations à Paris, présenté par MM. de Blosseville, Ch. de Beaurepaire et de Berly.

L'assemblée procède à l'élection des cinq membres sortants du Conseil d'administration, aux termes de l'article 9 du règlement. Il est procédé au scrutin secret, MM. de Blosseville, Bouquet, Lormier, Paul Allard, membres sortants, ont été réélus. M. Bligny, conseiller à la Cour d'appel, a été élu en remplacement de M. Ch. Legros, démissionnaire.

Digitized by Google

Rapport au nom de la Commission des Finances

MESSIEURS,

La Commission des finances a vérifié le compte de l'administration de M. le Trésorier, pendant l'exercice 1881-1882; il présente les résultats suivants, dont elle a contrôlé l'exactitude :

AVOIR

L'avoir en caisse, au 5 juillet 1881, s'élevait à.....	3.906 fr.	42
Les intérêts produits, par ce dépôt, se sont élevés à...	53	45
M. le Trésorier a touché 244 cotisations (1).		
Savoir : Exercice 1879-1880... 3		
— 1880-1881... 25		
— 1881-1882... 216		
Lesquelles, déduction faite de 56 fr. 57, pour frais de recouvrement, ont donné.....	4.823	43
M. le Trésorier a touché la subvention accordée à la Société par M. le Ministre de l'Instruction publique.....	1.000	»
Il a encaissé le produit de la vente de livres de l'exercice 1880.....	289	05
Total des recettes.....	10.072 fr.	35

(1) Il reste à résumer 48 cotisations.

Exercice 1881-1882...	25
— 1880-1881...	13
— 1879-1880...	6
— 1878-1879...	3
— antérieur...	1

Digitized by Google

DÉPENSES

Les dépenses, justifiées par pièces comptables, se décomposent ainsi :

1° Frais de bureau, de tenue de séances, de conservation des livres, d'affranchissement et d'assurances			363 fr.	74
2° Frais de copie			224	40
3° Frais d'impression :				
I. *Bulletin*	748 fr.	90		
II. *Coutumier de Normandie*	1.673	40		
III. *Etats de Normandie*, t. V	2.833	65		
	5.255 fr.	95	5.255	95
			5.844 fr.	09
Avoir en caisse au 30 juillet 1882			4.228	26
Total égal à l'avoir			10.072 fr.	35

La situation serait donc absolument satisfaisante si la diminution d'une vingtaine de cotisations ne venait encore atténuer nos ressources et nous recommander une grande prudence dans l'ordonnancement des dépenses, que des subventions ministérielles ne viendront pas tous les ans augmenter dans une aussi notable proportion que cette année.

Je suis l'interprète des sentiments de la Commission, en demandant à la Société de voter à M. le Trésorier les remercîments que mérite son administration aussi vigilante qu'exacte.

Nous avons eu également à procéder à l'examen des comptes de notre archiviste.

Cette année, un seul volume, le *Grand Coutumier de Normandie* a été distribué.

Digitized by Google

13 exemplaires ont été vendues, à raison de 6 fr. le volume, 76 livrés aux membres de la Société, le reste, déduction faite des exemplaires d'auteurs et de dépôt légal, est distribué entre les différents libraires ou placé dans le magasin de la Société.

Notre archiviste nous donne le compte exact des 3,017 volumes sur lesquels porte le roulement de cette année ; 1,595 volumes sont en ce moment en dépôt dans le magasin de la rue Saint-Lô.

Le chiffre des ventes s'élève seulement à 54 fr., qui, déduction faite de 7 fr. 95 de débours dus à M. Métérie, présente un solde créditeur de 46 fr. 05 à toucher par notre trésorier.

Nous ne pouvons, Messieurs, que vous proposer un vote de remercîments pour l'actif concours que M. Bouquet ne cesse de porter à l'administration de la Société.

Le Rapporteur,

Vicomte R. D'ESTAINTOT.

Digitized by Google

CHRONIQUE D'UN BOURGEOIS DE VERNEUIL

(1415-1422)

Deux manuscrits de la Bibliothèque municipale de Rouen (ils remontent aux dernières années du XVe siècle) renferment cette chronique : l'un est le ms. U[9] (ancien U[18]), l'autre le ms. U[18 bis] ; tous deux, catalogués sous le seul titre d'*Histoire universelle,* font partie de l'ancien fonds de la Bibliothèque. Je crois inutile d'en donner ici la description complète ; il me suffira d'indiquer que le premier (je le désignerai par la lettre A) est écrit sur 177 feuillets non numérotés, dont quelques-uns seulement en parchemin et les autres en papier, et que le second (il sera désigné par la lettre B) est un *volumen* ou rouleau de parchemin de 7 mètres de longueur.

Le ms. B présente, — dans la forme des tableaux synoptiques qui ont eu une certaine vogue il y a quarante ans, — l'histoire du monde depuis la Création, celle de la France, par exemple, parallèlement avec celle de l'Angleterre. Dans le ms. A, au contraire, ce parallélisme n'étant pas observé, les matières se suivent confusément, et l'histoire d'Angleterre, qui s'arrête à Richard II, termine le volume.

Dans les deux manuscrits, les règnes de Charles VI et de Charles VII ont reçu des développements qui, tout succincts qu'ils soient, sont hors de proportion avec ce qui précède.

Digitized by Google

Le second de ces règnes est raconté dans un résumé, analytique parfois, le plus souvent littéral, mais toujours incomplet, de l'Histoire chronologique du héraut Berry.

Pour le règne de Charles VI, au contraire, aucun emprunt n'est fait à cette Histoire. Comme texte et comme fond, la chronique que l'on va lire diffère de tous les documents imprimés jusqu'à ce jour, ceux du moins que je connais. Je crois donc publier ici un récit original et inédit de l'invasion anglaise du xve siècle.

Et ce récit, je pense, d'un autre côté, pouvoir l'attribuer à un habitant de Verneuil (Eure), attribution justifiée à mes yeux par ce que dit l'auteur de la reddition de cette place, de l'habillement des chevaliers anglais (la description ne saurait émaner que d'un témoin oculaire), du « mal qu'ils firent » durant l'occupation, et des faits de guerre relatifs à des localités voisines ou peu éloignées de Verneuil ; — et cet habitant n'était membre, ni de la noblesse, car il voit, dans la défense faite au « menu peuple de France » de prendre part à la bataille, la cause du désastre d'Azincourt, et il a grand soin de noter qu'en 1417 les archers formaient les deux tiers de l'armée anglaise, — ni du clergé, car on chercherait vainement dans le texte la moindre trace d'une préoccupation particulière aux prêtres ou aux moines du temps ou d'un seul fait qui concerne l'Eglise.

Quoi qu'il en soit, et malgré le peu d'étendue de notre chronique, on reconnaîtra, je l'espère, qu'elle offre un certain intérêt pour l'histoire de la période néfaste des sept dernières années du règne de Charles VI.

J'ai suivi le texte fourni par le ms. A (du f° 120, recto,

Digitized by Google

ligne 16, au f° 125, recto, ligne 13), et j'ai indiqué en note les principales variantes du ms. B, — duquel sont tirés aussi les quelques mots placés entre crochets dans le texte. Afin de ne pas surcharger de notes cette modeste publication, j'ai renvoyé, par des chiffres interlinéaires, à celles de mon édition des *Cronicques de Normendie* (Rouen, Métérie, 1881).

A. Hellot.

Digitized by Google

En lan mil .iiij^c et .xv. la vigille de la myaoust[41], descendit a Arfleur le roy Henry dEngleterre le quint de ce nom, et y tint le siege par mer et par terre (*a*). Et y fut pres dun mois[44], et se rendirent par composicion le cappitaine Gaucourt, les seigneurs dEstouteville[42], de Torcy[206], et autres, chevaliers, escuiers, bourgois, et plusieurs qui y furent prisonniers. Et fut le roy Henry et son ost ilec bien trois sepmaines[45], et coururent tout le Pays de Caux.

Et vint le conte dArmignac[56] à Honnefleur, et le sire de Longny[58] qui pour lors estoit mareschal de France (*b*), et estoient plus de .xl^M^. Et vint Dorcet[39], qui estoit cappitaine dArfleur pour le roy Henry, courir le Pays de Caulx atout bien .xv^c^. Anglois qui furent rencontrez et encloz en labbaye de Vallemont[59] par le conte dArmignac et les autres François ; et se retirerent les Anglois en ung petit bouquet, et firent ung parc de paux, et encloz de bien .xxx^M^. François ; et non obstant les Anglois sen alerent a Arfleur et tuerent moult de gens.

Et puis (*c*) le roy Henry print son chemin, lui et son ost qui estoient .x^M^. Anglois, pour aler de Harfleur a Calais par la mer. Et alerent a lencontre de lui[47] messire Charles dAlbret, connestable de France, le duc dAlençon, le mareschal Bouciquault, de Longny, le conte d'Eu, et de Vendosme, et la greigneur partie de tous les chevaliers et escuiers de France. Et le roy de France estoit a Rouen, et les duc [s] de Bourgongne (*d*) et de Berry. Et le roy Henry passa la

(*a*) Voir *Récit du siége d'Harfleur en* 1415, *par un témoin oculaire.* Rouen, Métérie, 1881.

(*b*) Ce titre lui est aussi donné par le *Religieux de Saint-Denis*, V, pp. 752 et 758.

(*c*) Le départ de Henri V est *antérieur* au combat livré par Dorset.

(*d*) Ms. B : de Bretaigne. — Le duc de Bourgogne n'était pas à Rouen à cette époque.

Digitized by Google

rivière de Somme[46] sus belles claies (*a*), lui et ses gens, et non obstant ceulx de France qui estoient au devant de lui, et estoient estimez a estre bien de cent a .vj.^{xx} mil; et leur donnerent journee a Gincourt pres de Hesdin, au jour saint Crespin (*b*). Et la vindrent les ducs de Breban[49], de Bar[47], et le conte de Nevers[49], freres (*c*) au duc de Bourgongne. Et tant procura le roy Henry par treves avecques les seigneurs de France quil ny auroit que les nobles qui combatissent, et lui fut accorde. Adonc le roy Henry retourna a ses gens, et leur dist lappoinctement en disant quil les anoblissoit tous. Adonc se combatirent tous les Anglois contre les nobles de France, et ne se combatit point le menu peuple de France. Ainsi les François par ce moïen perdirent la journée (*d*). Et la furent tuez et mors les ducs de Breban, de Bar et dAlençon, le conte dAlbret, connestable de France, et plusieurs autres chevaliers et escuiers jusques au nombre de .xij.^{M} et plus, et plusieurs prisonniers qui furent menez en Angleterre. Et y furent prins et menez les ducs dOrleans[49] et de Bourbon[47], les contes dEu, de Vendosme et de Richemont[47], et plusieurs autres, jusques au nombre de .vj.^{M} prisonniers ou environ ; et sen ala le roy dAngleterre par Calais et puis en Angleterre, ou se tint jusques au .v^{e}. jour daoust mil .iiij^{c}.xvij. quil descendit a Touque[82], ou il mist le siege.

Et ot en sa compaignie les ducs de Clerance, de Clocestre, ses freres[39], le duc de Xestre, son oncle[39], les contes de

(*a*) Ms. B : sus clayes. — *Pontes et clayas* (Rymer, *passim*).

(*b*) Ms. B : à Agincourt. — Saint Crespin, le 25 octobre.

(*c*) Ms. B : fils.

(*d*) Voir *Récit du siège d'Harfleur*, note 47. — Voir aussi, dans Rymer, IV, 2me partie, p. 201, l'autorisation donnée, le 2 juin 1417, par Henri V aux seuls combattants d'Azincourt, de porter, sans justifier de leur droit, *arma et tunicas armorum*.

Digitized by Google

Salbry [39], de Barouch, de Nesville, de Quin [186], le conte de Sombrecet (*a*), Mareschal [179], de la Marche [96], et plusieurs autres contes et seigneurs dAngleterre, larcevesque de Conturbie, et dIort, les evesques de Vincestre, son oncle, levesque de Ly, et autres (*b*). Et estoient environ .xx.[M] Anglois, ou il y avoit les deux pars darchiers.

Et fut .xv. jours [82] devant Touque ; et se rendit par composicion. Et puis partit et ala a Caen, ou il mist le siege ; et y fut ung mois, et print la ville dassault, et fut pillee, et le chasteau prins par composicion [83].

Et puis de la ala a Alençon, ou il tint le siege ung mois [87] ; et puis se rendit par composicion, en laquelle fut comprins Vernueil, ou le conte de Neufville fut cappitaine (*c*), et .xiiij. chevaliers et .iiij. archiers avec lui (*d*), et firent moult de mal ; et avoient huques rouges ou il y avoit une croix rouge dedans ung souleil (*e*).

Et puis le roy Henry retourna mectre le siege a Falaise, ou il fut plus de demy an [92]. Et ce pendant quil estoit a Falaise, il envoia son frere de Clocestre tenir le siege a Cherebourg et le sire de Talbot a Donfront ; et fut le siege a Donfront .viij. mois [126] et a Cherebourg .ix. mois [127].

(*a*) De Barouch : probablement de Warwick [39]. — Jean de Nevill ou Nevyll, chevalier, cousin de Henri V. — Jean de Beaufort, comte de Sommerset.

(*b*) Henry Chichely, archevêque de Cantorbéry ; Henry Bowett, archevêque d'York ; Henry Beaufort, évêque de Winchester, depuis cardinal ; N., évêque de Lincoln et d'Ely.

(*c*) Jean de Nevill fut nommé capitaine de Verneuil le 31 octobre 1417 (Duffus-Hardy, *Rotuli Normanniæ*, p. 193). Le comté du Perche, dont Verneuil était le chef-lieu, appartenait au duc d'Alençon.

(*d*) Ms. B. : de Nefville... xiiij. chevalliers et .iiij.[M] (probablement 400) archiers. Dans le ms. A, iiij. est suivi d'un signe illisible, et .xiiij. surmonté d'un o qui à la rigueur peut être pris pour un c.

(*e*) Détails à noter. — Les Anglais portaient la croix rouge, comme les Français la croix blanche. — *Huques*, casaques.

Digitized by Google

Et le roy ala au Bec-Helouin, ou il tint le siege [113], et envoia le duc de Clarance a Harecourt, ou il fut .xv. jours, et le print [98], puis sen ala au Bec-Helouin au roy.

Et le roy envoia le duc de Xestre a Evreux, quil print le jour de la Trinite (*a*).

Et puis le roy Henry sen ala par Neufbourg [113] a Louviers ou il tint le siege ; et se rendit par composicion la vigille saint Jehan mil .iiij^{c} .xviij. [114].

Puis sen partit le roy, et sen alla mectre le siege devant le Pont de lArche, ou il fut trois sepmaines [116] ; et passerent les Anglois Seine a claies et a aiz et tindrent le siege dun couste et dautre ; et furent renduz par composicion chastel et ville.

Et le jour saincte Anne (*b*) il sen partit ; et sen ala mectre le siege devant Rouen, ou il fut jusques au jour saint Fabien et saint Sebastien (*c*) quilz se rendirent par composicion [129]. Et dedans la ville, le siege durant, mengoient chevaulx, chiens, chatz, ratz, souriz ; et apres se rendirent par composicion et paierent .iiij^{c} mil [129] par composicion. Et y moururent de fain plus de .xxxviij^{M}. personnes de compte fait [125].

En ce temps fut a Paris faicte la tuerie par les Bourguignons, qui y entrerent, et y ot plus de .x.^{M} personnes mors. Et furent tuez le conte dArmignac, connestable de France, le Chancelier, et Raymonnet de la Guerre [110]. Et apres quilz furent mors, on les mist sur la pierre de marbre au palais tous nuz ; et leur fist-on une bande de leur chair, et en fut le cuir escorchie [111] ; et estoit ung des principaulx Capeluche, bourrel de Paris.

Et puis le roy Henry envoia son frere de Clerance a Vernon

(*a*) La Trinité tomba le 22 mai en 1418 [138].

(*b*) Sainte Anne, le 26 juillet [117].

(*c*) Saint Fabien et saint Sébastien, le 20 janvier [130].

Digitized by Google

et a Mante, qui se rendirent a lui [136]. Et puis le roy fist mectre le siege a Gaillard par le sire de Clerance (*a*).

Et puis le roy ala a Evreux [138], ou il se tint environ trois sepmaines; et la vindrent en embaxade, de par le roy Charles, le conte de Tonnerre et plusieurs autres, qui ny firent riens (*b*).

Et puis le roy Henry ala a Vernon, ou il fut bien trois sepmaines [139]. Et ce pendant le duc de Clarance print Pontoise dassault [146].

Et apres Paques mil .iiij^c^. xix. le roy de France et le duc de Bourgongne et Katherine de France, fille du roy Charles, et le roy Henry, ses freres, son oncle et ses gens parlerent ensemble entre Pontoise et Meulent [144], et prindrent journee a Troyes en Champaigne, ou le roy Henry espousa la dite Katherine. Et firent paix et traictie ensemble, par lequel le roy Charles seroit et demourroit roy toute sa vie, et le roy Henry seroit regent et heritier de France [162]. Et puis le roy Henry ala a Paris (*c*).

Et puis Charles, daulphin, ala a Montereul-Faultyonne (*d*), ou le duc de Bourgongne ala a lui, lequel fut tue, en la presence du daulphin, par Tanneguy du Chastel [148].

Et puis le roy Charles et le roy Henry alerent a Troyes, ou le mariage fut fait comme dit est [170], puis revindrent au Boys-de-Vinciennes [176-177].

En lan mil .iiij^c^. et .xx. vint le roy Henry a Rouen, et sa femme, ou il fist crier et publier icellui appointement, et se

(*a*) Voir *Les Martel de Basqueville*, Rouen, Métérie, 1879, pp. 110-117, et *Les Cronicques de Normendie* [156].

(*b*) Louis de Chalon, comte de Tonnerre (*Rôles de Bréquigny* n° 1182, dans les *Mémoires de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t. XXIII).

(*c*) Il passa seulement devant la porte Saint-Martin le 9 mai 1420, se rendant à Troyes (*Bourgeois de Paris*).

(*d*) Ms. B. : Montereau-Faultyonne.

Digitized by Google

tint la jusques apres la Toussains [181]. Et puis sen ala, lui et sa femme, en Angleterre [185].

Et vint le duc de Bethefort [67] par deça (*a*), et laissa le duc de Clairance pour gouverner par deça [186], lequel sen ala a Baugy-a-valee (*b*). Et, la vigille de Pasques, il fut tue et mort [187], et emporte par les Escossois jusques a .vj. lieues pardela Baugy, auquel lieu le bastard de Clerance, son filz, et les Anglois qui estoient demourez les suyvirent [et le rescouirent] et tuerent les Escossoys quilz trouverent, et raporterent le corps dudit Clerance mort en une biere (*c*).

Et incontinant apres Pasques mil .iiij° .xxj. le Daulphin vint a Galardon (*d*) et le print dassault. En ce temps le sire de Tillieres se rendit françois en son chastel (*e*).

Et tantost apres les François prindrent labbaye du Bec-Heloyn ; et y ala le conte de Salbry, et, quant il y fut, il trouva que le cappitaine de Bernay lavoit ja prinse et tous les François de dedans (*f*).

Et puis le conte de Salbry ala mectre le siege a Courville (*g*), qui se mist en composicion de rendre ou combatre. Et, le jour qu'il fut rendu, vint le conte de Vertus a bien .xv^M^. hommes (*h*) et trouva la ville rendue ; si sen retourna sans riens faire (*i*).

(*a*) Lire : par delà.

(*b*) Ms. B. : en-Vallée.

(*c*) Conformes : Walsingham, Pierre de Fenin, etc. — Thomas Beaufort, dit le bâtard de Clarence.

(*d*) Le 25 juin 1421.

(*e*) Jean Le Baveux, écuyer, seigneur de Tillières-sur-Avre (*Rôles de Bréquigny*, n° 1019).

(*f*) Comparer *Cronicques de Normendie*, p. 91.

(*g*) Probablement Courville, arrondissement de Chartres.

(*h*) Ms. B : v^M^. hommes.

(*i*) Le comte de Vertus (Philippe d'Orléans) étant mort en septembre 1420, il doit y avoir là une transposition dans les mss.

Digitized by Google

Et puis le conte de Salbry sen ala a Chaleva (*a*) ou les François estoient entrez par emblee, et les print, et fist coupper les testes a .iiij^{xx}. hommes de guerre qui y furent trouvez.

Et environ la Magdelaine, le roy Henry vint dAngleterre par Calais [190] et par Picardie a Mante, et ala mectre le siege a Dreux [192]. En sa compaignie estoit le roy d'Escoce (*b*) et les ducs de Xestre, le conte de Salbry, de Clocestre, et autres. Et y tint le siege tout le mois daoust.

Et ce pendant messire Gilbert de Halsal, chevalier, bailly d'Evreux, tenoit le siege a Tillieres, dont le seigneur estoit dedans Dreux; et furent tous deux renduz par composicion. Et fut le seigneur de Tillieres pendu et traine parmy lost de Dreux (*c*).

Et apres les deux roys dessusdits dAngleterre et dEscoce sen alerent a Chartres [193] et sur la riviere de Laire, ou eulx et leurs gens orent moult a souffrir de famine; et ne povoit-on trouver nulz vivres, parquoy il faillut quilz sen retournassent [194]. Et fut si cher temps celle annee que le boisseau de ble valut cent solz tournois de gros, lesquelz valoient .xx. deniers, et revindrent a .vj. deniers tournois, et puis a deux deniers (*d*).

Et en cest an, les roys Charles, Henry et Escoce, les

(*a*) J'ignore quelle peut être cette localité.

(*b*) Jacques Ier Stuart, son prisonnier. Henri V espérait que sa présence auprès de lui entraînerait la défection ou tout au moins l'inaction des Ecossais auxiliaires du Dauphin.

(*c*) Gilbert de Halsal ou Halsale, chevalier, avait été nommé bailli d'Evreux le 12 mars 1419. Le 20 août 1421, Henri V lui fit don de la terre et baronnie de Tillières confisquée sur Jean Le Baveux, rebelle (*Rôles de Bréquigny*, nos 536, 1019, 1027, 1148 et 1251).

(*d*) Sur les mutations des monnaies, voir la *Chronique de P. Cochon* et le *Journal du bourgeois de Paris*.

Digitized by Google

ducs de Bourgongne[52], de Rouge[173], le prince dOrenge (*a*), de Xestre, de Bethefort, Clocestre, alerent mectre le siege a Melun[172], ou ilz furent plus de demy an ; et fut rendu par composicion[175]. Et y fut prins Barbasan, qui fut mene prisonnier a Gaillart[178]. Et puis les roys dessusdits vindrent au Boys-de-Vinciennes[176].

En lan mil .iiij^{c} .xxij. le roy Henry ala mectre le siege a Meaulx, et y fut longtemps ; et fut la Ville prinse dassault et le Marchie par composicion[195-196].

Et le mois daoust, ce pendant que le siege estoit a Meaulx, le Daulphin fut a la Charite sur Loire a grant compaignie, ou le roy Henry envoia son frere le duc de Bethefort en la compaignie du duc de Bourgongne (*b*).

Et tandis quilz y furent, le roy Henry escheut malade de la maladie dont il mourut[200]. Et avoit este roy dAngleterre dix ans (*c*). Ainsi seurvesquit le roy Charles. Et fut ordonne le duc de Bethefort regent de France pour le roy Charles, et regenta pour lui jusques au .xve. jour de novembre ensuivant que le roy Charles mourut[202]. Et avoit regne .xlij. ans. Et gist a Saint-Denis [etc.].

(*a*) Louis de Chalon, prince d'Orange. Il abandonna le siège quand Henri V exigea de lui son accession au traité de Troyes. — Tout ce paragraphe devrait être placé à l'année 1420. Les renvois aux notes des *Cronicques* permettront de rectifier d'autres erreurs de dates.

(*b*) La Charité-sur-Loire fut prise en juin par le Dauphin; la tentative du duc de Bourgogne, en août, avorta.

(*c*) De 1413 à 1422.

Rouen. — Imp. E. Cagniard, rue Jeanne-Darc, 88.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

EXERCICE 1882-1883

VI

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue le lundi 26 décembre 1882

DANS L'HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A quatre heures

Sous la présidence de M. le Marquis DE BLOSSEVILLE

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Conseil nomme au scrutin, conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société, les fonctionnaires désignés par le 1er paragraphe de l'article 7 des dits statuts.

Digitized by Google

Sont élus :

Président, M. le Marquis DE BLOSSEVILLE ;
Vice-Président, M. CH. DE BEAUREPAIRE ;
Secrétaire, M. LEGAY ;
Secrétaire-Adjoint, M. PAUL ALLARD ;
Archiviste, M. BOUQUET ;
Trésorier, M. GRAVIER.

M. Félix soumet au Conseil partie d'une copie de *l'Athenæ Normannorum* du P. Martin, gardien du couvent des Cordeliers de Caen, et propose, au nom de M. Benoist qui a fait cette copie, la publication du manuscrit du P. Martin. L'examen de cette proposition est renvoyé à une Commission composée de MM. de Beaurepaire, Bouquet et Bligny.

Les nos du *journal des Savants*, d'octobre et novembre 1882, envoyés à la Société, sont déposés aux archives.

La séance est levée.

SÉANCE DU LUNDI 5 FÉVRIER 1883.

Présidence de M. CH. DE BEAUREPAIRE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La Commission chargée d'examiner la proposition faite par M. Félix, au nom de M. Benoist, émet un avis favorable à la publication de *l'Athenæ Normannorum*. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide que le manuscrit

Digitized by Google

du P. Martin, intitulé : *Athenæ Normannorum, veteres ac recentes, seu Syllabus auctorum qui oriundi e Normannia*, sera inscrit au nombre des ouvrages qui doivent être publiés par la Société. La préparation de l'édition est confiée à M. Charles Benoist, et M. Héron est nommé commissaire pour l'examen et l'appréciation du travail de l'éditeur.

Sur la présentation de MM. de Beaurepaire et Bligny, M. le Comte du Bois du Bois, demeurant à la Tour du Pin (Isère), est admis à faire partie des membres de la Société.

Le n° de décembre 1882 du *journal des Savants*, et la livraison de janvier-février 1883 de la *Revue historique*, envoyés à la Société, sont déposés aux archives.

La séance est levée.

SÉANCE DU LUNDI 12 MARS 1883.

Présidence de M. le Marquis DE BLOSSEVILLE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sur la présentation de MM. Félix et Bligny, M. Huet, conseiller à la Cour d'appel de Rouen, est admis par le Conseil à faire partie des membres de la Société.

Le *journal des Savants* (nos de janvier et février 1883) et les *Mémoires de l'Académie nationale de Caen*, pour 1882, envoyés à la Société, sont déposés aux archives.

La séance est levée.

Digitized by Google

SÉANCE DU LUNDI 9 AVRIL 1883

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté par le Conseil.

M. le Président communique au Conseil une lettre de M. Bénet, archiviste à Mâcon, qui a le projet de publier une histoire de l'Abbaye du Bec. Cette publication, à cause des difficultés du travail d'annotation, ne pourrait être entreprise que dans deux ou trois ans.

M. l'Archiviste présente un devis des travaux nécessaires pour recevoir et assurer la conservation des collections de livres de la Société. Le Conseil autorise M. l'Archiviste à faire exécuter ces travaux évalués à 65 fr.

Plusieurs membres de la Société ont négligé de retirer les publications qui leur étaient destinées. Un avis leur sera adressé pour les inviter à retirer, ou à faire retirer, les publications qui leur appartiennent.

Le Secrétaire est chargé d'écrire à M. Omont, pour le prier de hâter la publication du *Draco Normannicus*.

Le Conseil décide que la présidence d'honneur de la prochaine séance générale sera offerte à M. de Beaucourt, président de la Société de l'histoire de France.

Sur la présentation de MM. Fourcin et Boucheret, M. Lefebvre, avoué à Neufchâtel, est admis par le Conseil à faire partie des membres de la Société.

Le *journal des Savants* (cahier de mars 1883) et la *Revue historique* (livraison de mars-avril, même année), envoyés à la Société, sont déposés aux archives.

La séance est levée.

Digitized by Google

ÉTAT DE L'ARMÉE FRANÇAISE EN 1552

Le document suivant fait connaître la composition de l'armée royale lorsque, après la prise de Metz et de Toul, elle s'apprêtait à se porter sur Strasbourg, sous les ordres du roi Henri II.

Bien que la pièce ne porte pas de date, il n'est pas douteux qu'elle ne soit de la fin d'avril 1552.

Nous l'avons trouvée transcrite sur des feuillets qui étaient restés en blanc, à la fin d'un compte de la seigneurie de Graville pour l'année 1545. Cette seigneurie appartenait alors au vidame de Chartres, qui est cité dans ce document, comme capitaine de 40 lances dans la gendarmerie du roi, et qui, d'ailleurs, joua un rôle considérable dans cette glorieuse campagne d'Alsace et de Lorraine. Il est à croire que le receveur de Graville transcrivit cette pièce, parce qu'il la jugeait honorable pour son maître.

ESTAT DE L'ARMÉE EN L'AN.....

Primo

AVANT-GARDE.

Mons. le Conestable.

COMPAGNIE DE GENDARMERIE.

M. de Vendosme, IIII^{XX} lances. M. d'Angyen, XL lances. La compagnie M. le Conétable, C lances. M. de Nevers,

Digitized by Google

LXX lances. M. d'Aumalle, LXX lances. M. le mareschal de la Marche, IIII^{XX} lances. M. de Chastillon, XL lances. M. le conte de Villars, XL lances. M. de Montmorancy, XL lances. M. de Tavanes, XL lances. M. le conte du Rain, LX lances. M. de la Hunaudye, XL lances. *Somme*, VII^{C} lances.

GENS DE GUERRE A PIED FRANÇOYS.

Le cappitaine Brisson, le cap. Valeren, le cap. Villefranche, le cap. Aynard, le cap. Acliede, le cap. Glené, le cap. Favas, le cap. Sainte-Marie, le cap. Mennes, le cap. Vauguedemare, le cap. Bonardint, le cap. Desve, le cap. Lainé, le cap. La Lande, le cap. Nicole, le cap. Le Cerf, le cap. Come, le cap. Crose, le cap. Clocebre, le cap. Bethaint, le cap. Saint-Aubin, le cap. Moragues, le cap. Grilles, le cap. Appate, le cap. Joinbes, chacun III^{C} hommes. *Somme* VII^{M} hommes.

LANSQUENETZ.

Les Bendes du Seigneur conte de Reingrave, qui sont XI enseignes, V^{M}, V^{C} hommes.

POUR LA BATAILLE.

LE ROY.

La maison dudit seigneur. Les II^{C} gentilz hommes. Les IIII^{C} archers de la garde.

GENDARMERYE.

M. de Montpensier, XL lances. M. le conte de la Roche-Noyon, XL lances. M. de Guyse, C lances. M. le mareschal de Saint-André, C lances. M. de Rohan, XL lances. M. le conte de Sanserre, XL lances. M. le vidasme de Chartres, XL lances. M. de Jernac, XL lances. M. le conte de Nanteuil, XL lances. *Somme* IIII^{C} IIII^{XX} lances.

Digitized by Google

GENS DE PIED.

Le sieur Destauges, II enseignes. Le capitaine Rairon, le cap. Vicques, le cap. Essagny, le cap. Frainches, le cap. Saint-André, le cap. Beolieres, le cap. Villaine, le chevalier Belhoux, le cap. Ambieres, le cap. Maugnyon, le cap. Saint-Paul, le cap. Gossart, le cap. Belanvillier, le cap. Boste-Jourdan, le cap. Prat, le cap. Chouquene, le cap. Cantellou, le cap. de la Mothe-Gondoin, le cap. Anbres, le cap. La Belleveue, le cap. Peomerée. *Nombre* VII^M II^C soubz XXIIII enseignes.

Plus les deux bendes de Chasières l'aisné et de Chasières le jeune, estant à Tou (Toul), lesquelz se retireront au camp, si tost que les III bendes des seigneurs d'Esclavolles, de son filz et son frère, seront entrés dedans le dit Toul.

LANSQUENETZ.

Les Bendes des coulonnelz Ringrot, de Bestran, Chartrel, qui sont XVI enseignes, VIII^M hommes.

GARNISON A TOU (Toul).

De cent chevaulx légiers estans soubz le baron de Bussy, C sallades.

Les III enseignes de gentz de pied, estans soubs les seigneurs d'Esclavolles, son filz et son frère , IX^C hommes.

GARNISON A METZ.

La compagnie de Monseigneur le Daulphin, IIII^XX lances. Les cent chevaulx légiers dont a la charge le seigneur de Saint-Forgeux, C sallades. Les cent harquebousiers à cheval, soubz le sieur Argues, C harquebousiers.

GENS DE PIED FRANÇOIS.

Le capitaine Haramet, le cap. Soleil, le cap. Griardouet,

Digitized by Google

le cap. Bahus, le cap. Saint-Ouen, le cap. Abbus. *Nombre* XVIII^c hommes.

Il a esté ordonné que des bendes de lansquenetz cy-dessus mentionnés, il y en aura deux enseignes pour la garde de la ville de Metz.

Le sieur de Reingrave, avec ses bendes et six enseignes françoises, Messieurs de Montmorency et le conte de Villars, avecquez leurs compagnyes et quelque compagnye de gendarmerye, Mess. de la Rochefoucault et de Rendant, avecques leurs compagnies, ont prins ung autre chemin, et se doyvent rendre à Saverne près Strasbourg, au temps que le Roy y sera (1).

PLUS les II^M chevaulx legiers et IIII^c harquebousiers à cheval qui vont tousjours devant.

ANCIEN COMPTE DE VOYAGE

1285

Il s'engagea, de 1282 à 1285, un procès entre les Frères mineurs de Rouen, d'une part, et l'archevêque et le chapitre de la même ville, d'autre part, au sujet des pouvoirs de prêcher et de confesser réclamés par les premiers, en vertu d'une concession qu'ils avaient obtenue directement du souverain pontife. Ce fut à cause de cette affaire, qui mériterait d'être exposée avec détail, que fut entrepris le voyage dont nous donnons le compte. On trouvera dans

(1) Le Roi arriva à Saverne le 3 mai 1552.

Digitized by Google

ce petit document, d'un genre assez rare, quelques renseignements sur la manière de voyager, sur la manière de vivre, et sur l'itinéraire que l'on suivait de Rouen à Paris à cette époque.

Die martis ante Cineres, in via de Pontisara (1), garcionibus, pro potu, XXII d.; apud Pontisaram, in pane, VI s.; in vino, IIII s.; in piscibus, XIIII s. V d.; in carnibus, VI s. VII d.; in cuniculis, XXVIII d.; in pullis, III s.; sero et mane, in amygdalis et riso (2), IX d.; in lardo, VIII d.; in alliis, aceto, viridisucco (3), cepibus, petrosillo, XII d.; in igne et candelis, IIII s. VI d.; servitoribus in coquina, VI d.; in stramine et leteria, VI s.; in avena, XI s. V d.; in fourragio, III s.; in ovis, sero et mane, flore et sagimine, XV d.; in ferris, XVIII d. *Summa*, LXVIII s. IX d.

Die jovis post cineres, apud Crespi, in piscibus, XXVIII s.; in forgia, X d.; pro potu gartionum, XXII d.; pro corrigiis cofrorum reparandis, III d. *Summa* tocius, XXX s. XI d.

Die veneris sequenti apud Dammartin, in pane, V s.; in vino, VII s. I d.; in piscibus, IX s. VI d.; in allectibus, XXIII d.; in persino (sic), I d.; in amygdalis, XIII d.; in succare (4), IX d,; in viridisucco, pisis, cepibus, oleo et aceto, VIII d.; in nuscibus, I d.; in sinapio, I d.; in forgia, III d.; in igne, III s.; pro equis, XVIII s.; pro potu gartionum, XXII d.; barbitonsori, VI d. *Summa*, L s. I d.

Die sabbati sequenti, apud Parisius, in pane, VII s.; in vino, III s. II d.; in piscibus, XX s. V d.; in viridisucco, II d.; in aceto, II d.; in lignis, V s. VI d.; in sale, IIII d.; in alliis, I d.; in nuscibus, II d.; in amygdalis, VII d.; in allectibus,

(1) Pontoise.
(2) Amandes et ris.
(3) Le verjus, était alors d'un usage très commun.
(4) Sucre. Il faut croire qu'il était aussi d'un usage assez commun.

Digitized by Google

XII d.; in sinapio, I d.; pro equis, XXII s. II d.; in litteria, II s.; in candelis, II d.; in forgia, XXI d.; pro summis reparandis, III d.; latori aque, II d.; pro servientibus hospicii, VI d.; in poreta, VI d.; pro potu gartionum, XXII d. *Summa*, LXVIII s.

Summa recepte IIII l. X s. sterlinguorum, duobus stellinguis minus, et valent ad Parisienses, XV l.

Summa tocius expense X l. XVII s. IX d.

Retinui pro expensis archidiaconi, de alia via, IIII libr. VI d. paris.; et per manum Guillelmi Byon, presbyteri, XVI s. III d. paris. recepi, et XIIII s. V d. paris., et sic satisfactum est.

Au dos de la pièce :

Nos decanus Rothomagensis recepimus à Guillelmo Byon, presbitero, quatuor libras sterlingorum et decem solidos, duobus sterlingis minus, et valent ad Parisienses, XV libras XIIII s. V d. paris.. De hiis expendimus X lib. XVII s. IX d., et tradidimus archidiacono, pro expensis suis factis in alia via, IIII lib. V d. paris.; et sic nobis remanserunt XVI s. III d. paris.

Expense facte per dominum decanum, pro ipso, et N., archidiaconum Augi (1), eundo ad dominum Legatum contra fratres minores.

Dominica qua cantatur *Esto mihi* (2), eundo apud Pintarvillam (3), pro expensis gartionum et gartionis missi Parisius ad dominum Radulphum de Fouqueriis, III s. XI d. tur.

Lune apud Gaenny (4), LXVII s. XI d. par.

Martis apud Pontysaram, XV s. III d. par.

Mercurii Cinerum, apud Silvanectas (5), LXXV s. VI d.

(1) Nicolas de Betisi.
(2) Le dimanche de la Quinquagésime.
(3) Pinterville, commune du canton de Louviers.
(4) Gasny, commune du canton d'Ecos, arr. des Andelys.
(5) Senlis.

Digitized by Google

Dominica Brandonum (1), apud Sanctum Dyonisium, pro ferratura equorum (2), XXII d. par.

Lune apud Pontisaram, LXV s. par.

Martis apud Magny, LXII s. VII d. par.

Mercurii, veniendo apud Fraxinos (3), pro expensis gartionum, XXII d. par.

Jovis, veniendo Rothomagum, pro expensis gartionum, XXII d. tur.

Summa, XIIII lib. XIIII s. VII d. paris.

Oblationes et elemosine pro domino decano, pro eundo ad Legatum contra Minores.

Apud Wadencourt (4), I par.

Apud Luzarchias, III tur.

Apud Silvanectas, I par. et I tur.

Apud Crispeium, I par.

Veniendo Parisius de Domno martino, I tur.

Apud Paris., III ob. paris.

Apud S. Dyonisium, oblat. II par.

Apud Pontisaram, ob.

Item ibidem, obl. I par.

Item veniendo Fraxinos, I par.

Item veniendo Rothomagum, I par.

Summa, XIIII par.

(1) Premier dimanche de Carême.

(2) Saint-Denis en France.

(3) Fresnes-l'Archevêque, canton des Andelys.

(4) Gadancourt, canton de Marines, arr. de Pontoise.

Digitized by Google

La pièce qui suit existe, manuscrite, à la bibliothèque de Rouen, F. Martainville, dans les papiers du Président Bigot, où elle a été retrouvée et transcrite en entier par notre confrère M. le Conseiller O'Reilly, qui s'en est fort utilement servi pour la rédaction des MÉMOIRES *sur la vie publique et privée de Claude Pellot,* conseiller, maître des requêtes, intendant, et, pendant quatorze ans, de 1670 à 1683, premier président au parlement de Normandie.

La pièce que nous publions, d'une écriture soignée de la fin du XVIIe siècle, émane d'un contemporain et très probablement d'un membre de notre parlement qui connut Pellot, ce qui donne aux particularités qu'elle renferme un caractère d'authenticité incontestable.

ÉLOGE DE MONSIEUR PELLOT,

PREMIER PRÉSIDENT AU PARLEMENT DE NORMANDIE.

Messire Claude Pellot, cheuallier, seigneur de Port dauid, de Saint-Martin Lards, des Deffends, baron de Galapean, comte de Treviere, conseiller du Roy en tous ses conseils, M^e des requestes ordinaire de son hostel, et 1er président au parlement de Rouen, estoit fils de Mre Claude Pellot, cheuallier, seigneur de Port dauid, et de Sandars, trésorier de France, préuost des marchands de la ville de Lion, et ensuite conseiller d'estat, et de D^lle Marie Poculot, de Lion, où l'on voit dans les hospitaux, et autres lieux de cette ville des marques de sa piété, de sa libéralité, et de celle de ses pères, gens riches et puissans, aliez aux plus illustres maisons du païs.

Mr Pellot fut receu conseiller au parlement de Rouen, le 16 aoust 1641; M^e des requestes, en januier 1654, et il a

Digitized by Google

exercé, pendant quinze années, les intendances des prouinces de Dauphiné, de Poictou, de Xaintonge, de Limousin, et de Guyenne. Il estoit si capable, et si laborieux qu'il en faisoit deux en mesme temps.

Pour récompense des importants seruices qu'il auoit rendu au Roy, et à l'Estat, S. M. luy donna la charge de 1er président au parlement de Rouen où il fut receu, le 14 avril 1670, à la place de Mr de Ris, qui auoit un breuet de retenue de 150,000 l., dont il en paya 75,000 à ses héritiers; le Roy leur paya le reste, et donna à Mr Pellot un breuet de retenue de 50,000 escus, au profit de son fils aisné qui l'a receu, après sa mort, de Mr de Ris, son successeur.

Mr Colbert, ministre et secrétaire d'Estat, controlleur général des finances, estant tombé malade, et en péril de la vie au mois d'octobre 1676, le Roy se déclara en faveur de Mr Pellot pour remplir la place de ce grand ministre. Les premiers seigneurs de la cour dont il estoit aimé, et considéré, luy en donnèrent auis, et luy en firent des compliments à Paris où il estoit alors ; mais, pour les éuiter et ne point donner de jalousie, il se retira à sa maison de campagne à Surenne, et ne voulut point aller à la cour, quoyqu'on luy écriuît que Mr Colbert se mouroit.

Le Roy, toujours satisfait des seruices de Mr Pellot, luy donna, le 15 ianuier 1682, vn breuet de pension de 6,000 l. par an.

Il mourut à Paris le 3e aoust 1683, âgé de soixante-trois ans, et fut inhumé dans la chapelle de Mrs Le Camus aux pères Minimes de la Place Royalle, lieu de la sépulture de cette famille. On luy fit vn seruice solemnel dans l'église cathédrale de Rouen, où les compaignies des Cours et le corps de ville assistèrent : le père Ménestrier, jésuiste, y prononça l'oraison funèbre.

Il epouza en 1res noces Dlle Claude Le Camus, fille de Nicolas

Digitized by Google

Le Camus, conseiller secrétaire du Roy, et de Dlle Marie Colbert; en secondes noces, Dlle Madelaine Colbert, veuve de Mr Estienne-Gérard Le Camus, conseiller du Roy en ses conseils, sur-intendant des bâtimens, arts et manufactures de France, dont elle n'a point eu d'enfants. Du 1er mariage sont sortis trois fils, et huit filles : Claude-François Pellot, cheuallier, seigneur de Port dauid, les Deffends, baron de Gallapean et comte de Treviere, conseiller du Roy au parlement de Paris, et ensuite Me des requestes : Il a épouzé Dlle Madelaine Le Clerc de Lesseuille, dont est issu Claude-François Pellot, leur fils vnique; Estienne-Gérard Pellot, cheuallier, colonel du régiment de Bigorre, et brigadier des armées du Roy; Messire Paul Pellot, docteur de Sorbonne, abbé commandataire de l'abbaye de la Croix-Saint-Leuffroy, diocèse d'Eureux; Dlle Madelaine Pellot, mariée à Mre Henry de Lafare, marquis de Tornac, lieutenant de Roy de la ville d'Agde, et du fort de Brescou; Dlle Elisabet Pellot, épouze de Mr Paul-Gabriel de Foix, de Mauleon, vicomte de Conserans; Dlle Anne Pellot, mariée à Mr Thomas de Becdelièvre, cheuallier, seigneur de Brumare, conseiller du Roy en ses conseils, président à mortier au parlement de Rouen, donc Mr le marquis de Quevilly, leur fils aisné, remplit sa place avec beaucoup d'honneur et de distinction; cinq filles religieuses, deux à l'abbaye de Montmartre, une à l'abbaye royalle de Poissy, et deux au couuent de la Visitation de Sainte-Marie de Bellecour à Lyon.

Dans toutes les intendances que Mr Pellot a exercées, il trouva beaucoup d'affaires, et de désordres par le malheur que les troubles et les guerres ciuiles y auoient causé, pendant la minorité du Roy; mais son bon esprit, sa fermeté, et son aplication, soutenues par la prudence, la politique, la vigilance, et une exacte justice, luy firent surmonter tant d'obstacles dans ces tems difficiles et malheureux.

Digitized by Google

Il soumit les rebelles de Voiron, dans les montaignes de Dauphiné, ceux du bas Poictou et de la ville de la Rochelle, et poursuiuit, à la tête des troupes du Roy qui estoient en Guyenne, le redoutable Audijox, chef des rebelles, jusques à Argileuz, frontière d'Espagne où ils se sauvèrent.

Par son actiuité qui le portoit par tout, il rétablit dans ces prouinces-là, l'authorité et les droits du Roy qui ne se payoient pas; il les purgea des bandis, des bohèmes, et des voleurs qui les rauageoient, troubloient la liberté publique et celle du commerce ; pendant ce tems-là, les galères de sa Maiesté furent bien fournies des plus vigoureux pour le seruice. Le suplice des autres servit d'exemple dans le païs pour y contenir les mal intentionnez, empescher les cabales, et rétablir la tranquilité pour la sûreté des peuples, et du commerce.

Une diuision très dangereuze estant arriuée parmi les officiers, et les troupes de l'armée du Roy en Catalogne, S. M. y envoya Mr Pellot qui, par sa vertu, sa prudence et vne sage conduite, apaisa ce désordre, réconsilia les esprits, et les remit dans la parfaite vnion que demande la subordination; il tout cela à la satisfaction de la cour et des officiers de l'armée, sans qu'il y eût aucune efusion de sang.

Les huguenots pendant ces troubles, s'estoient donné la licence de faire beaucoup de choses contre la religion catholique. Il les réduisit à l'étroite obseruance des privileiges qui leur estoient accordez par les Édits, pour l'exercice de leur religion, et contribua, par ses soins, et son habileté, à la célèbre conversion du fameux Corras, ministre de Montauban, et de quelques autres qui suivirent son exemple.

Dans tous les emplois dont sa Maiesté a honoré Mr Pellot, il a fait paroistre le zèle et l'aplication particullière qu'il auoit pour le seruice du Roy, le soulagement de ses suiets, et le bien du commerce, si nécessaire dans vn royaume, pour le rendre plus riche et plus puissant.

Digitized by Google

Les cadastres (qui sont les rolles pour l'imposition de la taille reelle sur les fonds ruraux), estoient deuenues fort à charge aux habitans des lieux qui y sont suiets; la pluspart des nobles, et autres personnes puissantes auoient trouué le moyen par leur crédit, et leur authorité de sen exemper; Mr Pellot pour remédier à cet abus, trauailla auec beaucoup de soin, et d'exactitude à faire veriffier, reformer, et renoueler ces cadastres; ce qui fut d'vn grand soullagement aux peuples de ces prouinces.

La tour de Cordoüan (qui est vn ouurage merueilleux, bâty sur vn roc au milieu de la mer, à l'emboucheure de la riuière de Garonne), seruoit de phare aux vaisseaux pour aller à Bordeaux; par l'iniure des tems, et par faute d'entretien, cette tour estoit tombée en ruine; il la fit réparer, y établit vn gouuerneur qui eut le soin de l'entretenir, et de fournir les choses nécessaires pour l'illumination de ce phare, si utille pour sauuer les vaisseaux du naufrage.

Les réuoltes de Bordeaux auoient fait voir que le chasteau Trompette n'estoit pas suffisant pour contenir la ville, n'y d'empescher les ennemis de l'estat de la surprendre par mer, ou d'y porter du secours : Il a fait construire à la place de ce chasteau, vne forte citadelle qui met cette ville et son port en seureté.

Il a rendu nauigeable la rivière du Lot, qui vient des montaignes de Geuaudan, passe dans les prouinces de Roüergue, et de Quersy, et se jette dans la Garonne au-dessus d'Agen, par ce moyen les vins, les bleds, les autres denrées, et marchandises de ces païs là, où elles estoient à très vil prix, se portent à présent facilement et à peu de frais au port de Bordeaux, ce qui est d'vne grande vtilité pour le commerce.

La ville de Roüen a resenty les effets de la continuation du zèle, et de laplication de Mr Pellot pour le bien de la justice,

Digitized by Google

le soullagement des pauures, l'intherest du public, et l'ornement de cette grande ville.

Dans son auguste parlement, il n'y auoit qu'une chambre d'enquestes, remplie d'un grand nombres de jeunes conseillers qui auoient peu daffaires pour les occuper, et ceux de grand chambre en estoient si chargez, que les procez y estoient de longue durée; il le reconnut par luy mesme, et pença au moyen de donner de l'occupation à ces jeunes magistrats, pour se rendre plus capables de succéder aux anciens, et de les soulager des procez dont ils estoient accablez.

Sur vn auis aussy vtille que necessaire, le Roy créa vne seconde chambre des enquestes, par le règlement qui fut fait on distribua égallement dans chacune de ces chambres, le nombre de conseillers suiuant l'ordre de leur réception, et on mit les procez en partage pour estre distribuez suiuant leur compétence.

L'on reconnût bientôt le bon effet que produisit ce changement; vne louable émulation entra dans l'esprit des conseillers de l'une et l'autre chambre, leur assiduité, et une aplication particulière a rendre vne exacte iustice, a fait connoistre l'vtilité et l'auantage que le public receoit de cet heureux établissement.

Cette seconde chambre d'enquestes ayant esté mise dans vn lieu peu conuenable à la dignité des magistrats qui l'occupoient, Mr Pellot fist dresser vn plan pour en faire construire vne nouuelle : Il solicita souuent Mr Colbert de donner quelque fonds pour cette dépence, affin de l'éuiter aux officiers du parlement; mais la guerre fut la cause qu'il ne put l'obtenir; ce bon dessain a depuis esté exécuté par Mr de Montholon son successeur aux dépens du parlement.

L'hospital des valides de Roüen n'auoit pas assez de reuenu pour nourrir, et entretenir la moitié des pauures, il estoit sur le point de tomber sans le secours de Mr Pellot, qui luy

Digitized by Google

fit accorder par le Roy vn octroy très considérable pour le faire subsister, et en augmenter les bâtiments pour les loger; il fit ensuite les bons règlemens dont on se sert si vtillement pour la conduite, et ladministration de cet hospital.

Les rües de la ville estoient très mal pauées, fort salles, et puantes par les ordures qu'on y jettoit. Les auances des bancs des boutiques, et des hauts vents, les rendoient plus étroites, et embarrassantes; il les fit repauer, et allégner tout le reste comme on les voit a present; on fit des cloaques publics dans plusieurs quartiers, pour empescher les ordures, et la puanteur qui les infectoient, en l'on établit l'vsage des banneaux comme à Paris, pour enleuer les boües des rues, et des places, par cette bonne police, la ville a esté déliurée des maladies populaires dont elle estoit souvent affligée.

L'entretien du pont de batteaux, vn des plus beaux ouurages de l'Europe, coustoit beaucoup tous les ans à la ville, à cause du flus, et reflus de la mer, des glaces, et du passage continuel des charettes, et autres voitures, Mr Pellot obteint de sa Maiesté vne somme de 10,000 livres par an, qui fut imposée auec la taille sur les trois generalitez de la preuince de Normandie, pour ayder a fournir a cette dépence. Il engagea les echeuins d'épargner sur cette somme, tout ce quils pourroient pour le dessain quil leur communiqua, de faire vn grand chemin depuis le bout du quay, jusques à la coste de Sainte-Catherine; l'vtilité de ce grand ouurage la fait exécuter après sa mort, et l'on y trauaille encore tous les iours pour le mettre dans sa perfection.

L'aplication de ce grand magistrat, pour faire fleurir le commerce, luy fit prendre soin des manufactures pour empescher les abus, et les fraudes qui sy faisoient; particullièrement dans la fabrique des toilles propres pour l'vsage de Lespagne, qui n'en vouloit plus, et auoit commencé à sen pouruoir d'ailleurs, pour remédier à ce désordre, il assembla

Digitized by Google

plusieurs fois les escheuins, et les principaux marchands de la ville. Sur leurs auis, et leurs mémoirés, il fit donner des arrests de règlements pour la fabrique de ces toilles, dont le commerce est si important, qu'il produit des sommes immenses dans la prouince.

Il n'y auoit point de promenades aux enuirons de cette grande ville, pour le plaisir, et la commodité du public. Il planta le cours qui est au bout du pont, le long de la riuière, vn des plus beaux et des plus agréables qui soit en France.

Pour l'entreprise, l'exécution, et l'entretien de tous ces ouurages, aussy commodes qu'ils sont vtiles au public. Il tenoit des assemblées généralles, et particullières les iours qu'on n'entroit pas au palais. Il alloit luy mesme visiter les trauaux, pour examiner s'ils estoient executez conformément aux plans, et aux deuis qui en auoient esté faits; sa présence les faisoit auancer, et animoit les ouvriers qui receuoient souuent des marques de sa libéralité.

Les ouurages publics qu'il a fait faire par les ordres du Roy, dans diuerses prouinces; le rétablissement de tant d'églises, et d'hopitaux, la construction de plusieurs ponts, chaussées, et réparations de grands chemins. Les inscriptions qu'on y voit sur le marbre en lettres d'or, sont des monuments autentiques des graces, des bienfaits de sa Maiesté, et des seruices de Mr Pellot.

Il a soutenu partout auec beaucoup d'honneur, et de magnificence la grandeur, et la dignité de ses emplois, la depence extraordinaire qu'il faisoit, particullièrement dans les festes de réiouissances publiques, montroit combien il estoit sensible à la gloire de sa Maiesté.

Parmy tant de soins, de longs, et pénibles trauaux que les emplois de Mr Pellot luy ont donné; ils ne luy ont point fait oublier l'amour des belles lettres qu'il auoit si bien cultivé pendant les études de sa jeunesse. Plusieurs volumes de

Digitized by Google

recüeils qu'il a fait sur cette matière; des notes sur l'histoire et la jurisprudence; des mémoires importants pour la connoissance de lestat du clergé, de la noblesse, des officiers et des communautez des prouinces ou il a esté, font juger de sa capacité et combien il estoit laborieux.

Le commerce qu'il entretenoit auec les scauants; vne ample biblioteque de liures choisis. Les discours qu'il a fait dans plusieurs assemblées généralles; les harengues publiques qu'il a prononcées au parlement; sont des preuues de la grandeur de son génie, et d'vne profonde érudition.

Sa générosité, et son désintéressement ont fait voir à sa famille après sa mort, qu'il n'estoit pas du nombre de ceux que les emplois, et les charges ont enrichis, puisqu'outre les bienfaitz du Roy, il a dépencé pour son seruice vne partie de son propre bien.

Enfin sa Maiesté qui connoissoit tout particullièrement le mérite de Mr Pellot, et les seruices quil auoit rendus, luy a donné souuent des marques de son estime et de sa reconnoissance.

Quoy qu'il ait eu de grandes affaires à soustenir pour les interests du Roy, et de ses suiets, si difficiles à consillier; l'esprit supérieur de ce sage, et illustre magistrat la touiours conduit auec tant de prudence, et d'habileté qu'il a surmonté les plus grands obstacles, dont les heureux éuénements luy ont acquis cette glorieuse réputation qui fait tant d'honneur à sa mémoire.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE NORMANDE

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 7 mai 1883, a décidé sur la demande de plusieurs sociétaires que la Bibliographie historique normande qui avait cessé, à la fin de l'année 1877, d'être insérée dans le Bulletin, serait continuée à partir de cette époque et paraîtrait ensuite régulièrement dans chacun des fascicules. Nous prions ceux de nos lecteurs qui remarqueraient des lacunes dans cette publication de vouloir bien se faire nos collaborateurs en signalant nos omissions involontaires au Secrétaire de la Société.

Amory de Langerack (Mlle), *le Mont-Saint-Michel*, son histoire et sa légende, 3e édition. In-8o, 84 p. et gravure. Lille et Paris, Lefort.

Arrêt rendu par le Parlement de Rouen, le 31 octobre 1686, dans un procès fait au cadavre d'un nouveau converti. In-8o, 15 p. Bordeaux, imp. Gounouilhou.

Baudrillart (H.), *les Populations agricoles de la France;* la Normandie (passé et présent); enquête faite au nom de l'Académie des sciences morales et politiques. In-8o, XII-428 p. Paris, Hachette.

Beaujour (Sophronyme), *Essai sur l'histoire de l'église réformée de Caen*. In-8o, IX-597 p. Caen, Le Gost-Clérisse.

Beaurepaire (Ch. de), *Notes sur le parvis de la cathédrale de Rouen*. In-8o, 63 p. Rouen, imp. Boissel. (Extrait du *Précis des travaux* de l'Académie des sciences, etc., de Rouen, 1876-1877.)

Statuts et règlements pour la communauté des maistres écrivains jurez experts vérificateurs en cette ville de Rouen, etc. Petit in-4o, 25 p. Rouen, Boissel. (Publication de la Société des Bibliophiles Normands.)

Digitized by Google

Beaurepaire (Eug. de), *les Essais historiques des moines de la congrégation de Saint-Maur, au XVIIe siècle, sur le Mont-Saint-Michel*. In-8°, 34 p. Caen, Le Gost-Clérisse. (Extrait des *Mémoires* de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.)

Note sur une découverte de bijoux Mérovingiens au village de Valmeray, commune de Moult (Calvados). In-8°, Caen, Le Blanc-Hardel. (Extrait du *Bulletin* de la Société des antiquaires de Normandie.)

Bigelow (Melville-Madison), *History of procedure in England from the norman conquest*. (*The norman period*), 1066-1204. In-8°, VIII-411 p. London, Macmillan.

Blosseville (le marquis de), *Dictionnaire topographique du département de l'Eure*, comprenant les noms des lieux anciens et modernes. In-4°, XLIV-279 p. Paris, imp. Nationale.

Bordeaux (Raymond), *Miscellanées d'archéologie normande* relatives département de l'Eure, VI-178. Paris, Claudin.

Bourdet (D.), *Note sur un vase romain* trouvé rue de la Cavée, près de l'ancien cimetière Sainte-Hélène. In-8°, 3 p. et planche. Le Havre, imp. Lepelletier.

Bouteiller (Alexandre), *Histoire de la ville de Dieppe*, depuis son origine jusqu'à nos jours, comprenant le vieux Dieppe et le Dieppe moderne, marins et hommes célèbres, flibustiers et corsaires, pêches et évènements maritimes, Dieppe pittoresque, industriel, artistique et balnéaire. In-8°, 453 p. Dieppe, Delevoye.

Brebisson (R. de), *Etude sur François Bonnemer*, peintre et graveur, né à Falaise. In-8°, 32 p. Caen, imp. Le Blanc-Hardel. (Extrait du *Bulletin* de la Société des Beaux-Arts de Caen.)

Brianchon, *le Château Navarre*, épisode judiciaire de la commune de Gruchet-sous-Bolbec, en 1790-1792, mis en ordre et annoté. In-8°, 109 p. et 2 pl. Bolbec, imp. Dussaux.

Carlez (J.), *Le chant de Guillaume de Fécamp et les moines de Glaston*. In-8°, 21 p. Caen, Le Blanc-Hardel. (Extrait des *Mémoires* de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.)

Carte de la généralité d'Alençon, subdivisée en ses neuf élections. Alençon, imp. lithogr. E. de Broise.

Cartulaire de Louviers. Documents historiques originaux du Xe au XVIIIe siècle, la plupart inédits, extraits des chroniques et des manuscrits des bibliothèques et des archives publiques de la France et de

Digitized by Google

l'Angleterre, recueillis et publiés par Th. Bonnin. Documents, t. II, III et IV. Evreux, imp. Hérissey.

Cauvet, *Un recteur à la fin du XVIIIe siècle*, épisode de l'histoire de l'ancienne Université de Caen. In-8°. (Extrait des *Mémoires* de l'Académie nationale des sciences arts et belles-lettres de Caen.)

Charpillon et Caresme, *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure*. Gr. in-8°, 2 vol. de 1,000 pages chacun. Les Andelys, Delcroix.

Chronique du Mont-Saint-Michel (1343-1468), publiée avec notes et pièces diverses relatives au Mont-Saint-Michel et à la défense nationale en Basse-Normandie pendant l'occupation anglaise, par Siméon Luce. Paris, Didot. (Publié par la Société des anciens textes français.)

Coipel, *Quelques pages d'archéologie* extraites des notes de M. l'abbé V. Coipel, professeur au pensionnat de Mesnières, publiées, avec une notice sur l'auteur, par l'abbé A. Tougard. In-8°, 35 p. et pl. Rouen, imp. Cagniard.

Comte (Jules), *la Tapisserie de Bayeux*, reproduction d'après nature en 79 planches phototypographiques, avec un texte historique, descriptif et critique. In-4° oblong, 72 p. Paris, Rothschild.

Cronicques (les) de Normandie (1223-1453), réimprimées pour la première fois d'après l'édition rarissime de Guillaume le Talleur (mai 1487), avec variantes et additions tirées d'autres éditions et de divers manuscrits, et avec une introduction et des notes, par A. Hellot, XXIII-344 p. Rouen, Métérie.

Daval (G. et J.), *Histoire de la Réformation à Dieppe* (1557-1657), par Guillaume et Jean Daval, dits les policiens religionnaires. Publiée pour la première fois, avec une introduction et des notes, par Emile Lesens. Rouen, Cagniard. (Publié par la Société rouennaise de Bibliophiles.)

Défaite (la) de sept navires anglais, par M. le baron de la Luthumière, gouverneur, pour sa Majesté, de la ville et chasteau de Cherbourg. Petit in-4°, 12 p. Rouen, imp. Boissel. (Publication de la Société des Bibliophiles.)

Delboulle (A.), *Supplément au glossaire de la vallée d'Yères*, pour servir à l'intelligence du dialecte haut Normand et à l'histoire de la vieille langue française. In-8°, XVII-49 p. Le Havre, imp. Brenier.

Digitized by Google

Demay (E.), *Notice archéologique*, cimetière mérovingien découvert en 1876, près de Veulettes (Seine-Inférieure). In-8° 14 p. et 10 pl. Paris, imp. Hennuyer.

Demay (G.), *Inventaire des sceaux de la Normandie*, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières des départements de la Seine-Inférieure, du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne, avec une introduction sur la paléographie des sceaux et 16 planches photoglyptiques. Paris, imprimerie Nationale. In-4°, XLIV-438 p.

Des Diguères (Victor), *La vie de nos pères en Basse-Normandie*, Notes historiques, biographiques et généalogiques sur la ville d'Argentan. In-8°, 399 p. Paris, Dumoulin.

Doinel (A.), *Notice historique sur Alizay*, 76 p. Evreux, Hérissey.

Duval (Louis), *la Louve d'Alençon; Mabille de Bellême dans le roman et dans l'histoire*. In-12, 16 p. Alençon, imp. Marchand-Saillant.

Notes sur l'histoire de Mortagne pendant la Révolution. In-16, 19 p. Alençon, imp. Marchand-Saillant.

Estaintot (le vicomte d'), *L'égalité de l'impôt et les cahiers de la noblesse normande, en* 1789. In-8°, 23 p. Rouen, imp. Boissel. (Extrait du *Précis des travaux* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1876-1877.)

Recherches sur Auffay, son prieuré et ses baronnies, suivies d'un appendice sur les anciennes inscriptions de l'église d'Auffay et sur quelques églises voisines. In-8°, 115 p. et grav. Dieppe, Renaux.

Extente de l'île de Jersey, 1607. Jersey, Le Feuvre. In-4°, XXXII-135 p. (Société Jersiaise, publication 5e).

Féval (Paul), *Les merveilles du Mont-Saint-Michel*. Paris, Palmé.

Fillastre (G.), *Mémoire sur l'abbaye de Fécamp*, reproduction d'un manuscrit inédit de dom Guillaume Fillastre, avec une introduction par l'abbé Julien Loth. In-4°, XXVI-32. Rouen, imp. Boissel. (Publié par la Société des Bibliophiles normands.)

Freeman (Edw.), *The history of the Norman conquest of England; its causes and its results*. Londres, 1876.

Freeman (Edward A.), *A short history of the Norman conquest of England*, 156 p. Oxford, Clarendon press.

Gaultier de La Ferrière, *Thiroux de Crosne, intendant de la généralité de Rouen*. In-8°, 80 p. Rouen, imp. Lecerf.

Digitized by Google

Germain (Mgr), P.-M. Brin et Ed. Corroyer, *Saint-Michel et le Mont-Saint-Michel.* Ouvrage illustré d'une photographie, de 4 chromolithographies et de 200 gravures. Gr. in-8o, 556 p. Paris, F. Didot.

Goberville, *Chronologie locale* ou faits historiques sur la ville de Caudebec-en-Caux (de 1576 à 1790). In-8o, 24 p. Rouen, imp. Cagniard.

Grouchy (le vicomte de) et Emile Travers, *Etude sur Nicolas de Grouchy (Nicolaus Gruchius Rothomagensis) et son fils Timothée de Grouchy, sieur de la Rivière.* Petit in-8o, VIII-230 p. avec vig. Caen, Le Blanc-Hardel.

Guéroult, *Notes sur les antiquités Gauloises de Caudebec-en-Caux.* In-8o, 19 p. et 2 planches. Le Havre, imp. Lepelletier.

Guéroult (le dr E.), *Découvertes archéologiques* en 1878 et 1879, 15 p. Rouen, imp. Cagniard.

Guibert (Michel-Claude), *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Dieppe*, publiés pour la première fois, avec une introduction, des suppléments jusqu'à 1790 et des notes historiques, par Michel Hardy. Dieppe, Renaux.

Havet (Julien), *les Cours royales des îles normandes.* In-8o, IV-239 p. Paris, Champion.

Hellot (A.), *Essai historique sur les Martel de Basqueville et sur Basqueville-en-Caux* (1000-1789), d'après des documents inédits. In-8o, XV-404 p. Dieppe, Renaux.

Hellot (A.-H.), *Un grand marchand de Dieppe au XIVe siècle;* les inscriptions de la chapelle de Saint-Sauveur de Longueil, d'après des documents entièrement inédits. In-8o, 29 p. Dieppe, Renaux.

Henri d'Andeli, *Œuvres de Henri d'Andeli*, trouvère normand du XIIIe siècle, publiées avec introduction, variantes, notes et glossaire, par A. Héron. Pet. in-4o, CXXI-213 p. Rouen, imp. Cagniard. (Publié par la Société rouennaise de Bibliophiles.)

Hurel (J.M.), *le Château de Falaise*, étude historique. In-8o, 156 p. et plan. Falaise, imp. Mlle Trolonge.

Inventaire-sommaire des archives de la ville de Rouen, antérieures à 1790, redigé par M. Ch. de Robillard de Beaurepaire, archiviste du Département. Série A. Délibérations. Gr. in-4o à 2 col., p. 1 à 240. Rouen, imp. J. Lecerf.

Digitized by Google

Joret (C.), *Essai sur le patois normand du Bessin*. In-8°, 38 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley.

Journal d'un bourgeois de Gisors, relation historique concernant les évènements accomplis à Paris et dans les environs et notamment dans et entre les villes de Rouen, Amiens, Beauvais, Pontoise. La Ligue dans le Vexin normand (1588-1617). Publié pour la première fois, et en entier, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par M. H. Le Charpentier et Alfred Fitau. In-8°, XXXII-147 p. Paris, Ducher.

Laffetay (l'abbé J.), *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Bayeux*. In-8° à deux col., XII-512 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

Laffleur de Kermaingant (P.), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport*, CLXIV-427 p. et atl. de 8 pl. in-fol. Paris, F. Didot.

Lagrèze (G.-B. de), *Saint-Savin et les Normands*. In-8°, 32 p. Pau, Cazaux.

Lainé de Néel (Arsène), *Essais historiques sur les vieux châteaux du moyen-âge et sur les sires de ces castels, qui ont habité la Normandie et l'Angleterre*. Faits historiques sur onze communes de l'arrondissement de Domfront, etc. Mesnil-Hubert (Orne), village de Lozier, l'auteur.

Histoire du siège et prise de la ville de Domfront et de son château fort, le 9 mai 1574, par l'armée du maréchal de Matignon, gouverneur de Normandie, etc. In-16, 40 p. Mortain, imp. Mathieu.

La Quérière (de), *Archéologie rouennaise;* conservation des monuments historiques de Rouen. In-8°, 7 p. Rouen, imp. Lecerf.

Lavalley (Gaston), *les Compagnies du Papeguay*, particulièrement à Caen. Etude historique sur les sociétés de tir avant la Révolution. In-18, 214 p. Paris, Dentu, s. d.

Lavergne (Mme Julie), *La flèche de Caudebec*, chronique normande, suivie d'une lettre à l'auteur, par M. Brianchon. In-8°, 39 p. et vignette. Bolbec, Dussaux.

Lavolley (Gaston), *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque municipale de Caen*. In-8°, LIX-281 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

Le Bret (A.), *Notice historique sur la commune du Chesne* (Eure). In-12, 52 p. Evreux, imp. Hérissey.

Lecointe, *Notice archéologique sur l'église de Cintheaux*. In-8°, 44 p. et 2 pl. Caen, imp. Le Blanc-Hardel.

Legay (Ch.), *Adrien Tournebus, lecteur royal*. In-8°, 51 p. Caen,

Digitized by Google

Le Blanc-Hardel. (Extrait du *Bulletin* de la Société des antiquaires de Normandie.)

Le Hardy (Gaston), *le dernier des ducs Normands*, étude de critique historique sur Robert Courte-Heuse. In-8°, 184 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

Leport (Alexandre), *Notice historique et descriptive de l'église de la Sainte-Trinité* de Fécamp. In-8°, VII-223 p. et plan. Fécamp, Durand.

Le Roy, *les Curieuses recherches du Mont-Saint-Michel*, par Dom Thomas Le Roy, publiées pour la première fois avec une introduction et des notes, par E. de Robillard de Beaurepaire. 2 vol. in-8°, 1060 p. Caen, Le Gost-Clérisse. (Extrait des *Mémoires* de la Société des antiquaires de Normandie. Tiré à 100 exempl.)

Lerebours-Pigeonnière, *Etude sur Charles de Bourgueville, sieur de Bras*. In-8°, 42 p. Caen.

Le Vaillant de Folleville (Charles), *Notes historiques sur la paroisse et commune d'Etieuville*, contenant divers renseignements inédits sur plusieurs anciennes familles et seigneuries du Cotentin. In-12, II-388 p. Valognes, Martin.

Levavasseur (Gustave), *Remarques sur quelques expressions usitées en Normandie;* leur emploi par certains auteurs, leur origine, leur étymologie, etc., In-8°, 106 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

Levé (A.), *Guy Chrestien*, grand bailli du Cotentin (1371-1375), note biographique. In-8°, 13 p. Coutances, Salettes.

Loth (l'abbé), *Farin, historien de Rouen*, étude biographique et littéraire. Petit in-4°, 48 p. Rouen, imp. Cagniard. (Extrait du *Précis* analytique de l'Académie de Rouen.)

Malebranche (F), Rapport présenté à la Société libre de l'Eure, sur l'ouvrage de M. Boivin-Champeaux, intitulé : *Notice sur Roger-le-Grand, évêque de Salisbury, premier ministre d'Angleterre au* XII*e siècle*. In-8°, 20 p. Bernay, imp. Veuve Lefèvre.

Marais (H) et H. Beaudouin, *Essai historique sur la cathédrale et le chapitre de Séez*. In-8°, XXX-450 p. Alençon, Ch. Thomas.

Martin (Alphonse), *Etude historique sur les anciennes communautés d'arts et métiers du Havre*. In-12, VIII-236 p. Fécamp, imp. Durand.

Histoire de l'hôpital général du Havre et du Pré-de-Santé de Saint-Roch. Petit in-8°, IX-198 p. et plan, Paris, lib. Dumoulin.

Digitized by Google

Martin (William), *Notes* sur les fouilles exécutées en 1876 sur l'emplacement de la villa romaine de Sainte-Marguerite-sur-Mer (Seine-Inférieure). In-8°, 10 p. avec fig. Caen, Le Blanc-Hardel. (Extrait du *Bulletin* de la Société des antiquaires de Normandie).

Maulde (R. de), *Une vieille ville normande : Caudebec-en-Caux.* Douze dessins d'après nature, gravés à l'eau-forte par M. P. Carbonnier, texte par M. R. de Maulde. In-fol., 53 p. avec grav. Paris, veuve Cadart.

Meriel (Amédée), *Notice sur la commune d'Aubigny*, canton nord de Falaise. In-12, 79 p. Bellême, Ginoux.

Meyer (E), *Histoire de la ville de Vernon et de son ancienne Châtellenie.* In-8°, les Andelys, Delcroix.

Morlais (M.), *De vita et scriptis Roberti de Torrineio, abbatis in Monte Sancti Michaelis. Thesim proponebat Redonensi litterarum facultati.....* Paris, Thorin, x-91 p.

Moulin (H.), *Etablissement des Saxons sur les côtes de l'Amérique en général et dans la deuxième Lyonnaise en particulier.* In-8° 30 p. Caen, Le Blanc-Hardel. (Extrait du *Bulletin* de la Société des antiquaires de Normandie).

Notice sur Cauville (Seine-Inférieure), situation, étymologie, antiquités romaines, relations avec l'abbaye de Montivilliers, familles seigneuriales, etc. Le Havre, imp. Lepelletier, 50 p. avec pl.

Patry, *Croquis généalogiques*, suivis d'une notice sur les sires d'Auge, par un gentilhomme normand (1877-1880). (M. Dubuisson de Courson.) Anciennes familles de Normandie. In-8°, VII-168 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

Pégot-Ogier, *Histoire des îles de la Manche*, Jersey, Guernesey, Aurigny, Serck, xx-560 p. Paris, Plon.

Pièces sur la Ligue en Normandie, publiées par M. de Bouis. Réimpression. I. Les connivences de Henry de Valois avec Monsieur de Charouges, gouverneur de la ville de Roüen. II. La thraison descouverte des politiques de la ville de Roüen. III. Discours véritable de l'éxécution faicte de plusieurs traystres et séditieux de la ville de Roüen, etc. Petit in-4°, XI-30 p. Rouen, imp. Cagniard. (Publié par la Société rouennaise des Bibliophiles.)

Pigeon (E.-A.), *Histoire de l'ancienne église Saint-Gervais d'Avranches, ou examen de ses chartes et de ses titres*, par M. l'abbé E.-A. Pigeon, chanoine de Coutances. In-8°, 43 p. Coutances, Salettes.

Digitized by Google

Histoire de la cathédrale de Coutances. In-8°, VII-392 p. Salettes, 1876.

Le grand bailliage de Mortain en 1789. In-8°, 180 p. Coutances, Salettes.

Placita anglo-normannica : law cases from William I. to Richard I. preserved in historical records. By Melville Madison Bigelow. In-8°, LXIV-328 p. London, S. Low.

Porée (l'abbé), *Description du vitrail de Saint-Léger*, évêque d'Autun, à Notre-Dame d'Andely. In-8°, 24 p. Tours, imp. Bouserez.

Saint-Anselme à l'abbaye du Bec (1060-1092). Bernay, veuve Lefèvre.

Première (la) campagne de Henri IV en Normandie (août-octobre 1589). Réimpression de pièces contemporaines avec introduction par le vicomte d'Estaintot. Petit in-4°, XXVII-45 p. Rouen, imp. Boissel. (Publication de la Société des Bibliophiles normands.)

Procès entre Nicolas Piedevant, curé de Forest et les moines de Saint-Wandrille, avec introduction et notes par A. Canel. In-4°, XI-72 p. Rouen, Cagniard. (Publication de la Société rouennaise des Bibliophiles.)

Quevilly (Henri), *Une famille normande et ses domaines* pendant l'occupation anglaise et les guerres de la Ligue (1417-1597). In-8°, 13 p. Bernay, imp. Veuclin.

Registre de l'officialité de l'abbaye de Cerisy, édité par M. Gustave Dupont. In-4°, 396 p. Caen, Le Blanc-Hardel. (Extrait de 30e volume des *Mémoires* de la Société des antiquaires de Normandie.)

Rioult de Neuville (le vicomte L.), *les Barons d'Orbec*. In-4°, 60 p. Caen, Le Blanc-Hardel. (Extrait du 30e vol. des *Mémoires* de la Société des antiquaires de Normandie.)

Sandret (L.), *la Seigneurie et les seigneurs de Cany en Normandie*, 43 p. Paris, Dumoulin, 1880.

Sarrazin (Alb.), *un Avocat rouennais au* XVIIe *siècle*, d'après les lettres inédites d'Auguste Le Chevalier, conservées à la bibliothèque publique de Rouen, 1730-1744. In-8°, Rouen, Métérie.

Sauvageot (Louis), architecte, *Notice sur l'église Saint-Hilaire à Rouen*. Gr. in-4°, 36 p. et 8 pl. Paris, veuve Morel.

Schlumberger (G.), *Deux chefs normands des armées byzantines au* XIe *siècle*. Paris. (Extrait de la *Revue historique*.)

Digitized by Google

Schmidt (Rich.), *Die franzœsischen Provinzial staende zur zeit Ludwigs* XIV. In-8°, 53 p. Berlin, Liebheit, 1875.

Settegast (Fr.), Benoît de Sainte-More. Eine sprachliche Untersuchung über die identitæt des Verfasser des « Roman de Troie » und der « chronique des ducs de Normandie ». In-8°, 75 p. Breslau, Korn.

Steenstrup (J. C. H. R.), Normannerne. I. Indledning i Normannertiden. In-8°, VIII-381 p. II et B : Vikingetogene mod vest i det 9de aarhundrede. In-8°, 406 p. Copenhague, 1876-1878.

Sur la fondation de l'ancien port de Cherbourg (1686, 1739 à 1743, 1758). Notes et plans, publiés par M. le marquis A. de Caligny et M. L. E. Bertin. In-8°, 70 p. et 5 pl. Paris. Dunod.

Tougard (l'abbé A.), *Jumièges, le village, l'abbaye, les ruines.* In-8°, 32 p. et grav. Rouen, imp. Cagniard.

Triger (Robert), *Un coup de main d'Ambroise de Loré en Basse-Normandie* (1431). In-8°, 29 p. Mamers, imp. Fleury et Daugin. (Extrait de la *Revue* historique et archéologique du Maine, 1878.)

Wace (Maistre)'s, Roman de Rou et des ducs de Normandie. Nach den Handschriften von Neuen herausgegeben von D. Hugo Andresen. Heilbronn, Henninger, 1879.

OUVRAGES PARUS EN 1882.

Adeline (Jules), le Musée d'antiquités et le Musée céramique de Rouen. Trente eaux-fortes avec texte et frontispice. Rouen, Augé.

Ancienne (l') coutume de Normandie, réimpression éditée avec de légères annotations par William Laurence de Gruchy. Jersey, Charles Le Feuvre, 1881. XXXVII-420 p.

Backer (Louis de), *le vieux langage normand*, étude de philologie comparée. Caen, imp. Le Blanc-Hardel. In-18, 166 p.

Beaurepaire (Eugène de), *Note* sur deux maisons de la ville de Caen. Tours, imp. Bousrez, 19 p. avec dessins.

Chatel (Eugène), *Liste des recteurs de l'université de Caen*, dressée d'après leurs signatures sur les registres des rectories et autres documents conservés aux archives du Calvados. Caen, Le Blanc-Hardel, 56 p.

Digitized by Google

Chèvremont (A.), *les mouvements du sol* sur les côtes occidentales de la France, et particulièrement dans le golfe normanno-breton. Paris, Leroux, 487 p. 14 pl.

Chronique normande du XIVe *siècle*, publiée pour la Société de l'histoire de France, par Auguste et Emile Molinier, Paris, Loonas. LXXV-414 p.

Glanville (L. de), *la Porte Sainte-Apolline à Rouen*. Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 11 p. avec vignette.

Glasson (E.), *les origines de la clameur de haro*, réponse à M. Guillouard. Fontainebleau, imp. Bourges, 8 p.

Goujon (le colonel A.), *Aperçus historiques et archéologiques*, à propos du vieux pont de Serquigny, lecture faite à la Société libre de l'Eure (section de Bernay), le 16 avril 1882. Bernay, imp. veuve Lefèvre, 16 p.

Lainé de Neel (Eug.), *Rehereh es sur l'histoire de Normandie*, Histoire de ses six premiers ducs et de Guillaume-le-Conquérant jusqu'à la conquête en 1066. Caen, Le Gost-Clérine, 88 p.

Mériel (Amédée), Etat ecclésiastique des paroisses du canton nord de Falaise jusqu'en 1789, 56 p.

Etude sur l'antiquité de Falaise, Bellême. imp. Gignoux, 20 p.

Notre-Dame de Bayeux sous l'ère romaine, esquisses historiques et archéologiques. Bayeux, imp. Payau. In-12, 126 p.

Omont (H.), *Catalogue* des manuscrits des bibliothèques de Louviers et Verneuil (Eure). Paris, Champion, 30 p.

Porée (l'abbé), *Itinéraire archéologique* de Bernay, Beaumont-le-Roger, Harcourt, Beaumesnil et Thevray. Tours, Bourez, 55 p.

Récit du siége d'Harfleur en 1415, par un témoin oculaire. Document nouveau traduit et annoté par A. Hellot. Rouen, Métérie, 29 p.

Robin, le Prévost, Passy (A.), Blosseville (de), *Dictionnaire du patois normand* en usage dans le département de l'Eure. Evreux, imp. Hérissey.

Vasseur (Ch.), *Etudes historiques et archéologiques* sur la cathédrale de Lisieux. Caen, Le Blanc-Hardel, 83 p.

Veuclin (E.), *Documents inédits* sur les armoiries de la ville de Bernay, Bernay, imp. Vauclin, 16 p.

Digitized by Google

AVIS.

Plusieurs sociétaires ont négligé de retirer les publications auxquelles ils avaient droit. Le conseil d'administration les prie de vouloir bien retirer ou faire retirer, le plus tôt possible, les publications qui leur appartiennent.

Rouen. — Imp. E. Cagniard, rue Jeanne-Darc, 88.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

EXERCICE 1882-1883

VII

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue le lundi 7 mai 1882

DANS L'HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A quatre heures

Présidence de M. Charles de Beaurepaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 1883 est lu par le secrétaire et adopté par le Conseil.

M. le Président fait part d'une lettre de M. de Beaucourt, qui accepte la présidence d'honneur de la séance générale. Les éditeurs n'ayant pas terminé leurs travaux et aucune distribution n'étant possible, le mois prochain, la date de la séance générale sera ultérieurement fixée. M. Dolbet écrit, en effet, que « si on ne pourra pas dire, au mois de juin, que son volume est imprimé, on pourra affirmer, en juillet, qu'il s'imprime. » M. Omont n'a pas répondu à la

Digitized by Google

lettre qui lui a été adressée au nom du Conseil. M. Lormier a interrompu la publication de l'histoire de l'abbaye du Tréport. Le Conseil prie MM. de Beaurepaire et Héron de pourvoir à la continuation de cette publication.

M. Bouquet constate que les travaux autorisés, à la dernière séance, pour la conservation des collections de la Société ont été exécutés conformément au devis et de la manière la plus satisfaisante.

Le Conseil décide, sur la demande de M. Bouquet, qu'on continuera, dans le Bulletin, la bibliographie historique normande entreprise au début par notre regretté confrère M. Ed. Frère. Ce travail bibliographique sera repris à partir de 1878, époque à laquelle la publication a été interrompue ; le secrétaire est chargé de ce travail.

M. Stephano de Merval communique au Conseil une chronique rouennaise publiée dans la *Revue du Samedi*, par M. de Grouchy. M. de Merval pense que d'utiles emprunts pourraient être faits par le Bulletin de la Société à cette chronique rouennaise. Le Conseil partage cet avis et prie M. de Merval de demander à M. de Grouchy l'autorisation d'extraire quelques passages de sa publication.

M. le Président dépose sur le bureau une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique qui l'invite à lui adresser d'urgence, avant la fin d'avril, le texte des questions que la Société jugerait dignes de figurer à l'ordre du jour du Congrès des Sociétés savantes, en 1884. Le secrétaire est chargé de répondre à cette dépêche.

Le Conseil décide qu'en échange des mémoires de la Société archéologique de Valognes, qui lui ont été envoyés par l'intermédiaire de M. le Ministre de l'Instruction

Digitized by Google

publique, la Société de l'Histoire de Normandie adressera son Bulletin à cette Société.

Le *Journal des Savants* (cahier d'avril 1883), le Manuel complet de Lottinoplastique, un rapport au ministre de l'Instruction publique par le comité des travaux historiques, et le tome II des Mémoires de la Société archéologique de Valognes, adressés à la Société, sont déposés aux archives.

SÉANCE DU LUNDI 4 JUIN 1883.

Présidence de M. Charles de Beaurepaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mai 1883 est lu par le secrétaire et adopté par le Conseil.

L'impossibilité de faire aucune distribution le mois prochain oblige à renvoyer à la prochaine séance la fixation du jour auquel les sociétaires seront convoqués en Assemblée générale. Le secrétaire est chargé de faire une nouvelle démarche auprès de M. Omont et de lui demander s'il verrait quelque inconvénient à ce que le *Draco Normannicus* fût distribué tel quel, sans l'introduction et les tables, qui seraient ultérieurement adressées aux sociétaires.

Le secrétaire dépose sur le bureau les épreuves du Bulletin, qui pourra être expédié dans peu de jours.

Conformément à la décision prise par le Conseil, dans sa précédente séance, le secrétaire a répondu à la dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique. Aux questions mises à l'ordre du jour du dernier Congrès des Sociétés savantes et qui n'ont pas encore été traitées, M. le Ministre

Digitized by Google

a été prié d'ajouter la question suivante : « Quelles étaient les juridictions dont les jugements pouvaient être déférés, en appel, au Parlement de Normandie? — Déterminer la compétence de ces différentes juridictions. »

M. de Merval fait part au Conseil de la réponse qui lui a été adressée par M. de Grouchy. Non seulement M. de Grouchy veut bien autoriser le Conseil à faire, à la chronique rouennaise qu'il a publiée dans la *Revue du Samedi*, tous les emprunts qu'il jugera utiles, mais il a envoyé le texte même de cette chronique, dont il n'a donné que des extraits, pour qu'on en puisse faire tel usage que l'on voudra. M. de Merval est prié de vouloir bien faire profiter le Bulletin de l'autorisation si libéralement octroyée par M. de Grouchy.

M. Héron entretient le Conseil d'un projet de publication. Il se propose d'extraire du *Mercure françois* tous les passages qui ont trait à la Normandie. Ces extraits pourraient former un volume. Le *Mercure françois*, qu'on trouve rarement complet, et qui se compose de 25 vol. in-8°, est en quelque sorte un recueil officiel. M. de Beaurepaire fait remarquer, en effet, que plusieurs des pièces qu'il renferme y ont été insérées par ordre du roi Louis XIII ou par ordre de Richelieu. Le Conseil adopte le projet de publication.

Il adopte également un projet de publication qui lui est proposé par M. Félix. Il s'agit des comptes-rendus faits par les échevins de Rouen à leurs successeurs au moment où ces derniers entraient en charge. Le premier échevin qui cessait ses fonctions rendait compte de son administration, mentionnant souvent les faits politiques qui s'étaient

Digitized by Google

accomplis pendant qu'il était en exercice, ainsi que les principaux évènements dont la cité avait été le théâtre pendant le même laps de temps. Ces comptes-rendus, formant une série trop souvent interrompue, commencent à l'année 1575 et pourront former un ou deux volumes. L'intérêt que présente ces pièces inédites en commande, pour ainsi dire, la publication.

Le secrétaire donne lecture au Conseil de l'introduction à la Chronique du Bec, rédigée par M. l'abbé Porée. La publication du *Chronicon Beccense* ayant été antérieurement décidée, le Conseil, conformément aux dispositions de l'art. 15 des statuts, déclare qu'il y a lieu de choisir un commissaire qui examinera et appréciera le travail de l'éditeur. M. Legay est nommé commissaire-examinateur.

Sur la présentation de MM. de Beaurepaire et Le Verdier, MM. Rondeaux et Mie-Kettinger sont admis à faire partie des membres de la Société.

Le *Journal des Savants* (cahier de mai 1883) et la *Revue historique* (mai-juin 1883), envoyés à la Société, sont déposés aux archives.

La séance est levée.

SÉANCE DU LUNDI 2 JUILLET 1883.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Le procès-verbal de la séance du 4 juin 1883 est lu par le secrétaire et adopté par le Conseil.

M. Omont n'a pas répondu à la lettre qui lui avait été

Digitized by Google

adressée, et le Conseil se trouve encore, par l'impossibilité de faire une distribution le mois prochain, dans la nécessité de surseoir à la convocation des sociétaires en Assemblée générale.

M. Legay, commissaire désigné pour examiner l'édition de la *Chronique du Bec* préparée par M. l'abbé Porée, rend compte du travail de cet éditeur. Le Conseil est d'avis de commencer immédiatement l'impression.

M. Héron annonce qu'il a terminé son travail du dépouillement du *Mercure François*. M. Bouquet est nommé commissaire-examinateur pour cette publication. Sur l'avis de M. Bouquet, le Conseil décide que le volume préparé par M. Héron sera immédiatement livré à l'impression, et il adresse ses remercîments à l'éditeur, dont le zèle n'a pas reculé devant un labeur considérable, eu égard au temps dont il pouvait disposer, pour permettre à la Société de tenir les engagements pris dans les statuts.

Le libraire de la Société ayant éprouvé quelques mécomptes à la suite d'erreurs commises par des sociétaires qui, croyant ne pas avoir reçu les volumes qui leur étaient destinés, les ont réclamés une seconde fois, le Conseil décide, sur la demande de M. l'archiviste, que les volumes ne seront délivrés dorénavant que sur la remise du bon adressé aux sociétaires. Si ce bon venait à être perdu, le sociétaire, qui ne l'aurait pas reçu ou qui l'aurait égaré, devrait en demander un duplicata. Cette décision sera insérée dans le prochain Bulletin et, en outre, consignée sur les lettres de convocation pour l'Assemblée générale.

Une feuille du second volume du Bulletin ayant été égarée, soit chez l'imprimeur Boissel, soit chez le libraire

Digitized by Google

Lemarchand, autrefois chargé de la distribution, il est impossible de fournir aucun exemplaire de ce second volume aux nouveaux sociétaires qui le réclament. Le Conseil décide que cette feuille sera réimprimée et que le tirage en sera fait en nombre égal à celui des exemplaires qui restent en dépôt.

Le Conseil décide également que, dorénavant, les sociétaires recevront à leur entrée dans la Société tout ce qui aura paru du volume du Bulletin en cours de publication.

Le Conseil prononce l'admission de :

M. Joseph Tardif, docteur en droit, archiviste-paléographe, sur la présentation de MM. de Beaurepaire et Legay.

La séance est levée.

SÉANCE DU LUNDI 6 AOUT 1883.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire et adopté par le Conseil.

M. Bouquet, commissaire désigné pour examiner la publication des extraits du *Mercure François*, dont l'édition est préparée par M. Héron, rend compte de son examen.

Le Conseil décide que le texte du *Draco Normannicus* sera mis en distribution, en attendant que l'éditeur, M. Omont, soit en état d'envoyer l'introduction et les tables promises depuis un an.

Digitized by Google

La fixation du jour de l'Assemblée générale est renvoyée à la séance du lundi 5 novembre.

M. le Président a reçu un exemplaire d'un rapport sur les travaux de la Société de l'Histoire de France, qui lui a été adressé par l'auteur, M. Desnoyers, l'un de nos présidents d'honneur. Des remercîments seront adressés à M. Desnoyers ; son rapport sera déposé aux archives.

M. le Ministre de l'Instruction publique réclame, pour la bibliothèque des Sociétés savantes, le tome deuxième des *Mémoires de Thomas du Fossé* et les Bulletins de la Société. M. l'Archiviste voudra bien envoyer les volumes réclamés.

Le *Journal des Savants* (cahier de mai 1883), la *Revue historique* (juillet-août 1883) et le tome quatrième des *Coutumes et Institutions de l'Anjou et du Maine*, envoyés à la Société, sont déposés aux archives.

La séance est levée.

EXTRAITS DU JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE ROUEN

Ce manuscrit, petit in-4° de 248 pages, nous a été obligeamment communiqué par notre confrère et ami M. le vicomte de Grouchy, ministre plénipotentiaire en disponibilité, qui en a publié quelques fragments dans la *Revue du*

Digitized by Google

Samedi, sous le titre de *Chronique rouennaise*. Il nous a autorisé à reproduire ce qui pourrait intéresser les lecteurs du Bulletin. Nous n'en donnons que les parties concernant les évènements qui se sont passés à Rouen de 1687 à 1720. L'ouvrage ne porte point de nom d'auteur. Sur la dernière page on lit : M. Rondel, 23 juillet 1724. Est-ce le nom de l'auteur? est-ce seulement celui d'un des possesseurs du manuscrit?

Il y avait, à cette époque, à Rouen une famille Rondel, dont un des membres fut chanoine de Notre-Dame, un autre secrétaire du Roi, qui eut pour fils Romain-Guillaume Rondel, sieur de Parfontaine, reçu, le 25 mai 1759, conseiller du Roi, maître des comptes, mort en 1785.

St. de MERVAL.

1687. — Le Roy se trouvant incommodé depuis longtemps d'une petite tumeur au fondement et voyant que tous les remèdes n'avoient pu soulager son mal, se résolut d'y faire faire ouverture le 10 de novembre dernier, sans que Monseigneur ni les Princes en seurent rien. Il souffrit cette opération avec toute la constance digne de son courage sans avoir voulu être lié.

Le peuple ne put mieux marquer sa joye de sa guérison que par des actions de grâces. Le chapitre de cette ville fut le premier qui commença et fit chanter le 12 janvier une messe en musique qui fut dicte en la chapelle des Vœux; les cloches avoient sonné le soir précédent pendant une grosse heure afin d'avertir le peuple de cette cérémonie et l'abbé de Grancey, haut doyen de ce chapitre, célébra la messe, où se trouva un monde infini. C'étoit dimanche.

Digitized by Google

Le mardi 14 du même mois de janvier, les lingères firent les premières chanter une messe et *Te Deum* à la chapelle des Vœux, et la messe fut célébrée par M. de Séricourt, chanoine de l'église.

Le jeudi 23 dudit mois, Messieurs du Parlement résolurent de marquer leur joye, et pour la rendre plus publique, on commanda de fermer les boutiques, et sur les dix heures du matin, Messieurs s'assemblèrent tous en habit de cérémonie et allèrent en corps dans la salle des Procureurs, qui étoit toute teudue de hautes lisses et illuminée d'un grand nombre de bougies. La messe fut chantée par M. l'abbé Du Four, grand trésorier de Notre-Dame et conseiller en cette cour. A la fin de la messe, on chanta le *Te Deum* et M. de Ris, premier président, sortit de la salle, accompagné des huissiers, pour mettre le feu à un bûcher préparé pour ce sujet au milieu de la cour, et pendant toute cette cérémonie il y avoit dans la dicte cour plusieurs canons et boîtes qui tirèrent sans cesse.

Je ne prétends point décrire tout au long cette cérémonie qui fut des plus belles qu'on ait jamais vues. Je dirai seulement en passant que les rues, le soir, étoient si remplies de feux qu'il n'y avoit presque pas de maisons qui n'en fissent devant leurs portes. Toutes les fenêtres étoient si bien illuminées que cela faisoit plaisir à voir. Les tables, bien dressées, étoient au milieu des rues et on n'entendoit que des cris de joye et chacun buvoit à la santé du Roy.

Le 24 du même mois, Messieurs de la Cour des Aydes firent chanter une messe dans la salle des Procureurs, qui étoit très bien tendue, aussi bien que la cour, et au dehors de la porte étoit le portrait du Roy, et au dessous une fontaine de vin qui coula depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Digitized by Google

Les avocats et procureurs de la même cour s'acquittèrent de ce devoir le lendemain dans la même salle, où après la messe, le *Te Deum* fut chanté par la musique; cette cérémonie se fit à huit heures du matin.

Ce même 25, Messieurs les Avocats du Parlement firent aussi cette cérémonie dans la même salle, et on peut dire qu'ils surpassèrent Messieurs du Parlement par la tenture et par les illuminations; on y a compté jusqu'à 1,800 bougies. La messe fut chantée par M. le curé de Saint-Lô, avec un beau plain-chant qui fut trouvé aussi beau que la musique, la musique étant aux Carmes de la ville ce jour-là. On tira quantité de boîtes pendant la cérémonie, et le *Te Deum* fut chanté au son de très beaux instruments.

Ce même 25, Messieurs de la Chambre des Comptes allèrent en corps, en habits de cérémonie, aux Carmes de la ville. Toute l'église étoit magnifique par les hautes lisses; toute la cour de la Chambre étoit tendue, et la porte étoit aussi proprement décorée; il y eut aussi une fontaine de vin.

Le 26 janvier, le lendemain de Messieurs, qu'ils imitèrent pour la tente, les Procureurs du Parlement se rendirent dans la grande salle, mais ils augmentèrent le nombre des bougies, car tout le long de la salle il y avoit double rang d'illuminations et au dessus de la table de marbre une quantité de bougies qui faisoient face à la chapelle.

Il est bien difficile de raconter toutes ces choses, mais ces messieurs se sont acquittés trop magnifiquement de leur devoir pour les négliger. Tout ce que je peux dire, c'est qu'il est impossible de mieux décorer une grande salle comme celle-ci, tant en tapisseries qu'en illuminations. La messe fut chantée avec un plain-chant accompagné de flûtes et instruments, qui fut trouvé aussi beau que la musique, qui étoit ce jour-là ailleurs.

Digitized by Google

Le dimanche 26, les prieur et consuls de cette ville voulurent se distinguer en faisant plusieurs aumônes aux pauvres de la ville, qui se trouvèrent jusqu'à sept mille. On leur donna à chacun un pain de trois marques, et la distribution s'en fit dans la cour des Cordeliers. La grande salle qu'on appelle la Bourse étoit toute tendue par le dedans et par le dehors avec quantité de devises à la louange du Roy. On dressa un autel dans la dite salle, on y chanta la messe en musique, après laquelle on entonna le *Te Deum,* et le sieur Nouflard, prieur en charge, alla sur le quai mettre le feu à un bûcher. Tous les brouettiers étoient sous les armes, ce qui ne contribua pas peu à la joye, voyant tous ces hommes armés jusques à la teste. Les canons et les boîtes tirèrent jusques à deux heures de nuit. La porte par où on va sur le quai étoit toute tapissée et illuminée, ce qui faisoit le plus bel effet du monde. Enfin, cette cérémonie fut très pieuse, puisqu'elle a été faite pour Dieu et pour ses membres qui sont les pauvres.

Messieurs de l'Élection allèrent le même jour à Notre-Dame, où ils firent chanter une messe en musique.

Le 27 du même mois, Messieurs du Présidial parèrent leur juridiction si proprement qu'on ne pouvoit rien voir de plus beau. Je ne parle pas des hautes lisses qui étoient en très grand nombre, mais de quantité de très beaux miroirs et de lustres. La musique fut charmante, et à la fin de la messe, pendant le *Te Deum,* M. Dumontier, lieutenant criminel, mit le feu à un bûcher qui étoit préparé proche la fontaine.

La Vicomté alla le même jour aux Cordeliers, où l'église étoit proprement parée.

Les tanneurs firent, le même jour, leur cérémonie à Saint-Martin-sur-Renelle, et firent comme une grande tour de tourbes, où l'on mit le feu. Leur grand hôtel étoit tout

Digitized by Google

tapissé et illuminé, et sur les cinq heures on alluma le feu au son des trompettes et tambours.

Le 28, les merciers voulurent se distinguer en choisissant l'église cathédrale pour faire chanter leur *Te Deum,* et s'en acquittèrent avec plus de magnificences qu'aucuns. Ils firent tendre l'église depuis la chapelle des Vœux jusque sous les orgues, et chaque pilier étoit revêtu de haute lisse. La chapelle et la nef étoient tout illuminées. Le portail étoit d'une magnificence achevée. Les trois portes étoient ornées de hautes lisses jusques à haut, ce qui en faisoit toute la beauté.

Au grand portail étoit le portrait du Roy, et dans les galeries des hautbois, des flûtes, des trompettes et des tambours. Au dessous du portrait il y avoit les vers suivants en gros caractères :

Pour actions de grâce de la guérison de Louis-le-Grand, toujours auguste et toujours victorieux.

L'envie, au désespoir du bonheur de Louis
Rendit la Parque assez hardie
D'attaquer d'une maladie
Le Roy qui l'étonnoit par ses faits inouis.
Mais comme le soleil, dans l'effort de l'orage,
Marche d'un pas égal vers le fond du nuage
Que ses rayons enfin écartent sans effort,
Aussi le grand Louis, le soleil de la France,
Toujours dans son auguste et fière contenance,
S'approchoit sans pâlir des ombres de la mort.
La cruelle en trembla; voyant tant de constance,
Elle a fui devant lui comme tous ses jaloux.
Ciel, qui dans ce monarque a mis notre assurance,
Conserve-nous un sort si doux,
Et pour remplir notre assurance,
Fais que ce graud soleil brûle long-temps sur nous.

Digitized by Google

La grand'messe fut chantée par M. de Marchemont, chanoine. Il faut remarquer que le soir précédent toutes les cloches sonnèrent pendant plus d'une heure et demie, et elles sonnèrent aussi pendant tout l'office.

Les drapiers allèrent le même jour aux Augustins de la ville, où l'église étoit très bien parée.

Le 31, Messieurs du Bureau des Finances furent à Bonne-Nouvelle, où ils firent chanter une messe en musique et distribuèrent beaucoup d'argent aux pauvres.

M. le curé de Saint-Maclou s'acquitta de son devoir le 2 février. M. Clément fit illuminer son église d'une infinité de lumières, tant au dedans qu'au dehors. Les cloches sonnèrent le soir précédent jusques à plus de dix heures du soir. Il y avoit au dessus du portail une fort belle couronne, toute pleine de fusées et d'artifices.

Les orfèvres allèrent le même jour à Saint-Herbland, où le portrait du Roy étoit à la porte, sous une riche couronne de diamants.

L'Admirauté prit aussi ce jour, et fut aux Cordeliers qu'on avoit eu soin de tendre de tapisseries et plus illuminés que dans les autres cérémonies. La messe fut chantée au son de tout le canon ; les vaisseaux étoient au milieu de l'eau, très bien rangés; outre tous les vaisseaux chargés de canons, il y en avoit d'autres sur le talus, qui tiroient en même temps; il y avoit aussi un très grand feu sur un bateau préparé pour cela, lequel fut allumé sur les 7 heures du soir. Les navires étoient tout entourés de falots. Je ne peux que je ne dise que toute cette artillerie formoit une espèce d'harmonie qui attira une foule de monde et je peux dire que ces messieurs se surpassèrent.

Le même jour, les Pères Carmes firent ce qu'aucun autre couvent n'avoit voulu faire ; le portail étoit tout illuminé,

Digitized by Google

leur église superbe par la tenture. Ils firent faire un grand feu devant la porte de l'église, et sur les cinq heures du soir, avant qu'on y mît le flambeau, le père prieur prononça un fort beau discours à la louange du Roy, et ensuite il alla à la rue, suivi de ses religieux, mettre le feu au bûcher, et on jeta quantité de fusées volantes.

Le 3, la compagnie des Cinquanteniers alla à Saint-Georges, décoré très proprement, où la messe fut chantée en musique, et après le *Te Deum,* le sieur Canu, capitaine en chef, mit le feu à un bûcher qu'on avoit préparé dans le Marché-aux-Veaux, et, à la sortie, toute la compagnie fut dans la rue des Cordeliers dîner, où elle avoit eu le soin de faire mettre trois petits canons qui tirèrent pendant tout le dîner.

Le 5, les pères Feuillants exposèrent le Saint-Sacrement, et après les vêpres, Dom Allard prononça un discours à la louange du Roy et prit pour texte ces paroles de saint Jean : « *Infirmitas hæc non est ad mortem sed pro gloriâ Dei.* » Ensuite, M. l'abbé de Beauvais, conseiller au Parlement, entonna le *Te Deum* et donna la bénédiction du Saint-Sacrement.

Les sergeants furent, le 6, aux Cordeliers dont l'église étoit toute hautelissée, et sur le soir on chanta un *Te Deum* pendant lequel le gardien alla allumer un feu qui étoit devant le portail.

Les apothicaires et épiciers firent, le 8, cette cérémonie plus magnifique que les autres, car outre que l'église de Notre-Dame étoit toute tendue, c'est qu'on y compta 4,000 bougies sans toutes les lampes. Ces messieurs firent dire un salut, ce que aucuns n'avoient fait, où le *Te Deum* fut chanté. La beauté des bougies et lampes rendoit une si grande clarté qu'on voyoit comme en plein jour. Outre cette grande dépense, ils délivrèrent huit prisonniers détenus pour debtes.

Digitized by Google

Toutes les cloches sonnèrent le jour de devant comme aux merciers ; la messe et le salut furent chantés par la musique.

Les peintres s'acquittèrent de ce debvoir à Saint-Herbland, l'église étoit toute entourée de devises à la louange du Roy; et ce fut le dix dudit mois.

Les marchands de haute lisse firent leur cérémonie le 15 à Sainte-Croix-Saint-Ouen, qu'ils tendirent de quatre rangs des plus belles hautes-lisses de la ville. Outre la messe, ils firent dire un salut où il y avoit une très belle symphonie et quantité de bougies.

Enfin, il n'y eut point de corps de métier, quelque petit qu'il fût, qui n'ait rendu grâces à Dieu de cette heureuse convalescence, ni mesme de confrérie qui ne s'en soit acquitté, et surtout celle des morfondus, établie depuis très longtemps à Bonsecours.

Le 12 septembre 1687, les ambassadeurs moscovites, revenant de Paris, passèrent par icy sur les quatre heures après midi, au nombre de plus de six-vingts personnes. Ils furent logés *Hôtel Leric* dans la rue Cauchoise. Ils en partirent le lendemain à midi pour aller de là à Caudebec et de là au Havre, où ils doivent s'embarquer.

Le 21 décembre de cette année, l'église des Carmes déchaussés, que M. le Président d'Hocqueville a fait faire, fut bénie par Monseigneur de Colbert, coadjuteur de Rouen, avec tout l'éclat possible.

.....

Le 20 aoust de la présente année 1688, Yvetot fut entièrement brûlé, le feu ayant commencé chez une femme qui faisoit la lessive.

1690. — Le 25 de juillet, le Roy d'Angleterre, revenant d'Irlande, passa par icy sur les neuf heures du matin. Tous les bourgeois étoient sous les armes, qui le conduisirent à

Digitized by Google

Saint-Ouen, où il entendit la messe. Il dîna chez M. l'Intendant et partit, si tost qu'il eut diné, pour Versailles.

Les quinze galères que le Roy avoit fait faire pour être jointes à son armée navale arrivèrent icy pour y passer l'hyver. Les premières qui arrivèrent étoient au nombre de huit. Ce fut le 2 septembre sur les deux heures après midy. Les sept autres arrivèrent le 4 du mesme mois, sur les cinq heures du soir. Voici leurs noms et ceux de leurs commandants :

La Glorieuse ou la *Patrone,* M. le chevalier de Noailles.
La Triomphante, M. le commandant de la Bretesche.
La Sublime, M. de Viviers, chef d'escadre.
La Constante, M. de Fourville.
La Palme, M. de Maubouquet.
La Bellone, M. le chevalier d'Épannes.
La Martiale, M. le chevalier de Rochecourt.
La Combattante, M. de Rousset.
La Prétentieuse, M. le vicomte de Lauzun.
La Prudente, M. le chevalier du Chou.
L'Heureuse, M. le chevalier de Tincourt.
La Néréïde, M. le chevalier de Séguiran.
L'Émeraude, M. le chevalier de Sainte-Croix.
La Marquise, M. le chevalier de Sabran.
La Sensible, M. le chevalier de la Peltrie.

Les quinze galères furent placées depuis le pont jusqu'à la porte Guillaume-Lyon. On faisoit garde jour et nuit ; il ne laissa pas cependant de se sauver beaucoup de forçats. Il n'y avoit rien de plus agréable que de voir les petites boutiques que ces malheureux avoient sur le quai; ils vendoient de tout et mesme plusieurs avoient des boutiques de barbiers. On

Digitized by Google

faisoit tous les soirs la prière dans chaque galère, et, toutes les festes et dimanches, on disoit la messe.

M. de Seignelay, ministre de la marine, mourut à Versailles le 3 de novembre, âgé de 39 ans. On lui fit un service à la cathédrale le 27, et le 28 on lui en fit un à Saint-Maclou, M. Clément en étant alors curé.

1691. — Le 7 du mois de février, un batteau chargé environ de vingt-cinq personnes qui vouloient passer hors le pont, ledit pont étant démonté à cause des glaces, se renversa, et plus de douze personnes furent noyées. Ce malheur arriva au quai aux Huîtres.

Monseigneur François Rouxel de Médavy, archevêque de Rouen, étant mort à Mâcon, âgé de 87 ans, le 29 janvier (il avoit été évêque de Séez et fut nommé à la dite archevêché en 1671), on lui fit, dans ce mois de février, un service dans toutes les paroisses de Rouen, qui sonnèrent leurs cloches, ce qui faisoit une harmonie belle à entendre.

Le 6 mars de cette année, la première chiourme des galères partit du port de Rouen pour s'en retourner à Marseille, les autres suivirent. Elles furent conduites dans des batteaux de Paris qu'on avoit préparés pour cela.

La mort de M. de Ris, premier Président de Rouen, arriva le 5, mais n'ayant été malade que six ou sept jours. Il a été inhumé aux Carmes de la ville.

L'inhumation se fit le 8 du mesme mois, où les religions mendiantes assistèrent. Le chapitre fit la cérémonie où le Parlement assista en corps.

1692. — Le chapitre provincial des Grands Augustins se tint icy le 2 may. Le père Maille, natif d'Elbeuf, fut élu provincial. Pendant huit jours que la cérémonie dura, il y eut prédications tous les jours. On y soutint aussi des thèses qui furent dédiées, la première à Mgr de Colbert, archevêque de Rouen;

Digitized by Google

la deuxième à MM. du Chapitre, la troisième à MM. du Présidial, la quatrième, qui était un dimanche, à MM. du Parlement; le lendemain à MM. de la Chambre des Comptes, et les jours suivants à MM. de Ville et MM. de la Cour des Aydes. Il y eut pendant huit jours salut avec exposition du Saint-Sacrement, où il se trouva un monde infini.

L'année présente fut si pluvieuse que rien ne profita. Le peu de vin qu'il y avoit, quoique fort cher, n'étoit propre qu'à faire du vinaigre. Le vieil cydre valoit 40 l. le muids; le pain 22 s. les 12 marques. L'année suivante ne fut pas plus abondante, ce qui fit renchérir tout. Le pain valoit 36 s. les 12 marques et il étoit fort bis; le cydre valoit 45 et 50 l. le muids. Toutes choses étoient d'une cherté excessive. Le vin médiocre se vendoit 40 et 50 s. le pot, et le muids se vendoit jusques à 300 l.

1702. — Le Roy nomma à l'évêché de Périgueux, le jour de la Pentecoste, M. Clément, chanoine et grand vicaire de Mgr de Colbert, archevêque de Rouen. Il fut sacré dans l'église cathédrale, le 29 du mois d'octobre, par led. archevêque, assisté de MM. les évêques de Séez et de Boulogne. La cérémonie se fit devant la chapelle des Vœux, où l'on avoit dressé deux autels, et il s'y trouva une infinité de monde. Ce monsieur avoit été curé de Saint-Maclou de Rouen.

1707. — Mgr l'Archevêque (M. de Colbert), après une longue maladie, mourut à Paris en son hôtel, rue Neuve des Petits-Champs, dans la nuit du 10 décembre de la présente année, fort regretté de tout son diocèse par les grands biens qu'il y faisoit, en élevant plusieurs jeunes gens dans des séminaires qu'il payoit à ses dépens. On lui a fait dans toutes les paroisses et maisons religieuses des services pour le repos de son âme, et particulièrement à Saint-Maclou et Saint-Laurent, où toute l'église étoit tendue de noir avec

Digitized by Google

une représentation, où il y avoit plus de 100 cierges autour. Il s'y trouva une infinité de monde qui alloient rendre à la mémoire de leur pasteur les derniers devoirs. Sitôt que le Chapitre eut appris cette mort, on s'assembla le 12 après midi, et, le Siège ayant été déclaré vacant, on élut six grands vicaires, dont le premier fut M. Dufour, doyen; M. du Châtel, chantre; M. de Séricourt, trésorier; M. Tourouvre, grand archidiacre; M. de la Hogue et M. Nozereau, et pour secrétaire M. Gaudouet. On nomma aussi des officiers de l'officialité. M. Frontin du Tot fut official, M. des Bouillons, vicegérant, et M. Boivinet pour promoteur. On déposa le grand vicaire de Pontoise, et on y nomma M. de Saint-Gervais, chanoine. Le Chapitre continua tous les doyens de la ville et de la campagne. Le Chapitre fait porter seulement à la procession la croix d'archevêque, et donne la bénédiction au prédicateur avant de commencer.

Ce fut sous le pontificat de M. de Colbert qu'une grande partie des fêtes fut retranchée. Le nombre effectivement en étoit trop grand, et les pauvres profanant ces saints jours aussi bien que les marchands de boutique, ce sage prélat, pour remédier à tous ces maux, les retrancha, et cette réforme ne se fit pas sans beaucoup de bruit; mais on s'accoutume à tout, si bien qu'on ne s'apperçoit pas maintenant si ces fêtes ont été jamais chômées. Ce changement arriva l'année 1700 au mois de juin, et on commença par Saint-Barnabé et Saint-Jacques; au mois de juillet Sainte-Anne, puis Saint-Laurent, Saint-Barthelemy, la Décollation de Saint-Jean, Saint-Mathieu, l'Exaltation de Sainte-Croix; la Dédicace de l'Eglise fut remise au dimanche; Saint-Denis, Saint-Luc, Sainte-Catherine, Saint-Thomas, les Innocents, la Saint-Vincent, la Conversion de Saint-Paul, Saint-Mathias et Saint-Marc. Il faut remarquer que parmi ces fêtes,

Digitized by Google

l'on est obligé, sous peine de péché, d'entendre la messe; il est permis de travailler et les boutiques sont ouvertes, sçavoir : les jours de Saint-Jacques, au mois de juillet; de Saint-Laurent, au mois d'Aoust; de Saint-Barthélemy et de Saint-Mathieu, au mois de septembre. Les autres n'obligent point.

1708. — On lui fit, dans la Cathédrale, un service solennel le 30 mars. Les vigiles furent chantées le 29, et pour avertir le peuple de cette cérémonie, on sonna par toutes les paroisses de la ville, aussitôt que les cloches de Notre-Dame eurent commencé; ce fut le 28 sur les sept heures et demie, ce qui dura une heure entière. Le chœur de l'église était tout tendu et deux lais de velours accompagnoient le drap, et au milieu du chœur il y avoit un mausolée très propre et bien rempli de luminaire; la nef étoit tendue avec un lais de velours. Ce service fut fait aux dépens de la famille. Le Chapitre en fit un le lendemain 31 mars; la messe fut chantée par M. du Four, haut doyen; il n'y eut point d'oraison funèbre, mais il en fut prononcé une dans l'église de Tourville par M. Serais, curé des Authieux sur le Port-Saint-Ouen.

Le 23 avril, M. l'abbé de Lespine, chanoine et conseiller au Parlement, prit possession pour Messire Claude-Maur d'Aubigné, évêque et comte de Noyon, nommé par le Roy à l'archevêché de Rouen le 25 décembre 1707, du canonicat et de l'archevêché, sur les dix heures du matin, au son des cloches, excepté Georges d'Amboise qui ne sonna point.

M. l'abbé Dufour, haut doyen du chapitre, le mit en possession; comme cette cérémonie est semblable à toutes les autres possessions, je n'en dirai rien davantage.

Ledit sieur archevêque reprit en personne possession de l'archevêché et canonicat le 10 juillet de la présente année 1708.

Il se rendit sur les neuf heures du matin en l'église Saint-

Digitized by Google

Herbland, où, après avoir esté deschaussé, il sortit nu pieds, précédé des ecclésiastiques de Saint-Herbland et de tous les religieux de Saint-Ouen, tous en chappe; ils l'accompagnèrent jusques à la première barrière qui est vis-à-vis le Bureau des Finances, où il y avait pour cela un prie-Dieu. M. Dufour, haut doyen, en chappe, aussi bien que tous les chanoines et les autres prestres de l'église lui fit un discours, et ensuite il entra dans le parvis, et il fut conduit toujours nu pieds jusques dans le chœur de Notre-Dame, où, après avoir fait sa prière, on le mena dans la chapelle de Saint-Pierre, où l'on le rechaussa, et ensuite on le mena au Chapitre, où on lui lut les privilèges dudit Chapitre, qu'il promit de tenir; on le dispensa du serment qu'il doit faire au doyen.

Il sortit du Chapitre, précédé des chandeliers et de M. l'abbé Dufour, qui le plaça dans une chaire de chanoine et par là lui fit prendre possession du Canonicat; ensuite, il le conduisit au Chapitre, où il le mit encore dans la place qu'il doit occuper dans ledit Chapitre; cela fait, il le ramena dans le chœur, et le conduisit dans la chaire archiépiscopale, où il prit possession de l'archevêché. Pendant tout ce temps on disoit la sainte messe du Saint-Esprit. On remarquera que depuis le portail de Saint-Herbland jusques dans le chœur de Notre-Dame, il y avoit de la natte faite pour cela.

La cérémonie étant faite ledit sieur archevêque donna à manger à tous les chanoines, et les jours suivants il régala MM. du Parlement et les principaux des autres cours, et enfin beaucoup de personnes de distinction.

Le 9 aoust ensuivant, ledit sieur archevêque fut au Parlement prendre séance, et fut reçu à la porte de la grande chambre par M. de Guibray, doyen des conseillers et quatre

Digitized by Google

autres. Il fut reconduit de même. Il étoit revêtu de son manteau de pair ; il ne prêta point de serment, les Pairs l'ayant prêté entre les mains du Roy.

Le 28 d'aoust ensuivant, par ordre du Roy, on commença les quarante heures pour la prospérité de ses armées. Monsieur l'archevêque, sur les neuf heures, après avoir dit sa messe aux vœux, exposa le Saint-Sacrement, où l'on chanta : *Ave verum, Exaudiat* et *Tua est*, ce qui continuera dans la cathédrale et dans toutes les paroisses et communautés, où le Saint-Sacrement sera exposé deux jours. Ces prières se font pour attirer la miséricorde de Dieu et conserver la ville de Lille, qui fut investie le 12 de ce mois et la tranchée ouverte par deux endroits.

1709. — M. Mezeray dit, dans son *Histoire de France*, que en 1608 une gelée très âpre dura plus de deux mois avec peu de relâche ; les vignes et les plantes furent gelées jusques à la racine ; les oiseaux, le gibier, beaucoup de bestiaux dans les écuries et un grand nombre de personnes moururent de froid ; que les glaces et les neiges firent périr des bateaux, renverser les chaussées et les ponts, et que les campagnes furent submergées par le débordement des rivières. Voilà ce que rapporte M. Mezeray avec cette circonstance que, les chaleurs ayant été aussi grandes que l'hyver, l'année fut des plus abondantes.

On ne peut dire encore si l'année 1709 sera aussi fertile que celle-là, ni si les chaleurs de l'été seront proportionnées aux rigueurs de l'hyver, mais il est certain du moins que l'hyver a été aussi rude et même plus long, car le nôtre commença le 3 du mois de décembre 1708 par une gelée médiocre, mais il devint beaucoup plus rigoureux le 6 de janvier 1709 et dura jusques au 25 du même mois. Il survint alors un peu d'adoucissement qui fut suivi d'une prodigieuse quantité de

Digitized by Google

neige qui tomba par toute l'Europe. Le 6 de février, un vent du midi survint, les derniers jours du carnaval, qui fit fondre une partie des neiges; mais, le 19 du même mois, le froid recommença avec la même force que le 6 janvier, et continua jusques au 6 de mars. On crut que c'étoit la fin, mais, le 10 et le 11, il tomba une grande abondance de neige suivie d'une gelée qui dura plusieurs jours, et on peut dire que ce fut le cinquième hyver. Je ne prétends pas rapporter tous les désordres que la gelée a causés, je ne finirois jamais. On peut s'attendre que cet hyver sera long à réparer la misère qu'il a causée.

1709. — Au mois de juillet le pain étant à 30 s. les 12 marques, toutes les manufactures ayant manqué, les pauvres gens, sçavoir la draperie, s'assemblèrent et allèrent d'abord chez M. l'Intendant à dessein de piller sa maison, mais ayant été apaisés par quelqu'argent que leur donna M. le premier Président et M. de Motteville, ils allèrent décharger leur colère sur la maison du commissaire Mauger, qui est proche de la comédie, laquelle ils pillèrent et emportèrent tous les meubles et brisèrent tout dans la maison, tâchant de l'avoir pour le mettre en morceaux, disant que l'Intendant de Courson et lui étoient cause de la disette où ils étoient; ils furent ensuite chez un nommé Broust, élu, lequel a beaucoup, disoient-ils, contribué à l'enchère des bleds. Ils ont fait un ravage terrible chez lui et pillé depuis la cave jusques au grenier; ils ont été à ces deux maisons là, qui sont voisines, depuis midi, 3 de juillet, jusques au lendemain 4, à deux heures après midi. Ils ont si ravagé ces deux maisons qu'ils n'y ont pas laissé un bout de fil. On ferma, le 3, sur les cinq heures toutes les portes de la ville, et il n'y eut que celle du Bac qui fut ouverte deux heures après pour laisser rentrer tous ceux qui étoient venus à la promenade. Le lendemain

Digitized by Google

elles furent encore fermées, et la bougeoisie ayant été commandée, s'est mise sous les armes pour garder les portes qu'on est obligé d'ouvrir pour la commodité du public, lesquelles ont été toujours gardées par les bourgeois en armes. Il n'y avoit que la porte du Bac ouverte, et les quatre grandes portes de Cauchoise, de Bouvreuil, et les deux autres n'ouvroient que pour faire passer les charettes. Tout le peuple passoit par le guichet, ce qui dura quatre jours pour l'ouverture des portes. M. de Montmorency, gouverneur de la province, arriva, le 7 juillet, sur les huit heures du soir, et alla loger au Vieil-Palais.

M. de Courson, Intendant, étoit au Vieil-Palais, où il s'étoit retiré pour se mettre à l'abri de la fureur du peuple, qui lui en vouloit. Il y a été depuis le premier jour de la révolte jusques au 3 aoust.

Pour arrêter ces mutins, on les a assemblés au Chemin-Neuf, où on leur distribue un pain d'une livre et demie, et on fait travailler au dit chemin les hommes à qui on donne un pain et deux sols.

La bourgeoisie a été sous les armes jusques au 19 de janvier 1710, où l'on remercia la bourgeoisie.

Le 5 d'aoust, sur les cinq heures du soir, Mme de Luxembourg arriva icy, accompagnée de quantité de noblesse qui avoit été au devant d'elle. Les bourgeois étoient sous les armes pour la recevoir, et la plupart des plus considérables marchands s'étoient fait un honneur ce jour-là d'y paroitre très propres et presque tous en chapeaux bordés d'or ou d'argent. Ce fut le 5 d'aoust, comme je l'ai dit, que cette cérémonie se fit de la sorte : MM. les capitaines, s'étant assemblés chacun à son quartier, se rendirent avec leurs compagnies depuis le haut du Chemin neuf jusques à la porte Saint-Eloy, où étoient MM. les échevins qui présentèrent à Mme de

Digitized by Google

Luxembourg les clefs de la ville dans un bassin. M. de la Londe, maire, lui fit une harangue, ensuite elle alla loger au Vieil-Palais, où tous les bourgeois étoient en haye jusques au dit lieu.

Il arriva un incident au Chemin neuf, quand Mme la Duchesse passa. La cinquantaine et les arquebusiers ayant été au devant de la dite dame plus loin que MM. les bourgeois, prétendirent passer au travers des rangs et conduire ladite dame jusques au Vieil-Palais. M. d'Ernemont, major de la bourgeoisie, arrêta les arquebusiers, qui voulant faire violence pour passer, cria tout haut qu'on eut à charger le fusil et faire main basse. Le tumulte augmentant et le peuple se mêlant aux bourgeois fit que les arquebusiers se retirèrent par la porte Martainville.

Cette dame n'a pas été long temps à jouir des honneurs et plaisirs qu'elle recevoit dans cette ville, car après une maladie de peu de jours elle mourut sur les cinq heures du soir le 15 de septembre. On tendit la chapelle du Vieil-Palais, tant en dehors qu'au dedans, de draps et de velours avec des armoiries et un très beau mausolée, où l'on exposa le corps de cette duchesse et son cœur. Les prêtres de la paroisse pendant dix jours ont été psalmodier auprès dudit corps au nombre de quatre à quatre et même jusques à six. Toute la ville y a été prier Dieu pour elle. M. l'archevêque en rochet, précédé de sa croix, y fut jeter de l'eau bénite sur le corps : on peut dire que cette dame a été regrettée de tout le monde. Son corps a été porté à Dangu, sa terre proche.

La nuit du 24 septembre, sur les trois heures du matin, le convoi partit du Vieil-Palais, accompagné des arquebusiers et des cinquanteniers, tous les gardes de M. de Luxembourg, un flambeau à la main. Les pages, vêtus de grand deuil, tous tenant un flambeau, précédoient le corps, et tout autour

Digitized by Google

du chariot, où étoit le corps de la Duchesse, marchoient les valets de pied avec des flambeaux, et outre ces domestiques, il y eut encore quarante-deux laquais qui portoient des flambeaux qui allèrent jusques au haut de la montagne Sainte-Catherine, et après le *De profundis*, que le curé de Bonsecours chanta, les dits laquais s'en retournèrent chez eux.

Cette Dame s'appeloit Marie Gillone de Gillier de Clérembault. J'oublie de dire que quand le corps sortit du Vieil-Palais, on tira neuf coups de canon.

La famine dure toujours et le pain dans ce mois de septembre est à 30 s. les 12 marques, la bière à 3 s. le pot, le vin sans prix et le cydre à 8 s. le pot, l'orge à 5 l. le boisseau, enfin tout d'une grande cherté.

M. de Courson de Lamoignon ayant été rappelé de son intendance par les plaintes que tout le peuple a faites de lui, partit de Rouen au commencement de ce mois de septembre. Je ne dis rien des malédictions que le peuple lui donna, mais voici des vers qu'on répandit :

Quel est donc ton dessein, trop indigne Courson ?
Veux-tu nous gouverner toujours à ta façon ?
C'est l'abus que tu fais de ton pouvoir suprême
Qui fait régner partout une misère extrême;
En tyran souverain, traître, infâme, trompeur,
Tu traites les Normands. Qu'est devenu leur cœur ?
Que ton sort est à plaindre illustre Normandie ?
De nourrir dans ton sein une telle harpie.
Dans un temps si fâcheux, loin de nous soulager,
Nous voyons ce brutal, cet oiseau passager,
Se rire de nos maux. Juste ciel ! Quel outrage !
Punis ce scélérat, sans tarder davantage;
Nous le voyons partout, d'un air impérieux,
Tirer l'argent des riches, même celui des gueux.
Sans pitié outrager l'un et l'autre sans cesse,

Digitized by Google

Faire vendre et saisir; c'est toute son adresse.
Ah! détestable chien, peux-tu vivre en repos?
N'eût-on pas dû déjà te brûler jusqu'aux os?
Infâme maltotier, tu veux d'une intendance
Faire une grosse ferme, où règne l'insolence,
Où l'injustice armée se souffre impunément,
Et où tout crime enfin se commet aisément!
Tu crois, avec éclat, d'une famille illustre
Soutenir le beau nom, même en faire le lustre;
Mais désabuse toi, jamais un scélérat
Ne peut être bon juge, ni parfait magistrat.
Tu crois des Lamoignon tirer ton origine;
Tu n'en as que le nom, tu en es trop indigne.
Jamais un si beau sang ne peut avoir produit
Un monstre comme toi, de tout homme maudit.
Quand nous verrons un jour briller dans nos histoires
Le beau nom de Courson, qui s'est fait une gloire
D'être traître, trompeur, infâme suborneur,
Et qui d'être cruel se fist toujours honneur,
Que ne dirons-nous pas, pour en ternir la gloire
Et pour éterniser son indigne mémoire!

Voilà encore une apologie qu'on a faite de lui :

Te Courson damnamus, te tyrannum detestamur.
Te latronum ducem Rothomagus profitetur.
Tibi omnis populus, tibi pagi et Normania civitates.
Tibi divites et pauperes incessabili voce proclamant :
Prædo, prædo, prædo, prædonum improbissimus!
Pleni sunt vici, et urbes inauditæ sævitiæ tuæ.
Te venerandus magistratuum cætus,
Te nobilium magnanimus numerus,
Te civium formidandus odit exercitus.
Te, per orbem Gallorum, nostra confitetur provincia,
Virum immensæ pravitatis,
Execrandum Vaypam, Brousterium et Maugerium socium,
Tuum quoque scribam scelestissimum.
Tu patibulo dignus,

Digitized by Google

Tu patris simillimus et filius.
Tu, ad devitandam mendicorum rabiem, non horruisti turris refugium :
Tu, neglecto regis imperio, eripuisti pauperibus urbis frumentum.
A Draconibus custodiris propter metum mortis :
Reus crederis repetundarum :
Tu ergo, quæsumus, ex urbe protinus fuge quam latrociniis afflixisti.
Nos semper fac à furibus tuis et a te separari.
Irato cede populo, perfide, et verare superlectilitua
Et plebem time, ne te mactet et scelestum prædatorem
Per singulos dies urbs execratur te,
Et horrebit nomen tuum in sæculum sæculi.
Dignare, impie, civitati quod fecisti damnum resarcire
Miserere tui, improbe, miserere tui
Fiat misericordia dei vindicis superte quemadmodum sperasti in eum
In nos Lamoignon conjurasti, confunderis in œternum.

ORDONNANCE DE ARTHUR DE RICHEMONT

CONNÉTABLE DE FRANCE

POUR LA DÉFENSE ET L'ADMINISTRATION DE LA VILLE D'EU

Le document suivant, emprunté aux archives communales de Dieppe, se rapporte à cette campagne de 1436, qui eut pour effet de délivrer, pendant quelques mois, le pays de Caux, presque tout entier, du joug des Anglais ; d'exciter une véritable insurrection populaire, assurément glorieuse pour notre pays, mais malheureusement bientôt comprimée par des rigueurs inouïes. Monstrelet avait

Digitized by Google

signalé Arthur de Richemont comme ayant pris part en personne à cette campagne. M. Vallet de Vireville, dans son *Histoire de Charles VII* (t. II, p. 341, note), conteste le témoignage de ce chroniqueur, et émet l'opinion que le connétable ne quitta pas les régions de la Loire, partagé, dit-il, entre Parthenay, sa résidence, et celle du Roi. La pièce que nous publions, intéressante pour l'histoire de la ville d'Eu, prouve clairement que Monstrelet avait dit vrai. Arthur de Richemont était à Dieppe le 7 juillet 1436; il y avait fait plusieurs ordonnances par la délibération du Conseil des trois États du pays. Les mesures qu'il prit assurèrent du moins à Charles VII la conservation de Dieppe, dont était dès-lors capitaine le fameux Charles Des Marets.

Artur, filz de duc de Bretengne, conte de Richemont, seigneur de Pertenay, connestable de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, salut. Comme pour le régisme et victorieuse résistance estre mise à l'encontre des dampnables entreprinses des Anglois, anciens ennemis et adversaires de mon seigneur le Roy, et pour garder et conserver, par la voie de justice et de bonne police, paix et transquillité du pays de Caux et conté de Eu, nagaires subztrait de la ténébreuse et misérable subgecion desdis Anglois, mis et réduis en obédience de mon dit seigneur le Roy, désirant à avoir vraie congnoissance des choses requises et nécessaires pour la réconciliacion d'icelluy pays et conté, nous soions transporté en la ville de Dieppe seur la mer, auquel lieu ayons faictes plusieurs ordonnances par la délibération du Conseil des trois Estas dicellui pays, selon ce qu'il nous a esté possible à faire, tant en général que en par-

Digitized by Google

ticularité, et au regart de la ville de Eu, qui est chief du pays de ladicte conté de Eu, frontière de résistence par mer et par terre, comme c'est chose apparente par l'expérience de la situacion d'icelle, aiant congnoissance que elle est de grande sumptuosité en frais de réparacion et que incessamment y convient labourer par résistence de oppéracions matérielles, tant de boys, fer que de pierres, et mesmement à l'emparement, réparacion de la fortificacion d'icelle, et que sans bonnes provisions elle ne porroit estre seurement gardée ne emparée, ainsi qu'il est requis à faire pour le bien de mon dit seigneur le Roy et du pays à luy réduit, qui seroit inconvénient inestimable, que par défaulte de bonne provision, justice et de bonne police ladite ville demourast impourveue ; savoir faisons que nous, vraiement acertenez que c'est chose très licite et convenable icelle ville estre gardée, tenue et maintenue songneusement de jour et de nuit en vertueuse résistence à l'encontre d'iceulx adversaires et ennemis, et que sans garder et conserver les maire, eschevins, bourgois, manans et habitans d'icelle ville en leurs franchises et libertés, tant en corps, biens meubles, héritages, et que en entretenant l'abolicion faicte par mon dit seigneur le Roy, faire ne se porroit, pour quoy nous, considérans la bonne garde d'icelle ville estre très fructueuse, avons ordonné, dit et desclairé, disons, ordonnons et desclairons iceulx maire, eschevins, bourgoys estre et demourer paisibles en leurs maisons, préservés, eulx et leurs fames, enffans, familiers et biens quieuxconques, de toute force, prinse, violence et oppression quelconque, en réprimant par la justice ordinaire de mondit s^r le Roy tous ceulx qui au contraire de ce vouldroient donner ou mettre aucun empeschement, en pugnissant les délinquans pour monstrer exemple à tous auttres, et pour entretenir les ordonnances de la dicte ville seur le

Digitized by Google

fait des aides octroyées par mon dit s^r le Roy pour la fortification d'icelle, volons que toutes gens, de quelque estat qu'ilz soient, gens de guerre et aultres, vendans vin et aultres bruvages en lad. ville paient et contribuent au paiement d'iceulx aides sans estre receus à quelconques deffence ou opposicion et estre ad ce contrains par la justice seur ce ordonnée, comme pour les propres debtes de mon dit seigneur le Roy, et sur le fait des denrées et vivres qui seront admenés en lad. ville, tant par mer comme par la terre, de quelque espèce que ilz soient, sortist arrest, empeschement, debat ou contredit, volons qui soit pourveu par la justice ordinaire de lad. ville et non par aultre, reservé le droit de la justice de l'amiral de la mer, tel qu'il le doit avoir, et oultre que, sur le fait, entremise ou pourtage de la récepcion d'iceulx vivres ou marchandises, en nulle manière, ne soit fait monopole ou préjudice de mon dit s^r le Roy, ne du bien commun, toutes parciallités et faveurs particulières regectées, seur painne de grande pugnicion estre faicte, prinse et exploitée par la justice, et que les marchans conduisans et admenans yceulx vivres et marchandises ne soient empeschez ne pertrublez, et ceulx qui prendront leurs deniers soient contrains par la justice à faire convenable paiement sans fraulde ou mal engyn; et au regart des dis maire, eschevins et bourgois, manans et habitans de lad. ville, qui de présent et autres foys sont et pourront estre fort pressés de logeys en leurs maisons par les gens de guerre en telle manière que ils ne pevent ou porroient faire ne conduire leurs marchandises ne leurs mestiers et oppéracions méquaniques, avons ordonné et commis notre bien amé cousin le sire d'Acérac, mareschal de France, et Jehan Girart, capitaine de gens darmes et de trait, estans en lad. ville de Eu, à y mectre telle et si bonne provision qu'ilz, ne aucun de eulx, ne aient cause de en faire plaincte devers

Digitized by Google

mondit s^r le Roy ne devers nous, voullans tout le fait et entremise de lad. ville estre mené et conduit par l'estat et gouvernement de bonne justice et de bonne police en toutes les circonstances requises et nécessaires à l'amministration d'icelle ville, en deffendant à tous toutes oppressions, forces et violences, et que aucun, soit cappitainne de gens darmes, ou aultre, de quelque estat qu'il soit, ne s'efforce de supporter aucun ou nul demourant et résident en ycelle, faisant marchandise ou mestier, de faire le guet, garder la porte, pier ce à quoy il sera assis par lesd. maire, eschevins et bourgoys à la conservacion d'icelle ville, seur grosses painnes, et cil ou ceulx qui querront moiens pour eulx exempter soient pugnis par détempcion de prison et par la prinse de leurs biens, comme demonstrant le fait de leur volenté de mal exemple, et toutes les choses dessus dictes desclarées estre estroictement gardées, et affin que de tout le contenu en ycelles aucun ne nul n'ait cause de prétendre juste cause d'ignorance, volons et ordonnons que ycelles soient leues et publiées notoirement et publiquement à son de tromppe en ladicte ville de Eu, au lieu ou lieux accoustumés à faire cris. En tesmoing desquelles choses nous avons à ces présentes fait mettre notre seel. Donné à Dieppe, le VIIe jour de juillet l'an de grâce mil CCCC trente six. Sur le repli : Par monseigneur le conte connestable : GILET.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE NORMANDE

On a bien voulu nous signaler quelques omissions dans notre dernier Bulletin bibliographique. Nous les réparons aujourd'hui. C'est pourquoi nos lecteurs pourront remarquer dans le présent Bulletin l'indication de certains ouvrages dont la publication est antérieure à 1882.

Bouquet. — *Notice historique et archéologique sur le donjon du château de Philippe-Auguste,* bâti à Rouen en 1205, aujourd'hui Tour Jeanne-d'Arc. In-12, 84 p. Rouen, Augé.

Nouveaux documents sur Hercule Grisel et les fastes de Rouen. Petit in-4° de 62 p. (*Société des Bibliophiles normands.*)

La Troupe de Molière et les deux Corneille à Rouen en 1658, avec trois eaux-fortes et un fac-simile de signatures. In-16, 148 p. Paris, Claudin.

Brianchon. — *Notes présentées à la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.* 1879, 1880, 1881. Rouen, imp. E. Cagniard. Chaque année une brochure in-8°.

Cotman (John). — *Les Antiquités monumentales de la Normandie,* avec des notes historiques et descriptives, par P. Louisy et une introduction par Ch. de Beaurepaire. In-4°. Paris, Lévy.

Deville (A.). — *Les Tombeaux de la cathédrale de Rouen.* 3e édition, considérablement augmentée. Grand in-8°, 328 p. Paris, A. Lévy.

Giry (A). — *Les Établissements de Rouen,* études sur l'histoire des institutions municipales de Rouen, Falaise, Pont-Audemer, Verneuil, etc. Tome I. Paris, Vieweg. In-8°, XXVII-445 p. (Bibliothèque de l'école des hautes études, 55e fasc.)

Le Chandelier (Baptiste). — *La Parthénie ou Banquet des Palinods de Rouen,* poème latin du XVIe siècle, publié avec une introduction et des notes, par M. Bouquet. Petit in-8°, 350 p. (*Société des Bibliophiles normands.*)

Digitized by Google

Linant. — *Poésies et Inscriptions latines sur la bibliothèque du chapitre de Rouen et le chanoine de La Fosse*, par François Linant et autres, avec un avant-propos et des notes par M. Bouquet. Petit in-4°, 46 p. (*Miscellanées des Bibliophiles normands.*)

Poésie latine de François Linant, bibliothécaire du chapitre de Rouen, sur les désastres de la cathédrale après l'ouragan de 1683. Petit in-4°, 22 p. (*Miscellanées des Bibliophiles normands.*)

Martin (Alphonse). — *Les Origines du Havre*, histoire de Leure et d'Ingouville. Fécamp, imp. Durand. 2 vol. in-8°, 264, 233 p.

Roger d'Andeli (Chansons de), seigneur normand des XIIe et XIIIe siècles, publiées avec une introduction, variantes et glossaire, par M. A. Héron. Rouen, imp. Cagniard. In-4°, LXIV-17 p. et musique. (Publication de la *Société rouennaise des Bibliophiles.*)

Rouen illustré. In-4°, 160 p. avec 24 eaux-fortes. Rouen, Augé.

Sagon. — *Le Regret d'honneur féminin, poème français sur la mort de la comtesse de Châteaubriand*, par François Sagon, prêtre rouennais du XVIe siècle, publié pour la première fois d'après le manuscrit original avec une introduction et des notes, par M. Bouquet. Petit in-4°, 150 p. (*Société des Bibliophiles normands.*)

Sauvage (L'abbé). — *Les Chartes de fondation du prieuré de Bacqueville-en-Caux*, étude critique. Rouen, Métérie. In-8°, VII-63 p.

Steenstrup (Johannes C.-H.-R. — *Normannerne.* IVe Bind. Danelag, Hermed et Kort. Kjœbenhavn, Rudolph Klein, 1882. In-8°, VII-405 p.

Val (Du) (*Théâtre mystique de Pierre*) et des libertins spirituels de Rouen au XVIe siècle, publié avec une introduction, par E. Picot. Paris, Morgand. In-12, 252 p. (Collection de documents pour servir à l'histoire de l'ancien théâtre français.)

Rouen. — Imprimerie E. Cagniard

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

EXERCICE 1883-1884

VIII

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue le lundi 5 novembre 1883

DANS L'HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A quatre heures

Présidence de M. Charles de Beaurepaire

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président rend compte de l'état des publications de la Société : *La Chronique du Bec*, éditée par M. l'abbé Porée, est imprimée, mais il n'en est pas de même de l'introduction, seulement annoncée; quant aux *Extraits du Mercure françois,* préparés par M. Héron, ils ont été remis à l'imprimeur, qui promet de terminer promptement son travail. Le Conseil, ayant le légitime espoir de faire remettre ces deux ouvrages aux sociétaires lors de la pro-

Digitized by Google

chaine réunion générale, arrête que celle-ci sera tenue en décembre : le jour en sera ultérieurement fixé.

Sont déposés aux archives : le n° de septembre-octobre de la *Revue historique*, les n^os de juillet, août et septembre du *Journal des Savants*, un exemplaire du discours prononcé par M. le Ministre de l'Instruction publique à la réunion générale des délégués des Sociétés Savantes en 1883, une lettre du même Ministre invitant ces sociétés à coopérer à la réunion de 1884.

La séance est levée.

SÉANCE DU MERCREDI 5 DECEMBRE 1883.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre est lu et adopté.

Bien que le Conseil n'ait pas la certitude de faire, en assemblée générale, les distributions précédemment annoncées, il fixe au 20 décembre, à deux heures, la réunion des sociétaires : M. de Beaucourt, qui doit la présider, a accepté cette date, et l'assemblée réglementaire pour 1883 ne saurait être encore retardée.

Du moins, plusieurs publications sont prochaines. Ainsi, les *Extraits du Mercure françois*, faits par M. Héron, sont imprimés; il ne manque au volume que les tables bientôt terminées. De même, les *Annales du Bec*, éditées par M. l'abbé Porée, seront mises en volume

Digitized by Google

aussitôt que l'introduction et les tables seront sorties des presses de M. Cagniard.

Quant au *Draco Normannicus*, il devra être publié tel qu'il a été obtenu de l'éditeur, M. Omont; le Conseil ne peut que maintenir, en ce qui concerne cet ouvrage d'Etienne de Rouen, sa décision du 6 août dernier.

M. de Beaurepaire fait savoir au Conseil qu'il est disposé à continuer la publication des *Cahiers des Etats de Normandie*, pour la période antérieure à Henri IV; il pourrait être prêt pour 1885. Le Conseil décide cette publication.

Il reçoit, en même temps, l'assurance que, pour cette époque, M. Félix sera en état d'éditer les *Comptes-rendus des Echevins de Rouen*, dont l'impression a été précédemment votée.

M. Héron communique une lettre de M. Ch. Benoist, qui demande à quelle époque pourra paraître l'*Athenæ Normannorum*, du P. Martin. En réponse, M. Benoist sera sollicité de préparer le premier volume pour 1886.

M. le Président expose que, le 23 novembre 1882, M. Ch. de Lépinois est devenu membre de la Société : celle-ci a été fondée par son père; ne serait-ce pas un motif pour qu'en souvenir de son fondateur et à titre d'hommage à sa mémoire, la Société offre au nouveau sociétaire les volumes parus depuis le décès de M. E. de Lépinois? M. de Beaurepaire soumet une proposition en ce sens au Conseil, qui s'empresse de l'adopter.

M. le Président dépose dans les archives un second exemplaire du rapport de M. Desnoyers sur les travaux de

Digitized by Google

la Société de l'Histoire de France, les nos d'octobre, novembre et décembre 1883 du *Journal des Savants*; le n° de novembre-décembre de la *Revue historique*.

La séance est levée.

EXTRAITS DU JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE ROUEN

(*suite*) (1).

L'onzième d'octobre de la même année, monsieur le Duc de Luxembourg ayant fait scavoir à toutes les cours et juridictions la mort de madame son épouse, elles se rendirent le lendemain samedi au matin à son service. La juridiction consulaire ne fut pas la dernière à s'acquitter de ce devoir. Le compliment fut fait par M. Le Page, prieur, lequel était accompagné de Messieurs de Suslamare, premier consul, Nicolas Bellard, second consul, et Nicolas Pommeraye, syndic de la juridiction. Ces messieurs étoient accompagnés de leurs huissiers et greffiers en habits de cérémonie.

Le 14 de novembre de la même année, MMrs de ville firent faire un service très solemnel, pour feue Madame de Luxembourg dans l'église cathédrale, toute la nef étoit tendue avec des lais de velours et au milieu du chœur étoit un mausolée magnifique pour sa hauteur, aux coins il y avoit deux pleu-

(1) Voir p. 264 de la précédente livraison.

Digitized by Google

reuses fort bien représentées auxquelles on faisoit dire ces vers :

Delicias populi lugemus et urbis honorem
Onus et est nostri causa doloris amor
Quantus amor fuerit, vis noscere, nosce dolorem
Nascitur ex magno, magnus amore dolor.

Au bout :

Cui dederat plausus, lacrimas dat neustria; plausus
Heu fuit ille brevis, lacrima jugis erit.

Et au haut du mausolée, c'est-à-dire le côté qui regardoit l'autel étoient ces paroles :

Ad memoriam Illustrissimæ Dominæ Dominæ.
Mariæ Ægidiæ de Gilliers de Clérambault
Luxemburgensium Ducessæ quam plaudentibus
Omnium votis civitas exceperat immaturo
Fato sublatam in œternum flebit.

Ce mausolée étoit garni d'une infinité de lumières et même tout autour de l'église il y avoit des cierges et un grand nombre d'armoiries.

Le parlement qui avoit été invité aussi bien que toutes les autres cours et juridictions s'y rendirent sur les dix heures et demie et furent placés dans le chœur de lad. église.

Le Bailliage fut dans la chapelle de.....MM^rs du burean des finances furent placés dans la chapelle de derrière le chœur, et MM^rs de la juridiction consulaire dans la chapelle de Saint-Romain; tous ces Messieurs étoient en habit de cérémonie précédés de quatre huissiers et de deux greffiers; le tout avoit été conduit par les soins de M. Nicolas Pommeraye, procureur-syndic de la juridiction.

On avoit sonné sur les huit heures du soir le 12 dud. mois

Digitized by Google

toutes les cloches et même Georges d'Amboise pour avertir le peuple que le lendemain 13 on diroit les vigiles, ce qui fut fait sur les quatre heures, où assistèrent seulement MM^rs de Ville; on n'y chanta qu'un nocturne avec les laudes et pour rendre la cérémonie plus auguste on y adjouta le *Venite* qui fut chanté par quatre dignités.

La messe fut chantée par M. Gilles du Four, haut doyen de cette cathédrale. Monsieur de Luxembourg n'assista pas à ce service qu'on peut dire avoir été un des plus beaux qu'on aye encore fait icy. Je n'en dirai rien davantage et ne dirai rien du concours du peuple ny de mille autres choses qui s'observèrent dans cette cérémonie. Il n'y eut point d'oraison funèbre, c'est ce qui y manqua, je n'en scai pas la raison.

On avoit fait devant les autels des Vœux et de Sainte-Cécile des places pour les Dames avec des planches.

Le samedi quatorze décembre la flamme parut sur les six heures du soir dans le bâtiment neuf de Saint-Amand et fut si violente qu'il fut impossible d'y donner secours et sans les hautes murailles dudit bâtiment tout le quartier de Saint-Amand et de la rue Damiette auroit péri. Il n'y avoit pas de maisons autour de là qu'on ne déménageat et ce qui parut surprenant dans un si grand incendie, il n'y a eu que ce bâtiment qui étoit d'une magnificence achevée et qui avoit couté plus de deux cents mille livres qui fut brulé; il avoit été bâti par Madame de Barentin, abbesse de ce lieu, il y a environ dix ans.

Un nommé M. le Breton, prêtre, chanoine de Notre-Dame ayant été attiré par le son des cloches de la cathédrale et autres qui étoit effroyable, courut au feu comme une infinité d'honnêtes gens, et après y avoir été très longtemps se retira et s'avisa le lendemain 15 avant les matines de s'en retourner voir si le feu étoit tout à fait éteint. Il alla se mettre sous une

Digitized by Google

voute, qui en tombant l'écrasa. Il fut retrouvé sous les ruines le 17 sur les sept heures du soir et inhumé dans la cathédrale.

1710.—Un nommé Claude Le François, surnommé Bagnolet, ayant eu accès dans l'abbaye Royale de Saint-Sauveur d'Evreux par le moyen de Mme de Limbeuf, religieuse dans ladite abbaye, avec laquelle il eut des entretiens de jour et de nuit, résolut, à la complicité de la dite religieuse, de voler Mme de Montreuil, prieure conventuelle et dépositrice, ce qu'il exécuta dans la nuit du 5 au 6 février 1709, mais la dame de Montreuil s'étant éveillée voulut faire du bruit, et il se jeta sur elle et la tua à coups de poignard en présence de ladite religieuse et d'une converse qui mourut en prison, après l'avoir volée d'une somme de douze cents livres; il se retira à Paris, où il fut pris et mené à Evreux, où après un an son procès lui fut fait et sa sentence ayant été confirmée, il fut exécuté le 3 d'avril 1710, c'est-à-dire rompu vif et expira sur la roue, ce qui fut fait dans le Vieil Marché de cette ville. Quoique la sentence d'Evreux déchargeat ladite dame de Limbeuf, on ne laissa pas que de l'amener à Rouen, car on remarquera qu'elle fut arrêtée et constituée dans la prison d'Evreux, où elle a été plus de huit mois. Ledit François ayant été confronté à la question devant ladite dame, lui soutint qu'elle avoit été complice de son crime et présente à l'action et pour ce elle fut condamnée à être appliquée à la question ordinaire qu'elle souffrit généreusement sans mot dire, mais quand il fallut souffrir l'extraordinaire, elle avoua le fait et ensuite menée au Viel Marché pour y être décollée, ce qui s'exécuta le 9 dudit mois sur les cinq heures du soir. Jamais procès n'a été jugé par tant de juges, tous Messieurs les Présidents à mortier y ont assisté, ainsi que M. de Luxembourg, gouverneur de la ville et M. de Richebourg, inten-

Digitized by Google

dant. Ce procès fut fait en grande chambre, au rapport de M. d'Imbleville. On remarquera que Bagnolet ayant été fâché d'avoir accusé Mme de Limbeuf, demanda plusieurs fois des commissaires pour la décharger, sans l'avoir pu obtenir; étant sur l'échafaud il fit monter le greffier et déclara que le mal lui avoit fait dire ce qu'il avoit dit contre ladite dame et signa sa déposition. Cependant on n'y a pas eu égard et la dame a été jugée et exécutée.

1711. — Le 8 juillet 1711, on fit icy dans la cathédrale un service pour le repos de l'âme de Monseigneur Louis Dauphin, fils unique de Louis XIV avec toute la pompe possible; le jour précédent, commencèrent les Vigiles, où assista seulement M. de Luxembourg, gouverneur de cette province, précédé de plus de soixante de ses gardes et suivi d'un grand cortège de carosses remplis de gens de qualité. Le sieur gouverneur étoit en long manteau et ses officiers aussi. Il arriva sur les cinq heures et demie d'après midi à Notre-Dame, où officia l'archevêque, la maison de ville vint ensuite qui entendit l'office des morts. Au service le parlement et la chambre des Comptes en robes rouges se mirent dans le chœur, leur place ordinaire; sur les dix heures, l'amirauté fut mise dans la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul, le bureau des Finances dans la chapelle derrière le chœur, la Vicomté dans la chapelle de Saint-Sever, les consuls dans la chapelle de Saint-Romain, très-bien décorée; on remarquera que ces Messieurs avoient invité plusieurs des notables marchands pour les accompagner dans cette cérémonie, lesquels étoient tous en rabat et en manteau et collet et ensuite marchoient les officiers de la juridiction, M. de Suslamare, prieur, M. Nicolas Pommeraye, premier consul, M. Lhéritier, second censul et à la suite tous les anciens consuls et les marchands qui avoient été invités. MM. de l'élection étoient dans la cha-

Digitized by Google

pelle du Saint-Esprit. L'oraison funèbre fut présentée par le père Ségeant, jésuite.

1712. — Le premier d'aoust 1712 fut bénite la cloche qui sert à sonner les messes des Cordeliers par le père gardien et eut pour parrain M. Louis Pommeraye, prieur en charge de la juridiction consulaire et pour marraine la fille de M. Godeheu, cette cérémonie se fit sur les six heures du soir.

Le 18 septembre en suivant on publia avec beaucoup de cérémonie la suspension d'armes pour six mois entre la France et l'Angleterre. La cérémonie commença à une heure après midi; scavoir les arquebusiers et la cinquantaine avec leurs habits de cérémonie précédoient Messieurs de Ville, tous montés à cheval avec de grandes housses toutes galonnées, leurs huissiers et autres officiers très propres, mais ce qui gâta la cérémonie ce fut la pluye qui dura depuis midi jusques à cinq heures du soir en sorte que tous ces Messieurs furent tous trempés. Comme c'étoit par un dimanche que cela se fit, on dit que Dieu les punit, car on remarquera que la pluye ne les empêcha pas de partir et de faire tous les carrefours de la ville.

1713. — Le 21 juin la paix d'Angleterre, du Portugal, du Roy de Prusse, du Duc de Savoye et des Hollandais se publia avec toute la pompe possible. Messieurs de Ville sortirent de leur hôtel sur l'heure de midi et demi, précédés du sieur Couillard de la Chapelle maître des quays, vêtu très proprement, monté sur un beau cheval et qui marquoit la marche. Venoient ensuite tous les tambours aussi fort propres, revêtus des casaques de la ville. Suivoient les centeniers avec leurs habits de cérémonie, tous une coquarde à leur chapeau et un gros nœud de rubans sur l'épaule de couleur bleue et blanche; la cinquantaine suivoit, ayant aussi des coquardes

Digitized by Google

et des nœuds de rubans rouges et blancs; tous les hautbois, joueurs de flute et timbaliers venoient après, tous fort propres; les galonniers tous montés à cheval précédoient quatre hérauts d'armes vêtus à la romaine tenants à leur main un bâton de commandement. M. Nicolas Maryé, premier échevin fit la cérémonie de Maire, vêtu avec une soutane de soye et une ceinture magnifique de pur or et par dessus une robe de palais avec son chapeau. Les autres échevins avoient aussi des robes et c'est la première fois qu'on les a portées; ils avoient des housses de velours avec un beau galon d'or.

La face de la maison de ville étoit magnifique par ses illuminations et ses devises; tous les échevins en charge avoient imité ladite maison de ville, ayant décoré le devant de leurs portes de quantité de tableaux, de lanternes et de devises et tous chacun une fontaine de vin qui coulèrent jusqu'à six heures du soir.

Voici la marche de la publication :

Sortie de l'hôtel de ville par les rues du Gros-Orloge, de la Vicomté, des Charettes, devant le Vieil-Palais, de la rue du Vieil Palais au Vieil-Marché, rues Cauchoise, des Bons-Enfants, Ganterie, à la Crosse, rue Beauvoisine, au Cocq, à la Rouge-Mare, par devant les Minimes, à la fontaine du Plat, rue Noble, à la Croix-de-Pierre, ensuite par la rue Saint-Vivien, à la fontaine de Sainte-Croix-Saint-Ouen, à la place Saint-Ouen, par devant Saint-Amand, les rues Saint-Nicolas, des Carmes, devant Notre-Dame, de là à la Calende, par la rue de l'Epicerie, la haute Vieille-Tour, la basse Vieille-Tour, par la porte de Jean-le-Cœur, sur le port, à la teste du Pont, le long du quai, à la bourse des marchands, par la porte de la Haranguerie, la rue des Charettes, rue Grand-Pont, rue du Gros-Orloge en suite on a rentré dans l'hôtel de ville.

Digitized by Google

Le lendemain on chanta le *Te Deum*, où assistèrent toutes les Cours et la Maison de Ville, comme le jour précédent, excepté qu'elle étoit à pied. M. de Luxembourg, gouverneur de la ville fit mettre les bourgeois sous les armes, qui étoient rangés depuis le Vieil-Palais jusques dans le parvis de Notre-Dame, passa tout au milieu d'eux précédé de plus de quatre-vingts de ses gardes et après avoir mis le feu au bucher, préparé pour cela, s'en retourna à son hôtel où il régala plus de soixante personnes qu'il avoit invitées. Il y eut bal et on devoit tirer un feu d'artifices, mais la pluye en empêcha l'exécution. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que des bateaux furent loués jusqu'à trente livres et toutes les maisons des lavandières avoient aussi été louées fort cher. Je ne dis rien du monde qui étoit sur les quais, sur le pont et au chemin neuf, il y en avoit tant qu'on ne pouvoit jeter une pierre qui pust tomber par terre ; on a été jusques à plus de trois heures du matin sur le port, car on remarquera que ledit feu d'artifice étoit posé sur une des tours du Vieil-Palais.

Ledit feu fut tiré la nuit du 24 au 25, en présence d'un monde infini ; l'on ne voyoit point l'eau pour la quantité de bateaux, enfin le même monde qui avoit été au premier se trouva au second, mais l'exécution en fut si mal faite que tout le monde s'en retourna fort mécontant; on le fit jouer sur la minuit et ne dura pas un *miserere*.

1715. — Le Roy (Louis XIV) après quelques jours de maladie mourut à Versailles le 1er de septembre, mois de sa naissance et ce fut le seize de novembre que le service dudit seigneur Roy fut fait dans l'église de Nostre-Dame par les soins de MM. de Ville qui ne négligèrent rien en ce rencontre. L'église étoit toute revêtue de noir avec un magnifique dais et un nombre infini de lumières qui la nuit faisoit le plus bel effet du monde. La veille le Parlement en habit de cérémonie

Digitized by Google

aussi bien que les autres Cours se trouvèrent sur les quatre heures en l'église cathédrale, où se trouva aussi M. de Beuvron, fils de M. le Mareschal de Harcourt, lieutenant de Roy de la province et chevalier de la Toison d'or, accompagné de tous ses gardes et un grand cortège de carrosses pleins de noblesse et assistèrent aux Vigiles et le 16 ils marchèrent dans le même ordre pour assister à la messe qui fut chantée par Monsieur d'Aubigné, Archevêque de Rouen et après l'évangile, Monsieur l'abbé Le Provost, né dans cette ville et prédicateur ordinaire du Roy prononça l'oraison funèbre avec son éloquence ordinaire.

1719. — Monseigneur Claude Maur d'Aubigné notre archevêque se trouvoit à Dieppe où il faisoit ses visites, quand il se trouva mal et se fit rapporter icy le 21 avril sur le soir, où il arriva bien malade. On le saigna pour lui donner de l'air, mais cela ne lui servit de rien. On lui donna des ventouses qui eurent le même effet, enfin sur les cinq heures du matin le 22 dudit mois, il mourut. Toute la ville sut cette mort en un instant et Messieurs du chapitre ne l'annoncèrent qu'à midi, où l'on sonna les cloches une bonne demie heure excepté Georges d'Amboise. Pendant ce temps le chapitre élut six grands vicaires, scavoir : M. de la Rocque, doyen, M. du Hamel, conseiller au Parlement, M. Gueroult, aussi conseiller, M. de la Villette, grand archidiacre, M. Hersent, et M. Loüis; secrétaire, M. Varin; M. du Tot-Frontin, official; M. Robinet, vice-gérant; M. de Saint-Gervais, promoteur et M. des Bouillons, grand vicaire de Pontoise.

Le 22, jour de sa mort, il fut exposé avec ses habits pontificaux pendant deux jours sur un lit de parade, où toutes les heures du jour et de la nuit six ecclésiastiques de Notre-Dame psalmodièrent. On l'ouvrit le 24, ses entrailles furent

Digitized by Google

portées et enterrées et son cœur resta sur le corps qui fut mis dans un coffre de plomb.

Dans le temps que Messieurs du chapitre se disposoient à rendre au défunt les honneurs qui lui étoient dus, les religieux de Saint-Ouen demandèrent qu'on leur apportât le corps dudit seigneur Archevêque selon la coutume et sur le refus que le chapitre fit, ils présentèrent leur requête au Parlement qui la leur accorda.

Il fut commandé aux chanoines de porter ledit corps avec tout le clergé jusques à la Croix de la place Saint-Ouen. Le chapitre ayant appris cet arrest se réunit et avant qu'il lui fut signifié, on ferma les portes de Notre-Dame et de l'archevêché et on en leva le corps qui étoit dans une chambre de parade et l'ayant fait traîner jusques proche le tombeau de M. d'Amboise, on fit un trou proche de ladite tombe qui y répondoit, on le poussa dans la cave et on le reboucha. Pendant que ces Messieurs faisoient ce beau manège tout le peuple s'assembla en murmurant qu'on enterroit un saint évêque sans prières ni cloches. Il étoit peut-être midi et demi quand on chassa tout le monde de l'église qui ne fut ouverte qu'à deux heures et demie et c'est le 26 avril que cette affaire fut faite. Messieurs les religieux de Saint-Ouen représentèrent un second arrêt pour que le corps leur fut apporté, car on ne pouvoit croire qu'on l'eut enterré. Le Parlement indigné contre ledit chapitre du peu de cas qu'il avoit fait de son arrêt, en donna un second le 5 de mai, où il fut enjoint de porter ledit corps à la croix de Saint-Ouen et comme on ne le déterra point on obligea les chanoines d'y porter le cœur qui étoit encore dans une boite de plomb et d'y faire le même honneur. L'arrest ayant été signifié le 8 du même mois, les chanoines sur les sept heures du soir firent sonner toutes les cloches avec Georges d'Amboise, tout en vol, ce qui

Digitized by Google

faisoit une harmonie la plus belle du monde. Saint-Ouen en fit autant pour avertir que le lendemain, qui étoit le 9, la cérémonie se feroit.

En effet, le 9, sur les neuf heures du matin, tous les religieux qui ont coutume d'aller à la procession et toutes les paroisses de la ville se trouvoient à Notre-Dame, où, chacun selon son rang marchoit. On sortit par la porte des libraires pour passer devant l'archevêché où étoit le cœur dudit seigneur archevêque. Deux chapelains le prirent sur leurs épaules, car on remarquera qu'il étoit comme sur une petite chasse, entouré de crèpes, avec les marques de sa dignité épiscopale. On alla par la rue des Carmes et la Crosse; quand M. le Doyen approcha de la croix, il fit apporter une petite table qui étoit au-delà de la croix et la fit mettre devant, ne voulant pas aller contre l'arrest qui ordonnoit qu'on porteroit ledit cœur jusques à la croix; les porteurs le mirent sur ladite table et M. de la Rocque, doyen, ayant parlé au prieur des moines s'en retourna aussitôt sans attendre la réponse du prieur et les chanoines avec leur luminaire s'en furent sans en laisser aux moines qui emportèrent le cœur jusques au milieu de leur chœur, où ils le mirent sous un dais avec soixante onze cierges lui donnant un cierge par année. Le lendemain, 10 dudit mois de mai, les chanoines seuls avec leurs chapelains furent requérir le cœur à la place où ils l'avoient laissé et les religieux, tous en chape le rapportèrent sur les neuf heures et demie, et puis fut apporté au milieu du chœur de l'église cathedrale qui étoit tendue depuis plus de dix jours. L'après-midi on dit les vigiles au son de toutes les cloches lesquelles furent aussi sonnées sur les 7 heures et demie du soir pour avertir le peuple du service qu'on devoit dire le lendemain, où toutes les cours furent invitées et toutes les autres juridictions. Le tour de l'église étoit illu-

Digitized by Google

miné et un superbe mausolée avec des inscriptions en l'honneur du défunt se voyoit dans le chœur de l'église. Le 12 les chanoines firent leur services, où il donnèrent du luminaire nouveau et firent sonner toutes les cloches. Ainsi finit cette cérémonie qui a donné bien de l'inquiétude à tous les chanoines. Le cœur dudit seigneur Archevêque a été transporté.

1720. — Monsieur Armand Bazin de Bezons, archevêque de Bordeaux, fut nommé à l'archevêché de Rouen; aussitôt ledit sieur Archevêque fit prendre possession de tous ses droits le 21 décembre 1719, avec les cérémonies ordinaires, par Monsieur de la Rocque, doyen du chapitre sur les onze heures du matin au son des cloches et ledit sieur Archevêque le prit en personne le 13 janvier 1720, étant arrivé de la veille, accompagné des arquebusiers et des cinquanteniers qui allèrent jusques au Port-Saint-Ouen et le conduisirent à son palais. Il se rendit à 9 heures à Saint-Herbland, où on le déchaussa. Il vint jusques à la barrière de vis à vis le bureau des finances accompagné de plusieurs prêtres et moines de Saint-Ouen. Monsieur de la Rocque le reçut à la barrière, où après l'avoir complimenté, il le conduisit dans le chœur et le chapitre, où il fit les cérémonies ordinaires. Il régala le même jour les chanoines à trois services de cent plats chaque; il a régalé ensuite une partie du Parlement et des autres cours qui avoient été le complimenter. La juridiction consulaire députa treize ou quatorze personnes, qui furent, le 16 du même mois faire leur compliment, ayant à leur tête M. Testard, prieur, qui porta la parole, les sieurs Moulin et Midy, consuls et le sieur Huey, syndic de la juridiction; les trois premiers furent diner chez ledit seigneur Archevêque et non le procureur syndic.

Digitized by Google

FÊTES PUBLIQUES
OFFERTES PAR LA VILLE DE ROUEN

à l'occasion de la publication de la paix,
en novembre 1697 et en janvier 1698.

« Le 27e jour de novembre 1697, les maire et échevins, ayant receu les ordres du Roy pour faire la publication de la paix entre S. M., les roys d'Espagne et d'Angleterre et les Etats généraux des Provinces-Unies, donnèrent leurs ordres pour les préparatifs nécessaires à la publication et envoyèrent des mandements à Mrs les quarteniers par les serviteurs de la ville pour avertir les principaux bourgeois et faire avertir les autres par leurs centeniers de chommer le lendemain, fermer leurs boutiques et faire des feux de joye devant leurs maisons pour marque de réjouissance publique.

Et le jeudi 28 du mois, les compagnies de la cinquantaine et des arquebusiers s'estant rendus à l'Hostel-de-Ville suivant les semonces qui leur en avoient esté faites, la marche pour la publication de la paix a commencé en cet ordre sur le midy, beuffroy sonnant.

Le superviseur des quays en habit noir et épée.

Les 104 arquebusiers à pied, tambour battant, enseigne déployée, conduits par leurs officiers, ayant tous à leurs chapeaux des cocardes de ruban bleu.

Les cavaliers de la cinquantaine, à cheval, conduits par leur capitaine, ayant des nœuds de ruban couleur de feu à leurs chapeaux, ainsy qu'à la teste de leurs chevaux.

Digitized by Google

12 tambours et 4 fiffres à pied, vestus de casaques bleues aux armes de la Ville, avec des chapeaux bordés et garnis chacun d'un nœud de rubans bleus et blancs.

8 trompettes, pareillement revêtus de casaques et chapeaux de la même manière.

Le sergent de la Ville à cheval, avec sa robe et tocque de poil de chèvre, portant la masse de la mairie.

8 hautbois à cheval, aussi revêtus de casaques et en chapeaux garnis de rubans comme cy-dessus.

Le greffier de la Ville, vêtu d'une robe d'étoffe, ayant une tocque de velours avec un cordon d'or, estant à cheval et housse noire chamarrée d'un galon d'or, portant le placard de la paix et ayant à ses costés 2 estaffiers à pied, vêtus de casaques et chapeaux comme les tambours et trompettes.

Monsieur le Maire en robe rouge avec une çainture de tissu d'or et bas de soye noire avec des jaretières de broderie et boucles de vermeil, ayant un gros cordon d'or à son chapeau et à sa main une canne, garnie aussi de vermeil et d'un nœud de ruban brodé pareil à celuy qui estoit à la teste de son cheval, lequel estoit couvert d'une housse d'ecarlatte, chamarrée de 2 gallons d'or; Messieurs les conseillers échevins en charge, en robe et tocque de velours noir, avec de gros cordons d'or, à cheval en housse noire, chamarrée pareillement de 2 galons d'or, en bas de soye, jartières, boucles et cannes, comme Monsr. le Maire; Monsr le procureur du Roy, en robe longue de soye noire, ayant aussi un cordon d'or à son chapeau, à cheval en housse, ainsy que les dits sieurs échevins; le greffier, ayant aussy des bas de soys noire, une canne garnie de vermeil, avec un nœud de ruban brodé pareil à celuy qui estoit à la teste de son cheval et des jarretières et boucles; le receveur et le maistre des ouvrages, aussy à cheval en housse noire, chamarrée seulement d'un

Digitized by Google

galon d'or, ayants une robe et tocque comme lesd. s^rs échevins; à costé desquels marchoient les 4 serviteurs de la Ville, à pied, revestus de leurs casaques de velours bleu, avec la toque de mesme estoffe, 6 estaffiers, revêtus comme les autres de casaques bleues, ayant chacun un chapeau bordé et garny d'un nœud de ruban blanc et bleu ainsy que les gens de livrée desd. s^rs maire, échevins et officiers.

Le concierge, le commis au greffe, le commis à la recepte, le commissaire des vivres et le solliciteur des affaires de la Ville, tous à cheval, en habit noir, manteau, chapeau et rabat.

Et en cet ordre la publication de la paix a été faite par le greffier de la Ville dans la cour de l'Hostel-de-Ville, continuée devant N. D. de la Ronde et ensuite devant N. D. à la Basse Vieille tour, sur les quays, à la place de la Bourse des Marchands, aux carfours du Vieux-Palais, du Vieux marché, du Bailliage, du Coq, du Plat, de la Croix-de-Pierre, de S. Ouen, de la Crosse et du Neufmarché, avec un applaudissement de toute la ville, et le bruit continuel du canon, qui n'a cessé de tirer pendant toute la marche, à laquelle est accourue une infinité de peuple, qui a témoigné sa joye par mille acclamations de *Vive le Roy*, ausquelles le canon de la Ville, du Château et Vieux-palais, et ceux des vaisseaux ont répondu par toutes leurs décharges. La publication ainsi achevée, on est revenu audit Hôtel, au mesme ordre qu'on en estoit party.

Et sur les 5 heures aprez midy, le *Te Deum* a esté chanté en l'église cathedrale de N. D. Les compagnies souveraines y ont assisté ainsy que le corps de Ville, conduit par Mr de Ménibus, 1er avocat général au parlement, maire de lad. ville précédé d'une partie des compagnies de la Cinquantaine et des arquebuziers et du sergent de lad. Ville portant la masse,

Digitized by Google

lequel a prins sa scéance ordinaire aux 2 costés de l'autel, dans le chœur, sur six sièges joignant les balustres dud. autel, sur les premiers desquels estoient Messieurs les maire, échevins en charge, procureur du Roy et de la Ville, et le greffier ; et sur les autres M^rs les anciens échevins, quarteniers et officiers de lad. Ville, le feu ayant esté mis au bûcher dressé au milieu du parvis de lad. église par Mons. le marquis de Beuvron, lieutenant général du gouvernement de Normandie, mondit s^r de Menibus et Monsr. Baudouin, écuyer, s^r de Talvenne, 1er conseiller échevin, et, les prières achevées, led. corps de Ville est revenu en l'Hostel-de-Ville au mesme ordre qu'il en estoit party, aprez quoy chacun s'est retiré, à la réserve de MM. les maire et échevins en charge et officiers de la dite Ville, lesquels se sont rendus au bûcher dressé devant l'église de N. D. de la Ronde, auquel le feu a esté mis par lesd. s^rs de Ménibus et Baudouin, au bruit des tambours, trompettes et hautsbois; et, la compagnie estant rentrée, la fontaine de vin a commencé à couler par son ordre, et a continué toute la nuit; elle estoit ornée d'un piédestal sur lequel estoit porté un globe aux armes de France, soutenu de 4 dauphins, et sur le globe un coq qui jettoit du vin, ainsy que les dauphins; et sur le piédestal estoient écrits ces mots : *Ex abundantia pacis gustabunt omnes.* Il y avoit dans la cuvette plusieurs figures d'animaux, comme lyon, léopard, aigle, mouton, en posture de boire, et au haut de la machine, dans un cartouche, estoient écrits ces vers :

Ne pensons plus à la guerre
Tous les cœurs sont réunis;
Les amis, les ennemis
Boivent dans le même verre
A la gloire de Louis.

L'entrée de l'Hostel-de-Ville estoit tapissée de hautelisses

Digitized by Google

et fermée par un arc-de-triomphe d'un bel ordre d'architecture. Au dessus la figure du Roy couronnée par la Victoire et par la Paix, et au dessous, un grand cartouche, dans lequel estoit cette inscription :

LVDOVICO MAGNO
VICTORI SIMVL ET PACIFICO
OB RESTITVTAM NON SOLVM GALLIÆ,
SED ETIAM EVROPÆ TRANQVILLITATEM,
TOTIS VISCERIBVS
GESTIVNT ET GRATVLANTVR
CIVES ROTHOMAGENSES
MAJOR ET ÆDILES.

Cette grande feste fut accompagnée d'un feu d'artifice sur la rivière, d'une infinité d'illuminations dans toute la ville, qui rendirent la nuit aussy claire que le jour, et d'un repas magnifique suivy d'un bal qui dura jusqu'au lendemain.

« De par le Roy. »

Très-chers et bien amez, les continuelles victoires que nos armées de terre et de mer ont remporté sur toutes les puissances qui s'estoient liguées pour nous faire la guerre, la perte de leurs places les plus considérables et la ruine de leur commerce les ayant convaincu combien une plus longue obstination à la soutenir leur étoit préjudiciable, elles ont profité de la disposition favorable que nous donnoit à la paix le désir d'en faire sentir les douceurs à nos peuples, qui n'ont épargné ny leurs biens, ny leurs vies pour notre service ; et les propositions que nous avons fait offrir par nos plénipotentiaires, ausquelles nous n'avons rien changé pour les rendre plus faciles, nonobstant nos dernières conquestes, ont paru si équitables que les roys d'Espagne et d'Angleterre et les Etats généraux des Provinces-Unies les ont acceptées, et

Digitized by Google

les ratifications des traités en ont esté échangées, en sorte qu'il ne reste plus que celuy de l'Empereur et de l'Empire, qui, ayant esté signé le 31 du mois dernier, doit estre échangé dans six semaines. C'est à Dieu que nous devons cette tranquillité que la plus grande partie de l'Europe désiroit depuis si long temps. Ainsy aprez l'avoir tant de fois remercié, comme Dieu des armées, des avantages que nous avons remportés pendant la guerre, il ne faut pas différer de luy faire rendre, comme Dieu pacifique, des actions de grâce dans tout notre royaume. C'est pourquoy nous donnons nos ordres aux archevesques et évesques d'en faire chanter le *Te Deum* dans toutes les églises de leurs diocèses, et vous faisons cette lettre pour vous mander et ordonner de vous rendre à celuy qui sera célébré dans l'église principale de notre ville de Rouen et ensuitte faire faire des feux de joye et tirer le canon ainsy qu'il est acoutumé en pareil cas, pour marque de réjouissance publique. Et nous vous envoyons un placard de la paix afin que la publication en soit faite par les formes ordinaires et les endroits accoutumés de notre ville de Roüen. Donné à Versailles, le XVIe jour de novembre MVI^c^ quatre vingt dix sept. Signé : Louis; et plus bas : Phelypeaux. Et à la suscription de la lettre est escript : A nos très chers et bien amez les Maire et Echevins de notre ville de Rouen. »

« De par le Roy.

« On fait à sçavoir à tous qu'une bonne, ferme, stable et solide paix avec une amitié et réconciliation entière et sincère a esté faite et accordée entre très haut, très excellent et très puissant prince Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, notre souverain Seigneur, très haut, très excellent et très puissant prince Charles II, roy d'Espagne, très haut, très excellent et très puissant prince Guillaume III,

Digitized by Google

roy de la grande Bretagne, et les Seigneurs Estats généraux des Provinces Unies, des Pays Bas, leurs vassaux, sujets et serviteurs en tous leurs royaumes, terres et seigneuries de leur obéissance, que lad. paix est générale entr'eux et leurs d. vassaux et sujets et qu'au moyen d'icelle il leur est permis d'aller, venir, retourner et séjourner en tous les lieux desd. royaumes, estats et pays, négocier et faire commerce de marchandises, entretenir correspondance et avoir communication les uns avec les autres, et ce en toute liberté, franchise et sûreté, tant par terre que par mer et sur les rivières et autres eaux, et tout ainsy qu'il a esté et dû estre fait en temps de bonne, sincère et amiable paix, telle que celle qu'il a plu à la divine bonté de donner ausd. seigneurs roys et ausd. seigneurs Etats généraux des Provinces Unies des Pays Bas et à leurs peuples et sujets; et pour les y maintenir il est très expressément deffendu à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'entreprendre, attenter ou innover aucune chose au contraire ny au préjudice d'icelle, sur peine d'estre punis sévèrement, comme infracteurs de paix et perturbateurs du repos public. Fait à Versailles le douz^e jour de novembre MVI^c dix sept. Signé : Louis, et plus bas : Phelypeaux. »

Le 20 janvier de l'année suivante eut lieu, à Rouen, la publication de la paix avec l'Empereur et l'Empire. A cette occasion, « L'Hostel-de-Ville fut orné de tapisseries de hautelisses et d'un beau tableau du Roy sur la porte; et l'entrée étoit fermée comme la première fois d'un bel arc-de-triomphe, sur lequel étoit la figure du Roy, couronné par la Victoire et par la Paix, avec ce vers latin à ses pieds,

Hostium erat victor et ipse sui.

Digitized by Google

Et dans le centre de l'arc cet autre vers :

Pax, ades et nostra semper in urbe mane.

Entre les portiques estoient en cartouche, d'un costé, ces vers :

La paix que nous donne Louis
Est l'heureux fruit d'une double victoire :
Il a par sa valeur vaincu ses ennemis;
Il s'est vaincu luy-même, en immolant sa gloire
Au repos des mortels que Dieu luy a soumis.
Il n'est rien si beau dans l'histoire.

Et, de l'autre costé, ceux-ci :

Cessez, peuples, cessez de suivre
Les rudes travaux de Mars
La Paix va faire revivre
Le commerce et les beaux arts. »

Cette fois là encore « il y eut un feu d'artifice dans le Neuf marché, un repas à l'hôtel-de-ville et un bal pour les Dames. » Le 1er feu d'artifice, entrepris par les nommés Bellan, Esmeroul et Le Roy avait manqué. La Ville (9 déc. 1697) décida de leur payer outre les 14 l. qu'ils avaient reçues, une somme de 100 l., ce qui paraît un chiffre bien modéré pour un si pompeux récit. Quant à la *fontaine de vin*, elle fut payée par MM. du Bureau, et il est à croire que ce fut un article de dépense plus considérable (1).

Ch. de B.

(1) *Archives de la Ville.* A. 29, fos 131 vo et suivants.

Digitized by Google

LETTRE DES HABITANTS DE ROUEN

A CEUX D'ÉVREUX

relative à la confirmation de la Charte aux Normands, 1495.

Communication de M. A. Bénet
Archiviste du département de Saône-et-Loire

Tres chiers freres et especiaulx amis, a vous tant que faire povons nous recommandons, et vous plaise savoir que pour consideracion de ce que ou temps passé, ont plusieurs entreprinses esté faictes en maintes manieres contre les droiz et coustumes de Normandie et de la Chartre aux Normans, selon lesquelles ceulx qui oud. pais sont residens et demourans ne pevent ou doivent estre trais ou contrains d'aller plaider en la court de parlement ne ailleurs hors dud. pays, a ceste nouvelle redduccion de cestui pais de Normandie voulans a noz povoirs remettre et reunir es choses en leur estat ainsi que raison est, avons a toute diligence a nous possible mis paine et trouvé les moiens, non pas pour nous seullement mais aussi pour tout cedit pais universelment de faire entretenir et garder entierement les dictes coustumes et chartre aux Normans en leurs termes sans enfraindre, quelle chose nous a esté liberalment octroyée et accordée par le Roy nostre souverain seigneur ; et depuis pour ce que l'en recommençoit a faire telles entreprinses comme ou temps passé l'en avoit faictes, nous avons fait ces choses remonstrer devers le Roy nostre dit seigneur et son tres noble Conseil, lesquielx voulant entretenir et garder icelui païs en

Digitized by Google

ses drois, coustumes et prerogatives, nous ont octroyé et accordé certainnes lettres et mandemens royaulx adrecies a nos seigneurs les bailliz de Normendie contenant que ilz entreteinssent et gardassent entierement lesd. coustumes et chartre aux Normans et tout le contenu en icelles, sans souffrir aucuns renvoys ou evocacions de causes estre fais hors ledit pais contre ne ou prejudice desd. coustumes et chartre aux Normans ne aucune autre chose estre faicte au contraire ainsi que presupposons que en avez assez congnoissance. Mais ce non obstant nos seigneurs de la Court de Parlement de Paris, ceulx de l'université illec et autres d'icelle ville par plusieurs et divers moiens se sont efforciez et efforcent plus que oncques mais de faire lesd. adjournemens et evocacions, mesmement contre aucuns des juges et officiers du Roy nostre dit seigneur et autres de ce dit pais, tant a comparoir personnellement en lad. court de Parlement que autrement, et par ces moiens abolir et adnuller lesd. coustumes et chartre, mais l'en n'a pas voulu donner obeissance aux commissaires qui ont voulu faire lesd. exploix pour ce que manifestement ces choses sont en allant et entreprenant contre et ou prejudice des dictes coustumes, chartre aux Normans et la teneur dudit mandement donné par le Roy nostre dit seigneur en icelle matière. Pour consideracion desquelles entreprinses et mesmement que avons eu certaine congnoissance que iceulx de parlement avec aucuns de l'université de lad. ville de Paris et autres gens d'icelle ville pour cuider faire abollir et adnuller nosd. chartre et mandement, et aussi l'université de Caen, sont allez en grande et notable ambaxade devers le Roy nostre dit seigneur, nous, pour rompre leur entreprinse et garder que aucune chose ne soit faicte par icelui seigneur, au prejudice d'icelui pais de Normandie sans sur ce nous ouyr, avons escript lettres mis-

Digitized by Google

sives devers icelui seigneur semblablement devers son tres noble conseil et autres nobles seigneurs tant de ce dit pais que d'ailleurs qui nous semblent estre propices et enclins a nosd. droitz et coustumes soustenir et deffendre, et outtre affin de pourveoir et remedier ou sourplus aud. cas et matiere principal, et faire cesser telles entreprinses totallement, avons assemblé en ceste dicte ville de Rouen avec et en la compaignie de tres reverend père en Dieu monseigneur l'archevesque dud. lieu et de plusieurs notables clers et gens d'eglise de grant prudence et discretion, et a esté la matiere ouverte et debatue, et sur ce avons conclud que la dicte matiere touche et regarde generallement tous les estas de ced. pais de Normendie, et encores plus les loingtains de lad. ville de Paris que les prouchains pour le grant travail et vexation, et que nous tous ensemble sommes tenus naturellement et devons estre tres enclins a garder et deffendre les d. droiz, coustumes et chartre aux Normans, et en nostre regard ainsi le voulons faire, et esperons que si ferez vous de vostre part et les autres aussi, parquoy nous serons plus fors se nous procedons en bonne union et d'un mesme accord et voulenté ainsi que faire le devons en icelles matieres pour l'utilité publique dud. pais qui est ung seul et mesmes corps. Et avecques ce nous semble que devons mettre paine et diligence ensemble de obtenir, pour le bien et souslaigement dud. pais, ung petit seel, chambre de comptes et generaulx sur le fait des aydes pour ced. pais de Normendie, qui seroit si grant bien pour tous nous que a paine le sauroit l'en estimer, et que de ces choses, par bonne union, conduite, poursuite, moiens et diligences, pourroient parvenir a bonne fin et conclusion a l'aide de Dieu et de noz bons seigneurs et amis, ainsi que voz pourveues discretions sauront bien adviser et considerer. Pour lesquelles causes, tres chiers

Digitized by Google

freres et especiaulx amis, nous vous prions et exortons que sur ces choses veuillés avec nos seigneurs de l'eglise de par de la adviser conclurre et deliberer, et se par icelle deliberation vous estes contens et d'acord vous adjoindre avecquez nous a ces choses poursuir ensemble comme dit est, vous plaise déléguer et commettre gens notables qui soient preparez et appareillez pour ce faire a venir pardeça pour tous ensemble a aller devers le Roy nostre dit seigneur environ la feste Saint-Martin prouchain venant vers les parties de Vernon, lequel temps et lieu il nous a assigné pour lesd. matieres, ou, s'il n'estoit aud. lieu, en autre lieu ou il sera. Et que vosd. depputez aient de vous bon et suffisant povoir, et apportent chartres, memoriaux, instructions, compositions de villes et toutes autres choses et advertissemens qui par voz bons advis pourront servir et aider a la conduite desd. matieres et autres qui seront advisées et déliberées estre a poursuir et demander pour le bien et utilité de ced. pais; et en nostre regard, y ferons de nostre part nostre povoir et devoir tellement que à l'aide de nostre createur et de nosd. seigneurs et amis, nous obtendron noz requestes et auron bonne conclusion. Et sur tout vous plaise briefment nous escrire et faire savoir voz bons plaisirs et deliberacions affin d'estre sur tout prémunis et advertiz, et faire ou sourplus ce qui sera advisé estre a faire. Tres chiers freres et especiaulx amis, nous prions nostre redempteur qu'il vous doint joye parfaicte et vous ait tousjours en saincte garde et protection. Escript à Rouen, le dixiesme jour d'octobre.

Voz freres et amis les nobles et les bourgois Conseilliers de la ville de Rouen.

Au dos :

A nos tres chiers freres et especiaulx amis les nobles bourgois manans et habitans de la ville et cité d'Evreux.

Une main moderne donne la date 1495.

Orig. papier. — Bibl. nat. — Lat. 9214, n° 61.

Digitized by Google

CORNEILLE

Nous devons à l'amitié de M. Raoul d'Amonville des Nots, ancien officier d'artillerie, la communication de la pièce que nous publions ci-après. Il est inutile d'insister sur l'intérêt de ce document. Nous nous contenterons d'indiquer comment il se trouve aujourd'hui aux mains de M. d'Amonville des Nots.

C'est en qualité d'héritier en ligne directe de Marin Duval, à qui Pierre et Thomas Corneille ont vendu l'office de leur beau-père, Mathieu de Lamperière, lieutenant particulier ancien civil au siège présidial d'Andely, que M. Raoul d'Amonville des Nots détient la pièce en question. Marin Duval, en effet, avait une fille, Françoise Duval, qui épousa Adjutor de Croismare. De ce mariage est issu Jacques de Croismare, qui eut pour fille, Françoise Elisabeth de Croismare, mariée à Jacques Charles Nicolas d'Amonville des Nots, bisaïeul de M. Raoul d'Amonville des Nots.

Un point mériterait un éclaircissement. Les deux quittances du prix de l'office de Mathieu de Lamperière sont de la même main. De qui émanent-elles? Est-ce de Pierre, est-ce de Thomas Corneille? N'ayant pas en ce moment sous la main une pièce de comparaison, il nous semblerait téméraire d'émettre une opinion, en faisant uniquement appel à nos souvenirs. Sans ajouter trop de foi aux expertises en écriture, nous croyons que c'est une question facile à résoudre, et nous ne désespérons pas de pouvoir en donner plus tard la solution.

Ch. Legay.

Digitized by Google

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront Pierre Pidou conseiller et Me d'hostel ordinaire du Roy secrettaire de sa majesté Maison et couronne de France et de ses finances et garde du seel aux obligations de la viconté et chatellenye d'Andely salut scavoir faisons que par devant Denis Mulot nottaire et tabellion royal en la viconté d'Andely pour le Roy et Monseigneur le duc de Nemours de Genevois et d'Aumalles Pair de France conte de ce bailliage de Gisors et Maistre Nicolas Ingout praticien quand a ce prins pour adjoinct furent presentz en leurs personnes Mes Pierre de Corneilles escuyer procureur des Estats de la province de Normendye et Thomas de Corneilles aussy escuyer freres demeurans en la ville de Rouen herittiers au droit des damoiselles leurs femmes de feu Me Mathieu De Lampierre vivant escuyer Conseiller du Roy lieutenant particulier ancien civil au siege presidial de Gisors estably a Andely lesquels de leurs bonnes volontés sans aucune force ny contrainte ung seul pour le tout sans division ordre de discucion ny appellation de garantye ont par ces presentes vendu cedde et delesse des maintenant et a tousjours pour eux et leurs hoirs ou ayant cause au temps advenir a noble homme Maistre Marin Duval aussi conseiller du Roy lieutenant en leslection d'Andely Vernon et Gournay present en personne et acceptant et acquisiteur pour luy et ses hoirs ou ayant cause au temps advenir cest assavoir lestat et office de lieutenant particullier ancien civil au siege presidial dAndely dont le dit feu sieur De Lamperiere jouissoit et poceddoit de son vivant aux mesmes gaiges droitz proffitz et esmolumens sans en riens reserver ny rettenir a la charge par les dits sieurs de Corneilles vendeurs mettre es mains du dit sieur Duval les lettres de nomination de Monseigneur le duc de Nemours et provisions de sa Majeste du dit estat et office a leurs frais et

Digitized by Google

despens dans le jour et festes de pasques prochain venant ou plustost cy faire ce peut et descharges le dit sieur Duval des taxes qui pourroient avoir este faittes sur le dit estat et office en cas quil en feust deub quelque sommes avant ce dit jour. Cette vendue ainsy faitte a la dite charge et outre moyennant le prix et somme de trois mil trois cens livres tournois qui couront en intherestz au prix du Roy denier quatorze du jour que les dits sieurs de Corneilles mettront les dittes lettres de nomination et provisions es mains du dit sieur Duval et les trois cens livres restans payables au dit jour pour cela fait soy faire recepvoir par le dit sieur Duval au dit office ainsy quil advisera bien estre et a ses frais et despens. Aux clauses conditions et payemens cy dessus les dittes partyes se sont obliges les ungs vers les autres sur lobligation de tous leurs biens meubles et herittages presens et advenir. Dont de tout les partyes sont demeures d'acord. Et outre le dit sieur Duval sest submis mettre et mains desd. sieurs de Corneilles a ses frais lettres des presentes en forme probante En tesmoingt de ce nous garde du seel dessus nomme avons a la rellation des d. tabellion et adjoinct mis et appose a ces presentes lettres le dit seel. Ce fut faict et passe au dit Andely le vingt neufiesme jour de decembre mil six cens cinquante presence de Jehan Hesber marchand et Vincent Du Manel demeurans a Andely tesmoingts. Le minut signe suivant l'ordonnance. Ces presentes faittes et delivrees aud. sieur Duval pour luy valloir quil appartiendra

MULLOT INGOULT

(En marge). Les lettres de nomination et provisions mont este mises entre les mains conformement au present contract ce jourdhuy quatorziesme de novembre du quel jour je moblige de payer linterest con-

Digitized by Google

formement aud. contract. Fait a Rouen le dit jour quatorziesme novembre mil six cens cinquante et un. DUVAL.

J'ay receu de Me Duval les trois cens livres mentionnes au present contrat et en ay donne acquit au dit sieur du trentiesme doctobre dernier lequel avec le present esmargement ne vaut que pour un seul et mesme fait. A Rouen ce quatorziesme de novembre mil six cens cinquante et un. CORNEILLE.

(Au bas du 2e feuillet, Vo).

J'ay receu de Me Duval lieutenant au siege presidial dAndely..... les mille escus y mentionnes avec les interests de la dite somme jusques a ce jour au moyen de quoy je consens que la minute du present contract soit esmargee tant en ma presence quen mon absence tenant quitte le dit sieur de toutes les sommes portees par le dit present contrat. Fait a Rouen ce vint et neufviesme de juillet mil six cens cinquante et quatre.

CORNEILLE.

Imprimerie de Espérance Cagniard.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

EXERCICE 1883-1884

IX

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue le 20 décembre 1883

DANS L'HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A deux heures

Présidence de M. le marquis de Beaucourt.

Sont présents au Bureau : MM. de Beaucourt, président d'honneur ; Ch. de Beaurepaire, vice-président ; Paul Allard, secrétaire-adjoint ; Bouquet, archiviste ; Gravier, trésorier ; d'Estaintot, Félix, de Merval, l'abbé Loth, Héron et Alfred Bligny, membres du Conseil.

Répondent à l'appel de leurs noms :

MM. Paul Allard, Alfred Baudry, Paul Baudry, de Beaucourt, Ch. de Beaurepaire, Jules Bligny, Alfred Bligny, Bouquet, d'Estaintot, Félix, Fourcin, Gravier, Hellot Héron, Le Breton, Legentil, Lesens, l'abbé Loth, de Merval, l'abbé Sauvage, l'abbé Tougard, le président de Tourville.

Digitized by Google

M. Le Verdier s'est excusé par lettre.

Après l'appel, M. le président a lu le discours suivant :

MESSIEURS,

Je me suis demandé à quel titre j'avais pu être appelé à l'honneur de présider cette assemblée générale. Membre, il est vrai, depuis son origine, de la Société de l'Histoire de Normandie, appréciant vivement les services rendus par ses excellentes publications, j'ai eu jusqu'ici le regret de ne lui avoir prêté aucun concours actif et de n'avoir pu m'associer de près à ses travaux. Je n'avais donc aucun titre personnel qui me désignât à votre choix. Mais vous avez songé sans doute à l'historien de Charles VII, de ce Roi qui a eu l'insigne honneur d'arracher la Normandie et la Guyenne au joug anglais, et qui a rendu à votre ville sa nationalité : c'est à l'historien bien plutôt qu'au confrère que s'est adressé votre hommage.

Je vous en remercie, Messieurs, et, pour justifier votre confiance, je ne crois pas pouvoir mieux faire que de vous rappeler deux épisodes de l'histoire rouennaise auxquels Charles VII a été mêlé.

C'est ici que, tout jeune encore, le dauphin Charles a accompli son premier acte d'autorité; c'est ici que, trente-deux ans plus tard, le roi Charles VII a reparu, entouré de l'auréole de la victoire et salué par les acclamations populaires.

Cette double apparition dans vos murs du souverain dont la destinée a été si étonnante offre un frappant contraste, qui ressortira du récit même.

Digitized by Google

Je n'ai pas, Messieurs, la prétention de vous apprendre rien de nouveau : aussi, pour cette simple narration, je sollicite toute votre indulgence.

I

Nous sommes au printemps de 1417. Le dauphin Charles vient d'être appelé à recueillir l'héritage de son frère Jean, enlevé à la fleur de la jeunesse ; son père, l'infortuné Charles VI, lui a confié les hautes fonctions de lieutenant général du royaume. Le jeune prince est dans sa quinzième année. Après avoir fait à Tours son entrée de joyeux avènement, il s'était rendu à Angers près de sa belle-mère Yolande, quand il apprit qu'une sédition venait d'éclater à Rouen.

C'était le moment où le gouvernement royal se voyait menacé de deux côtés à la fois par des adversaires également redoutables : le roi d'Angleterre Henri V se préparait à envahir la Normandie, et le duc de Bourgogne Jean sans Peur allait une fois de plus lever l'étendard de la révolte. Dans un manifeste lancé au mois d'avril, et qui était le signal d'une formidable prise d'armes, il se présentait comme le sauveur du peuple, écrasé et opprimé, et engageait les bonnes villes à se joindre à lui pour mettre le Roi « en sa franchise et seigneurie, et le royaume en justice. »

Il semblait, comme le disent les *Cronicques de Normendie,* que le duc fût « de la partie » du Roi d'Angleterre. Et, en effet, pour tout observateur attentif, sa connivence avec Henri V ne saurait être douteuse. Le chroniqueur Pierre Cochon, malgré ses sympathies bourgui-

Digitized by Google

gnonnes, parlant de l'occupation de Rouen par les gens du duc, au commencement de 1418, ne peut s'empêcher de dire : « Ils estoient miex Englois que Franchois. »

Comme toutes les bonnes villes, Rouen avait reçu le manifeste de Jean sans Peur ; ce manifeste semble avoir été accueilli avec un vif empressement.

On était alors fort inquiet de la prochaine descente des Anglais en Normandie, et l'on prenait des mesures pour mettre Rouen en état de défense. Les bourgeois n'épargnaient dans ce but aucun sacrifice : réparer les murs, munir la ville de vivres et de munitions, faire en un mot tout ce que commandait un danger si pressant, tel était l'objet des préoccupations générales.

Sur la demande du procureur général Pierre Polin, le chapitre de la cathédrale vota, le 11 mai, deux cents écus pour les travaux des fortifications ; mais les religieux de Saint-Ouen, imposés par le bailli de Rouen à la somme de quatre cents écus, en refusèrent le paiement.

Bientôt on apprit que Charles VI avait désigné quatre commissaires pour procéder à l'organisation de la défense. C'étaient Pierre de Bourbon, seigneur de Préaulx, Gilbert, seigneur de la Fayette, Pierre de Mornay, sire de Gaules, et Guillaume, sire de Cramesnil, capitaine de Rouen. Les lettres de nomination, en date du 3 juin, leur prescrivaient de visiter les terres, murs, fossés et autres points à fortifier, de mettre les faubourgs en état de défense, de contraindre à travailler tel nombre de maçons, pionniers, charpentiers et maneuvriers qu'ils jugeraient utile, de se faire délivrer par le vicomte et le receveur les sommes nécessaires, en convoquant les nobles, bourgeois et autres

Digitized by Google

de la ville pour les obliger au besoin, par les voies accoutumées, à payer ce qu'on leur demanderait. Les commissaires devaient veiller à ce que les habitants fissent jour et nuit guet et garde aux portes de la ville et sur les murs. Ils étaient autorisés à faire apporter les vivres et autres biens qui se trouvaient dans les lieux environnants « non tenables », et à faire brûler, si c'était nécessaire, tout ce dont l'ennemi pourrait profiter. Ils devaient garder par devers eux les clefs des portes, chasser de la vile « toutes manières de gens sedicieux », ou les faire punir par justice, enfin prendre telles ordonnances et provisions qu'ils jugeraient utiles au bien et à la sûreté de la ville, et en particulier mettre les vivres et autres marchandises à des prix raisonnables.

Ces lettres furent publiées, à la date du 17 juin, par le bailli de Rouen, Raoul de Gaucourt.

Le 22, deux des commissaires royaux, en exécution de leur mandat, rendirent une ordonnance pour contraindre les religieux de Saint-Ouen à contribuer à la défense.

Les mesures prises par les commissaires royaux suscitèrent une violente opposition. Les émissaires du duc de Bourgogne mirent ce mécontentement à profit : ce fut à leur instigation qu'un soulèvement éclata. Le chroniqueur bourguignon Monstrelet le dit en termes exprès, et il ajoute que les conjurés étaient « gens de petit estat, desquels estoit le principal un nommé Alain Blanchart, qui depuis fut capitaine d'icelle ville et communaulté. » Les *Cronicques de Normendie* constatent également que les meneurs appartenaient à la faction bourguignonne, et que leur but était de mettre la ville au pouvoir du duc : « Pour la faveur qu'ilz

Digitized by Google

avoient au duc de Bourgongne, voulans de fait eulx mettre en son obeissance, et user par entre eulx de folle auctorité contre l'onneur et seigneurie du Roy de France. »

Les mesures prises pour la défense de Rouen ne furent donc que le prétexte dont se servirent les partisans de Jean sans Peur pour fomenter une insurrection.

On vit bientôt le menu peuple, les artisans, — et avant tous autres les drapiers, — s'assembler tumultueusement en grand nombre. C'était comme un souvenir de la fameuse *Harelle* de 1381, si dramatiquement mise en scène par un éminent historien dont je suis heureux de saluer en passant le nom respecté (1). Cette foule parcourait les rues et les places en poussant des clameurs : « Il ne faut point, disait-« on, obéir aux ordres du Roi ; nul de ces brigands étran-« gers n'entrera céans ; ne sommes-nous pas en état de nous « défendre nous mêmes ? » Les insurgés s'emparèrent de la garde de la ville, et, méconnaissant l'autorité de la commune, lui enlevèrent les clefs des portes, firent eux-mêmes le guet et la garde, et, avec les plus terribles serments, jurèrent qu'ils maintiendraient envers et contre tous la sûreté de la ville et ses antiques franchises.

Cependant les anciens de la bourgeoisie commençaient à s'inquiéter. Ils voyaient cette populace en délire tenir de secrets conciliabules; ils craignaient de devenir ses victimes. Après délibération prise avec le bailli Gaucourt, il fut convenu que celui-ci employerait tous les moyens pour apaiser la fureur des mutins. Mais caresses et menaces

(1) M. A. Floquet. Voir *Anecdotes normandes*, 2e édition, publiée par M. Ch. de Beaurepaire, p. 11-29.

Digitized by Google

furent prodiguées en vain. Gaucourt envoya alors secrètement un message au Conseil royal, pour l'aviser de la situation. Ce message fut intercepté par ceux qui veillaient aux portes ; on le lut publiquement, et la rage de la multitude fut portée à son comble.

Une troupe de gens « armés et embâtonnés » se rua sur le logis du bailli Gaucourt, situé rue Beauvoisine, près de l'hôpital Saint-Ouen, et frappa violemment à la porte. Il était dix heures du soir. « Nous voulons céans entrer, dit « un des meneurs, et parler à monseigneur le bailli pour « lui présenter un traître que nous avons pris en la ville. » — « Mettez votre prisonnier en sûreté jusqu'à demain, » répondirent les serviteurs du bailli. — Mais la bande insista, et fit si bien que la porte s'ouvrit. Gaucourt se leva, et, enveloppé d'un grand manteau, s'avança. A peine eut-il paru que les insurgés, dont la figure était dissimulée sous leurs chaperons, se jetèrent sur lui et le poignardèrent.

De là ils se portèrent à la maison de Jean Légier, lieutenant du bailli, qui fut saisi et jeté dans la Seine. Huit autres officiers royaux périrent également. Le vicomte et le receveur n'échappèrent à la mort qu'en se réfugiant dans le château, où commandait Jacques de Bourbon (1).

Une insurrection victorieuse triomphe toujours de l'hésitation ou de la faiblesse des modérés. Le lendemain, de bon matin, un grand nombre de bourgeois étaient en armes et marchaient sur le château. C'est en vain qu'ils en requirent l'entrée. Seize seulement, « des plus notables de la ville, »

(1) La *Chronique rouennaise* place cet événement au 23 juillet ; il y a là évidemment une erreur du copiste.

Digitized by Google

furent admis en présence du capitaine. Après force excuses sur le meurtre du bailli et des autres officiers royaux, force assurances qu'ils verraient avec plaisir les meurtriers connus et punis, ils formulèrent leurs prétentions : ils voulaient avoir la garde du château ; ils exigeaient que la porte communiquant sur les champs fût condamnée. Sur le refus formel que leur opposa Jacques de Bourbon, ils déclarèrent que si le Roi et le Dauphin venaient en personne, avec leur puissance, pour occuper la ville, ils leur en refuseraient l'entrée. Toutefois, ils prièrent le capitaine de les excuser auprès du Roi et du Dauphin, ce que Bourbon leur promit de faire en temps et lieu.

Le moment n'était pas éloigné où cette intervention pourrait être utile aux bourgeois.

A la première nouvelle de la sédition de Rouen, le Dauphin était monté à cheval, et, avec le peu de troupes qu'il avait pu réunir, s'était avancé à grandes journées. Il était accompagné du jeune duc d'Alençon, de Charles de Bourbon, de Jean d'Harcourt et du maréchal de Rochefort. Il arriva le 22 juillet à Pont-de-l'Arche, à la tête de deux mille combattants.

Déjà le Conseil du Roi à Paris avait député à Rouen l'évêque de Lisieux, Pierre Fresnel et Guillaume Martel, seigneur de Basqueville, pour tâcher de faire entendre raison aux révoltés ; leur mission avait été infructueuse.

De Pont-de-l'Arche, le Dauphin envoya aux habitants de Rouen leur archevêque, Louis d'Harcourt, pour les sommer de lui ouvrir leurs portes.

Mais l'insurrection s'était fortifiée de l'appui d'un grand nombre de bourgeois, et elle avait trouvé des adhérents

Digitized by Google

jusque parmi les membres du chapitre : quand l'archevêque se présenta à la porte de la ville, il trouva les chanoines en armes, mêlés aux bourgeois. Il n'eut d'autre réponse que celle-ci : « Nous avons tous ensemble conclu que « monseigneur le Dauphin n'entrera pas dans Rouen à « toute sa puissance. S'il y veut entrer à petite compagnie « et payer ses dépenses, nous en sommes contents ; mais « non autrement. »

Le jeune Charles voyant qu'il fallait recourir à la force, s'avança le 23 juillet jusqu'à Sainte-Catherine, et manda près de lui Jacques de Bourbon : « Beau cousin, lui dit-il, « allez en nostre chastel, et, par la porte des champs, « recevez deux cents hommes d'armes et autant d'archers « que nous vous enverrons. »

Le même jour, et le jour suivant, les troupes royales se présentèrent devant les portes de la ville, où il y eut d'assez vives escarmouches.

L'ardeur des bourgeois commençait pourtant à se calmer ; ils envoyèrent des députés à Sainte-Catherine pour exposer au Dauphin que la prise d'armes avait été motivée par la prétention d'introduire dans leur ville des « estrangers » qui avaient commis dans le pays de Caux d'« exécrables cas ; » qu'à cause de cela ils s'étaient refusés à les laisser entrer ; mais que si le Dauphin promettait de n'amener avec lui aucun de ces « estrangers, » ils lui ouvriraient volontiers leurs portes.

Le Dauphin fit répondre qu'il n'appartenait à personne de limiter l'autorité du Roi ni la sienne, et envoya aux habitants une nouvelle sommation.

Furieux de l'insuccès de cette ambassade, les bourgeois

Digitized by Google

reprirent les armes et firent mine de vouloir attaquer le château.

Ils sentaient néanmoins leur impuissance. Craignant les suites d'une rebellion qui pouvait leur devenir fatale, ils firent partir pour Sainte-Catherine une nouvelle ambassade, composée des plus notables bourgeois, et accompagnée par le sire de Cramesnil, capitaine de Rouen. La députation, rejetant la responsabilité de la rebellion sur les gens des menus métiers, venait implorer le pardon du Dauphin.

Plusieurs jours s'écoulèrent dans ces pourparlers, auxquels furent mêlés l'archevêque Louis d'Harcourt et Jean Malet, fils du sire de Graville. Le Dauphin qui, depuis son arrivée, était resté en bataille devant Rouen, alla, le 26 juillet, prendre son logis à Déville, dans l'hôtel de l'archevêque, où il passa trois jours, et où les bourgeois lui apportèrent des présents.

Les habitants de Rouen finirent par obtenir leur pardon. Des lettres d'abolition, datées de Saint-Maur-les-Rouen (1), lui furent octroyées. Le Dauphin les remettait en la bonne grâce du Roi et en la sienne ; il les maintenait dans la jouissance de leurs privilèges ; il leur permettait même, attendu la venue prochaine du roi d'Angleterre, de conserver leurs armes et leurs chaînes, « ainsi que toutes autres fortifications et habillemens de guerre » ; il les autorisait à jouir et user des clefs des portes et autres choses touchant la garde de la ville, ainsi qu'ils avaient auparavant coutume de le faire.

La voix de la clémence s'était fait entendre ; celle de la

(1) Elles durent être délivrées à la date du 29 juillet.

Digitized by Google

justice ne devait pas rester muette : si Alain Blanchard put se mettre à l'abri par la fuite, Gillet le Clerc fut saisi : reconnu coupable du meurtre du bailli, il fut puni de mort.

Le 29 juillet, le Dauphin fit son entrée dans Rouen, à la tête de son armée (1). On remarqua que les troupes observèrent une sévère discipline. D'ailleurs les capitaines eurent soin de les loger hors de la ville. Sur le passage du prince, les rues étaient tendues de beaux doubliers ; partout du pain et du vin étaient offerts aux passants : « Et buvoit qui vouloit boire, » dit la *Chronique rouennaise*.

Le Dauphin se rendit à cheval à la cathédrale pour y faire son oraison, et alla ensuite s'installer au château. Pendant son séjour, des dons lui furent faits à l'occasion de son « premier et joyeux avènement (2). »

Huit jours plus tard, le jeune prince s'éloignait, après avoir désigné comme bailli le seigneur de Gamaches et lui avoir donné la mission de poursuivre la recherche des meurtriers. Le comte d'Harcourt fut nommé capitaine du château avec son fils, le comte d'Aumale, pour lieutenant. Quatre cents hommes, sous les ordres du maréchal de Rochefort

(1) « Et partout y entra lui et sa compaignie. » (les *Cronieques de Normendie*, p. 29.) — « Et entre lui et sa forche » (*Chronique rouennaise* dans l'édition de Pierre Cochon, donnée par M. Ch. de Beaurepaire, p. 341.) — « A toute sa puissance. » (Monstrelet, t. II, p. 179.) C'est donc à tort que M. Chéruel a dit, dans son remarquable travail : *Histoire de Rouen sous la domination anglaise*, « qu'il (le Dauphin) ne put entrer lui-même dans Rouen qu'avec une faible escorte. » A entendre l'historien, le Dauphin aurait subi la loi des bourgeois

(2) Bibl. nat., ms. fr. 26042, nos 5213, 5215. et 5218.

Les premiers deniers furent obtenus au moyen d'emprunts faits sur certains habitants.

Digitized by Google

et de Charles de Montfort, formèrent la garnison de la ville, que les habitants furent contraints de recevoir, et pour le paiement de laquelle une aide fut imposée par ordre du Dauphin (1). Enfin l'amiral de Braquemont fut investi de la lieutenance dans toute la contrée, et vint s'établir à Sainte-Catherine.

II

Trente-deux ans se sont écoulés. Bourguignon depuis 1418, Anglais depuis 1419, Rouen est devenu le siège du gouvernement de nos ennemis en France; mais la domination anglaise touche à son terme. A la faveur de la trève conclue en 1444, Charles VII a pu reconstituer son armée, rétablir l'ordre dans les finances et préparer ainsi la libération du territoire. La prise de Fougères, au mépris de la trève, par François de Surienne, lui a offert l'occasion de reprendre les hostilités.

C'est le 17 juillet 1449 que, dans une assemblée solennelle tenue au château des Roches-Tranchelion, près de Chinon, cette résolution a été prise. Le jour même le Roi signait des lettres en faveur des habitants de Rouen.

Ayant su que ses « bons, vraiz et loyaux subgets les gens d'église, nobles, bourgoiz, marchans, manans et habitans » de Rouen, étaient disposés à se remettre en sa vraie et loyale obéissance, « comme à celle de leur souverain naturel et droicturier seigneur; » se souvenant de l'héroïque résistance qu'ils avaient opposée jadis à l'entreprise des

(1) Bibl. nat., ms. fr. 26042, nos 5213, 5215, 5218.

Digitized by Google

Anglais et des « durtez, peines, travaulx et despenses » endurés par eux pendant le siège qu'ils avaient eu à subir, qui « sont chose, disait-il, qui nul temps ne se doibvent oublier ; » ayant également en mémoire « les dangers et perilz en quoy plusieurs d'eulx se sont mis, par diverses et maintes fois, pour trouver manière de remettre et reduire nos dictes ville et cité en nostre obeissance, en quoy de bien en mieulx a tousjours esté cogneu et apparceu la perseverance et continuacion où ils ont tousjours persisté et demouré en leur loyauté, vraye intencion, et bon propos envers nous ; » étant enfin dûment informé que, « quelques serement, obeissance, aide, faveur, secours ou service qu'ils aient fait ou donné auxdiz adversaires, ce a esté par force et contrainte, et contre leur gré et voulenté, et qu'ils ont aussi parfait et bon vouloir envers nous que jamais subgets peuvent avoir envers leur souverain, » le Roi déclarait que tous ceux qui retourneraient à lui et se remettraient en son obéissance auraient pleine et entière abolition, et jouiraient des prérogatives, privilèges, franchises et libertés qu'ils avaient avant le temps de l'occupation anglaise (1).

Depuis quelque temps le Roi s'était ménagé des intelligences dans la ville. Un religieux du couvent des Augustins, Jean Convyn, lui servait d'intermédiaire ; il comptait sur le patriotisme des habitants pour forcer les Anglais à battre en retraite.

(1) Sous le nº I des *Pièces justificatives* (p. 346), on trouvera le texte de ce document, resté jusqu'ici inédit, et que notre savant vice-président, M. Ch. de Beaurepaire, a bien voulu collationner, ainsi qu'un autre document inséré sous le nº 2 (p. 351).

Digitized by Google

Conformément au plan proposé par l'évêque de Lisieux, Thomas Basin, et que Dunois avait fait adopter, on résolut de s'emparer d'abord de toutes les places du bassin de la Seine, pour faire ensuite converger toutes les forces sur Rouen. Tandis que ses capitaines prenaient d'un côté Mantes, Vernon, Harcourt, Chambrais, de l'autre Gournay et Neufchâtel, Charles VII vint s'établir à Louviers, d'où il dirigea les opérations entamées contre Château-Gaillard, une des plus importantes forteresses de la Normandie.

Le 6 octobre, le Roi s'avança jusqu'à Pont-de-l'Arche. De là, il envoya une sommation aux habitants de Rouen. Mais le duc de Somerset, lieutenant général de Henri VI, et les capitaines anglais, violant les lois de la chevalerie, ne permirent pas aux hérauts de remplir leur mission. Les lettres royales furent arrachées de leurs mains ; Talbot les déchira et les foula aux pieds. Les hérauts n'échappèrent à la mort que par une prompte retraite. Une seconde sommation n'obtint pas un meilleur résultat : elle fut arrêtée au passage.

Justement irrité d'un tel procédé, Charles VII donna à son armée l'ordre de marcher en avant. Lui-même s'ébranla et parut (9 octobre) sous les murs de la ville, où il resta pendant toute une journée.

Mais c'était là une simple démonstration militaire, plutôt que le signal d'une attaque en règle : le Roi espérait qu'encouragés par le voisinage de son armée et par sa présence, les habitants se décideraient à prendre l'offensive contre les Anglais.

Trois jours s'écoulèrent, sans autre résultat que des

Digitized by Google

escarmouches sur divers points. Une pluie torrentielle inondait les troupes royales. Dunois donna l'ordre de se replier sur Pont-de-l'Arche.

Le 16 octobre, une tentative plus sérieuse fut faite. Charles VII était averti qu'un complot se formait pour lui livrer la ville : les bourgeois qui se trouvaient de garde à la porte Saint-Hilaire et sur les remparts devaient en profiter pour donner accès à ses soldats. Le comte de Dunois s'avança du côté des Chartreux, tandis que le sire de Culant et le maréchal de Jalognes dirigeaient une attaque simulée contre la porte Beauvoisine. L'opération était au moment de réussir; déjà les Français étaient maîtres des remparts et commençaient à pénétrer dans la ville, quand Talbot accourut à la tête de trois cents hommes et planta sa bannière sur la muraille. Enfin, après une lutte acharnée, où plusieurs bourgeois furent tués à côté des assaillants, il fallut battre en retraite. Le Roi, qui s'était avancé jusqu'à Darnétal, reprit, le soir même, le chemin de Pont-de-l'Arche.

Mais l'attaque du 16 octobre devait porter ses fruits. Effrayés d'une part des conséquences que pouvait entraîner une occupation à main armée, indignés d'autre part du meurtre de plusieurs de leurs concitoyens par les soldats de Talbot, les habitants s'assemblèrent le 17 au matin à l'hôtel de ville, et résolurent d'envoyer un message au Roi.

Charles VII attendait ce message. Dès la veille au soir, sur la demande qui lui en avait été adressée, il avait donné des lettres par lesquelles il s'engageait à ne point attaquer la ville jusqu'au samedi suivant (18 octobre), et accordait

Digitized by Google

un sauf-conduit à Richard Olivier, official de la cathédrale, et à Jean le Roux, l'un des échevins, accompagnés de cinquante bourgeois ou gens d'église (1). Les députés de la ville de Rouen partirent aussitôt. Ils furent accueillis avec empressement et reçurent un nouveau sauf-conduit pour l'archevêque et d'autres notables habitants.

Le gouverneur anglais sentait sa faiblesse : craignant une attaque de la part des bourgeois, il entra dans leurs vues et se fit même représenter à la conférence qui allait se tenir avec les représentants du Roi. Le 18 octobre, une députation se rendit à Port-Saint-Ouen, où elle trouva le comte de Dunois et les autres commissaires royaux. Une convention fut signée. Les habitants de Rouen s'engageaient à remettre la ville aux mains du Roi. En retour, celui-ci leur accordait amnistie plénière, et confirmait leurs anciens privilèges, leur rendant même certaines prérogatives dont la domination anglaise les avait privés. Les représentants de Somerset assistèrent, muets et impuissants, à la conférence où cet accord fut conclu.

Le soir même, l'archevêque et les bourgeois rentraient fort tard dans la ville. La nouvelle de l'heureux résultat obtenu se répand de proche en proche. Aussitôt, de toutes parts, éclatent des transports de joie ; les habitants revêtent la croix blanche, prennent les armes, dressent des barricades. Pendant toute la nuit, les Anglais sont tenus en échec.

En même temps un message est envoyé à Charles VII,

(1) Voir plus loin le texte de ces lettres : *Pièces justificatives*, nº II.

Digitized by Google

pour implorer son assistance et lui annoncer que les portes lui sont ouvertes.

Le lendemain 19, dès sept heures du matin, Richard Olivier et d'autres députés se présentaient devant le duc de Somerset et l'informaient de ce qui avait été fait à Port-Saint-Ouen. L'official ne lui laissa pas ignorer les déclarations des représentants du Roi à son sujet : « Si le duc, avait-on dit, veut livrer incontinent la ville, le Roi lui permettra de se retirer librement où bon lui semblera ; mais qu'il se hâte, car, sans cela, il ne s'en tirera pas à si bon marché. Et si, par aventure, on occupe la ville d'une autre manière, on ne se souciera guère des forteresses ni de la personne du duc : on lui fera payer la guerre de cette année. »

A cette communication, Somerset répondit que la chose était bien dure, et qu'il aimerait mieux mourir que de se rendre. « De quoi avez-vous peur ? ajouta-t-il. Vos murs « sont intacts, vos ennemis déconfits et vous avez encore « les forts. » Et, se tournant vers l'official : « Certes, vos « ennemis ne seraient point revenus si vous ne les fussiez « allé querir ! »

Pendant que Somerset récriminait de la sorte, de graves événements se passaient. Une foule considérable, à laquelle étaient mêlés des Anglais, se portait à l'hôtel de ville. On attendait avec impatience la relation des députés envoyés au Port-Saint-Ouen. L'effet produit par leur exposé fut immense. De joyeuses acclamations retentirent. Les Anglais se retirèrent la rage dans le cœur, voyant bien que toute résistance était désormais impossible.

Le jour même Somerset fit évacuer la ville, ne conser-

Digitized by Google

vant que trois points fortifiés : le Palais, le Château, la Barbacane qui commandait l'entrée du grand pont.

Cependant le Roi avait chargé son lieutenant général, le comte de Dunois, de prêter main-forte aux habitants. Dunois ne tarda pas à paraître : il reçut la soumission du fort Sainte-Catherine, où le Roi vint s'établir le jour même, et se présenta devant la porte Martainville. Les bourgeois s'étaient avancés à sa rencontre ; ils lui remirent les clefs de la ville. L'évêque de Lisieux, Thomas Basin, et Jean d'Estouteville, seigneur de Blainville, à la tête de cent lances, pénétrèrent les premiers dans Rouen. Le soir même et le lendemain les portes s'ouvrirent à de nouveaux détachements.

La situation du gouverneur anglais devenait fort critique. Dès le 20, il dut abandonner la Barbacane. Le 22, il se vit attaqué à la fois dans le palais et dans le château. Il sollicita alors une audience du Roi, et se rendit le lendemain à Sainte-Catherine. Après de longs pourparlers, pendant lesquels les hostilités furent suspendues, Somerset dut subir les conditions du vainqueur. Par un traité en date du 29 octobre, il s'engageait à évacuer le palais et le château, à rendre les villes de Caudebec, Tancarville, Honfleur, Arques et Montivilliers, à payer, dans un délai d'un an, cinquante mille écus, enfin, à remettre aux mains du Roi, à titre d'otages, Talbot et plusieurs seigneurs ou capitaines.

C'est le 4 novembre 1449 que les habitants de Rouen eurent la joie de voir les Anglais abandonner leur ville : il y avait près de trente ans qu'ils subissaient le joug de l'étranger.

Digitized by Google

Six jours après, le 10 novembre, la capitale de la Normandie était en fête.

Quittant Sainte-Catherine, où il résidait depuis le 19 octobre, le roi Charles VII s'avançait à la tête du plus imposant cortège qu'ait jamais eu souverain rentrant en vainqueur dans une ville soustraite à son obéissance. Longeant les remparts jusqu'à la porte Beauvoisine, il fit son entrée triomphale par cette même porte que, le 20 janvier 1419, le roi d'Angleterre Henri V avait franchie, à travers une population décimée par la famine.

Charles VII était armé de toutes pièces. Sa tête était coiffée d'un chaperon de castor, doublé de satin vermeil, et surmonté d'une houpe composée de fils d'or avec un fermail orné d'un beau diamant. Son cheval — un palefroi de moyenne grandeur, comme ceux qu'il aimait à monter — était entièrement recouvert d'un caparaçon de velours bleu, semé de fleurs de lis d'or.

A un trait d'arc de la ville, on vit apparaître l'archevêque, accompagné des évêques de Lisieux, de Bayeux et de Coutances, de plusieurs abbés, d'un grand nombre de gens d'église. Ils furent présentés au Roi par le comte de Dunois, et, après les salutations accoutumées, reprirent le chemin de la ville.

A la porte Beauvoisine attendaient deux cents bourgeois, vêtus de robes bleues, avec des chaperons soit rouges, soit mi-partie de rouge et de blanc : c'étaient les couleurs royales. Un des plus notables présenta au Roi les clefs de la ville et commença une harangue ; mais les larmes lui coupèrent la voix. Charles VII lui-même était vivement ému. Dunois prit alors la parole :

Digitized by Google

« Sire, dit-il, voici vos bourgeois de Rouen qui vous supplient humblement que vous les ayiez pour excusés de ce que si longuement ont attendu à retourner et eux remettre en votre obéissance, car ils ont eu de moult grandes affaires et ont été fort contraints par les Anglais vos anciens ennemis; et aussi que ayez souvenance des grandes peines et tribulations que jadis ils souffrirent avant qu'ils se voulussent rendre aux Anglais. »

Le Roi répondit qu'il était content des habitants et les tenait bien pour excusés.

Le boulevard, l'entrée de la porte et les tours étaient tendus de draps à la livrée royale, semés d'écussons aux armes de France. Les rues étaient, comme disent les chroniqueurs, « couvertes à ciel. » Dans les carrefours, des mystères étaient représentés; et les ménestrels jouaient de divers instruments.

Les gens d'église, revêtus de leurs chapes et portant des reliques, ouvrirent la marche au chant du *Te Deum*.

Le Roi s'avança sous un dais de satin vermeil, porté par quatre des plus notables bourgeois. Les cris de *noël! noël!* mille fois répétés par une foule en delire, se mêlaient au joyeux carillon des cloches sonnant à toute volée.

Il serait trop long de décrire la pompe du cortège, la richesse des armures, la magnificence des troupes royales.

Le Roi mit pied à terre à la cathédrale, où l'archevêque et son clergé l'attendaient, et lui présentèrent des reliques.

Charles VII s'agenouilla, baisa les reliques ; puis, après avoir prêté serment de maintenir les privilèges ecclésiastiques, il pénétra dans l'église et alla s'agenouiller devant le grand autel, où il fit son oraison « moult devotement. »

Digitized by Google

Il alla ensuite prendre son logement à l'hôtel de l'archevêque.

Les habitants étaient dans l'ivresse. Partout s'allumaient des feux de joie; des tables, dressées de toutes parts, offraient aux passants des mets à profusion; les travaux demeurèrent suspendus pendant plusieurs jours; des processions solennelles parcoururent les rues.

Les bourgeois ne tardèrent pas à être admis à l'audience royale : assis sur un trône richement orné et couvert de draps d'or, le Roi, entouré des membres du grand Conseil, entendit les requêtes qui lui furent présentées et y fit donner réponse par son chancelier.

Telle fut, Messieurs, l'entrée de Charles le Victorieux dans votre ville. Et le souvenir s'en conserva longtemps. Pendant plusieurs siècles une fête solennelle fut célébrée en mémoire de ce mémorable évènement, dont notre patriotisme ne peut, sans une vive émotion, évoquer le souvenir.

Heureux, les temps où, aux douloureuses humiliations imposées par la domination étrangère, succédaient les joies de la délivrance, où, sous l'égide de notre vieille et glorieuse dynastie, des provinces, un instant séparées du royaume, recouvraient, avec leur nationalité, avec leurs antiques libertés, les plus sûres garanties de la paix, de la prospérité, de la félicité publique!

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France, savoir faisons à tous presens et à venir que comme, pour honneur et reverence de Dieu nostre createur, qui commanda paix entre les hommes de bonne voulenté, eviter l'effusion de sang humain crestien, remectre sus justice et que le peuple de ce royaume puisse vivre chascun en son estat, c'est assavoir les gens d'eglise en leurs eglises et ou service divin, les nobles et bourgois en leurs heritages, droits et prerogatives, les marchans en leur marchandise et qu'elle peust seurement avoir cours, et les autres chascun en son degré et vocation, des pieça nous feussions condescenduz de prendre et accepter treves entre nous et nostre nepveu d'Angleterre, en esperance que par le moyen et durant le temps d'icelles peussions pervenir audit bien de paix; et, à ceste cause, pendant le temps desdictes treves, ayons, par plusieurs et diverses fois, envoié grandes et notables ambassades tant en Angleterre devers ieclui nostre nepveu que ès autres convencions qui ont esté tenues deça la mer touchant ladicte matiere, et fait faire et ouvrir de grandes offres et pactiz de nostre part à ce que aucune bonne conclusion y peust estre mise; et tellement que Dieu et chascun qui des dictes matieres a eu cognoissance peut clairement cognoistre le devoir en quoy nous sommes mis, et que à nous n'a tenu ne ne tient que ladicte matiere n'a sorty bon effect, ce que de la part d'Angleterre n'a pas esté ainsi fait, ainçois ont tousjours voulu detenir et occuper, contre Dieu et toute raison, nostre duchié de Normandie et mesmement nostre bonne ville et cité de Rouen,

Digitized by Google

qui est le chief capital dudit duchié, et qui si bien et si vaillamment, en gardant la bonne loyauté envers la couronne de France, se deffendi et resista par si longue espace de temps à l'encontre de l'entreprise et puissance des anciens adversaires d'icelle, dont, à tousjours, nostre dicte ville et les habitans de dedens sont à louer et recommander, ne pour rien ne les avons voulu ne voulrions habandonner. Et encores de la part d'Angleterre n'a pas seulement failly le devoir de non faire ou accepter offres justes et raisonnables touchant ladicte matière de paix, mais avecques ce, ont lesdictes treves de leur coté esté tres mal entretenues et enfraintes et rompues en plusieurs et maintes manieres, sans de ce pouvoir avoir ne obtenir aucune provision ou reparacion, pour quelque diligence, poursuite ne offres justes et raisonnables qui aient esté faictes de nostre part pour la reparacion de ce qui avoit esté fait contre la teneur des dictes treves, ains, non obstant le contenu d'icelles, ont fait et font chascun jour lesdiz de la part d'Angleterre guerre ouverte ou pays de Bretaigne et ailleurs en nostre obeissance, en quoy Dieu et tout le monde peut cognoistre le grant tort et devée de droit qui procedent de leur part. A laquelle cause, et pour obvier à leurs mauvaises voulentez et tenir nos subgets en sceurté, ausquelz sommes tenuz et devons garde, avons, par grant et meure deliberacion, conclud et determiné de deffendre nous nos subgets et resister à l'entreprise desdiz adversaires; et, veu les termes dont ils usent, proceder à l'encontre d'eulx au recouvrement de nostre seigneurie, laquelle indeuement et contre tout droit ilz detiennent et occupent, et en quoy tousjours avons eu bonne voulenté, ainsi que raison est et que tenus y sommes, par toutes voyes licites et convenables. Et soit ainsi, comme avons entendu, que aucuns de nos bons vraiz et loyaux subgets qui, par force et contre leur gré et

Digitized by Google

voulenté, sont detenuz et occupez par lesdiz adversaires, et mesmement nos bons, vraiz et loyaux subgets les gens d'église, nobles, bourgoiz, marchans, manans et habitans de nostre dicte ville et cité de Rouen, congnoissans les mauvais termes, devée de droit et le grant tort qui procedent desdiz adversaires, et, au contraire, le bon droit, la bonne querelle et le grant devoir que avons et en quoy tousjours nous sommes mis de nostre part, tant pour parvenir audit bien de paix, entretenir toutes nos promesses que autrement, desireroient fort, ces choses considerées, eulx reduire et remectre en nostre vraye et loyale obeissance, comme à celle de leur souverain naturel et droicturier seigneur; mais, obstant la longue detencion que lesdiz adversaires ont fait de notre dicte ville et cité et des seremens et obeissance par les manans et habitans d'icelle fais ausdiz adversaires, ensemble des secours, aides faveurs et services qu'ils leur ont donnés à l'encontre de nous et de noz subgets et en nostre prejudice, tant ou fait et exercice de la guerre que autrement, ils doutent que, eulx retournez et reduiz envers nous, aucune chose leur en peust estre demandée ou imputée, dont leur totale destruction en pourroit ensuir, qui seroit grant pitié, attendu le bon vouloir qu'ils ont tousjours eu et ont envers nous et la couronne de France; et pour ce avons esté suppliez et requis que sur ce leur vueillons impartir nostre bonne grace et provision. Pour ce est-il que nous, reduisans à memoire le grant devoir et la grande resistance que lesdiz manans et habitans de nostre dicte bonne ville et cité de Rouen firent à l'encontre de la force, puissance et entreprise de nos diz adversaires quant ils y mistrent le siege, les durtez, peines, travaulx et despenses qu'ils souffrirent, eurent et endurerent le temps dessusdit durant pour acquiter leur loyauté envers nous et nostre dicte couronnne, qui sont chose qui nul temps ne se doibvent

Digitized by Google

oublier, les dangers et perilz en quoy plusieurs d'eulx se sont mis, par diverses et maintes fois, pour trouver maniere de remectre et reduire nos dictes ville et cité en nostre obeissance, en quoy de bien en mieulx a tousjours esté cogneu et apperceu la perseverance et continuacion où ils ont tousjours perciste et demouré en leur loyauté, vraye entencion et bon propos envers nous, et que sommes deuement informés que quelques serement, obeissance, aide, faveur, secours ou service qu'ils aient fait ou donné aux diz adversaires, ce a esté par force et contrainte, et contre leur gré et voulenté, et qu'ils ont aussi parfect et bon vouloir envers nous que jamais subgets pevent avoir envers leur souverain, desirans leurs diz bon vouloir, loyauté et les services qu'ils ont fais estre recogneus, les delivrer aussi de la peine et misere où ils sont de present et les reduire et remectre en nostre bonne et vraye obeissance, où tant ils ont tousjours desiré et desirent estre, à iceulx gens d'eglise, nobles, bourgois, marchans, manans et habitans de nostre dicte bonne ville et cité de Rouen qui se retourneront à nous et se remettront, en executant leur bon vouloir, en notre dicte obeissance et seigneurie, pour les causes dessus dictes et autres à ce nous mouvans, de nostre plaine puissance, autorité royal et grace especial, avons pour eulx et leurs successeurs quicté, remis, pardonné et aboly, quictons, remectons, pardonnons et abolissons toutes faultes, offenses et mesprisons que eulx et leurs predecesseurs pourroyent avoir faictes ne commises à l'encontre de nous et de nostre seigneurie, avecques toutes amendes corporelles, criminelles et civiles, et generalement tout ce qu'ils pourront avoir forfait, offensé et commis à l'encontre de nous et ou prejudice de nostre dicte seigneurie, et les restituons à leurs bonne fame et renommée, benefices, estaz et à tous leurs biens, et voulons qu'ils joyssent de tous leurs droits, prerogatives, privileges,

Digitized by Google

franchises, libertez, et demeurent en leur entier en toutes choses, ainsi qu'eulx et leurs predecesseurs faisoient auparavant qu'ilz yssissent de l'obeissance de nostre très cher seigneur et père (que Dieu pardoint) et de nous, et entrassent en l'obeissance desdiz adversaires, et comme de present ils feissent et peussent faire se ne feust la detencion et occupacion de notre dicte ville et cité par lesdiz adversaires, et de ce qui s'en est ensuy à ceste cause, ausquelles choses, ne à quelzconques autres advenues auparavant, ne voulons ores ou pour le temps à venir que l'en ait aucun regard, aincois les reputons et voulons estre reputez pour non faictes et pour non advenues, et de toutes les quictons, deschargeons, et les reprenons en notre bonne grace, sans ce que jamais aux causes dessus dictes leur en puisse estre aucune chose demandée ou imputée, et sur ce imposons scilence perpetuel à nostre procureur et à tous autres. Si donnons en mandement à nos amez et feaulx gens de nostre grant conseil, de nostre Parlement et iceulx qui tiendront les eschiquiers de Normandie, à tous nos lieuxtenans, connestable et chefs de guerre, bailliz, senechaulx, vicontes et autres nos justiciers, officiers et subgetz, presens et advenir, que noz presentes grace, abolicion, remission, quictance, pardonnance, ordonnance, voulenté, octroy, restitucion et descharge tiennent et facent tenir fermes et estables, et en facent, seuffrent et laissent, et de tout le contenu en ces presentes, lesdiz gens d'église, nobles, bourgois, marchans, manans et habitans de nostre dicte ville et cité de Rouen et leurs successeurs, joir et user plainement et paisiblement, sans faire ne souffrir aucune chose estre faicte ou actemptée au contraire, aincois, là où rien seroit fait à l'encontre, le facent incontinent reparer et ces dictes presentes sortir leur plain effect, non obstant quelzconques dons, provisions, ou autres choses que pourrions avoir faictes

Digitized by Google

à quelques personnes ne pour quelzques causes que ce soit ou prejudice du contenu en ces dictes presentes, lesquelles choses ne voulons avoir ne sortir aucun effet. Et à ce que ce soit chose ferme et estable à tousjours, nous y avons fait mectre et apposer nostre seel.

Donné aux Roches Tranchelyon, le XVIIe jour de juillet, l'an de grace mil quatre cens quarante neuf et de nostre regne le XXIXe.

Sur le repli :

Par le Roy, monseigneur le conte du Maine, le sire de Pressigny, maistre Guillaume Cousinot et autres presens.

E. CHEVALIER.

(*Copie du temps, Archives municipales de la ville de Rouen, Registre A, f.* 52.)

II

CHARLES, par la grace de Dieu, Roy de France, à tous noz lieuxtenans, connestable, mareschaulx et autres nos chiefz de guerre, seneschaulx, bailliz, prevosts et autres noz justiciers officiers et subgiez, amis, aliés ou bienvueilláns, salut et dilection. Comme les gens d'eglise, nobles, bourgois, marchans, manans et habitans de nostre bonne ville et cité de Rouen nous aient envoyé supplier et requerir que leur voulsissions donner sceurté et abstinence de guerre de cy à samedi prochain pour tout le jour, afin que, pendant ledit temps, par le moyen d'aucune communicacion qui pourret estre entre aucuns de noz commis et deputez, d'une part, et eulx, d'autre, puisse estre advisé aucun bon et amiable traicté entre nous et eulx, savoir faisons que nous, inclinans à leur dicte requeste,

Digitized by Google

principalement pour honneur et reverance de Dieu nostre createur, eviter les inconveniens qui par fait de guerre pevent advenir, et soubz esperance que les dessusdiz mectront telle raison de leur part que le grant bien de ladicte ville et du pais en pourra ensuir, à iceux gens d'eglise, nobles, bourgois, marchans, manans, et habitans de notre dicte ville et cité de Rouen, et autres quelzconques estant en icelle, de quelque estat, nacion ou condicion qu'ils soient, avons donné et donnons par ces presentes bonne sceurté et abstinence de guerre, en tant que les murs et closture de nostre dicte ville et cité de Rouen en emportent, et aussi de l'abbaye, chastel et place forte de Saincte Katherine lez ladicte cité et les habitans en icelle, de quelque estat, nacion et condicion qu'ils soient, comme dessus, durant du jour de la date de ces presentes, jusques à samedi prochain pour tout le jour, pendant lequel temps nous leur accordons et octroions en parole de Roy que nous ne ferons assaillir la dicte ville, abbaye et place forte, ne essaier à les prendre, ne ne les prendrons ne ferons prendre par eschiele, emblée, assault, ne autrement, en quelque maniere que ce soit, et, avec ce, pour ce que iceulx gens d'eglise, nobles, bourgois, marchans, manans et habitans de notre dicte ville et cité de Rouen nous ont fait requerir que voulsissions donner sauf conduit à aucuns deladicte ville, pour venir au port Saint Ouyn devers nostre cher et feal cousin le conte de Dunois, et aucuns autres de nostre Conseil, telz que adviserions, pour aucunes choses touchant le fait de ladicte ville, nous avons en oultre donné et octroyé, donnons et octroyons par ces dictes presentes bon, sceur et loyal saufconduit, durant du jourduy jusques à huit jours prochain, et après non valable, à maistre Richard Olivier, official dudit Rouen, et à Jehan Leroux, bourgois de ladicte ville, et cinquante personnes en leur compaignie, et au dessoubs, de

Digitized by Google

quelque estat, nacion ou condicion qu'ils soient, et tant gens d'eglise, soit qu'ils soient constitués en dignités de prelature en quelque degré ou en moindres dignités ou autrement, que nobles, chevaliers, escuiers, clers, bourgois, marchans et autres, portans ou non or, argent, monnoyé ou à monoyer, lettres closes ou patentes, bahuz, males et toutes bagues, besoignes et habillemens soit de guerre ou autrement que bon leur semblera. Si mandons à tous noz lieutenans, connestable, marechaulx et autres nos justiciers, officiers et subgiez, prions et requerrons vous nos amis, aliez et bienveillans que nostre dicte presente sceurté et abtinence de guerre, en la forme et maniere et par le temps que dessus, vous entretenez et gardez de point en point, sans enfraindre et sans faire ne venir ne souffrir estre fait ou venir à l'encontre en aucune maniere; et avecques ce que le dit maistre Richard Olivier et Jehan Leroux et ceulx en leur dicte compagnie, jusques au nombre et par la maniere que dessus, vous laissez et souffrez joir et user de ce present saufconduit, en les laissant aler, venir, passer, rapasser, demourer, sejourner et eulx en retourner à une fois ou plusieurs, durant le temps dessus dit, et tant par notre obeissance que celle des Anglois, de jour, de nuyt, par eaue ou par terre, à pié ou à cheval, ou sur autre monteure, portant toutes choses qu'ilz voudront comme dessus, ainsi que bon leur semblera, sans destourbier ou empeschement aucun, sachans ceulx qui feroient le contraire des choses dessus dictes, s'ilz sont nos subgiez, que nous en ferons faire telle pugnicion que ce sera exemple à tous autres, et priant nos diz aliez, amis et bienvueillans qu'ils facent en ce ainsi qu'ilz vouldroient que feissions pour eulx en pareil cas, pourveu aussi que iceulx maistre Richard Olivier et Jehan Leroux, ne ceulx de leur dicte compagnie, durant le temps de cedit saufconduit, et soubz umbre d'icelui, ne feront ou pourchace-

Digitized by Google

ront chose prejudiciable à nous ne à nos pais et subgiez. Toutesfois nous n'entendons pas que, se aucun ou aucuns d'eulx ou de leur dicte compagnie enfraignent cedit present saufconduit, qu'il doye prejudicier aux autres, mais seulement à l'infracteur ou infracteurs, et voulons que, au regard des autres, il demeure en sa force et vertu ; et aussi nous entendons que, s'ilz vouloient entrer en aucunes places fortes de nostre obeissance, qu'ilz seroient tenuz de demander congié à l'entrée desdictes places.

Donné au Pont de l'Arche, le XVIe jour d'octobre l'an de grace mil quatre cent quarante et neuf et de nostre regne le XXVIIe.

Par le Roy, le conte de Dunois, le sire de la Varenne, senechal de Poictou, Jacques Cuer, et autres presens.

M. Le Duc.

(*Archives municipales de la ville de Rouen, tiroir* 128.)

M. Ch. de Beaurepaire a pris ensuite la parole en ces termes :

« Cette fois encore, Messieurs, nous avons besoin de réclamer votre indulgence : d'abord, pour la convocation trop tardive de notre assemblée générale ; en second lieu, pour l'impossibilité où nous sommes de vous livrer actuellement les trois volumes auxquels vous avez droit, l'un pour l'année 1882, les deux autres pour l'année 1883.

« Quant au retard de la convocation, il se justifie par le désir que nous avions de ne nous présenter devant vous que

Digitized by Google

lorsque nous serions en état d'acquitter, d'un seul coup, notre dette entière, désir bien naturel et qui nous paraissait d'une réalisation possible et même vraisemblable. Malheureusement notre espérance a été déçue ; nous avons dû reconnaître que l'année finirait sans que nous puissions remplir nos engagements.

« Le fait est, cependant, que nous ne pouvons pas, aujourd'hui, invoquer cette excuse, qui, si légitime qu'elle fût, devenait suspecte, tant elle se reproduisait fréquemment, d'attribuer à l'imprimeur les contretemps dont nous avions à nous plaindre. M. Cagniard, au contraire, c'est une justice à lui rendre, a tout fait pour entrer dans nos vues et pour seconder nos efforts. La célérité avec laquelle ont été imprimés les manuscrits que nous lui avons confiés a même dépassé nos prévisions. Si donc, malgré toute la peine que nous nous sommes donnée, nous n'avons pu arriver à temps, cela vient d'autres causes, indépendantes de lui comme de nous, et que nous ne pouvons nous dispenser de vous exposer brièvement.

« Il y a plus d'un an, nous vous annoncions que le texte du *Draco normannicus* était imprimé, et qu'il n'y manquait plus, pour que le volume fût complet, que les tables et l'introduction de M. Omont. C'est ce complément qui nous manque encore, bien que nous l'ayons plus d'une fois réclamé. Nous devons même avouer que nous ne sommes que très imparfaitement renseignés sur les intentions du jeune et savant paléographe. Nous aimons toutefois à penser que ce n'est pas à l'indifférence qu'il convient d'attribuer l'incertitude où l'on nous a tenus et où l'on nous tient encore, mais aux scrupules respectables, si ennuyeux

Digitized by Google

qu'ils soient pour nous, d'un érudit consciencieux qui ne peut se décider à livrer son œuvre au public avant de l'avoir amenée à son point de perfection. C'est cette considération qui, jusqu'à ce jour, nous a fait prendre patience, sans nous empêcher, vous le comprenez, Messieurs, de regretter très vivement d'avoir toujours été privés de renseignements nets et précis. Mais la patience a des bornes, et, si l'éditeur a d'excellentes raisons pour désirer gagner du temps, nous en avons de meilleures encore pour vouloir que nos sociétaires ne soient pas frustrés de leur attente. Nous ne pouvons laisser indéfiniment entassées chez l'imprimeur des feuilles qui sont tirées depuis longtemps et dont il demande à bon droit à être déchargé. Nous sommes donc résolus, pour peu que le retard se prolonge, à mettre en distribution le texte du *Draco normannicus*, sauf à donner plus tard, dans un fascicule séparé, l'Introduction et les tables de M. Omont.

« C'est également sans doute, par le souci d'une perfection toujours longue à obtenir, que nous devons nous expliquer l'interruption que subissent, bien malgré nous, deux autres publications qui devraient être achevées depuis quelques années, l'*Histoire des évêques de Coutances et celle de l'abbaye de Tréport*. Nous nous interdisons toute récrimination qui serait inutile et qui courrait le risque de manquer de justice, et nous nous bornerons à dire, pour notre justification, que nous nous croyions fondés à compter sur la suite de ces deux ouvrages pour former notre contingent de l'année présente. Mais, comme le temps s'écoulait rapidement, et que nous ne voyions rien venir, force nous a été de nous tourner d'un autre côté et de faire appel, pour

Digitized by Google

de nouvelles publications, au zèle et à l'érudition de deux nouveaux éditeurs, M. l'abbé Porée, curé de Bournainville, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département de l'Eure, et M. le professeur Héron, membre de notre Conseil et de la plupart des Sociétés Savantes de cette ville.

« Le premier a choisi, pour nous, parmi les nombreux documents qu'il a rassemblés sur l'abbaye du Bec, quelques morceaux, soit jusqu'à présent inédits, soit imparfaitement ou incomplètement publiés. Ce sont, pour ne citer que les principaux : les Annales du Bec, composées vers le milieu du XIIe siècle, et extraites des manuscrits latins 12,884 et 13,905 de la Bibliothèque Nationale ; ces annales sont inédites ; 2° la Chronique du Bec proprement dite, de l'année 1149 à l'année 1476, d'après le ms. latin 5,427 de la Bibliothèque Nationale, qui contient une transcription faite par André Du Chesne sur le ms. 499 du fonds de la reine de Suède, aujourd'hui conservé au Vatican. Cette chronique est depuis longtemps connue par la publication que dom Luc d'Achery en a faite dans son Spicilège, mais d'une manière, à ce qu'il paraît, assez fautive ; 3° la Chronique de François Carré, moine du Bec, au XVIe siècle. Celle-ci s'étend jusqu'à l'année 1563. M. l'abbé Porée la publie intégralement pour la première fois, d'après un manuscrit contemporain, inscrit sous le n° 5,428 du fonds latin de la Bibliothèque Nationale.

« L'importance de ces documents ne saurait être contestée : tôt ou tard il eût fallu les comprendre parmi nos publications. Ce ne serait pas assez dire en leur faveur que de faire remarquer qu'ils sont d'un grand intérêt pour

Digitized by Google

l'histoire de l'abbaye du Bec, bien que ce monastère soit l'un des plus célèbres de notre pays, qu'il ait reçu une illustration exceptionnelle de Lanfranc et de S. Anselme qui y exercèrent les fonctions d'abbés, et de la grande école qu'ils y avaient fondée. On peut encore affirmer que ces documents sont loin d'être indifférents pour l'histoire générale de notre province et pour celle des relations de la France avec l'Angleterre. Aussi faut-il se garder de les confondre avec la plupart des chroniques monastiques composées à des époques plus récentes, et convient-il, si l'on veut leur assigner leur véritable place, de les rapprocher de la Chronique de Robert de Torigny, éditée pour nous par M. L. Delisle.

« M. l'abbé Porée a élucidé ces différents textes dans des notes fort nombreuses et très développées qui en rehaussent singulièrement la valeur. Elles sont, en majeure partie, empruntées aux Mémoires de dom Bénigne Thibault (XVIIe siècle), et à ceux de dom Jacques Jouvelin (XVIIIe siècle), conservés, les uns et les autres, à la Bibliothèque Nationale sous les n°s 12,884 et 13,905 du fonds latin. Ces deux religieux, qui avaient résidé au Bec, avaient formé les recueils en question à l'aide de documents originaux, conservés alors dans le chartrier de leur abbaye, aujourd'hui perdus ou dispersés.

« Une introduction fait connaître les sources où l'éditeur a puisé, et donne une idée exacte des matières qui sont traitées dans les trois chroniques.

« Le volume de M. l'abbé Porée est presque entièrement imprimé ; l'introduction est corrigée en première épreuve; la table est sous presse.

Digitized by Google

« Il y a lieu d'espérer que notre confrère trouvera dans la collection qu'il s'est formée et qu'il accroît de jour en jour, les éléments d'un nouveau volume, non moins intéressant, qui pourra, un jour ou l'autre, se joindre à celui dont il vient d'achever pour nous l'édition. Les sujets de travail ne manquent pas aux hommes de bonne volonté, surtout lorsqu'on a près de soi des ruines imposantes qui éveillent de grands souvenirs et qu'on s'est préparé, comme l'a fait M. l'abbé Porée, de longue main et par de solides études, aux investigations de l'histoire et de l'archéologie.

« Peut-être nous ferait-on un reproche d'avoir formé un volume à peu près exclusivement d'anciens textes latins, en général, il faut le reconnaître, d'une lecture assez pénible. C'est du moins ce que nous aurions craint, si, en meme temps, nous n'avions voté la publication de documents français, ceux-ci, d'une lecture parfaitement abordable et uniquement relatifs à l'histoire politique du XVIIe siècle. C'était, en effet, à notre sens, témoigner très clairement que nous n'entendions pas sacrifier les temps modernes au moyen-âge. Par bonheur, nous avons avec nous un homme, plein d'activité, qui nous a offert son concours avec le plus grand désintéressement. Bien que l'érudition dont il a fait preuve dans sa notice sur Henri d'Andely parût le destiner aux éditions les plus difficiles que nous puissions entreprendre, M. Héron, pour nous venir en aide, a bien voulu accepter la tâche ingrate d'extraire du Mercure françois tout ce qui concerne notre province, depuis les dernières années du règne de Henri IV jusqu'aux premières années du règne de Louis XIV. Ce qui, pour un autre, n'eût été qu'une œuvre de patience et de

Digitized by Google

compilation, est devenu, en passant par ses mains habiles, une œuvre presque originale, par les notes qu'il a jointes au texte et par la savante introduction dont il l'a fait précéder, introduction que vous lirez tous, Messieurs, avec autant de plaisir que de profit, et que nous envieront, nous n'en doutons pas, les rares possesseurs de la collection complète du *Mercure françois*. Je m'étendrais davantage sur les qualités de cette étude si vous ne deviez bientôt être en état d'en juger par vous-mêmes.

« Permettez-moi seulement de vous faire remarquer, Messieurs, que les deux publications dont je viens de vous parler n'ont été votées qu'en juin dernier. Quelques mois ont donc suffi à MM. Porée et Héron pour les mener à bonne fin, sans que rien cependant, dans ce qu'ils nous ont donné, sente la hâte de la composition. Mais aussi, dans ces quelques mois, combien d'heures d'un travail obstiné, combien d'heures entièrement consacrées aux intérêts de notre Société !

« Quelques jours encore et l'œuvre eût été achevée, et nous aurions eu le plaisir de vous remettre les *Chroniques du Bec* et le *Mercure françois*, avec la pleine conviction que cette distribution vous aurait été des plus agréables et que vous auriez bien voulu nous tenir compte des efforts que nous avions fait pour vous satisfaire. Les feuilles qui sont déposées devant vous, vous prouveront, Messieurs, que si nous manquons le but, c'est de bien peu, et que dans un court délai, nous pourrons mettre à votre disposition les trois volumes qui vous sont dus.

« Mais, quel que soit le jugement que vous portiez sur votre Conseil d'administration, nous croyons de notre

Digitized by Google

devoir d'insister sur ce qu'ont fait pour vous MM. Porée et Héron, et de vous prier de vous joindre à nous dans le témoignage que nous leur rendons ici publiquement de notre sincère gratitude. Vous augmenterez encore, en quelque sorte, nos obligations envers eux, si, par égard pour eux, vous prenez en bonne part nos excuses.

« A vrai dire, nous ne pouvons guère en douter après le beau discours que vous venez d'entendre et qui suffit amplement à l'intérêt de notre séance annuelle.

« En remerciant M. le marquis de Beaucourt de l'honneur qu'il nous a fait en venant nous présider aujourd'hui, je suis assuré d'exprimer un sentiment commun à tous les membres de cette assemblée, et ma seule crainte est de l'exprimer trop faiblement.

« Aucun de nous n'ignore que c'est à M. de Beaucourt que l'on doit la fondation de cette importante *Revue des questions historiques*, où l'on a vu paraître depuis 1866 nombre d'excellents travaux d'érudition et de critique ; la publication des Mémoires de Mathieu d'Escouchy, précieux pour l'histoire de France au xve siècle et annotés avec un grand savoir; l'histoire du règne de Charles VII, œuvre de plus de vingt années d'un travail suivi, mais encore inachevée, aussi remarquable par la manière dont les faits sont racontés que par la sûreté des informations, et qui paraît neuve, même après les consciencieuses recherches de M. Vallet de Viriville. Intéressante pour tout français, cette grande et belle histoire l'est particulièrement pour nous, à raison de la situation douloureuse qui fut faite à la Normandie pendant les trente années de la domination anglaise, à raison aussi de l'occasion qui fut donnée à notre

Digitized by Google

province de faire éclater son patriotisme, patriotisme admirable qui sut se résigner aux plus terribles sacrifices et que rien ne put fléchir ni dompter. J'ajouterai qu'il y a deux mois à peine, M. de Beaucourt était président de la Société de l'histoire de France, qui sert de modèle à la nôtre. Il ne viendra à l'esprit de personne qu'en mettant à sa tête un homme aimé, estimé de tous, connu par les ouvrages les plus recommandables, elle nous ait dicté notre choix ; mais nous devons lui reconnaître et lui envier le mérite de nous avoir prévenus.

« Il nous reste, en finissant, un vœu à exprimer : c'est que M. de Beaucourt nous conserve une bienveillance dont nous nous tenons pour fort honorés, et qu'après nous avoir permis d'inscrire son nom sur la liste de nos présidents d'honneur, il nous donne prochainement l'occasion de l'inscrire sur celle de nos éditeurs. Ce sera pour nos travaux, aux yeux du public, la plus éloquente des recommandations. »

M. d'Estaintot présente, au nom de la Commission des fonds, l'exposé du compte du trésorier et du compte de l'archiviste pour l'année 1882-1883. Ces comptes sont approuvés, les fins du rapport adoptées, et, sur la proposition de la Commission, des remercîments sont votés à MM. G. Gravier, trésorier, et Bouquet, archiviste.

Sont également votés des remercîments à M. l'abbé Porée et à M. Héron, éditeurs des derniers ouvrages publiés par la Société.

L'assemblée procède, au scrutin secret, et conformément

Digitized by Google

à l'article 9 des statuts, à l'élection de cinq membres du Conseil d'administration : MM. Ch. de Beaurepaire, Félix, Legay, de Merval, Héron, membres sortants, sont réélus.

La séance est levée.

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES FONDS PAR LE VICOMTE D'ESTAINTOT

Président de la Commission.

Messieurs,

Je constatais l'année dernière, en vous faisant mon rapport habituel sur la situation très arriérée de la Société, un avoir net de 4,228 fr. 26 ; cette année, notre solde créditeur au 9 novembre s'élève à 4,206 fr. 02 ; c'est vous dire, dès le début, qu'elle se présente à vous dans des conditions à peu près identiques, bien que nos dépenses aient été de 5,146 fr. 03, chiffre un peu élevé peut-être pour le nombre de nos sociétaires, que j'ai le regret de constater toujours décroissant ; il n'est cette année que de 238.

I.

Nos recettes, y compris l'excédant de recettes de la fin du précédent exercice, 4,228 fr. 26, se sont élevées à 9,352 fr. 05.

Je mets dans ce chiffre 102 fr. 85, intérêts produits par le dépôt de nos fonds ; le surplus en cotisation.

Digitized by Google

II.

Nos dépenses se décomposent ainsi :

1° Frais de bureau	506 fr.	39
2° Frais de copie des manuscrits Miton et Bodin	168	16
3° Impression du premier volume, sur l'abbaye de Jumièges.	2.751	10
4° Impression des seize premières feuilles du *Draco normannicus*.	1.114	80
5° Impression du bulletin et impressions diverses.	585	60
6° Pour rectification de versement. . . .	20	»
Total. . .	5.146	05
Solde créditeur au 9 décembre	4.206	02
Total égal aux recettes. . .	9.352	05

Je note, au point de vue des cotisations, qu'il reste à en recouvrer sur l'exercice 1879-1880 1

»	» 1880-1881	3
»	» 1881-1882	3
»	» 1882-1883	12
	Total. . .	19

M. le Trésorier propose d'annuler comme irrecouvrables huit de ces cotisations ; il restera, par suite, à en percevoir,

Sur le second exercice	2
Sur le troisième	2
Et sur l'exercice actuel	7
Soit au total. . .	11

Digitized by Google

Nous vous prions de faire droit à cette demande et de prononcer lesdites annulations.

Nous sommes heureux de pouvoir, en même temps, provoquer les remercîments de la Société pour le zèle et l'exactitude avec laquelle notre honorable confrère, M. Gravier, s'acquitte de ses arides fonctions de trésorier.

Notre archiviste, M. Bouquet, n'a pas déployé moins de zèle et d'activité dans l'accomplissement de sa charge. L'état, qu'il a dressé avec le soin habituel, permet de constater que, si le stock de nos volumes s'est augmenté de 800 exemplaires à raison des deux volumes publiés cette année, les sociétaires n'en ont reçu que 536, et la vente n'a porté que sur 52 exemplaires ; aussi notre magasin contient-il aujourd'hui 200 exemplaires de plus (1795) et il en reste encore en dépôt chez les libraires 1224.

Notre trésorier aura à faire rentrer une somme de 228 fr. 65, dont M. Métérie, toutes compensations opérées, reste débiteur pour ouvrages vendus.

Le soin vigilant que notre archiviste apporte à la surveillance du dépôt qui lui est confié, suggère plusieurs résolutions, sur lesquelles je dois appeler l'attention de la Société ; je ne parle pas du vœu émis pour la conservation du rapport original du président de la Commission des Comptes. Je ne puis qu'en être personnellement touché et promettre à notre archiviste de lui remettre tous ceux que j'aurai entre les mains. Mais il signale avec juste raison l'attitude d'un libraire, M. Huet, à Evreux, qui, jusqu'ici, n'a voulu rendre aucun compte des 165 volumes qu'il a en dépôt, et n'a même pas daigné répondre aux lettres de notre libraire et de notre vice-président ; le seul remède, c'est de lui

Digitized by Google

retirer le dépôt. M. l'Archiviste le propose et nous l'appuyons.

Sa seconde observation est motivée par l'abus qu'il a constaté de la part de membres retirant plusieurs fois, involontairement sans doute, le même volume, une fois sur la présentation du bon régulier, l'autre, au moyen de bons sur papier libre, ou sur la présentation de leur lettre de convocation.

Notre collègue propose, en conséquence, l'insertion dans le bulletin d'un avis ainsi conçu :

« Les libraires dépositaires ont reçu l'ordre de ne délivrer les volumes de la Société que sur le bon envoyé par le bureau à chacun de ses membres, et de n'admettre plus désormais les reçus sur papier libre, ni les lettres de convocation portant que tel ou tel volume sera délivré aux sociétaires assistant à la séance générale. Pour les absents le bon n'admet aucun équivalent. »

Enfin, M. l'archiviste désire qu'une invitation soit adressée, par la voix du bulletin, aux sociétaires qui n'ont point retiré les volumes des exercices précédents, pour les engager à le faire sans plus de retard.

Le Conseil, à l'unanimité, a cru devoir adopter toutes ces propositions, que le Bureau de la Société porte à la connaissance de l'Assemblée générale, en attendant qu'elles figurent au bulletin.

Je terminerai ce rapport, comme le précédent, en vous priant, Messieurs, de joindre vos félicitations et vos remercîments à ceux que je crois devoir adresser à notre collègue.

Le Président de la Commission des fonds,
Vicomte d'Estaintot.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE NORMANDE

(Suite : 1877-1883)

ADELINE. Les Quais de Rouen, autrefois et aujourd'hui; eaux-fortes et texte. In-f°. Rouen, Augé, 1879.

— Les Sculptures grotesques et symboliques (Rouen et environs). In-8°, 418 p., illustr. Rouen, Augé, 1879. — *Voy.* PERROT.

ANNUAIRE NORMAND ou Annuaire des cinq départements de la Normandie. In-8°, un vol. chaque année; Caen, Le Blanc-Hardel; Rouen, Métérie.

ANQUETIL. Francs-bouchers de Bayeux, 1480; texte de statuts, lettres, sentences de 1431 à 1593.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XI, 1883.

ANTIQUITÉS de Lillebonne. Voies romaines, villas, statues, la mosaïque, le théâtre, les tombeaux, le château et l'église. In-12, Lillebonne et le Havre.

APPERT et BLANCHETIÈRE. Histoire de l'imprimerie à Domfront, 1 vol.

APPERT et G. DE CONTADES. Canton de la Ferté-Macé, Bagnoles-les-Bains, canton de Juvigny-sous-Andaine. Essai de bibliographie cantonale. In-18, 149 p. Paris, Champion.

ARBELLOT (l'abbé). La vérité sur la mort de Richard-Cœur-de-Lion. In-8°, Paris, 1878.

Digitized by Google

Aubé (Raoul). Rouen illustrated. In-4°, 36 p., 20 eaux-fortes. Rouen, Augé, s. d.

— Souvenirs locaux insérés dans le Journal de Rouen :

1880, 17 juillet : Le Drapeau à Rouen. — 13 octobre : La place du Marché-Neuf. — 14 décembre : L'éclairage public autrefois à Rouen.

1881, 13 janvier : Les élections municipales à Rouen. — 3 février : Les grandes inondations rouennaises. — 1er août : Les grands incendies rouennais. — 12 septembre : La pluie à Rouen. — 23 octobre : la foire Saint-Romain au bon vieux temps. — 28 décembre : La population rouennaise.

1882, 24 janvier, 12, 13, 14 et 16 septembre : Les dénominations des rues de Rouen. — 1er février : Les reliques de Saint-Ouen. — 8 mars : Les boulangers rouennais. — 24 mai : Triballes, cabarets et cafés rouennais. — 15 juin : Les bateliers rouennais. — 14 octobre : La cloche d'argent. — 18 octobre : Les cloches rouennaises. — 8 décembre : Le Marché-aux-Veaux et la place de la Pucelle. — 13 décembre : Les funérailles de Boïeldieu. — 15 décembre : Les anniversaires de sa naissance.

1883, 2 mars : Nos anciens bals masqués (Rouen). — 19 août : L'ancien Clos-des-Galées. — 18 décembre : L'abbaye de Saint-Amand.

Balleroy (le comte Ed. de). — La correspondance de la marquise de Balleroy, d'après les originaux inédits de la Bibliothèque Mazarine, avec des notes et une introduction historique sur les maisons de Caumartin et de Balleroy. 2 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1883.

Digitized by Google

Baudry (Paul). Entrée de Saint-Ouen, chartreuse de Saint-Julien et église de Saint-Sauveur de Rouen. Notices historiques. In-4°, 35 p., illustr. Rouen, Métérie, 1878.

— Église Saint-Maclou de Rouen. Travaux intérieurs exécutés au XVIIIe siècle.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. V, 1882.

— Une pierre de la maison des Nouvelles-Catholiques à Rouen. [Note sur la communauté.]

Même Bulletin.

— Souvenirs épigraphiques des Emmurées de Rouen.

Même Bulletin.

Beaucourt (le marquis de). Discours prononcé le 2 mai 1882 dans l'assemblée générale de la Société de l'Histoire de France : Eloges de MM. Ernest Semichon (1813-1881), Floquet (1797-1881), Duvergier de Hauranne (1798-1880).

Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1882.

Beaucousin (A). L'entrée à Rouen du roi et de la reine, Henri II et Catherine de Médicis, d'après la relation imprimée en 1550. In-4°, Rouen, imp. E. Cagniard, 1882.

Société des Bibliophiles normands.

Beaudouin (Henri). — Histoire de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul d'Alençon. In-8°, 15 p. Alençon, imp. Renaut de Broise.

Beaudouin et Marais. Essai sur la cathédrale et le chapitre de Séez. In-8°, Alençon, Thomas.

Digitized by Google

Beaujour (Sophronyme). Essai sur l'histoire de l'église réformée de Caen. In-8°, Caen, 1877.

Beaurain (N). Monument élevé à F.-A. Pouchet dans le Museum d'histoire naturelle de Rouen. Compte-rendu des travaux du comité. Souscriptions. Inauguration. Suivi des discours de MM. Barabé, Boutillier, G. Pennetier et Georges Pouchet. In-8°, 58 p. Rouen, imp. L. Deshays, 1878.

— Henri d'Andeli, trouvère du XIIIe siècle. Rapport sur la publication de ses œuvres présenté à l'assemblée générale de la Société rouennaise de Bibliophiles, le 7 mai 1878. In-8°, 20 p. Rouen, imp. Cagniard, 1878.

— Histoire de la porte Saint-Hilaire. Nouvelle édition, in-18, 48 p. Rouen, 1880.

— Le manuscrit Simon (de la Bibliothèque municipale de Rouen), exécuté pour le cardinal Georges d'Amboise Ier. La transcription, le nom de l'écrivain. Le décret de Gratien.

Journal de Rouen, 4 janvier et 4 mars 1882.

— *Voy.* Mazarinades normandes. — Notices scientifiques.

Beaurepaire (Ch. de). Recherches sur l'introduction de l'imprimerie à Rouen. In-8°, 35 p. Rouen, imp. Boissel.

Extrait du Précis des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 1878-79.

— Inventaire-Sommaire des Archives départementales de la Seine-Inférieure, antérieures à 1790. Archives ecclésiastiques. Série G, t. III. In-4°, 482 p. Paris, Paul Dupont, 1881.

Digitized by Google

— Documents inédits sur Boisrobert, 1621 à 1653.

Revue des Sociétés savantes des départements, 7e s., t. VI, pp. 488-489, 1882.

— Un procès en nullité de mariage en Normandie en 1553. In-8°, 32 p. Rouen, imp. E. Cagniard, 1882.

Extrait du Précis des travaux de l'Académie de Rouen, 1880-81.

— Note sur les ascensions de Blanchard et Pilâtre des Roziers. In-8°, 15 p. Rouen, imp. E. Cagniard, 1882.

Extrait du même Précis.

— La Sénéchaussée de Normandie. In-8°, 28 p. Rouen, Cagniard, 1883.

— Les Ponts-et-Chaussées dans la généralité de Rouen avant 1789. In-8°. Rouen, Cagniard, 1883.

— Notes sur d'anciens voyageurs normands. In-8°, 24 p. Rouen, Cagniard, 1883.

Ces trois brochures extraites du Précis des travaux de l'Académie de Rouen, 1881-82.

— L'ancienne bibliothèque de l'Académie de Rouen. In-8°, 23 p. Rouen, Cagniard, 1883.

Extrait du même recueil, 1882.

— Notes historiques et archéologiques concernant le département de la Seine-Inférieure et spécialement la ville de Rouen. In-8°, 346 p. Rouen, imp. E. Cagniard, 1883.

— Notice sur le prieuré de Saint-Michel, édifié sur la côte Sainte-Catherine de Rouen. — Notice sur l'agrandissement de la ville de Rouen, projeté par Henri IV du côté du faubourg Saint-Sever. — Note sur les lépreux (Maladrerie du Mont-aux-Malades, près Rouen). — Notice

Digitized by Google

sur l'hôpital Saint-Vivien, à Rouen. — Notice sur l'église Notre-Dame-de-la-Ronde. — Mémoire sur l'hôtel du Tot, à Rouen.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 1883.

— Notice sur Cosme et Daniel du Moustier (peintres rouennais du temps de Henri IV). — Notes sur les sculpteurs rouennais Mes Lourdet et Mazeline (XVIIe siècle).

Même Bulletin.

— Louis XIII et l'assemblée des Notables à Rouen en 1617. Documents recueillis et annotés par M. Ch. de Beaurepaire. In-4°, XXVI-133 p. Rouen, imp. E. Cagniard, 1883.

Publication de la Société rouennaise de Bibliophiles.

— Vers en l'honneur de l'amiral de Graville (1492), annotés par M. Ch. de Beaurepaire.

Publication de la Société des Bibliophiles normands, Miscellanées, 1er vol., 1877.

— Deux mandements du Chapitre de Rouen pendant la Ligue (1590-91).

Même publication, Miscellanées, 1877.

— Entrée du duc de Joyeuse à Rouen, 1583.

Réimpr. pour la Société des Bibliophiles normands, Miscellanées, t. II, 1881.

— Statuts et règlements concernant l'Instruction publique en Normandie (1599-1712).

Même recueil.

— Le Normant sourd, aveugle et muet, ensemble un

Digitized by Google

dialogue entre Jean qui sçait tout et Thibaut le natier (sur la mort de Concini 1617).

Même recueil.

— *Voy.* FLOQUET.

BEAUREPAIRE (Eug. de). Thomas Le Roy et le manuscrit des Curieuses recherches (Le Mont Saint-Michel).

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, t. IX, 1877.

— Le chevalier Destouches, son procès et son enlèvement. In-12, 144 p. Caen, Le Blanc-Hardel, 1878.

— Raymond Bordeaux, ses œuvres et sa correspondance. In-8°. Caen, Le Blanc-Hardel.

— Notice biographique sur L. de Valroger, professeur de droit.

Annuaire normand, 1880, pp. 467-496.

— La Commission militaire et révolutionnaire de Granville. In-8°, 178 p. Paris, Champion; Caen, Le Blanc-Hardel, 1880.

Extrait des Mémoires de l'Académie de Caen.

— Le Tombeau de Robert et Antoine Le Chevalier d'Aigneaux; réimpr. de l'édition de 1591. In-4°, XXVII-111 p. Rouen, Boissel, 1881.

Publication de la Société des Bibliophiles normands.

— La Fonderie de Port-en-Bessin et le cimetière gaulois de Mondreville, près Caen. — Cimetières mérovingiens découverts en Basse-Normandie.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. X, 1882.

Digitized by Google

— Les Peintures murales de l'église de Vaucelles, à Caen.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, Imp. nat., 1883.

— Les Carrelages funéraires en Normandie.

Bulletin de la même Société, t. XI, 1883.

— Les Vicissitudes d'un sceau de l'abbaye de Cordillon [Tilly-sur-Seulles et Le Havre-Marat, an II].

Même Bulletin.

—*Voy*. Gouberville ; Steenstrup.

Beauvois (E.) Sur les Normanns de Jean Steenstrup.

Revue historique, t. IV, 1877.

— Rouen et la Normandie dans les Sagas historiques.

Bulletin de la Société normande de Géographie, 1879.

Bénet (Armand). Notes sur l'historiographie normande. Le Batelier, auteur du Mémorial historique des évêques, ville et comté d'Evreux ; contribution critique. In-8°, 27 p. Macon, E. Romand, s. d., 1881.

— Charles VIII à Evreux, 1485. Documents tirés des archives communales. In-8°, 12 p. Rouen, imp. E. Cagniard, 1883.

Benner. Station paléolithique de la Bretèque, commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis.

Bulletin de la Société d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure, 1880.

— Notes biographiques sur Pierre Coquatrix (1750-

Digitized by Google

1813) et Pierre Bapeaume (1765-1835), fabricants d'indiennes à Rouen de 1790 à 1818.

Bulletin de la Société industrielle de Rouen, mars et avril 1880, pp. 223-226, portraits.

Berée (Robert). *Voy.* Legay (Ch.).

Besson (Mgr.). Oraison funèbre de S. Em. Henri-Marie-Gaston de Bonnechose, cardinal, archevêque de Rouen, prononcée dans l'Eglise métropolitaine de cette ville, le 13 décembre 1883.

Semaine religieuse du diocèse de Rouen, t. XVII, 1883, pp. 1253-1284; tirage à part.

Bigelow (Melville-Madison). Placita anglo-normannica. In-8°. London, Macmillan, 1879.

Blanchetière. Les Pierres tombales de Notre-Dame-sur-l'Eau de Domfront. In-16, 184 p. Domfront, Liard, 1878.

— *Voy.* Appert.

Blangy (de). Robert d'Escoville, conseiller d'Etat en 1643.

Mémoire de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, t. X, 1880.

— Daniel Huet et Pierre-Daniel Huet, hérauts d'armes de l'écurie du Roy, 1593 et 1634.

Bulletin de la même Société, t. XI, 1883.

Blot (A.). Notice historique et descriptive sur Evreux et ses environs. In-18, 126 p. Evreux, Dieu, 1880.

Digitized by Google

Boieldieu. Notes et fragments inédits, publiés par Emile Duval. In-8°. Genève, imp. J. Guillaume, 1883.

Boivin-Champeaux. Notice sur Roger-le-Grand, évêque de Salisbury, premier ministre d'Angleterre au XIIe siècle. In-8°. Evreux, Hérissey, 1878.

Bonnefoy. *Voy.* Charte de Louis VII.

Borély. Histoire de la ville du Havre et de son ancien gouvernement. In-8°, 3 vol. XXVII-562, 634, 648 p. Le Havre, imp. Lepelletier, 1880-81.

Bouclon (Adolphe de). Les bas-reliefs de la Selle, canton de Rugles (Eure). In-12, 17 p., imp. de l'Eure, 1882.

Bouis (de). Récit véritable de la mort du sieur baron de Heurtevent, décapité à Paris devant la Croix du tiroir, le mardy 21 mars (1617), — ancien texte publié et annoté par M. de Bouis.

Société des Bibliophiles normands, Miscellanées, t. I, 1877.

Bouquet. Inscription destinée à l'orgue de la Cathédrale de Rouen après son rétablissement (1686), — réimpr. avec notes.

Même publication.

Bourbon (G.). Notes sur un recueil manuscrit de nouvelles à la main, de 1777.

Recueil de la Société libre..... de l'Eure, 1880-81, pp. 90-102.

— Un procès au XIVe siècle, d'après des documents inédits des archives de l'Eure.

Même Recueil, pp. 124-133.

Digitized by Google

— Note sur des objets en bronze découverts au Plessis-Grohan.

Même Recueil, pp. 192-198.

— Notice sur une sépulture gallo-romaine découverte à Ferrières-Haut-Clocher en 1875.

Même Recueil, pp. 199-206.

Bourmont (de). La Foire du Pré à Caen.

Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XLI, pp. 157-158, 1880.

— La Fondation de l'Université de Caen et son organisation au xve siècle. In-8°, 351 p. Caen, Le Blanc-Hardel, 1883.

Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.

Bouteiller (Jules). Histoire complète et méthodique des théâtres de Rouen depuis leur origine jusqu'à nos jours. In-8°, 4 vol. Rouen, 1860-81.

Boys (Albert du). Lanfranc et Guillaume-le-Conquérant. — L'Église et l'État dans la Grande-Bretagne au xe siècle.

Revue des Questions historiques, pp. 329-382, 1881.

Bréand (Ch.). Notes et communication relatives aux inventaires de l'abbaye du Val-Richer et de la collégiale de Croissanville, dressés en 1790.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XI, 1883.

Bréard (Ch.). Un Corsaire normand ; Mémoires de Jean Doublet, de Honfleur. In-8°, 60 p. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.

Extrait de la Revue historique, 1880.

Digitized by Google

— Notes historiques sur Honfleur. Le budget de la ville à la fin du XVIe siècle. In-8°, Honfleur, 1878.

BRIANCHON. Notes sur diverses découvertes faites à Saint-Maurice-d'Etelan, Vieux-Port et Saint-Jean-de-Folleville.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. V, pp. 245-257, 1882.

— Les Bains d'Alincourt.

Même Bulletin, pp. 276-280, 1882.

— Notice sur le manoir de la Planquette et l'hospice Sainte-Anne, à Caudebec-en-Caux.

Bulletin de la même Commission, 1883.

BRIN (l'abbé). *Voy.* GERMAIN (Mgr.).

BROGLIE (Emmanuel de). Ce qu'on trouve dans de vieilles lettres [écrites de 1772 à 1782 par une normande, Mme du Marais et par son fils, officier aux Gardes françaises].

Le Correspondant, 10 septembre et 10 octobre 1878.

BRUNET (Victor). Ruines et vieux logis du Bocage. la Pinsonnière. In-18, 16 p. Vire, imp. Guérin, 1882.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie. In-8°, t. IX, X, XI (1878 à 1882). Caen, Le Blanc-Hardel; Rouen, Métérie, 1881-83.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. In-8° t. V (1879 à 1881), 548 p., et t. VI, 1re liv. (1882), 181 p. Rouen, imp. Cagniard, 1882 et 1883.

Digitized by Google

BUNEL et TOUGARD (les abbés). Géographie du département de la Seine-Inférieure. In-8°, 5 vol., fig., cartes. Rouen, imp. Cagniard, 1875-1879.

BURET. Histoire d'un tableau (le Pérugin du Musée de Caen). In-8°, 43 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

Extrait du Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen, 1882.

CACHEMAILLE. Essai sur les antiquités de l'île de Serk.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. VIII, 1879.

CADIER. Le Protestantisme en Normandie; deux lettres du ministre Mordant à M. Née, 1779-1784.

Bulletin de la Société du Protestantisme français, février 1881.

CAHAIGNES (J. de). Eloges des citoyens de la ville de Caen. Première centurie. Par Jacques de Cahaignes, professeur du roy en médecine en l'Université de Caen. Traduction d'un curieux. In-8°, VI-421 p., portr. et armoiries. Caen, Le Blanc-Hardel.

— *Voy.* CHATEL.

CAHIERS des 17 paroisses du Bailliage d'Alençon en 1789.

Annuaire administratif et historique du département de l'Orne pour 1883. Alençon, 1883.

CAILLEMER. Le Droit civil dans les provinces Anglo-Normandes au XIIe siècle. In-8°, 72 p. Caen, Le Blanc-Hardel, 1883.

Extrait des Mémoires de l'Académie de Caen.

CALIGNY (le marquis de) et BERTIN. Mémoire sur la fon-

Digitized by Google

dation de l'ancien port de Cherbourg. In-8°, plans; Paris, 1879.

CALLIER. Le Château de Monteil-le-Vicomte en 1720. — Anciens droits seigneuriaux : les sergenteries nobles en Normandie.

Revue historique nobiliaire, novembre-décembre 1879.

CAMPBELL (James V.). Outlines of the political history of Michigan. In-8°, Detroit, Schober.

CAMPION. Les Fêtes nationales à Caen sous la Révolution. In-8°, Caen, Le Blanc-Hardel, 1877.

Extrait des Mémoires de l'Académie de Caen.

— Renseignements de statistique communale sur les départements de l'ancienne Normandie.

Annuaire normand, 1882.

CARLEZ (Jules). Pierre et Thomas Corneille, librettistes. In-8°. Caen, 1881.

— Malherbe et les musiciens. In-8°, 26 p. Caen, Le Blanc-Hardel, 1882.

Extrait des Mémoires de l'Académie de Caen.

— Choron, sa vie (1771-1834), ses travaux, avec une photogravure de son buste inauguré au théâtre le 3 novembre 1881, un catalogue de ses œuvres et un index des notices qui lui ont été consacrées.

Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen, in-8°, 1882.

CATALOGUE de l'Exposition des Beaux-Arts, ouverte du 11 août au 30 septembre 1880 dans le Musée de la ville

Digitized by Google

d'Evreux. Première partie (art préhistorique et rétrospectif), in-12, 64 p. — Deuxième partie (peinture, sculpture, gravure, architecture, etc.), in-12, 47 p. — Evreux, Guettier, 1880.

CÉCILE (A). Etretat, Criquetot et environs. Fragments d'histoire locale. In-12. Fécamp, Durand, 1883.

CHARMA et NOËL. Les Fouilles archéologiques exécutées au Val-ès-Dunes.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. IX. 1877-78.

CHARTE de Louis VII, de 1177, confirmant les anciennes donations faites à l'abbaye de Saint-Wandrille, restaurée sur vélin, par le docteur Bonnefoy. Paris, Charavay frères.

Revue des Documents historiques, 6e année, 1879.

CHATEL (Eug.). Statistique de l'enseignement supérieur à Caen, de 1786 à 1791, avec avant-propos historique.

Mémoires de l'Académie de Caen, 1883.

— Documents à l'appui de l'assertion du sieur de Cahaignes, affirmant que le sieur de Bras a été inhumé dans la chapelle des de Bourgueville, appelée « Ecce homo, » à droite du maître-autel, du côté du carrefour Saint-Pierre, recueillis aux archives du Calvados. — *Voy.* LE COINTE.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. IX, 1881.

CHENNEVIÈRES (de). Histoire et description de l'église de Saint-Sauveur-de-Bellesme (Orne). In-8°, 8 p. Paris, Plon, 1883.

Inventaire général des richesses d'art de la France.

Digitized by Google

— Histoire et description de l'hospice de Bellesme. In-8°, 6 p. Paris, Plon, 1883.

Même publication.

Chévremont. Les mouvements du sol sur les côtes occidentales de la France et particulièrement dans le golfe Normanno-Breton. In-8°, 487 p. Paris, Leroux, 1882.

Civille (de). Mémoire du sieur de Civille aux juges de la Chambre des Comptes de Paris (1618).

Société des Bibliophiles normands, Miscellanées, t. II, 1881.

Clément (Charles). Géricault. Etude biographique et critique avec le catalogue raisonné de l'œuvre du maître. 3e édit. In-8°, 30 pl. Paris, Didier, 1879.

Contades (Gérard de). Les Communes du canton de la Ferté-Macé. Notice sur Saint-Maurice-du-Départ. In-16, viii-167 p., blasons. — Notice sur la Sauvagère. In-16, 149 p., planches. — Notice sur la commune de Lonlay-le-Tesson. In-16, viii-247 p., planches d'armoiries. — Paris, Champion, 1879, 1880 et 1882.

— Documents inédits sur l'émigration. Journal d'un fourrier de l'armée de Condé, Jacques de Thiboult du Puisact, député de l'Orne, publié et annoté par le comte Gérard de Contades. In-8°, xxx-365 p. Paris, Didier, 1882.

— Notice biographique sur Jacques de Thiboult du Puisact, député de l'Orne. In-8°, 30 p. Le Mans, imp. Monnoyer.

— Note sur des fouilles opérées au hameau de la Bertinière, commune de la Sauvagère (Orne).

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XI, 1881-82.

Digitized by Google

— *Voy.* APPERT.

CORROYER. L'Architecture militaire au Mont-Saint-Michel. In-8°, Paris, 1881.

— Guide descriptif du Mont-Saint-Michel avec une notice historique. In-18, 159 p., 61 fig. Paris, Ducher, 1883.

COURTOIS. Us et Coutumes du canton de Bellême (Orne), recueillis jusqu'en 1882. In-12, 68 p. Bellême, imp. Ginoux, 1883.

CROZALS (J. de). Lanfranc, archevêque de Cantorbéry ; sa vie, son enseignement, sa politique. In-8°. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1877.

Voy. Revue historique, mai-juin 1879.

CUSSY DE JUCOVILLE (le marquis de). Chapelle de Jucoville (Calvados),

Annuaire normand, 1878, pp. 576-578.

DAVILLIER (le baron Ch.). Une manufacture de tapisseries de haute lisse à Gisors sous le règne de Louis XIV. Documents inédits sur cette fabrique et sur celle de Beauvais. In-8°, 45 p. Paris, Aubry.

DECORDE. Une lettre inédite de David Houard. In-8°, Rouen, 1878.

Extrait du Précis des travaux de l'Académie de Rouen.

— Richer, poète normand du XIIIe siècle.

Précis de l'Académie, 1877-78, pp. 379-391.

Digitized by Google

— Notice historique sur l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Même Recueil, 1881-82.

— Note sur une découverte récente de tableaux de Jean Jouvenet.

Même Recueil, 1882-83.

DELABORDE (H.-F.). Etude sur la chronique en prose de Guillaume Le Breton. In-8°, Paris, 1881.—(*Voy.* RIGORD et Guillaume LE BRETON).

DELARC (l'abbé). Les Normands en Italie depuis les premières invasions jusqu'à l'avènement de saint Grégoire VII. In-8°. Paris, 1883.

DELAVAUD. Les côtes de la Normandie décrites au XVe siècle, par Pierre Garcie-Ferrande.

Bulletin de la Société normande de Géographie, 1880.

— Etude historique sur les transformations du littoral de la Seine-Inférieure, de l'Eure et du Calvados.

Bulletin de la même Société, 1881.

DELISLE (Léopold). Sur trois manuscrits de la Bibliothèque de Leyde [un psautier de saint Louis : l'original de la dernière rédaction de l'Histoire des Normands de Guillaume de Jumièges et un abrégé des Gestes des rois de France, XIIe siècle].

Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 4e série, t. VII, 1879.

— La prétendue « Grande Philosophie » de Guillaume de Conches.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XLI, pp. 323-325, 1880.

Digitized by Google

— L'auteur du Grand Coutumier de France [Jacques d'Ableiges, bailli d'Evreux, de Breteuil et de Conches, 1385-1388]. In-8°, 25 p. Nogent-le-Rotrou, Daupeley.

Extrait de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XLI, 1880.

Desdevises du Dézert. Le Cotentin en 1692; La Hougue.

Mémoires de l'Académie de Caen, 1878.

Des Diguières. Aperçu sur la Généralité d'Alençon au XVIe siècle, d'après le rapport manuscrit de M. de Pommereu, intendant de la Généralité.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. VIII, 1879.

Des Essarts. Robert Lindet.

La Révolution française, n° 8, 1882.

Deshays (L.). Notice biographique sur Rouff (1763-1854), fabricant d'indiennes au Houlme.

Bulletin de la Société industrielle de Rouen pour 1879, pp. 337-339, portr.

Desmarest. L'ancienne église du Saint-Sépulcre à Rouen.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. V, pp. 262-268, 1882.

Drouyn de Lhuys. Notice biographique sur M. Antoine. Passy, 1792-1873.

Annuaire normand, 1877, p. 537-557.

Dumaine (l'abbé). Tinchebray et sa région au Bocage-Normand. In-8°, t. I (jusqu'aux Etats-Généraux de 1789), IX-538 p. et 23 pl. Paris, Champion, 1883.

Digitized by Google

DUMONT. Fragments historiques, nouvelles et légendes du pays de Caux. In-8°. Le Havre, 1879.

DUPONT (Gustave). La Normandie aux Etats-Généraux de 1484.

Mémoires de l'Académie de Caen, 1879.

— Louis XI et la Basse-Normandie, de 1461 à 1464.

Mêmes Mémoires, 1880.

DURANVILLE (de). La Muse normande et David Ferrand. In-8°, 63 p. Rouen, Métérie, s. d. (1877).

Extrait du Précis des travaux de l'Académie de Rouen.

— Divers éloges donnés à la ville de Rouen depuis le IVe siècle jusques et y compris le XIXe.

Précis des travaux de l'Académie de Rouen, 1877-78, pp. 438-468.

— Les Foires de Rouen. In-8°, 28 p. Rouen, Métérie, sans date.

Extrait du Précis de l'Académie de Rouen, 1878-79.

— Pierre de Bréauté (mort en 1600).

Extrait du même Recueil, 1880-81.

— *Voy*. HOMBERG.

DUVAL (Emile). *Voy*. BOÏELDIEU.

DUVAL (Louis). Les Ecoles protestantes d'Alençon.

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, 1879.

— Les Etapes d'un réquisitionnaire de 1793 en Basse-Normandie. Journal de Perrot.

— Les Députés de l'Orne de 1789 à 1815. In-8°, 92 p. Alençon, 1880.

Extrait de l'Annuaire du département de l'Orne.

Digitized by Google

— Notes pour servir à l'histoire de l'église de Montsor. Alençon, Lepage.

Extrait du même Annuaire.

— Essai sur la topographie ancienne du département de l'Orne, suivi d'un tableau de l'organisation religieuse de son territoire avant la Révolution. In-8°, 100 p. Alençon, Marchand-Saillant, 1882.

— Documents pour servir à l'histoire de la fabrication du point d'Alençon. In-8°, 110 p. Alençon, 1883.

Elouis (Léopold). Le Musée de peinture de Caen, guide de l'amateur et du touriste; étude historique et critique. In-18, 71 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

Engel (A.). Recherches sur la numismatique et la sigillographie des Normands de Sicile et d'Italie. In-4°, x-117 p. Paris, Leroux.

Estaintot (le vicomte d'). La Tombe de Jehan de Bailleul à Bailleul-sur-Eaulne. In-8°. Rouen, Boissel.

Extrait du Précis des travaux de l'Académie de Rouen, 1876-77.

— La Saint-Barthélemy à Rouen, 17-21 septembre 1572. In-8°, 41 p. Rouen, Métérie, 1877.

— Vray discours de la surprise et reprise du Mont-Saint-Michel advenues le 22 juillet dernier (1577), publié et annoté par M. R. d'Estaintot.

Société des Bibliophiles normands, Miscellanées, 1er vol., 1877.

— Lettre de M. d'Avremesnil... à Mgr le duc de Longueville...(1649).

Même publication.

Digitized by Google

— L'anniversaire de Messire Adrian de Bréauté, et Oratio Joannis Roenni. In-4°. Rouen, Cagniard, 1882.

Société des Bibliophiles normands.

— Excursion archéologique à Valmont et Cany.

Annuaire normand de 1879, pp. 413-448, vues.

— La Cour des Aides de Normandie, ses origines et ses 27 charges de conseiller. In-8°, 38 p.

Extrait du Précis de l'Académie de Rouen, 1879-80.

A la suite :

— Eglise d'Offranville. Inscriptions et blasons; — et :

— Note sur l'érection de la Chambre des Comptes de Normandie en 1543. In-8°, 15 p.

Extrait du Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 1879.

— Notice sur le château d'Imbleville et ses anciens seigneurs.

Extrait du même Recueil, t. VI, 1883.

EUDES-DESLONGCHAMPS. Note sur les stations préhistoriques découvertes aux environs de Falaise (Calvados), par M. Cottard.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, t. IX, 1877.

Excursion à Almenèches, Médavy, Château d'O, Blanchelande, Sassy.

Annuaire normand de 1880, pp. 113-124, vue.

EYRIÈS. Les Châteaux historiques de la France, t. II, fascicules 1 à 6 : Le Château d'Anet..... In-4°, 277 p. Paris, Oudin ; Poitiers, Dupré.

Digitized by Google

FAGART (A.). Les engagements du Cotentin [engagements du domaine royal depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'à la Révolution].

Mémoires de la Société archéologique, artistique, littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes, t. II, 1880-81. In-8°, Valognes, G. Martin, 1882.

— Les anciennes forêts du Cotentin.

Même Recueil.

FALLET (Céline). Histoire des ducs de Normandie, avec la description des mœurs, coutumes, villes et monuments de toute la province. In-8°, 238 p. Limoges, Barbou.

FÉLIX (Julien). Une tournée d'inspection dans le Vexin par un Maître des Requêtes, en 1648. In-8°. Rouen, imp. Boissel, 1877.

Extrait du Précis des travaux de l'Académie de Rouen.

— Les derniers jours des condamnés. In-8°, 11 p. Rouen, Boissel, 1879.

Extrait du même Recueil.

— Gustave Flaubert, notes et souvenirs. In-12, 34 p. Rouen, Schneider, 1880.

— Les Avocats de Rouen en 1774. In-8°, 13 p. Rouen, Boissel, 1880.

— Polyeucte à Rouen et la censure théâtrale sous le Consulat. In-8°, 34 p. Rouen, Lemonnyer, 1880.

— Voyage à la Nouvelle-France du capitaine Daniel, de Dieppe (1629), publié avec introduction, appendice et

Digitized by Google

notes, par M. Félix. In-4°, xxv-24-80 p., fig. Rouen, Boissel, 1881.

Société des Bibliophiles normands.

— Lettre de deux paysans normands sur la guerre de la succession d'Espagne, pièces inédites en langage purin (1697).

Société des Bibliophiles normands, Miscellanées, t. II, 1881.

— Une commande royale de cidre de Montigny, près Canteleu, In-8°, 15 p. Rouen, imp. E. Cagniard, 1883.

Extrait du Précis des travaux de l'Académie de Rouen.

— Les anciens imprimeurs; certificat de l'examen universitaire d'un imprimeur rouennais. In-8°, 15 p. Rouen, Cagniard, 1883.

Extrait du même Précis.

— Catalogue de la bibliothèque Canel, léguée à la ville de Pont-Audemer. Avant-propos par M. le conseiller Félix; portrait de M. Canel, par Adeline. Gr. in-8°, xvi-767 p. Rouen, imp. Deshays, 1883.

Féret (l'abbé). Le Cardinal de La Rochefoucauld, réformateur. In-8°, 63 p. Paris, Palmé.

Extrait de la Revue des questions historiques.

— Le Cardinal Du Perron, orateur, controversiste, écrivain (1556-1618). In-8°, ix-452 p. Paris, Didier, 1877.

Ferry. *Voy.* Notices scientifiques.....

Fillastre (Guillaume). *Voy.* Loth (l'abbé J.).

Finot (Jules). Notice sur la correspondance de Gilles Asselin, docteur en Sorbonne (né à Vire, 1682), avec l'au-

Digitized by Google

mônier du roi Stanislas, pendant les années 1752, 1753 et 1754.

Mémoire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, 1883.

FLEURY (Jean). Littérature orale de la Basse-Normandie (Hague et Val-de-Saire). In-18, Paris, Maisonneuve, 1883.

FLOQUET. Anecdotes normandes.— 2me édition, considérablement augmentée, précédée d'une notice sur M. Floquet et suivie de notes et pièces justificatives par M. Ch. de Beaurepaire. In-8°, XXV-367 p. Rouen, Cagniard, 1883.

FOLLIOT DE FIERVILLE (Ch.). Défense des forts et du littoral de la Hougue par les habitants de Valognes, en 1708, sous les ordres de M. Morel de Courcy, gouverneur des ville et château de Valognes.

Mémoires de la Société archéologique... de Valognes, t. II, 1880-81.

FOUQUIER. Recherches historiques sur Beuzeville et son canton. In-8°, VII-375 p. Evreux, Blot.

FRÈRE (Edouard). *Voy*. LICQUET.

FRÈRE (Henri). Les Lettres à Rouen de 1827 à 1837.

Précis des travaux de l'Académie de Rouen, 1879-80.

FREEMAN (Edw.-A.). The reign of William Rufus and the accession of Henri the first. 2 vol. in-8°. Oxford, Clarendon press, 1882.

GAFFAREL (Paul). Les Colonies françaises (découvertes et établissements des Normands en Afrique et en Amérique). In-8°, 423 p. Paris, Germer-Baillière, 1880.

Digitized by Google

GARDIN (Alex.). Les anciens seigneurs de Menneval. In-8°, 12 p. Bernay, imp. Ve Lefèvre, 1883.

— Le hameau de la Pilette. In-12, 15 p. Ve Lefèvre, 1883.

GASTÉ (Armand). Daniel Huet et les échevins de Caen.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. IX, 1881.

— Noëls et Vaudevires du manuscrit de Jehan Porée. Etude critique et historique. In-8°, 80 p. Caen, Le Blanc-Hardel, 1883.

Extrait du Bulletin de la même Société.

— Pierre Vengeons (1628-1667), recteur de l'Université de Caen et auteur de l'office et des hymnes de Saint-Exupère. In-8°. Caen, Le Blanc-Hardel, 1878.

Extrait des Mémoires de l'Académie de Caen.

— Deux lettres inédites de la princesse Palatine adressées à D. Huet [l'une sur Mme de Beuvron, l'autre sur le P. Poisson]. In-8°, Caen, Le Blanc-Hardel, 1879.

Extrait des Mémoires de l'Académie de Caen.

— Quelques documents inédits sur l'administration provinciale sous Louis XIV. — Lettres écrites par Louis XIV et ses ministres à Daniel Huet, avec plusieurs lettres inédites du Dauphin, du grand Condé et du duc du Maine. In-8°, 40 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

Extrait des Mémoires de l'Académie de Caen, 1881.

— *Voy.* MORIN-LAVALLÉE.

GAUDIER. Corneille, écolier au collège des jésuites de Rouen. Rouen, imp. Lecerf, 1878.

Discours prononcé à la distribution des prix du Lycée Corneille, à Rouen.

Digitized by Google

GENETS (Victor-Désiré-Jacques de). Le Mont-Saint-Michel en poche, guide du visiteur, du touriste et du pèlerin. In-8°. Avranches, Gibert, 1877.

GERMAIN (Mgr). La défense du Mont-Saint-Michel contre les Anglais (1423, 1429).

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XI, 1883.

— et BRIN (l'abbé). Saint Michel, archange, et le Mont-Saint-Michel, avec un guide à l'usage des touristes. 2e éd. In-18, 424 p., 29 grav. Paris, Firmin-Didot.

GIRARD (Jules). Les Côtes de France, leurs transformations séculaires. In-18, cartes. Paris, Société bibliographique, 1881.

GIRAULT (Ch). Recherches relatives à l'émigration et l'immigration pour le Calvados, de 1851 à 1876.

Mémoires de l'Académie de Caen, 1879.

GLANVILLE (L. de). La porte Sainte-Apolline à Rouen. In-8°, 11 p. Caen, Le Blanc-Hardel, 1882.

Extrait du Précis de l'Académie de Rouen, 1879-80, et de l'Annuaire normand pour 1882.

— Le tombeau de Saint-Loyer, évêque de Séez (mort en 756).

Annuaire normand pour 1880, pp. 386-397, fig.

— Note sur l'église de Saint-Wandrille.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 1882.

— Note sur l'ancien château de Croisset, près Rouen.

Même Bulletin, 1883.

Digitized by Google

GLASSON (Ernest). Etude historique sur la clameur de haro. In-8°, 84 p. Larose et Forcel, 1882.

GOBINEAU (le comte de). Histoire d'Ottar-Darl, pirate norwégien, conquérant du pays de Bray, en Normandie, et de sa descendance, In-12, 450 p. Paris, Didier, 1879.

GODNET. Notice sur les églises du canton de Saint-Valery.

Annuaire normand, 1878, pp. 579-587.

GOUBERVILLE (de). Le Journal du sire de Gouberville, publié sur la copie du manuscrit original faite par M. l'abbé Tollemer, avec une introduction et un appendice par M. Eug. de Beaurepaire. In-4°, 1er fasc. Caen, Le Blanc-Hardel; Rouen, Métérie, 1883. — *Voy.* TOLLEMER.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.

GOUJON (le colonel). Rapport sur les œuvres de J.-F. Ratel.

Recueil de la Société libre de l'Eure, 1880-81, pp. 103-108.

GRAVIER (Gabriel). Examen critique de l'Histoire du Brésil français au XVIe siècle. In-8°, 24 p.

Extrait du Bulletin de la Société de Géographie de Paris, nov. 1878.

— Recherches sur les navigations européennes faites, au moyen âge, aux côtes occidentales d'Afrique, en dehors des navigations portugaises du XVIe siècle. In-8°, 43 p. Paris, 1878.

Extrait des Comptes-rendus du Congrès international des sciences géographiques.

— Les Normands sur la route des Indes. In-4°, 51 p. Rouen, Cagniard, 1880.

Digitized by Google

— Un Explorateur rouennais, Cavelier de La Salle (1643-1687).

Nouvelliste de Rouen, 28 février 1882.

— Robert Cavelier de La Salle, of Rouen. New-York, 1882.

— Cavelier de La Salle. [Sur l'ouvrage de M. Margry : Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et le sud de l'Amérique septentrionale.]

Bulletin de la Société normande de Géographie, 1882.

— Description de la Normandie; relations du XIIIe et du XIVe siècle; trad. de l'espagnol. In-8°, 25 p. Rouen, Cagniard, 1882.

Extrait du même Bulletin.

— Examen critique de la Géographie de la Seine-Inférieure de M. l'abbé Tougard. In-8°, 57 p. Rouen, Cagniard, 1883.

Extrait du Bulletin de la Société libre d'Emulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.

— Rapport à l'Académie de Rouen sur le prix Lareinty, décerné à M. Paul Gaffarel, pour son ouvrage intitulé : Les Colonies françaises. [Pierre Belain d'Esnambuc aux Antilles, 1625 à 1636.] In-8°, 16 p. Rouen, Cagniard, 1883.

Extrait du Précis de l'Académie de Rouen.

Grouchy (le vicomte Emm. de). Une chronique rouennaise sous Louis XIV.

Revue du Samedi, in-8°. Paris, imp. Tolmer, 31 mars, 7, 14, 21, 24 avril et 12 mai 1883.

— et Marsy (le comte de). Un administrateur au temps

Digitized by Google

de Louis XIV. [Notice sur Thomas de Grouchy, sieur de Robertot, né à La Chaussée, près Dieppe, en 1610.]

Le Messager des Sciences historiques, Gand, 1883, I, pp. 54-113; II, pp. 152-198; III, pp. 249-279; IV, pp, 389-416; à suivre.

Guelfe de Civry (le vicomte). La Camisade d'Etrépagny (29 novembre 1870); épisode de la guerre franco-allemande. Londres, 1879.

Gueroult (le Dr). Eglises de Rançon et de Saint-Arnoult. Fragments épigraphiques.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. V, pp. 268-272, 1882.

Guiffrey. Histoire et description de Notre-Dame de Granville (Manche). In-8°, 8 p. Paris, Plon et Cie, 1883.

Inventaire général des richesses d'art de la France.

— Les amours de Gombaut et de Macée, étude sur une tapisserie française du musée de Saint-Lô. In-4°, Paris, 1882.

Guillouard. Etude sur la condition des lépreux au moyen âge, notamment d'après la Coutume de Normandie.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, t. IX, 1877.

— Le baron de Béthencourt, roi des Canaries. In-8°, 34 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.

— Les Médecins et la Coutume.

Même Bulletin, t. XI, 1883.

Haillet de Couronne. Eloge de Jacques-Philippe Bréant [poète normand, 1710-1772], prononcé le 5 août

Digitized by Google

1772 en la séance publique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, par Haillet de Couronne, lieutenant général criminel au bailliage et siège présidial de Rouen.

Imprimé en tête des œuvres de Bréant. Bernay, Ve Lefèvre, 1883; *Voy.* MALBRANCHE.

HARDY (Michel). Histoire prodigieuse d'une invasion d'oiseaux ravageurs en Normandie et pays du Maine en 1618, précédée d'une notice par M. Hardy. In-4°, XVIII-10 p. Rouen, imp. Cagniard, 1879.

Publication de la Société rouennaise de Bibliophiles.

HAURÉAU. Poème inédit de Pierre Riga [sur la prise de possession de Gisors et de Néaufles par Henri II Plantagenet, en 1160], publié par M. Hauréau.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XLIV, 1883.

HÉDOUIN (l'abbé). Dangy (Manche), notice historique. Fête de la bénédiction de trois cloches et du chemin de croix, 14 mai 1883. In-12, 69 p. Saint-Lô, imp. Jacqueline.

HÉDOU (Jules). La Lithographie à Rouen. In-8°, 83 p. (tirage à 120 exempl. avec portrait de Dumée). Rouen, Augé, 1877. — Autre édition, in-8°, 78 p. Rouen, Boissel, 1878.

Extrait du Précis des travaux de l'Académie de Rouen.

— Gustave Morin et son œuvre. In-8°, 67 p., portrait. Rouen, Augé, 1877.

— Notice sur J.-J.-A. Le Veau (1729-1786). In-8°, 37 p. Rouen, imp. Boissel, 1879.

Digitized by Google

— P.-C. Le Mettay, peintre du roi (1726-1759). In-8°, 39 p. Rouen, imp. Boissel, 1881.

— Jean Sorieul, peintre rouennais (1823-1871). In-8°, 32 p. Rouen, Augé, 1882.

Extrait du Précis de l'Académie de Rouen.

— Daliphard, peintre rouennais (1833-1877). In-8°, 36 p. Rouen, imp. Cagniard, 1883.

Extrait du même Recueil.

— Jean Le Prince (1734-1781) et son œuvre, suivi de nombreux documents inédits. In-8°, 335 p., portrait. Paris, Baur et Rapilly, 1879.

Hellot. Chronique d'un bourgeois de Verneuil, 1415-1422. In-8°, 16 p. Rouen, Métérie.

— Les Textes de M. l'abbé Sauvage. Réponse à son Etude critique sur les chartes du prieuré de Bacqueville-en-Caux. In-8°. Rouen, Métérie, 1883.

— Deuxième et dernière réponse à M. l'abbé Sauvage. In-8°, 10 p. Rouen, 1883.

Henry (C.). Un érudit homme du monde, homme d'église, homme de cour (1630-1721). Lettres inédites de Mme de La Fayette, de Mme Dacier, de Bossuet, de Fléchier, de Fénelon, etc., extraites de la correspondance de Huet. In-8°. Paris, Hachette, 1879.

Hérissay (E). Exposition des Beaux-Arts d'Evreux (1880). Compte-rendu présenté à la Société libre... de l'Eure. In-8°, 127 p. Evreux, Hérissey, 1881.

Publication de cette Société.

Digitized by Google

Héron de Villefosse. Lettres de Nicolas Foucault (1692, 1697, 1700) et note sur le marbre de Thorigny.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1883.

Hettier (Ch). L'habitation de ville de Ch. de Bourgueville, sieur de Bras [à Caen].

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. IX, 1881.

Hippeau. Dictionnaire topographique du département du Calvados, comprenant les noms de lieu anciens et modernes, publié par ordre du Ministre de l'Instruction publique et sous la direction du Comité des travaux historiques. In-4°, LVI-334 p. Paris, imp. nat., 1883.

Homberg. Un procès criminel à Rouen en 1808. In-8°, 14 p. Rouen, imp. Boissel, s. d. (1878).

Extrait du Précis de l'Académie de Rouen, 1876-1877; cette notice y est suivie d'une note de M. de Duranville.

Hospice-Hopital (l') de Grainville-la-Teinturière. Notice historique sur sa fondation.

Annuaire normand, 1878, pp. 478-489.

Houel (Ephrem). Le Cheval normand au moyen âge.

Annuaire normand, 1881, pp. 318-345.

Huet (l'abbé). Histoire de Condé-sur-Noireau, ses seigneurs, son industrie, etc. In-8°, x-340 p., vue. Caen, Le Blanc-Hardel, 1883.

Inauguration de la statue de M. Arcisse de Caumont; discours.

Annuaire normand, 1877. pp. 310-347.

Digitized by Google

INAUGURATION du buste d'Auguste Le Prevost, le 30 juin 1883; compte-rendu et discours. In-8°, 35 p. Bernay, imp. Ve Lefèvre, 1883.

Société libre de l'Eure, section de Bernay.

HUGO (Victor). L'Archipel de la Manche. In-8°, 93 p. Paris, Calmann-Lévy, 1883.

INVENTAIRE des pièces ayant appartenu à la famille Fusco et aujourd'hui possédées par la Société d'histoire de Naples... Chartes de l'époque normande : 1169-1183.

Archivio Storico per la provincie Napoletane, anno VIII, fasc. 4, 1883.

JACQUES (V.). Le Mont Saint-Michel. In-8°, Avranches, 1877.

JANCIGNY (A. de). Le vice-amiral baron La Roncière Le Noury.

Annuaire normand, 1882, pp. 401-467.

JOANNE. Itinéraire général de la France. Normandie. In-12, XXXVI-560-58 p., 8 cartes, 4 plans. Nouvelle édit. Paris, Hachette, 1883.

— Normandie. Guide Diamant. In-32, XXIV-371 p., carte, plans. Nouvelle édit. Paris, Hachette, 1883.

— Les Iles anglaises de Jersey et Guernesey, 38 p. [à la suite des Guides précédents et du Guide de Bretagne].

JOHNSON (A.-H.) The Normans in Europe. In-8°. London, 1877.

JOIN-LAMBERT. Un concordat au XIIe siècle. Luttes de

Digitized by Google

saint Anselme contre deux rois d'Angleterre. In-8°, 42 p. Paris, imp. Mouillot, 1879.

Extrait de la Revue de France.

— Note sur une maison de Bernay, lue à la Société libre de l'Eure (section de Bernay) le 14 janvier 1883. In-12, 8 p. Brionne, 1883.

— Note sur la levée calcinée de Freneuse, lue à la Société libre de l'Eure (section de Bernay) le 14 janvier 1883. In-12, 8 p. Brionne, 1883.

JOLY (A.). Notice sur le bailli d'Estelan [poète normand, mort vers 1515].

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, t. IX, 1877.

— La Vie de sainte Marguerite, poème inédit de Wace.

Mémoires de la même Société, t, X, liv. I, pp. 173-270, 1880.

— Un passage de saint Bernard à propos d'un portail de la cathédrale de Rouen. In-8°, Caen, 1883.

Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.

JORET. Des caractères et de l'extension du patois normand. In-8°. Paris, 1882.

JOUBERT. Vauquelin (1763-1830). In-12, nouvelle édit., 141 p., grav. Tours, Mame.

JOURDAIN. Notes sur Ezy (Eure), 1709-1808. In-18, 65 p. Evreux, 1882.

JOUSSET. Mortagne pendant la Révolution (3e partie de la Révolution dans le Perche). In-8°. Bellême, Ginoux, 1878.

Digitized by Google

LAFFETAY (l'abbé J.). Notice historique et description de la tapisserie de la reine Mathilde. 3e édit. In-8°, 79 p. Bayeux, imp. Payan.

LAINÉ DE NÉEL. Histoires et antiquités des communes de Durcet, de Sainte-Opportune, de Saint-Pierre-du-Regard et de Sainte-Honorine-la-Chardonne. Bellême, Ginoux, 1883.

LANGLOIS (Phil.). Extracts from a Ms. belonging to Lord Chelmsford [Détails sur la surprise tentée par les Français à Jersey le 6 janvier 1781].

7e Bulletin de la Société Jersiaise, 1882.

LAPRADE (Victor de). Le grand Corneille.

Le Correspondant, 1878.

LA SICOTIÈRE (de). Lettre sur les papiers de la famille du conventionnel Plet de Beauprey, vendus à Séez en 1880 [Détails sur sa biographie].

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. IX, 1881.

— La Mosaïque de Villiers.

Même Bulletin.

LAVALLEY. Caen démoli. Recueil de notices sur des monuments détruits ou défigurés et sur l'ancien port de Caen. In-8°, 1879.

— Biographie du général Decaen.

Mémoires de l'Académie de Caen, 1880, vol. supplém.

— Un héros oublié. Jean Bouzard dit le Brave-Homme [un sauvetage à Dieppe en 1777].

Nouvelle Revue, 15 janvier 1882.

Digitized by Google

Le Biez. Quelques mots à propos de la bataille de La Hougue.

Mémoires de la Société archéologique... de Valognes, t. II, 1882.

Le Bouteiller (G.). Relation des funérailles de l'amiral de Villars, faites à Rouen, le 5 septembre 1595. — Récit publié avec introduction et notes, par M. Le Bouteiller. In-4°, xx-102 p. Rouen, imp. Cagniard, 1879.

Société rouennaise de Bibliophiles.

Le Breton (Ch.). L'Avranchin pendant la guerre de Cent-Ans (1346-1450). In-8°. Caen, Le Gost-Clérisse, 1879.

Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.

— Etude sur la vie et les écrits de Robert de Tombelaine (moine du xie siècle). In-8°, 56 p., 2e édit., Avranches, 1882.

Le Breton (Gaston). Les médaillons des mois du musée de Rouen. In-4°, 2 pl., 1881.

— Deux pierres tumulaires de l'abbaye de l'Ile-Dieu. In-8°, 8 p., fig. Paris, imp. nationale, 1881.

Extrait de la Revue des Sociétés savantes et du Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.

— Notice sur le carrelage de la chapelle du château de la Batie en Forey [œuvre attribuée au rouennais Abaquesne].

Même Bulletin, t. V, 1882.

— Le Musée céramique de Rouen. In-8°, 61 p., 20 pl. Rouen, Augé, 1883.

— Peintures murales de l'Ecole de Fontainebleau découvertes à Gisors (fin du xve siècle).

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 28 mars 1883.

Digitized by Google

— Le sculpteur Jean-Baptiste Lemoyne et l'Académie de Rouen. Esquisse biographique et recherches sur les œuvres de cet artiste. In-8°, 36 p. Paris, Plon, 1882.

Le Breton (Guillaume). *Voy.* Rigord.

Lebrun-Renault. Pierre Corneille. Auteurs dramatiques qui l'ont précédé. — Vie, famille, théâtre de Corneille. Paris, 1883.

Lecœur (Jules). Esquisses du Bocage normand. Origines et étymologies. Etendue du pays, races, etc. Aspects du pays, le village, la ferme..., l'agriculture, l'industrie, le commerce, les petits métiers.... Châteaux, manoirs, logis, habitations rurales. Mobilier; nourriture; costumes. Le paysan, la famille, le serviteur. Proverbes et dictons populaires ; patois. Le calendrier des champs, les abeilles. Le sentiment religieux ; cloches et tinterelles; traditions et légendes ; saints populaires. Oiseaux, animaux, plantes.... Monuments mégalithiques. Légende de la reine Mathilde et de la bruyère du « corps nud. » — Grand in-8°, 414 p., pl. et photog. Condé-sur-Noireau, Morel; Caen, Massif, 1883.

Le Cointe. De la sépulture de Charles de Bourgueville, seigneur de Bras. — *Voy.* Chatel.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. IX, 1881.

Lefaverais. Mémoire sur Tinchebray, son château et son bailliage.

Mémoires de la Société académique du Cotentin, t. III, 1880.

Digitized by Google

LEFORT. Un navigateur dieppois : Jean Ribaut en Floride, 1562.

Compte-rendu de la séance de rentrée des Ecoles supérieures de Rouen, 1879.

— *Voy*. Notices scientifiques...

LEGAY (Ch.). La généalogie des seigneurs et dames d'Estrépagny depuis 1519 jusqu'en 1698, par Robert Berée, publiée et annotée par Ch. Legay. In-8°, 30 p. Rouen, Cagniard, 1881.

— Une première tentative d'application du jury au jugement des matières civiles. [Le Requenoissant, procédure normande]. In-8°, 28 p. Rouen, Cagniard, 1883.

Extrait du Précis de l'Académie de Rouen.

LÉGER. Le Siège de Rouen par Henri IV, d'après des documents tchèques.

Revue historique, t. VII, 1878.

LEGROS (Ch). Translation dans l'église de Saint-Maclou de Rouen des reliques de saint Verecond, le 31 d'aoust 1738.

Société des Bibliophiles normands, Miscellanées, t. II, 1881.

LE HÉRICHER. Les Scandinaves en Normandie ou influence littéraire, philologique et morale des Scandinaves en Normandie.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, t. IX, 1877.

— Des mots de fantaisie et des rapports du Roland avec la Normandie.

Bulletin de la même Société, t. IX, 1881.

Digitized by Google

Le Joly-Sénoville. Le Patois parlé dans la presqu'île du Cotentin.

Mémoires de la Société archéologique... de Valognes, t. II, 1882.

Le Loutre (le docteur). Notice sur l'hospice de Saint-Valery.

Annuaire normand, 1878, pp. 473-478.

Le Mercier. Le Prevôt dit de Beaumont, prisonnier d'Etat, détenu pendant 22 ans et 2 mois à la Bastille et dans différentes maisons pour avoir dénoncé le pacte de famine. In-8°, 360 p. Bernay, Miaulle-Duval, 1883.

Lepingard. Notice sur la manufacture d'armes de Saint-Lô, 1793-94.

Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche, t. V, 1880.

Leport (Alexandre). Dom Blandin (1760-1848).

Journal de Fécamp, 4 et 8 mai 1879. — *Voy.* Loth (l'abbé J.).

Lérue (de). Le monument historique de la Fierte.

Bulletin de la Société d'Emulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, 1877.

Levavasseur (Ch.). Causerie d'un père avec ses enfants : un épisode de la Révolution. In-8°, 46 p. Paris, J. Gervais, 1882.

— Discours sur Charles-Bernard Chapuis de Marivaux (1754-1831), procureur général criminel, puis conseiller à la Cour d'appel de Rouen. In-8°, 1883.

Le Vavasseur (Gustave). Notice biographique sur

Digitized by Google

Le Harivel-Durocher, sculpteur normand (1816-1878).

Annuaire normand pour 1879, pp. 463-494.

— Excursion au haras du Pin, au château du bourg Saint-Léonard, au donjon de Chambois, à la tour d'Aubry.

Annuaire normand pour 1880, pp. 51-63, fig.

— Deux miettes de l'histoire de Normandie (chansons de geste) : I. La Blanche-Nef (1120). — II. Res gestæ sub Henrico secundo et Ricardo quarto.

Mémoires de l'Académie de Caen, 1880, vol. supplém.

L'Hopital (G.). Notice sur le vice-amiral baron La Roncière le Noury.

Revue de la Société libre... de l'Eure, 1880-81, pp. 134-152.

Licquet et Ed. Frère. Rouen, son histoire, ses monuments, ses environs, guide nécessaire aux voyageurs... 9e édit. revue et annotée par M. Samuel Frère; in-18, grav., plan. Rouen, Métérie. — Même ouvrage en anglais.

Liebermann. Ungedrückte anglo-normannische Geschichtsquellen. In-8°. Berlin, 1879.

Lœwenfeld. Etude sur les archives de Normandie [liste de documents originaux relatifs à l'Histoire des papes existant dans les archives de Rouen, Caen, Evreux, Alençon et Saint-Lô].

Archivalische Zeitschrift. Bd. VIII. Munich, 1883.

Lormier (Ch.). Arrêts et édit publiés par les Parlements de Rouen et de Caen (1590-1592).

Société des Bibliophiles normands, Miscellanées, t. I, 1877.

Digitized by Google

— La deffaicte des troupes de Montchrestien de Vatteville, 1621.

Société des Bibliophiles normands, Miscellanées, t. I, 1877.

— Poésies publiées à Rouen à l'occasion de la publication de la paix d'Utrecht, 1713.

Même publication.

— Blanchard et l'aérostation à Rouen au XVIIIe siècle.

Précis de l'Académie de Rouen, 1880-81.

LOTH (l'abbé Julien). Notice sur l'abbé Cochet. In-8°. Rouen, 1877.

— L'abbé de Boismont, chanoine de Rouen, membre de l'Académie française, 1715-1786. In-8°. Rouen.

Extrait du Précis de l'Académie de Rouen, 1878-79.

— La Cathédrale de Rouen, son histoire, sa description depuis les origines jusqu'à nos jours. In-8°, 622 p. Rouen, Fleury, 1879.

— Mémoire sur la musique à l'abbaye de Fécamp, reproduction d'un manuscrit inédit de Guillaume Fillastre. In-4°, XXVI-26 p. Rouen, Boissel, 1879.

Société des Bibliophiles normands.

— Notice historique sur l'école normale primaire de la Seine-Inférieure. In-8°, 104 p. Rouen, Fleury, 1880.

— Le ban et l'arrière-ban de la noblesse de Rouen en 1703.

Almanach liturgique, in-32. Rouen, Fleury, 1879.

— Le ban et l'arrière-ban de la noblesse du bailliage de Caux en 1703.

Almanach liturgique, 1880.

Digitized by Google

— L'abbé Maromme, souvenir de la Révolution.

Almanach liturgique, 1881.

— De quelques usages anciens de l'église métropolitaine de Rouen.

Almanach liturgique, 1882.

— Les députés du clergé aux États de Normandie sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV.

Almanach liturgique, 1883.

— Dom Blandin de l'abbaye de Fécamp (1760-1848. — *Voy.* LEPORT.)

Semaine religieuse du diocèse de Rouen, in-8°. Rouen, Fleury, t. XIII, 1879, pp. 469-473, et t. XVII, 1883, pp. 836-838, 1053-1054.

— Les Assemblées provinciales à Rouen (particulièrement sous Louis XVI).

Même publication, t. XIII, 1879, pp. 829-834, 852-857.

— Un laboureur du pays de Caux aux Etats-Généraux de 1593 (Odet Soret, de Ricarville).

Même Recueil, t. XIV, 1880, pp. 1027-1032, 1124-1130.

— Les Maires de Rouen.

Idem, t. XV, 1881, pp. 148-154, 172-176.

— Une page de l'histoire de Dieppe (juillet 1694).

Idem, t. XVI, 1882, pp. 684-688.

— L'abbé de Vertot (1655-1735).

Idem, t. XVI, 1882, pp. 1203-1207.

— Mgr le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen.

Idem, t. XVII, 1883, pp, 1089-1095.

— Le Tombeau de saint Romain à Rouen.

Idem, t. XVII, 1883, pp. 1066-1071, 1160-1164.

Digitized by Google

— Les Conventionnels de la Seine-Inférieure. In-8°, XIII-415 p. Rouen, Cagniard, 1883.

LUCE (Siméon). Le Trésor anglais à Paris en 1431 et le procès de Jeanne d'Arc [Documents relatifs à la levée d'un double décime sur le clergé normand, levée à laquelle présida Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, et à une confiscation, opérée par ordre de Henri VI au détriment du curé de Falaise, partisan des Français, et affectée à l'entretien de l'un des docteurs envoyés de Paris pour juger la Pucelle].

Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, t. V, 1878.

— Jeanne d'Arc et le culte de saint Michel.

Revue des Deux-Mondes, 1er septembre 1882.

MAIRET (G.). Les premiers présidents de la Cour d'appel de Rouen (MM. Thieullen, Asselin de Villequier, Eude et Franck-Carré). In-8°, 76 p. Rouen, imp. Lecerf, 1880.

MALBRANCHE. Bréant [poète normand, 1710-1772], sa vie et ses œuvres.

Etude insérée en tête des Œuvres de Bréant, in-8°, pp. 5-35. Bernay, imp. Ve Lefèvre, 1883, et extraite du Recueil de la Société libre... de l'Eure, 1880-81.

MARAIS. *Voy.* BEAUDOUIN.

MARCHEGAY. Chartes normandes de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur, de 710 à 1200.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXX, pp. 663-712, 1880.

— Documents relatifs à Prégent de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et amiral de France, 1436-1452. [Lettre de

Digitized by Google

l'amiral sur les opérations militaires en Bretagne et en Normandie, 3 février 1450.]

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. VI, 1881.

MARGRY (Pierre). Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale (1614-1754). Mémoires et documents inédits recueillis et publiés par Pierre Margry. In-8°, 4 vol. Paris, Maisonneuve.

Tome I (XXXII-618 p., portr. de Cavelier de la Salle, 1879). Voyages des Français sur les grands lacs et découverte de l'Ohio et du Mississipi, 1614-1684.

Tome II (620 p., carte, 1879). Lettres de Cavelier de la Salle et correspondance relative à ses entreprises, 1678-1685.

Tome III (656 p., carte, 1879). Recherches des bouches du Mississipi et voyage à travers le continent depuis les côtes du Texas jusqu'à Québec, 1669-1698.

Tome IV (LXXII-653 p., portr., 1881). Découverte par mer des bouches du Mississipi et établissements de Lemoyne d'Herville [marin d'origine dieppoise] sur le golfe du Mexique, 1694-1703.

— Journal d'une navigation des Dieppois dans les mers orientales sous François Ier.

Bulletin de la Société normande de Géographie, 1883.

MARSY (le comte de). *Voy.* GROUCHY.

MARTIN (A.). Notes pour servir à l'histoire de l'abbaye de Valmont (1754-1792). In-18, Fécamp, 1876.

— La Confrérie et Charité de Notre-Dame-de-Sainte Adresse (1633-1792).

Digitized by Google

— Glanes historiques sur le Havre et son arrondissement. In-32, 2 vol. Le Havre, 1878.

— Excursion pittoresque et historique à Orcher. In-8°, 71 p. Fécamp, typ. Durand, 1883.

MAUCONDUIT (G.). Histoire de Bolbec. In-8°, 100 p. Bolbec, Chicot ; Rouen, Métérie.

MAZARINADES NORMANDES, réimprimées par les soins de M. N. Beaurain pour la Société rouennaise de Bibliophiles. In-4°. Rouen, imp. Boissel, 1880-81 et Cagniard, 1882.

1. La fureur des Normands contre les Mazarinistes. 1649, 7 p.

2. La prise par assaut de la ville de Quillebeuf en Normandie, avec la réduction en l'obéissance du Roy, de celle de Ponteau de mer en la même Province : par le Comte d'Harcourt. 1649, 9 p.

3. Apologie des Normans au Roy pour la justification de leurs armes. 1649, 16 p.

4. Le siège mis devant le Ponteau de mer : par l'ordre du duc de Longueville, que le Gouverneur et les habitans du lieu ont fait lever. 1649, 7 p.

5. Relation véritable de ce qui s'est passé à la prise de la ville de Harfleur près le Havre par l'armée de Monseigneur le Duc de Longueville ; ensemble la liste de tous les officiers de son armée. 1649, 8 p.

6. Le Congé burlesque de l'Armée Normande. 1649, 7 p.

7. Les maltotiers ou les pescheurs en eau trouble. En vers Burlesques, langue Normande : Les pesqueux en yau trouble. 1649, 7 p.

8. La réduction au service du Roy des places de Dan-

Digitized by Google

villers dans le Luxembourg et du Pont-de-l'Arche en Normandie : avec ce qui s'est passé n'agueres de plus mémorable en cette province. 1650, 10 p.

9. Les particularitez de la réduction des places de Danvillers et de Dieppe au service du Roy..... 1650, 12 p.

10. La marche du Roy dans la Normandie : avec l'entrée de Sa Majesté en la ville de Roüen. 1650, 12 p.

11. Apologie particulière pour Monsieur le Duc de Longueville, où il est traité des services que Sa Maison et sa Personne ont rendus à l'Estat, tant pour la Guerre que pour la Paix. Avec la responce aux imputations calomnieuses de ses ennemis. Par un Gentil-homme Breton. 1650, 87 p.

12. Lettre de consolation envoyée à Messieurs les Princes au Havre de Grace, sur le sujet de la mort de Madame la Princesse Doüairière, leur mère. 1651, 8 p.

13. Desadveu du libelle intitulé Apologie particulière de Monsieur le Duc de Longueville, par un Gentil-homme Breton. 1651, 43 p.

14. Responce à une lettre escritte de Rouen, sur un libelle intitulé Apologie particulière pour Monsieur le Duc de Longueville, faite par un Gentil-homme Breton. 1651, 9 p.

15. Lettre joviale présentée aux Princes, pour leur sortie du Havre de Grace, en vers burlesques. 1651, 8 p.

16. Les particularitez de l'entrée de Messieurs les Princes dans la ville de Paris, et de celle du Cardinal Mazarin dans le Havre de Grace. Avec la lettre envoyée au Mareschal de Turenne sur l'élargissement des Princes.

17. Arrest de la Cour de Parlement de Roüen, portant

Digitized by Google

que le Cardinal Mazarin, qui séjourne dans les Places de ladite Province, lève les garnisons et les change, aye à s'en retirer promptement, ses Parens et Domestiques Etrangers, Autrement permis aux Communes et autres de courir sus. Du Mercredy quinziesme février 1651, 4 p.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. XXXe vol. de la collection, 3e série, t. X. In-4°, 771 p., illustr. Caen, Le Blanc-Hardel; Rouen, Métérie, 1880.

— XXXIe vol., 4e série, t. I, 1re liv., 328 p., déc. 1883.

Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, de 1876 à 1882, 7 vol. et 1 vol. suppl. pour 1880. Caen, Le Blanc-Hardel, 1877-83.

Méniger. Chroniques du vieux Granville et de ses environs depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. In-12. Paris, Guérin, 1880.

Mériel (Amédée). Etude sur l'antiquité de Falaise. Bellême, Ginoux.

— Le Gouvernement de Falaise de 1574 à 1590. In-12, 14 p. Alençon, imp. Lepage, 1883.

— Armorial et noblesse de l'Election de Falaise. In-8°, 51 p. Bellême, imp. Ginoux, 1883.

Merval (St. de). Prise de la ville d'Harfleur par l'armée du duc de Longueville, 1649.

Réimpression pour la Société des Bibliophiles normands, Miscellanées, t. I, 1877.

— Inscription placée sur le mausolée dressé dans l'église

Digitized by Google

Cathédrale de Rouen, lors du service... pour... le comte de Beuvron (1617).

Idem.

— Les festes du Vieux-Palais à Rouen à l'occasion de la publication de la paix d'Utrecht, 1713.

Société des Bibliophiles normands, Miscellanées, t. I, 1877.

— Vers faits pour l'entrée de Henri IV à Rouen, 16 octobre 1596. In-4°, VI-13 p., frontispice par M. Louis de Merval. Rouen, Boissel, 1882.

Réimpression pour la même Société.

— Etude sur la commanderie de Villedieu-la-Montagne.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. VI, 1883.

MEYER (Paul). De quelques chroniques Anglo-Normandes qui ont porté le nom de Brut.

Bulletin de la Société des anciens textes français, 1878.

— L'Histoire de Guillaume Le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre. Poème français inconnu [du XIIIe siècle, notice et extrait]. In-8°, 53 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley.

Extrait de la Romania, t. XI, pp. 22 à 74, 1882.

— Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste en 1199, d'après l'histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke. [Notice et extraits du texte original.] In-8°, 23 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley.

Extrait de l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1882, pp. 244-264.

— Notice du ms. A 454 de la bibliothèque de Rouen

Digitized by Google

(liste, analyse et extraits des 11 pièces en français contenues dans ce ms.).

Société des anciens textes français, bulletin n° 3,1883.

MONET. Notice biographique sur J.-B.-François Keitteinger (1761-1822), industriel à Bolbec.

Bulletin de la Société industrielle de Rouen pour 1880, pp. 548-549, portr.

MONTAIGLON. Diane de Poitiers et son goût dans les arts. Notes sur le château d'Anet. In-4°, 41 p., fig., Paris, 1879.

MORIN-LAVALLÉE et GASTÉ. Essai sur la bibliographie Viroise. Caen, Le Blanc-Hardel, 1879.

MOULIN (Henri). Deux académiciens Caennais au XVIIe siècle, Antoine Halley (né en 1593) et Jean de Montfleury (né en 1698).

Mémoires de l'Académie de Caen, 1881.

— Chapelain, Huet, Ménage et l'Académie de Caen. In-8°, 31 p. Caen, Le Blanc-Hardel, 1882.

Extrait des Mémoires de l'Académie de Caen.

— Thyrel de Boismont, de l'Académie française, sa vie et son œuvre (1715-1786). Chartres, 1882.

— Jacques et François de Callières.

Mémoires de l'Académie de Caen, 1883.

— Procès du vin de Bourgogne et du vin de Champagne. — Intervention du cidre. — Grenan, Coffin, Duhamel (de Vire) et les deux Ybert (de Saint-Lô).

Mémoires de l'Académie de Caen, 1883.

Digitized by Google

Notice historique sur la maison de Touchet, de la province de Normandie, 876 à 1877. In-12, 37 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

Notice sur l'abbé Brochu, archiprêtre de Pont-Audemer. In-8°, 16 p. Evreux, imp. Odieuvre.

Extrait de la Semaine religieuse d'Évreux.

Notice biographique sur M. Raymond Bordeaux (1821-1877) par un membre de l'Association normande.

Annuaire normand, 1878, pp. 591-613.

Notices scientifiques, historiques, industrielles, commerciales et artistiques sur la ville de Rouen, rédigées à l'occasion du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences [Histoire de Rouen, par M. Lefort. — Biographies rouennaises, par M. Robert. — Etude sur le mouvement de l'instruction primaire à Rouen, avant et depuis 1789, par MM. Ferry et Beaurain, etc.]. In-12, 678 p. Rouen, Augé, 1883.

Notre-Dame de Bayeux sous l'ère romane. Esquisses historiques et archéologiques. In-12, 124 p. Bayeux, typ. Payen, 1882.

Omont. Epitaphes de prieures de Chaise-Dieu (Eure).

Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XLII, pp. 255-256, 1881.

— Richard de Saint-Laurent [doyen du chapitre d'Andely] et le « Liber de laudibus beatæ Mariæ (xiiie siècle) ».

Même Recueil, pp. 503-504.

— Un abbé de Conches au xive siècle : Jean Papillon,

Digitized by Google

dit de Saint-Denis, 1353-1378, d'après le ms. latin n° 13746 de la Bibliothèque nationale.

Le Cabinet historique, mai-juin 1882.

O'Reilly. Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellot, conseiller, maître des requêtes, intendant et premier président du Parlement de Normandie (1619-1683), d'après de nombreux documents inédits, notamment sa correspondance avec Colbert et le chancelier Séguier. In-8°, 2 vol., xxiii-679, 754 p. Paris, Champion; Rouen, Cagniard, 1881-82.

Page. Poëme sur le siège de Rouen. (The historial collection of a Citizen of London.)

The Athenæum, 1er janvier 1877.

Palustre (Léon). Discours prononcé à l'inauguration de la statue de M. de Caumont. In-8°, 1879.

— La Renaissance en France. Normandie (2 fascicules). In-f°, nombr grav. Paris, Quantin, 1879-1883.

Parkman (Francis). La Salle and the discovery of the Great West. 11e édit., in-18. Boston, Little, Brown and C°, 1879.

Passy (Louis). Notice sur la forêt de Lyons.

Recueil de la Société libre de l'Eure, 1878-1879, pp. 86-116.

Pawlowski (L.-G.). Claude-Nicolas Le Cat, célèbre médecin (1700-1768); ses lettres d'anoblissement et sa descendance.

Revue nobiliaire et d'archéologie héraldique, in-8°, pp. 109-128. Paris, Sandret, 1882.

Digitized by Google

PÉPIN (J.). Saint-Pierre-sur-Dives. Etude historique et archéologique. In-8°, 40 p., pl. Caen, Dédouit, 1879.

— Notice sur la paroisse Saint-Ouen de Caen. In-8°, 40 p., 7 pl. Caen, 1880.

— Notice sur la paroisse Saint-Julien de Caen. In-8°, 140 p., 12 pl. Caen, 1882.

— Notice sur la paroisse Saint-Martin de Caen. In-8°, 36 p., pl. Caen, 1882.

— Note sur le poète Sarrasin.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XI, 1883.

PERROT. La promenade du Pont de bateaux. Réimpression avec réponses inédites d'un avis au sexe de Rouen sur la promenade du Pont. Introduction et frontispice par J. Adeline. In-8°. Rouen, Augé, 1881.

PETIT (A.). Notes historiques sur l'origine, les seigneurs, le fief et le bourg de Damville (Eure). Evreux, Hérissey.

PETIT (Guillaume). Histoire de Louviers. In-8°, 141 p. Louviers, Delahaye.

PICOT (Emile). Théâtre mystique de Pierre du Val et des libertins spirituels de Rouen au XVIe siècle, publié avec une introduction. In-12, 252 p. Paris, Morgand.

Collection de documents pour servir à l'histoire de l'ancien théâtre français.

PONTAUMONT (de). Les Olim de l'arrondissement de Cherbourg. In-8°, 122 p. Anvers, Tessaro; Cherbourg, imp. Mouchel, s. d.

Digitized by Google

Porée (l'abbé). Guide historique et descriptif de l'étranger aux Andelys. In-12. Les Andelys, 1879.

— Auguste Le Prévost, archéologue et historien. In-8°, 19 p. Bernay, imp. Ve Lefèvre, 1881.

Extrait du Recueil de la Société libre... de l'Eure, 1880-81.

— L'Abbaye du Bec (Eure) au XVIIIe siècle. Etude historique et archéologique. In-8°, 88 p. Tours, Paul Bousrez.

Extrait des Comptes-rendus du Congrès tenu à Vannes par la Société française d'Archéologie en juin 1881.

— Une visite à l'exposition d'Art rétrospectif de Caen. In-12, 16 p. Bernay, Ve Lefèvre, 1883.

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, de 1876 à 1882. 7 vol. in-8°. Rouen, Cagniard, 1877-83.

Puaux. Le dernier procès pour cause de religion au XVIIIe siècle. [Le Pasteur Mordant et le Parlement de Rouen en 1789, récit tiré des archives du Consistoire de Rouen.]

Bulletin de la Société pour l'histoire du Protestantisme français, 1877.

Pulligny (de). L'art préhistorique dans l'Ouest et notamment en Haute-Normandie. In-8°, VII-547 p., 14 pl. Evreux, Hérissey, 1879.

Publication de la Société libre de l'Eure.

— Evreux : Exposition artistique. — Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts par le vicomte de Pulligny, président de la section des Arts rétrospectifs. In-8°, 48 p. Evreux, Hérissey, 1880.

Digitized by Google

QUÉNAULT. Gui Chrétien, grand bailli du Cotentin, 1371-1375.

Mémoires de la Société académique du Cotentin, t. III, 1880.

— Mémoires sur les envahisssements de la mer. In-8°. Caen, 1880.

QUIN (Charles). Origine des populations normandes. Etude ethnologique du nord-ouest de la France. In-8°, 12 p. Le Havre, imp. du Journal Le Havre, 1883.

RAGEY (l'abbé). Vie intime de saint Anselme au Bec. In-12. Paris, Téqui, 1877.

RECUEIL historique de la Bibliothèque de Liège. Note sur un recueil manuscrit appartenant à l'Université de Liège et contenant diverses chroniques, notamment : des Annales anglo-normandes de 1066 à 1119 ; l'Histoire des ducs de Normandie par Guillaume de Jumièges, texte antérieur à la rédaction de Robert de Torigni, et de nombreux récits relatifs aux premiers ducs de Normandie et à Guillaume le Conquérant.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1883, pp. 388-392.

RECUEIL des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, IVe série. In-8°, t. III (1876-77), CXXXVIII-50 p., juillet, 1878 ; t. IV (1878-79), CCLIII-153 p., octobre 1880 ; t. V (1880-81), CLXVI-253 p., mars 1883. Evreux, Hérissey.

REISET (de). Notice sur Ivry-la-Bataille. In-12, 19 p. Evreux, Hérissey.

REUMONT (Von). Souvenir de l'époque napoléonienne :

Digitized by Google

Amédée Pocholle (né à Dieppe en 1764), secrétaire général de l'ex-département de la Rœr.

Zeitschrift des Aachener Geschitsvereines, III, 1-2. Aix-la-Chapelle, 1881.

Révérend du Mesnil. Mémoires généalogiques sur la maison Le Révérend, sieurs de Basly, Bougy, Calix, La Comté, Soliers, marquis de Calonges et Du Mesnil, en Basse-Normandie. In-4°, VI-74 p., planches et armoiries. Lyon, imp. Mougin-Rusand, 1882.

Ribeyrolles (V.). Pascal à Rouen.

Nouvelliste de Rouen, 15 avril 1882.

Rigord et Guillaume Le Breton. Œuvres publiées pour la Société de l'Histoire de France, par H.-François Delaborde (*voy.* ce nom). T. I. Chroniques de Rigord et de Guillaume Le Breton. In-8°, 334 p. Paris, Renouard, 1882.

Robert. *Voy.* Notices scientifiques.....

Robert (Ulysse). Inventaire-sommaire des Bibliothèques de France dont les catalogues n'ont pas été imprimés. In-8°, XXXVI-128 p.; 1er fasc. : ..... Alençon (117 nos),.... Argentan (1 n°). Paris, Picard, 1879.

— Indicateur des armoiries des villes, bourgs, villages, monastères, communautés, corporations, etc., contenues dans l'Armorial général de D'Hozier (..... Normandie). In-8°. Paris, 1879.

Le Cabinet historique, mai-juin 1879.

Robin. Dictionnaire du patois normand en usage dans le

Digitized by Google

département de l'Eure, par MM. Robin, Le Prévost, A. Passy et de Blosseville. Première partie : Etude sur le patois normand en usage dans l'arrondissement de Pont-Audemer. In-8°, xx-458 p. Evreux, Hérissey, 1879-82.

Romdahl. Glossaire du patois du Val de Saire (Manche), suivi de remarques grammaticales. In-8°, 80 p. Linkoping (Suède), 1881.

Roessler et Guiblain-Lemale. Le Havre d'autrefois. Reproductions d'anciens tableaux, dessins, gravures et antiquités se rattachant à l'histoire de cette ville. In-4°, eaux-fortes, gravures, etc. Le Havre, imp. du Commerce, 1882-83.

Rose. Les monuments de la Frise-orientale antérieurs au Christianisme [tombeaux des Normands morts dans l'Amte Norden, dans un combat livré en 880 contre les Frisons de l'est].

Ostfriesisches Monatsblatt f. provinz, 6e vol. 1878.

Roussel. Mémoire sur l'industrie des tissus en lin, chanvre et coton du pays de Caux, depuis la Révolution.

Annuaire normand, 1878, pp. 388-425.

Salvandy (le comte de). Notice sur Sainte-Foy à Conches et en Norfolkshire.

Extrait du Recueil de la Société libre de l'Eure, 1876-1877, pp. 1-10, pl.

Sarot. De l'organisation des pouvoirs publics dans le département de la Manche pendant la première Révolution. In-8°. Coutances, Salettes, 1880.

— Les tribunaux répressifs ordinaires de la Manche en

Digitized by Google

matière politique pendant la première Révolution. Etude historique. 4 vol. in-8°, 408-435-450-400 p. Paris, Champion ; Coutances, Salettes, 1881-82.

— Les Sociétés populaires et en particulier celles de Coutances pendant la première Révolution. Etude historique. In-8°. Coutances, Salettes, 1880.

Sauvage (l'abbé). Le combat naval de 1555, relation flamande contemporaine publiée pour la première fois en France, avec une introduction et des notes. In-8°. Rouen, Métérie, 1880.

— Vitæ B. B. Vitalis et Gaufridi primi et secundi Abbatum Saviniacensium in Normannia, nunc primum editæ studio et opere E. P. Sauvage. In-8°. Bruxellis, typ. Polleunis, 1882.

Extrait des Analecta Bollandiana.

— Note sur les manuscrits anglo-saxons et les manuscrits de Jumièges, conservés à la Bibliothèque municipale de Rouen. In-8°, 15 p. Le Havre, imp. Lepelletier, 1883.

— La réponse de M. A. Hellot. In-8°, 8 p. Rouen, Métérie, 1883.

— Histoire populaire du bourg de Bacqueville-en-Caux. In-16. Rouen, Métérie, 1883.

Sauvage (Hippolyte). Mortain, de René Toustain de Billy. In-8°. Mortain, Mathieu, 1878.

— Demfront, son siège de 1574 et sa capitulation, d'après les documents officiels et divers manuscrits con-

Digitized by Google

temporains, publiés par les soins d'un bibliophile normand. In-12. Domfront, Liard, 1879.

— Domfront, ses divers drames de 1574, d'après le manuscrit de François de Boispitard; la chanson de Montgommery. In-18. Domfront, Liard, 1879.

SCHEFER. Le discours de la navigation de Jean et Raoul Parmentier, de Dieppe. Voyage à Sumatra en 1529. Description de l'isle de Sainct-Domingo. In-8°, 1883.

SÉMELAIGNE. Aveux et dénombrements de la vicomté de Conches au XVe siècle, suivis du Coutumier de la Forêt. In-8°, X-126 p. Paris, Martinet.

SIEVERS. Rapport sur des recherches archéologiques opérées en 1876. [Origine normande des nombreuses collines tumulaires de l'Esthonie; présence de bijoux bretons expliquée par des courses d'Anglo-Saxons, de Normands, etc., en Bretagne, antérieurement aux époques attribuées d'ordinaire aux invasions.]

Gelehrte Estnische Gesellschaft. Verhandlungen. Dorpart, 1881.

SOCIÉTÉ JERSIAISE. Documents historiques relatifs aux îles de la Manche, tirés des archives conservées dans le « Public Record Office » à Londres, 1199-1244. Publication 4me. In-4°, VI-90 p. Jersey, Le Feuvre, 1879.

— Extente de l'île de Jersey, 1668, Charles II. Publication 7me. In-4°, XXV-122 p. Jersey, Le Feuvre, 1882.

— Extraits du règlement de la cour ecclésiastique de Jersey, 1557 à 1567. Bulletin 7me. In-4°, pp. 309-317. Jersey, Le Feuvre, 1882.

Digitized by Google

— Memorandum of the excavation of the « Hougue » at Noirmont Warren, in the parish of St. Brelade, Jersey, under the direction of the archæological committee of the Société Jersiaise. (Idem, pp. 324-326, pl.)

— *Voy.* Langlois.

Steenstrup (J.). Etudes préliminaires pour servir à l'histoire des Normands et de leurs invasions, avec une introduction de M. E. de Beaurepaire. In-8°, 240 p. Paris, Champion, 1881. — *Voy.* Beauvois, Eug. de Beaurepaire.

Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie; traduction du 1er vol. de l'auteur : Normannern.

— Notice sur quelques lettres (conservées dans les archives de l'Académie de Rouen) adressées de 1753 à 1757 par Mme Ogier, femme de l'ambassadeur de France à Copenhague, à M. de Cideville, à Rouen.

Historick archiv. I, fasc. 5, 1879.

Storm (G.). Les Normanns.

Nyt norsk Tidsskrift, revue norwégienne, 1877.

Tesnière (V.). Notice biographique sur A. Guillard, peintre, conservateur du musée de Caen (1810-1880). In-8°, 23 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

Extrait du Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen, t. VI, pp. 407-427, 1882.

Tessier (J.). Relation de Pierre Millet [né à Almenèches, le 31 juillet 1776], soldat de l'armée d'Egypte.

Extrait des Mémoires de l'Académie de Caen, 1880.

Thomas (Antoine). Les miracles de Notre-Dame de

Digitized by Google

Chartres, texte latin inédit [siège de Chartres par les Normands, 912].

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XLII, pp. 549-550, 1881.

TOLLEMER (l'abbé). Journal manuscrit d'un sire de Gouberville et de Mesnil-au-Val, gentilhomme campagnard du Cotentin, 1553-1562. [Extraits analytiques.] In-12, 840 p., 2e édit. Paris, 1880. — *Voy.* GOUBERVILLE.

TOUGARD (l'abbé). Les écoles primaires dans le diocèse de Rouen vers 1750.

Semaine religieuse de Rouen, t. XIII, pp. 953-957, 1879.

— Les pèlerinages dans le diocèse de Rouen (étude historique).

Almanachs liturgiques de ce diocèse pour 1881-1882.

TOUSSAINT (Victor). Histoire véritable de ce qui est arrivé ces jours passés au Havre de grâce touchant la trahison de la citadelle (1635), publiée par M. Toussaint.

Société des Bibliophiles normands, Miscellanées, t. I, 1877.

TRAVERS (Emile). Le cimetière mérovingien d'Amfreville (Calvados).

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 5e série, t. I, p. 203. Paris, 1880.

— Excursion à Quinéville, à Saint-Marcouf et au château de Fontenay.

Annuaire normand pour 1881, pp. 40-57, fig.

— Excursion à Saint-Sauveur-le-Vicomte et à Bricquebec.

Idem, pp. 92-125, fig.

Digitized by Google

— Les Normands, la chicane et la potence, d'après les dictons populaires. In-8°. Caen, Le Blanc-Hardel, 1883.

Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XI, 1883.

TRAVERS (J.). Notice biographique sur Mgr Daniel, évêque de Coutances et d'Avranches (1794-1862).

Annuaire normand pour 1880.

— Biographie de M. de La Codre.

Mémoires de l'Académie de Caen, 1881.

TRIGER. Les étudiants manceaux de l'Université de Caen (1440-1567) d'après le « Pinax rectoriarum Cadomensis Universitatis », et les « Rectoriæ Cadomensis Universitatis, » 1514-1567, conservés aux archives du Calvados. In-8°, 36 p. Mamers, imp. Fleury et Dangin.

Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine, t. IX, 1881.

TROCHON. Huet, évêque d'Avranches, d'après des documents inédits.

Le Correspondant, 10-25 décembre 1876, 25 mars 1877.

— Fragments des registres de la Cour des Grands-jours de Bayeux, 1540.

Revue des Sociétés savantes des départements, 7e série, t. V, pp. 228 232, 1882.

VAN DER ELST. Les Normans; leurs faits et gestes en Belgique.

Le Messager des Sciences historiques de Belgique, 1re et 2e liv., 1882.

VASSEUR. Le martologe de la Charité de Tourgéville (XVIIe siècle).

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, t. IX, 1877.

Digitized by Google

— Notice biographique sur Raymond Bordeaux. In-8°. Caen, 1878.

VESLY (de). Carte préhistorique du département de la Seine-Inférieure.

Bulletin de la Société d'Emulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, 1877.

— Notice sur le dolmen de Trye-Château.

Même Bulletin, 1877.

— Notice sur Pierre des Aubeaux (sculpteur rouennais), tirée des archives de l'église de Gisors.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. VI.

VEUCLIN (E.). Saint Vincent de Paul à Bernay en 1650. In-8°, 37 p. Bernay, V° Lefèvre.

Extrait de : La ville de Bernay, par E. Veuclin et A. Bazin.

— Le musée municipal de Bernay (Eure), son origine, ses développements depuis 1862 jusqu'au 1er janvier 1878. In-8°, 20 p. Orbec, 1878.

— Les confréries des captifs à Bernay et aux environs. In-8°. Bernay, imp. Veuclin.

— Quelques mots sur les vitraux anciens de l'église paroissiale d'Orbec. In-8°, XVI p. Orbec, Legrand.

— Les huit canons du château de Broglie, épisodes inédits sur la Révolution à Bernay. In-8°, 28 p. Bernay, Veuclin, 1881.

— L'imprimerie à Bernay depuis son établissement jusqu'en 1883. In-8°, 39 p. Bernay, imp. Veuclin, 1883.

VISING (Johan). Etude sur le dialecte anglo-normand du XIIe siècle. In-8°, 104 p. Upsala, Esaias Edquist, 1882.

Digitized by Google

VLAMINCK (A. de). La bataille de Thielt [21 juin 1128, entre Thierry d'Alsace et Guillaume de Normandie].

Le Messager des Sciences historiques de Belgique, 1re liv., 1877.

WIART (le Dr). Etude sur Bretonnayan, médecin et poète du XVIe siècle.

Annuaire normand, 1880, pp. 421-472.

WIENER. Le Mont-Saint-Michel, Jersey, l'Engadine, notes de voyage. In-8°, Bruxelles, 1883.

WITT (Mme de). Normands et Normandes. Scènes historiques : Cloches et sonneries. Roi et mère. Les sœurs tragiques. La fierte de Saint-Romain. In-8°, 261 p. Paris, Hachette [1882].

NOTA. — *Nous prions nos lecteurs de vouloir bien nous signaler les lacunes de nos Bulletins bibliographiques, et nous transmettre les renseignements utiles à la rédaction des Bulletins de 1884.*

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES :

— 21 mars 1882, sous la présidence d'honneur de M. Siméon Luce; discours de MM. Siméon Luce (...Un emprunt forcé à Rouen en décembre 1370; Jeanne d'Arc et les Rouennais) et Ch. de Beaurepaire (...Eloge de MM. Floquet et Semichon; compte-rendu des publications de la Société..... 105

— 23 novembre 1882, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire; discours du président (Compte-rendu des publications de la Société. — L'abbé de Vertot)..... 193

— 20 décembre 1883, sous la présidence d'honneur de M. le Marquis de Beaucourt; discours de MM. de Beaucourt (Le Dauphin à Rouen en 1417; Charles VII à Rouen en 1449) et de Beaurepaire (Compte-rendu des travaux de la Société)..... 325

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 1, 49, 153, 225, 257, 293

DOCUMENTS HISTORIQUES :

Réception faite au duc de Sully à Rouen en 1608 (*Communication avec notes par M. Ch. de Beaurepaire*)..... 12

Rentrée de la Cour des Comptes de Normandie, lundi 8 janvier 1787 (*Communication du même*)..... 16

Digitized by Google

La généalogie des Seigneurs et Dames d'Estrépagny par Robert, Berée, *précédée d'une notice et annotée par M. Ch. Legay*..... 19

Extraits d'un recueil d'arrêts du Parlement de Normandie, *communiqués par M. Ch. de Beaurepaire*..... 52

La Cour des Aides de Normandie et ses vingt-sept charges de Conseiller, *par M. le vicomte d'Estaintot* 59

Réception à Rouen de Louis de Breszé comme gouverneur de Normandie, 1526. *Récit, extrait du registre des Délibérations municipales de Rouen, et annoté par M. Ch. de Beaurepaire.* 78

Lettres adressées à la ville de Rouen par son Procureur syndic, 1529; *extraites du même registre et communiquées par M. Ch. de Beaurepaire* 84

Lettre adressée au premier président du Parlement de Normandie par le cardinal du Bellay, 1536 (*même communication*)..... 88

La Ligue à Rouen. *Documents empruntés aux mêmes délibérations par M. Ch. de Beaurepaire*..... 90

Mandement pour le paiement des frais de la procession du Roi à Dieppe, 1574. *Pièce communiquée par M. Ch. de Beaurepaire* 102

Emprunt fait à Rouen pour le Roy en décembre 1370. *Documents communiqués et commentés, dans son discours du* 21 *mars* 1882, *par M. Siméon Luce*..... 110, 125

Charles VIII à Evreux, 1485. *Documents, extraits des Archives communales d'Evreux et annotés par M. Armand Bénet*..... 164

Entrée de la duchesse de Longueville à Rouen (1648). *Récit emprunté par M. Ch. de Beaurepaire aux registres des délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Rouen*..... 174

Parties des œuvres de carpenterie et de machonnerie faites par grant necessité en la viconté d'Auge, prises sur le Roy nostre Sire, et comptées au terme de Pasques (1370). *Document communiqué et annoté par M. H. Sabine* 187

Chronique d'un bourgeois de Verneuil (1415-1422). *Communication avec introduction et notes par M. A. Hellot*..... 214

État de l'armée française en 1552. *Communication et note de M. Ch. de Beaurepaire*..... 229

Ancien compte de voyage, 1285. *Communication et notes du même* 232

Eloge de M. Pellot, premier président au Parlement de Normandie (XVIIe siècle), *communiqué par M. O'Reilly*..... 236

Extraits du Journal d'un bourgeois de Rouen (1687-1720), *com-*

Digitized by Google

muniqués par M. le vicomte de Grouchy ; note de M. Stephano de Merval 264, 296

Ordonnance d'Arthur de Richemont, connétable de France pour la défense et l'administration de la ville d'Eu (1436), empruntée aux Archives communales de Dieppe. *Communication de M. Ch. de Beaurepaire* 285

Fêtes publiques offertes par la ville de Rouen à l'occasion de la publication de la paix, en novembre 1697 et en janvier 1698. *Communication et note de M. Ch. de Beaurepaire* 308

Lettre des habitants de Rouen à ceux d'Évreux, relative à la confirmation de la Charte aux Normands, 1495. *Communication de M. A. Bénet* 316

Acte de cession par Pierre et Thomas Corneille à Marin Duval de l'office de leur beau-père, Mathieu de Lamperière, décédé lieutenant particulier, ancien civil au siège présidial d'Andely, — et quittances signées Corneille. *Pièces communiquées par M. d'Amonville des Nots; note de M. Ch. Legay* 320

Lettres de grâce et de rémission adressées aux habitants de Rouen par Charles VII, le 17 juillet 1449, et Lettres délivrées le 16 octobre 1449 par Charles VII pour la suspension des hostilités contre cette ville. (*Pièces justificatives du discours de M. de Beaucourt*, p. 326) 346

Bibliographie historique normande ..... 245, 291 et 367

Avis aux Sociétaires 256

Digitized by Google

Digitized by Google

ROUEN

IMPRIMERIE DE ESPÉRANCE CAGNIARD

rues Jeanne-Darc, 88, et des Basnage, 5

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google